

CAHIER DE ReCHERCHE

FEVRIER 91

■ N° 10

LE STATUT SOCIAL D'ASSISTE

Etude des stratégies d'utilisation
de l'action sociale

rédaction novembre 1987



Michel Messu

CREDOC

Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie

CRÉDOC

CAHIER DE RECHERCHE

LE STATUT SOCIAL D'ASSISTE

Etude des stratégies d'utilisation
de l'action sociale

rédaction novembre 1987

Michel Messu

Février 1991

Cette thèse de Doctorat ès Lettres et Sciences Humaines a été soutenue en SORBONNE le 12 Juin 1988 par Michel MESSU, antérieurement à son intégration au CREDOC.

Elle devrait connaître, dans le courant de l'année 1991, une publication dans une maison d'édition.

REMERCIEMENTS

Si l'on s'accorde pour faire de ce travail une sorte de long voyage, comme tout voyage, il n'a pu se faire sans aides.

D'abord celle de Jacques LAUTMAN, Directeur de cette thèse, qui a su toujours trouver le moyen de me témoigner intérêt, conseils et critiques avisés. C'est à Alain GIRARD, qui le premier m'avait chaleureusement engagé à entreprendre le voyage, que je dois d'avoir bénéficié de la rigoureuse et souple direction de Jacques LAUTMAN.

Comme dans bien des voyages, il y a parfois des passages difficiles, et bien souvent rien n'est plus précieux que l'aide des autochtones. Ici, c'est Soazig GLORENNEC-LE BERRE qui a rempli ce rôle en me pilotant au plus près des familles qui auront constitué la matière vivante de cette entreprise; cela, avec l'aisance et la sûreté du praticien aguerri.

Enfin, comme dans tout voyage, bien des rencontres auront eu lieu. Avec les familles, bien sûr, auprès desquelles bien souvent j'aurais aimé m'attarder plus longtemps. Mais aussi avec les idées, réflexions, conceptions de tous ceux qui, à des titres divers, m'auront fourni l'indispensable viatique; et parmi lesquels je ne saurais taire ceux qui m'ont fait l'honneur d'être membres du jury de cette thèse.

A tous, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance.

I N T R O D U C T I O N

G E N E R A L E

INTRODUCTION

Il existe une vieille tradition polémique concernant le bon usage de la charité publique. Chaque époque, chaque nouvelle conjoncture politique ou socio-économique a entendu à la fois des exhortations à la solidarité, et des propos suspicieux sur la valeur de l'aide ainsi accordée. Rien moins tant que le pauvre oisif, le mendiant habile ou l'éternel assisté n'ont suscité d'interrogations sur la paradoxale inadéquation entre l'offre et la demande d'assistance. C'est que le "marché" de l'assistance est de part en part traversé par le souci téléologique. Que ce soit le salut de l'âme individuelle ou celui de la conscience collective, l'assistance doit poursuivre d'autres buts que son seul accomplissement. Certes, avec l'ère industrielle et la nouvelle pauvreté prolétarienne qui l'accompagne, l'assistance est devenue d'abord activité d'Etat. Nous sommes passé, pour reprendre le titre célèbre de l'ouvrage de H. Hatzfeld, du paupérisme à la sécurité sociale (1). Et le concept d'Etat-providence forgé dans les dernières décennies témoigne du chemin parcouru entre l'obligation morale de faire l'aumône aux nécessiteux et l'impératif politique d'assurer le bien-être au citoyen. Mais toujours, l'idée que certains en bénéficiaient indûment, accompagnait les avatars historiques de l'assistance. La "mentalité d'assisté" a quitté le seul registre des individus pour gagner celui des organisations, voire celui de la société elle-même. L'assistance, désormais affaire de système, admettrait quand même, au sens littéral, des effets pervers.

(1) H. Hatzfeld; *Du paupérisme à la sécurité sociale, essai sur les origines de la sécurité sociale en France (1850-1940)*; A. Colin; 1971.

INTRODUCTION

Ce caractère atavique de l'assistance affiche sa réalité le plus simplement du monde: il y a, comme on a pu le dire des chômeurs, des «assistés professionnnels». D'ailleurs, il ne fait aucun doute, et cela ressort clairement des données administratives, chaque service de l'aide et de la protection sociales a son lot d'«assistés à perpétuité». La polémique peut donc se poursuivre.

Or, bien que nous ne tenions nullement le discours normatif comme dénué d'intérêt sociologique, ce n'est pas tant la validité argumentaire du fait qui retiendra notre attention, que la difficulté devant laquelle on semble se trouver lorsqu'il s'agit d'en rendre raison; c'est-à-dire, eu égard aux savoirs que l'on peut mobiliser, fournir une explication rationnelle du fait.

Il semble bien que, quelle que soit la volonté de sortir du cadre normatif, le débat prenant comme objet cet état singulier qu'est l'assistance, ait toujours eu du mal à se dégager de la figure mythique du *pauper verecundus* (2). On aurait pu penser que la sociologie dans son intention nomothétique vint clarifier le débat en lui assignant comme domaine légitime celui des doctrines, au mieux celui de la philosophie sociale; s'octroyant du même coup l'énonciation des règles d'un discours vrai sur le fait. Force est de remarquer, qu'en France pour le moins, l'espoir fut souvent déçu. Les travaux d'un M. Foucault par exemple, qui entendaient pourtant être aussi des analyses des formations discursives (3), n'ont généralement favorisé qu'un déplacement du lieu de l'énonciation du discours normatif. Très souvent descriptive, la sociologie de l'assistance -si tant est qu'elle existe sous ce vocable (4)- n'a eu de cesse de

(2) Cf. G. Ricci; "Naissance du pauvre honteux; entre l'histoire des idées et l'histoire sociale"; *Annales E.S.C.*; Janv-Fev 1983; pp. 158-177.

(3) M. Foucault; *L'archéologie du savoir*; Ed. Gallimard; 1969.

(4) En fait, elle se présente sous les traits combinés d'une sociologie de la pauvreté, d'une sociologie du travail social ou de l'éducation spécialisée, d'une sociologie des déviations et de la marginalité, voire d'une sociologie criminelle, etc. Bref, elle traverse des champs aux contours parfois mal délimités sans jamais s'y inscrire pleinement.

INTRODUCTION

dévoiler d'où elle parlait, selon le voeu même de M. Foucault, laissant parfois dans l'imprécision de quoi elle parlait. Et l'analyse critique qui devait accompagner l'analyse généalogique (5), a trop facilement versée dans une sociologie "critique" dont on a pu dire qu'il ne s'agissait que d'une *«certaine tendance de la philosophie sociale»* (6).

Sociologisé, l'énoncé s'est fait de plus en plus performatif. Ainsi la "nouvelle pauvreté", pur produit sociologico-médiatique, a permis de retrouver la trace d'un assisté plus difficilement identifiable depuis qu'il avait quitté ses penillons. Pourtant, G. Simmel l'avait déjà signalé, une sociologie de l'assistance pouvait s'entendre puisque nous avons là affaire à une réaction sociale capable de donner un contenu à la catégorie insaisissable du "pauvre" (7). Comme pour le crime, c'est la "réaction sociale" qui fournit la "catégorie sociologique". *«Sociologiquement parlant, il n'y a pas d'abord la pauvreté, puis ensuite l'assistance (...). Une personne est appelée pauvre lorsqu'elle reçoit assistance ou lorsqu'elle pourrait la recevoir étant donné sa situation, même si, par hasard, elle ne reçoit rien»* (8). Et d'ajouter: *«En conséquence, dans ce sens, la pauvreté ne peut être elle-même définie comme un état quantitatif, mais seulement dans les termes d'une réaction sociale résultant d'une situation spécifique; de manière analogue au crime, dont la définition substantielle présente les mêmes difficultés, qui est défini comme "une action punie par des sanctions publiques"»* (9).

(5) M. Foucault; *L'ordre du discours, Leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970*; NRF-Gallimard; 1971.

(6) R. Boudon; article "sociologie" de l'*Encyclopædia Universalis*.

(7) G. Simmel; "Der Arme"; *Soziologie*; Duncker & Humblot; 1908, Traduit par C. Jacobson; "The Poor"; dans *Social Problems*; 13; N°2; Fall 1965; et repris dans Donald M. Levine; *Georg Simmel; On Individuality and Social Forms*; University of Chicago Press; 1971; pp. 150-178.

(8) *Id.*, p. 175.

(9) *Id.*, pp. 175-176.

INTRODUCTION

C'est bien parce que G. Simmel analyse la pauvreté comme un phénomène relatif, et un «phénomène sociologique unique» qui rassemble dans la même classe des individus «déclassés» (10) quelle que soit leur origine sociale, qu'il est conduit à faire de la classe des pauvres *«spécialement dans la société moderne, une simple synthèse sociologique»* (11). Laquelle, précise-t-il, *«possède une grande homogénéité tant qu'il s'agit de déterminer sa signification et sa position dans le corps social, mais en est complètement privée dès lors qu'il s'agit des attributs individuels»* (12). Autrement dit, comme l'a fort bien résumé R. Ogien: *«Il faut renoncer à observer les "pauvres", ensemble fluctuant, relatif, souterrain, et s'intéresser à une réaction sociale déterminant une "catégorie sociologique": l'Assisté»* (13).

Dès lors, la relation d'assistance peut-elle définir un rôle social, engendrer la formation d'une identité sociale chez l'individu, etc., bref, être l'instance de désignation de l'appartenance à la catégorie sociologique. C'est ce que L. Coser, par exemple, retiendra pour fixer les contours de sa *"sociologie de la pauvreté"*. Pour notre part, et pour nous en tenir à l'esprit du texte de G. Simmel, nous préférons parler d'une sociologie de l'Assistance ou, pour reprendre le vocable actuel, d'une sociologie de l'Action Sociale.

La voie ouverte par G. Simmel n'a guère fait d'adeptes en France. Et les quelques exceptions ont encore l'allure d'ébauches, et de toute manière sont restées trop méconnues (14). Il y a donc peut-être toujours lieu, vingt ans après celui de G. Perrin, de faire un plaidoyer en faveur d'une théorie sociologique de la protection et

(10) G. Simmel; *Op. Cit.*, p.175.

(11) et (12) *Id.*, p.178.

(13) R. Ogien; *Théories ordinaires de la pauvreté*; PUF; Coll. *Le sociologue*; 1983; p.43.

(14) Nous songeons en particulier aux réflexions de R. Ogien sur la pauvreté et aux analyses de G. Swain et M. Gauchet sur l'éducation spécialisée.

INTRODUCTION

de l'aide sociales contemporaines. Ce dernier avait noté: «*Il n'est pas sûr que le moment soit déjà venu pour ce faire, en raison du retard des recherches et des analyses empiriques dont souffre encore la sociologie européenne en ce domaine*» (15). Depuis, les monographies se sont multipliées, souvent à l'initiative ou avec le concours des agents de l' "action sociale", mais généralement sur le mode de la répétition et selon une seule préoccupation : légitimer, si possible de manière «critique», l'intervention desdits agents. Le ton avait été donné par le numéro spécial, tant célébré, de la revue Esprit: "Pourquoi le travail social?" (16). Quant à l'interrogation sociologique, elle se fragmentait dans les domaines connexes : pauvreté, délinquance, inadaptation, etc., voire, famille et travail.

Notre première ambition sera donc de contribuer à réinstaller la réflexion sociologique au plus près du phénomène social lui-même.

(15) G. Perrin; "Pour une théorie sociologique de la Sécurité Sociale dans les sociétés industrielles"; *Revue Française de Sociologie*; VIII/1967; pp. 299-324.

(16) "Pourquoi le travail social?"; *Esprit* 4-5/1972.

1) INTENTIONS, PRESUPPOSES ET HYPOTHESES DE DEPART.

Si l'on souscrit au principe selon lequel le tout diffère de la somme de ses parties, on peut alors rechercher à définir la nature et la forme des effets qui résultent de la combinaison possible des dispositions actuellement en vigueur en matière de politique sociale. Sachant en effet que toute disposition, y compris la prestation la plus "affectée", peut non seulement recevoir une variété d'usages propres, mais surtout venir s'agréger ou se combiner avec d'autres, et tendre ainsi à se diluer dans un ensemble plus vaste, il apparaît possible de renverser l'ordre des questions; donc de rechercher à saisir les effets d'ensemble avant même de connaître tous les effets spécifiques ou particuliers à tel ou tel secteur de la politique sociale.

Il s'agira donc bien ici de vérifier l'hypothèse préalable d'un effet de composition, d'une combinatoire possible des dispositifs de protection et d'aide sociales. En d'autres termes, l'objectif général, sur un plan strictement sociologique, reviendra à discerner et évaluer l'existence d'un autre niveau d'effets des politiques sociales au delà des effets des politiques sectorielles ou de la simple sommation des effets singuliers de chaque politique sociale. En un mot, il conviendra d'apprécier les effets sociologiquement significatifs des politiques sociales.

La problématique générale est celle des effets de composition ou effets émergents résultant de l'agrégation des singularités. R. Boudon l'a rappelé et largement illustré, une telle problématique s'inspire d'une tradition de la pensée sociologique: celle du Siècle des Lumières, reprise, au cours des dernières décennies, par R.K. Merton, L. Coser aux Etats Unis, M. Crozier et,

INTRODUCTION

ajouterons-nous, R. Boudon lui-même en France. Son intérêt fondamental est de pouvoir rendre compte *«d'effets non explicitement voulus par les acteurs»* (17): les fameux effets pervers. Nous supposons en effet que les intentions des politiques sociales, celles des décideurs, celles dont on trouve trace dans les attendus des textes législatifs et réglementaires, ne portent nullement sur l'installation de la population bénéficiaire dans l'assistance. Supposition peu coûteuse, nous en conviendrons, puisque toute disposition de politique sociale entend, à sa manière, favoriser la moindre dépendance voire l'autonomie des individus ou des groupes concernés. Ce n'est bien sûr pas à la perversion des intentions originelles, ni même, empressons-nous de le dire, à la perversion des bénéficiaires, qu'il faut devenir attentif. La question ici ne relève pas de la morale, mais uniquement d'un phénomène social dont la structure explicative rappelle l'idée de perversion, c'est-à-dire l'obtention d'un résultat non explicitement souhaité.

Toutefois, ce ne sera pas sans précautions que nous parlerons ici d'effets pervers. La notion est ambiguë. Des confusions peuvent d'autant mieux se produire que, sur la question qui nous retient, des interprétations de sens commun, mais aussi des tentatives plus savantes d'explication, ont introduit la perversion des intentions comme principe d'explication. Si la tentation de voir chez l'assisté de longue date un esprit perverti qui abuse de la générosité collective, est facilement remise dans le placard des préjugés. Il est pourtant tout aussi facilement retenu, à titre de principe explicatif cette fois, l'esprit perverti des décideurs ou de leurs mandants, les dirigeants. La volonté d'exclusion du faible qui traverse bien des analyses des politiques sociales, n'est sûrement qu'un préjugé. C'est-à-dire qu'elle assure, sur le plan de la représentation du rapport entre le faible et le fort, une fonction de simplification ou de valorisation arbitraire d'un des aspects du

(17) R. Boudon; *Effets pervers et ordre social*; PUF; Coll. *sociologies*; 1977; p. 14.

INTRODUCTION

rapport. Elle a néanmoins fourni le cadre problématique de bien des analyses sociologiques des politiques sociales. Or, il n'est pas certain qu'il faille introduire d'emblée une telle hypothèse, au demeurant fort coûteuse du point de vue de la théorie de la gestion politique des hommes, ni même attribuer au "système", selon un substantialisme rapide, la charge de pervertir la finalité des politiques sociales.

Notre problématique n'engage donc pas de procès d'intention. S'il y a bien des intentions dans les politiques sociales, comme il y en a chez les bénéficiaires de ces politiques, ce n'est pas à leur examen "critique" que nous entendons nous livrer. Mais plutôt, à leur considération comme paramètres d'une situation sociale significative. L'effet de composition des dispositions des politiques sociales est tenu pour susceptible de produire l'émergence d'un phénomène social original, pourvu de sens dans notre univers sociétal.

Autrement dit, nous ne présumerons concernant le dispositif institutionnel de l'Action Sociale (*) d'autres fonctions que celles qu'il se donne lui même, en tout cas pas celle de viser explicitement à l'exclusion sociale. De même, concernant cette fois les acteurs, bénéficiaires et agents de l'Action Sociale (travailleurs

(*) Convenons à chaque fois que nous parlerons de ce que dans le langage techno-administratif on appelle "l'Action Sociale", de l'écrire avec des majuscules. Ceci d'abord pour éviter toute confusion avec ce que les sociologues désignent sous le même vocable et qui concerne le rôle et la place de l'individu ou des groupes dans la collectivité. Ensuite, pour s'en tenir à un terme générique qui, comme le fait remarquer E. Alfandari, ne reçoit aucune définition officielle, même si l'administration d'Etat s'y réfère explicitement. Cette absence de définition officielle a pour nous l'avantage, contrairement aux notions voisines d'"aide sociale", de "protection sociale", de "prestations sociales", etc., de ne pas subir les restrictions conceptuelles des définitions juridiques. Autre avantage, sur le plan analytique maintenant, si, comme le dit toujours E. Alfandari, l'Action Sociale "se situe encore largement au plan des idées" et tend ainsi à se confondre avec la politique sociale des gouvernements; on conçoit que l'on puisse parler, comme le fait B. Lory de "Politique d'Action Sociale" et affirmer avec lui qu'il s'agit là d'une "fonction collective très large, [qui] rejoint la notion d'action sociale telle que l'entendent les sociologues, c'est-à-dire au sens des interactions humaines".
E. Alfandari; Aide sociale, action sociale; Précis Dalloz; 1977; 2^{ème} Ed.; p.102.
B. Lory; La politique d'action sociale; Privat; 1975; p.15.

INTRODUCTION

sociaux, personnel administratif, décideurs politiques), nous ne supposerons aucune limitation quant à leur capacité ordinaire à agir comme acteurs sociaux. En particulier, même déclarés "assistés", les bénéficiaires de l'Action Sociale ne seront pas pour autant tenus pour des handicapés de la signifiante. Certes, il restera à établir qu'il en va bien ainsi. Ce qui est l'un des buts de cette étude.

Ce disant, une première difficulté réside dans la capacité du sociologue à rencontrer son objet. En effet, si l'objet sociologique ne se donne pas à voir d'emblée comme objet du monde concret, s'il se définit en particulier par les médiations sociales qu'il requiert, on comprend que toutes les tentatives de saisie de l'objet à partir de traits caractéristiques préalablement isolés soient sujettes au démenti. Toute définition d'une population retient ou exclut, explicitement ou implicitement, des paramètres. Ce qui aura comme conséquence de faire varier sensiblement le profil de ladite population. A la limite, on ne produit jamais que des définitions *ad hoc* qui par un simple effet de rhétorique réifient et rendent redondant le prédécoupage sur lequel on s'appuie. De ce point de vue, l'on sait les critiques qui ont été adressées aux définitions proposées par les institutions de l'Action Sociale de leur clientèle: elles ne retiendraient dans leurs filets que les individus qu'elles y ont délibérément placés, confirmant par là les procédures d'exclusion qu'elles mettent en oeuvre à l'endroit de ceux qui n'ont pas su se faire reconnaître. L'on sait aussi l'imprécision des classifications et des définitions retenues par les chercheurs en sciences sociales qui, voulant quantifier ou qualifier l'objet de leurs recherches, sont contraints à l'arbitraire du seuil d'appartenance ou d'exclusion. Seuil qui, en l'absence de convention explicitement fondée, risquera de varier d'une recherche à l'autre, souvent pour les besoins de la cause démonstrative, autorisant ainsi l'utilisation du même terme pour

INTRODUCTION

désigner des réalités bien différentes. La définition "scientifique" du pauvre est à cet égard exemplaire.

Pour autant faut-il abandonner toute prétention à faire exister comme objet sociologique ce qui, sans conteste, est depuis longtemps un objet social? Ou pour dire autrement les choses, est-on autorisé à avoir une démarche scientifique qui ne soit pas toujours subvertie par les évidences premières, les confusions d'ordre (scientifique, éthique), bref, les idéologies qui affectent toute perception, y compris celle du chercheur patenté?

La question est bien sûr très générale. Et à l'instar de G. Bachelard nous affirmerons que *«le sens du vecteur épistémologique nous paraît bien net. Il va sûrement du rationnel au réel et non point, à l'inverse, de la réalité au général comme le professaient tous les philosophes depuis Aristote jusqu'à Bacon»* (18). Aussi, comme devait le préciser G. Bachelard soi-même, s'il y a un réalisme à pratiquer: *«Il s'agit d'un réalisme de seconde position, d'un réalisme en réaction contre la réalité usuelle, en polémique contre l'immédiat, d'un réalisme fait de raison réalisée, de raison expérimentée»* (19). Dès lors, et pour suivre encore la réflexion épistémologique de G. Bachelard, il convient de se soustraire à l'illusion des *«attributions réalistiques»* (20), de *«résister à un positivisme de premier examen»* car *«les traits les plus apparents ne sont pas toujours les traits les plus caractéristiques»* (21), en un mot, de renoncer au substantialisme de la sociologie spontanée. D'autant qu'ici, comme le fait valoir G. Simmel à propos du pauvre, les qualités des individus concernés dérivent de l'ambivalence de leur position dans le tout social. En somme, et de manière analogue à ce que G. Bachelard affirmait de la

(18) G. Bachelard; *Le nouvel esprit scientifique*; PUF; 1934; 9^{ème} Ed. 1966; p.4.

(19) *Ibid.*; p.5.

(20) *Ibid.*; p.125.

(21) *Ibid.*; p.155.

INTRODUCTION

géométrie, pour la sociologie aussi: **«Il n'y a que des qualités secondes puisque toute qualité est solidaire d'une relation»** (22).

Il n'est par conséquent point d'espoir de rencontrer l'objet de la recherche si l'on commence, comme le disent les auteurs du *Métier de sociologue*, par **«faire l'économie de la tâche de construction de l'objet»** (23). Sinon, c'est **«abandonner la recherche à ces objets préconstruits, faits sociaux découpés, perçus et nommés par la sociologie spontanée (...).»** (24). Or, cette tâche de construction de l'objet n'est pas non plus une opération d'évidence. De ce point de vue, les auteurs de l'ouvrage pré-cité ont raison de mettre l'accent sur l'importance de la **«problématique théorique permettant de soumettre à une interrogation systématique les aspects de la réalité mis en relation par la question qui leur est posée»** (25).

Aussi, est-ce aux noms de la problématique adoptée et de l'impératif épistémologique ci-dessus évoqué que nous définirons notre objet d'étude par la proposition suivante: **«appartiennent à la population étudiée tous ceux qui se trouvent être dans un rapport étroit mais non exclusivement coercitif avec les institutions de l'Action Sociale».**

Rapport étroit mais non exclusivement coercitif, voulant dire:

1) Qui ne résulte pas uniquement de la décision d'un pouvoir administratif, judiciaire ou médical, qui contraint autoritairement l'individu à entretenir une relation de dépendance avec l'institution. Laquelle, lorsque cela lui paraît possible, oeuvre généralement à la "réinsertion sociale" de l'individu. Autrement dit, ne sera pas pris en compte dans notre population la majeure partie de celle des

(22) G. Bachelard; *Id.*; p.126.

(23) P. Bourdieu, J.C. Chamboredon, J.C. Passeron; *Le métier de sociologue*; EHESS & Mouton; 1968; 4^{ème} Ed, 1983; p.52.

(24) *Ibid.*; pp.52-53.

(25) *Ibid.*; p.54.

INTRODUCTION

établissements spécialisés (Hôpitaux psychiatriques, Centres de placement psycho-pédagogique, Centres gériatriques, Etablissements pénitentiaires, etc.) Cela, parce que cette dernière admet une caractéristique supplémentaire : subir un pouvoir coercitif qui, parce qu'il s'impose massivement et autoritairement, spécifie considérablement les espaces de jeu des acteurs et les enjeux stratégiques.

2) Le rapport sera dit étroit avec l'institution dès lors qu'il constituera la modalité essentielle de l'insertion sociale. C'est-à-dire, outre qu'il devra admettre une certaine permanence dans le temps, qu'il contribuera de manière quasi exclusive à former les ressources économiques de la famille ou de l'individu, et s'accompagnera de l'intervention spécialisée d'agents sociaux professant l'aide et le contrôle de la population. Ainsi, nous entendons bien couvrir l'ensemble de la population que le langage commun et le discours politique, non sans ambiguïté peut-être, désigne par le vocable d'assistés. Dit autrement, nous nous proposons de rencontrer la clientèle courante des travailleurs sociaux non spécialisés dans le traitement d'un handicap particulier.

Concernant cette définition, il convient de souligner le caractère *a priori* des critères de sélection. Ils ne sont ni tributaires des catégories usuelles des institutions de la politique sociale (par exemple : composition du groupe familial; plafond du revenu; localisation socio-territoriale; etc.), ni dépendants d'une analyse préalable ou d'un parti pris concernant les fonctions, réelles ou supposées, des institutions et des résultats de leur politique. Cela pour éviter, par exemple, que la fréquence du recours à l'institution, perçue comme un indice de dépendance ou d'indépendance à l'égard de celle-ci, ne transforme en *persona non grata* celle qui aurait un profil quelque peu atypique. Et plus généralement, pour éviter que des catégories suspectes, parce que très fortement

INTRODUCTION

connotées sur le plan idéologique, tels la marginalité, le handicap socio-culturel, l'inadaptation sociale, etc., ne viennent invalider l'effort de construction de l'objet.

En somme, la construction de notre objet se veut indépendante des catégories usuelles, de sens commun ou professionnelles, par lesquelles se trouve appréhendée la population de l'Action Sociale. Elle réclame seulement la mesure d'un "état de choses", le constat des propriétés constitutives de l'objet lui-même; savoir, "le rapport étroit mais non exclusivement coercitif avec les institutions de l'Action Sociale". Ce qui revient bien à dire que c'est à la relation sociale ainsi engagée que nous conférons le pouvoir de fournir les qualités constitutives de l'objet. Toutefois, précisons-le dès maintenant, il ne s'agit nullement ce faisant de renoncer au pouvoir explicatif éventuel des catégories usuelles. Si, par exemple, le "handicap socio-culturel" ou la "culture de pauvreté" sont des concepts opératoires, nul doute que notre définition de l'objet nous permettra de les retrouver comme facteurs explicatifs du "rapport" défini plus haut. Mais là, c'est la tâche de l'explication sociologique proprement dite. Nous voulons seulement éviter que cette dernière ne soit "pipée" par les évidences du réalisme usuel, la plupart du temps, idéologiquement commandé.

Ajoutons encore, à propos du facteur temps introduit dans la définition de la population étudiée, que nous l'avons d'abord fait pour éliminer un phénomène que nous jugeons singulier et que nous pensons pouvant avoir une incidence sur notre objet. Il s'agit de la transition entre les deux situations bien définies que sont, d'une part celle de l'absence de rapport étroit (parce que l'individu ou la famille ne connaissent ni le chômage de longue durée, ni l'invalidité, ni les différentes causes d'absence de ressources), et d'autre part celle, inverse, du rapport étroit. C'est empiriquement que nous avons été amené à constater qu'après une rupture d'avec la situation

INTRODUCTION

d'absence de rapport étroit, il était bien souvent nécessaire que s'écoule quelque temps avant de se trouver réellement dans la situation du rapport étroit. Nous pensons donc qu'une période de transition, engageant des phénomènes spécifiques, précède généralement l'inscription dans la situation que nous envisageons. Afin d'éviter que ces phénomènes ne viennent se substituer à ceux que nous cherchons à étudier, nous conviendrons d'introduire un "délai de carence" de trois années avant d'obtenir ce "rapport étroit mais non exclusivement coercitif avec les institutions de l'Action Sociale".

*

* *

Cela étant, pour qui veut étudier sociologiquement la population de l'Action Sociale, deux voies semblent d'abord possibles:

- Celle qui privilégie l'imputation de causalité à des déterminismes sociaux ou socio-économiques. Voie largement empruntée jusqu'ici, et qui a autorisé les analyses marxistes ou d'inspiration marxo-foucaaldiennes produites dans la plupart des cas.

- Celle qui privilégie l'interprétation compréhensive des actions et des représentations. Voie nettement moins empruntée, sauf de manière, disons, périphérique, par certains qui s'intéressaient d'abord à la question du chômage ou à celle de la pauvreté.

Leurs fécondités heuristiques n'offrent cependant pas le même intérêt. O. Galland et M.V. Louis l'ont souligné lorsqu'ils ont, par exemple, cherché à expliquer les raisons pour lesquelles on ne voyait pas les chômeurs s'engager dans des actions collectives

INTRODUCTION

durables et organisées pour l'emploi. Pour eux, la première voie de l'analyse sociologique, qu'ils considèrent d'abord chez Marx et ceux qui recherchent la détermination de la conscience des hommes dans leur existence sociale, les conduit à une impasse. *«Avancer comme explication que les chômeurs se situent, du fait d'un rapport de forces particulièrement défavorable, sur une "position de classe" (conjoncturelle) de repli, apparaît simplement tautologique. Cette "position de classe" particulière reste un "trou noir" inaccessible à l'investigation sociologique»* (26). Par contre, en empruntant la seconde voie, qui, disent-ils, s'impose *«lorsque le terme résiduel de l'analyse déterministe prend une telle importance qu'il finit par la remettre en cause dans son ensemble»* (27), ils peuvent montrer que l'absence d'identité propre de chômeur empêche que soient réunies les conditions de l'action organisée.

Les indications fournies par ces deux auteurs sont éminemment précieuses. *Mutatis mutandis*, la population que nous envisageons est dans une position pour le moins similaire à celle de ces chômeurs quant à sa localisation dans la distribution des classes sociales. Et la question que nous lui posons concernant le rapport de dépendance qu'elle entretient avec les institutions de l'Action Sociale, est du même ordre que celle adressée aux chômeurs par O. Galland et M.V. Louis.

Les termes de l'alternative ainsi posés, mesurons au plus près, toujours relativement à la question qui nous mobilise, les enjeux problématiques sous l'angle de leur portée heuristique.

(26) O. Galland et M.V. Louis; "Chômage et action collective"; *Sociologie du Travail* 2/81; Avril-Juin 1981; p.175.

(27) *Ibid*; p.174.

INTRODUCTION

Pour ce faire, reportons-nous à la célèbre formule de l'*Avant-propos à la Critique de l'économie politique* : «*Le mode de production de la vie matérielle domine en général le développement de la vie sociale, politique et intellectuel. Ce n'est pas la conscience des hommes qui détermine leur existence, c'est au contraire leur existence sociale qui détermine leur conscience*» (28). On l'a rappelé à de multiples reprises, c'est là l'expression concentrée du matérialisme de Marx, et plus encore, comme l'a indiqué M. Rubel, de son "nouveau matérialisme" qui «*cesse d'être une métaphysique de la matière*» pour devenir «*un instrument de connaissance et d'explication de la réalité sociale et historique*» (29). Partant, il en a été déduit le principe gnoseologique suivant lequel la façon de penser des hommes, leurs croyances et leurs représentations d'eux-mêmes et du monde, étaient imputables aux rapports sociaux de production dans lesquels ils se trouvent intégrés. Le couple appartenance de classe/conscience de classe devenait ainsi le vecteur de l'explication sociologique. Mais bien sûr, et Marx le premier le fera dans *Les luttes de classes en France* et *Le Dix-huit Brumaire de Louis Bonaparte*, la considération de la situation empirique ou historique des individus devait amener à complexifier quelque peu le schéma de départ. Cependant, dans l'économie de la pensée marxienne, c'est toujours à la "distinction structurelle des classes", pour reprendre l'expression utilisée par R. Aron, qu'il faudra pouvoir rapporter l'analyse phénoménale et donc retrouver, au delà de ses applications conjoncturelles, la validité universelle du vecteur de l'explication. En d'autres termes, c'est conformément à la démarche de Marx que N. Poulantzas, par exemple, après avoir affirmé «*qu'une classe ne peut être localisée que lorsque sa place dans les rapports de production se réfléchit au niveau politique et idéologique par des effets*

(28) K. Marx; *"Avant-propos" à Critique de l'économie politique (1859)*; Gallimard; La Pléiade; 1965; p.273.

(29) M. Rubel; *Karl Marx, Essai de biographie intellectuelle*; Ed. Rivière; 1957; p.171.

INTRODUCTION

pertinents» (30), peut proposer d'envisager, de manière conjoncturelle, des "positions de classe" somme toute inadéquates au regard de la règle universelle (31). Ce que C. Baudelot, R. Establet et J. Malemort chercheront encore à préciser dans les termes d'une polémologie fine des groupes ou fractions de classes sociales relevant de la "petite bourgeoisie"; retrouvant d'ailleurs à ce niveau le poids des idées puisque, disent-ils, c'est à partir de **«traits réellement importants d'une conception idéologique de la société, que se rassemblent ceux qui en profondeur se ressemblent»** (ce sont les auteurs qui soulignent)(32).

En fait, comme le disait, non sans ironie, R. Aron: **«On voudrait trouver une formule intermédiaire entre la détermination de l'ensemble de la société par l'infrastructure -proposition réfutable- et le conditionnement qui n'a pas grande signification. Comme d'habitude en pareil cas, la solution miraculeuse est la solution dialectique. Le conditionnement est dit dialectique et on pense avoir franchi un pas décisif»** (33). Et, sauf à en faire un stigmaté métasocial, le péché originel des classes sociales aurait peut-être dit Marx (34), l'*habitus* de classe de P. Bourdieu ne relève-t-il pas de cette solution miraculeuse? En tout cas, il ne lève pas la difficulté.

Et la difficulté majeure ici est d'abord celle qui s'attache à la compréhension du concept de classe sociale. Pour notre part, nous

(30) N. Poulantzas; *Fascisme et dictature*; Ed. Maspéro; Coll. "textes à l'appui"; 1970; p.257.

(31) «Une classe sociale, ou une fraction ou couche de classe, peut ne pas avoir une position de classe correspondant à ses intérêts, eux-mêmes circonscrits par sa détermination de classe, [...]» N. Poulantzas; *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*; Seuil; Coll. "sociologie politique"; 1974; p.17.

(32) C. Baudelot, R. Establet et J. Malemort; *La petite bourgeoisie en France*; F. Maspéro; 1974; p.45.

(33) R. Aron; *Les étapes de la pensée sociologique*; Gallimard; 1967; N¹^{re} Edition; Gallimard; Coll. TEL; p.185.

(34) par analogie avec le rôle qu'il fait jouer au "péché théologal" dans l'accumulation primitive du capital. Cf. *Le Capital*; L 1; 8^{ème} section.

INTRODUCTION

tiendrons pour acquises la distinction que proposait R. Aron entre "classe sociale" et "strate" (35), et surtout sa remarque d'après laquelle : **«La plupart, sinon toutes les classes sociales, en tant qu'êtres collectifs, ne diffèrent qu'en degré et non en nature des strates»** (36). Dès lors deux cas de figure doivent être soigneusement distingués. Dans le premier, nous serions en présence d'une classe *stricto sensu*, et dans ce cas, comme le voulait Marx, et comme l'a réaffirmé N. Poulantzas, c'est sur le plan politique et idéologique (lutte pour le pouvoir, partis politiques) que s'affirme avec le plus de netteté une relation de correspondance entre existence matérielle et représentation ou conscience de soi. Or, et c'est en ce sens qu'opine R. Aron, ce cas de figure se trouve le mieux réalisé pour la classe ouvrière de la société industrielle du XIX^{ème} siècle, celle sur laquelle raisonne Marx. Dans le second, nous perdrons la qualité de conscience autonome de la classe. En présence de strates sociales (fractions disséminées de la classe originelle ou non), la relation de correspondance n'est plus bi-univoque. Parfois même, elle n'est plus du tout. Dans ces conditions, on peut se demander avec J. Lautman: "Où sont les classes d'antan?" (37). Et, n'était le pouvoir du sociologue d'objectiver, à partir de critères suffisamment discriminants, des domaines de distinction pertinents, on ne pourrait même pas soutenir, comme le fait J. Lautman, que dans la France des années 80, **«Il y a bien encore quatre classes, même si l'appartenance adscriptive a moins de rigidité, même si les différences de revenu, pouvoir, prestige, diminuent, au moins entre certains groupes, même si le mode de vie classes moyennes tend à se généraliser, même si la conscience de classe n'est pas claire chez chacun, même si, enfin, et là est peut-**

(35) «La classe diffère de la strate en tant qu'être ou en tant que volonté», R. Aron; "La classe comme représentation et comme volonté"; Cahiers Internationaux de Sociologie; Vol. XXXVIII; 1965; p.15. Cf. également; R. Aron; La lutte de classes, nouvelles leçons sur les sociétés industrielles; Gallimard; 1964; notamment Ch.3; "Deux définitions des classes".

(36) Ibid; p.16.

(37) J. Lautman; "Où sont les classes d'antan?"; dans; La sagesse et le désordre-France 1980; sous la direction de H. Mendras; Gallimard; 1980; pp.81-99.

INTRODUCTION

être l'essentiel du changement et de la difficulté pour l'analyse, des clivages nouveaux dans l'univers des représentations et des pratiques coupent en deux certaines classes, opèrent des rapprochements entre fractions de classes différentes» (38). Ce qui devient ici remarquable, c'est la non nécessité du lien entre l'adscriptio socio-économique et la culture, et *a fortiori* la conscience de classe; puisqu'aussi bien, nous dit J. Lautman, cohabitent d'authentiques cultures de classe -sous la forme du militantisme syndical ouvrier par exemple-, et des "cultures de classe sans conscience", selon l'expression empruntée à M. Crozier, -sous la forme notamment des mouvements associationnistes et de ce qu'on a bien voulu appeler l'animation socio-culturelle-.

En conséquence, sauf à prétendre voir réalisée la forme mythique de LA classe, il n'y a pas de lien nécessaire entre conditions matérielles d'existence sociale et représentation de classe, c'est-à-dire de soi et de sa différence d'avec les autres. C'est donc finalement retomber dans le "matérialisme vulgaire", mécaniste et antihistorique d'après F. Engels (39), que de vouloir maintenir la détermination stricte de la conscience en général, donc des représentations, croyances et idées, par la localisation socio-économique des individus et des groupes, pour ne point parler de leur position dans les rapports sociaux de production. Mais, même dans le cas tout hypothétique de la classe qui réalise ce qu'elle est en soi, la proposition d'une détermination par les conditions socio-économiques n'a-t-elle de sens, en dehors de l'analyse structurelle de Marx que l'on peut entendre comme un schéma fonctionnel des rapports politiques, que pour le débat gnoséologique. Dans le meilleur des cas en effet, le sociologue *ex-professo* n'observera jamais, ou plus exactement ne conclura jamais qu'à la correspondance entre conditions

(38) J. Lautman; *Ibid*; pp. 87-88.

(39) F. Engels; *Ludwig Feuerbach et la fin de la philosophie classique allemande (1886)*; dans K. Marx et F. Engels; *Etudes philosophiques*; Ed. Sociales; 1968.

socio-économiques et conscience, puisque son explication causale est de type logique et non métaphysique. Ce qui, on l'a souvent dit, n'est pas toujours le cas de Marx qui, en bien des occasions, fait preuve d'un naturalisme aujourd'hui jugé désuet. Car la convenance, l'accord -pratiquement au sens musical du terme- entre les deux, est proprement une proposition ontologique, d'ailleurs plutôt d'allure platonicienne. Tel peut être interprété le jeu de mot de *L'idéologie allemande* qui permet à K. Marx et F. Engels d'affirmer que: **«La conscience (Bewußte) ne peut jamais être autre chose que l'Être conscient (das bewußte Sein) et l'Être des hommes est leur processus de vie réelle»** (40). Mais qu'importe ce naturalisme, si la proposition marxienne d'où nous sommes parti nous conduit à poser le problème de la validité du lien logique causal à établir (41). Or, sur ce point, seule une classe idéale, si tant est que la classe ouvrière du XIX^{ème} ait pu le réaliser, semble pouvoir y satisfaire.

C'est pourquoi, à vouloir forcer quelque peu la proposition marxienne, c'est-à-dire le plus souvent en entrant dans une problématique de l' "efficace", s'engage-t-on dans une explication faisant a priori de l'appartenance de classe la cause efficiente de toute conscience. Dès lors, bien sûr, point n'est besoin d'invoquer l'autonomie de la conscience individuelle. Au mieux cette instance autonome n'aura-t-elle qu'une fonction de miroir, de double favorisant la traduction psychologique du phénomène premier. L. Sève n'écrira-t-il pas que **«de la "forme" de l'articulation de la psychologie sur le marxisme on peut tirer, sous la condition d'une extrême vigilance doctrinale, et en vertu de ce qu'on pourrait appeler loi de correspondance des formes théoriques, non seulement des vues**

(40) K. Marx et F. Engels; *L'idéologie allemande* (1846); Ed. Sociales; 1968; p.50.

(41) Ce qui, nous semble-t-il, est bien l'esprit de la démarche de Marx dans le passage cité de "l'Avant-propos". Et, encore une fois, M. Rubel a raison d'y voir l'abandon par Marx du terrain de la gnoséologie pure au profit d'un nouvel organon d'analyse sociale qu'on imposera sous le nom de "matérialisme historique".

INTRODUCTION

partielles **mais la conception d'ensemble d'une psychologie de la personnalité scientifiquement adulte** (42). Sans ce souci de renouveler l'épistémologie de la psychologie, se bornera-t-on, le plus souvent, à faire de la conscience individuelle une instance mystificatrice d'inversion du réel, conformément à la conception althusserienne de l'idéologie. Pour L. Althusser en effet: **«Dans l'idéologie, les hommes expriment, non pas leurs rapports à leurs conditions d'existence, mais la façon dont ils vivent leur rapport à leurs conditions d'existence : ce qui suppose à la fois rapport réel et rapport "vécu", "imaginaire". L'idéologie est, alors, l'expression du rapport des hommes à leur "monde", c'est-à-dire l'unité (surdéterminée) de leur rapport réel et de leur rapport imaginaire à leurs conditions d'existence réelles** (43). On comprend, dans ces conditions, pourquoi la tâche la plus urgente consistera à réduire la disharmonie entre l'adscriptio socio-économique des individus et leurs pensées d'une part, entre celle-ci et le schéma idéal d'autre part. Dans le domaine qui est le nôtre, J. Verdès-Leroux excelle en la matière, qui pense expliciter le fait **«qu'un des produits majeurs de l'activité des agents du service social est l'élaboration continue, parallèlement à l'évolution du rapport des forces qu'elle contribue en retour à modifier, d'une représentation des dominés. Celle-ci permet à la fois d'affermir, comme une attestation, les certitudes idéologiques des dominants et de réduire les résistances des dominés en sapant, par une entreprise d'invalidation, la conscience de classe sur laquelle se fondent ses différentes formes de résistance** (44). En somme, c'est à un postulat métaphysique, celui de la détermination quasi mécanique de la "conscience" par l'appartenance de classe, que l'on est donc conduit. Et cela, ajouterons-nous, quoi qu'il se passe dans la *camera obscura*.

Pour notre part, nous nous refuserons à admettre un tel

(42) L. Sève; *Marxisme et théorie de la personnalité*; Ed. Sociales; 1974; p.70.

(43) L. Althusser; *Pour Marx*; Ed. F. Maspéro; 1965; p.240.

(44) J. Verdès-Leroux; *Le travail social*; Ed. de Minuit; 1978; p.55.

INTRODUCTION

postulat. En tout cas, ce n'est pas sous cette forme que nous envisagerons la possibilité d'une "détermination structurelle de classe", pour reprendre une expression que l'on rencontre chez N. Poulantzas. D'abord, parce qu'une telle détermination est à prouver et non pas à postuler. Ensuite, parce que si elle est "structurelle", ce n'est pas ce statut théorique qui lui confère son "efficace".

Il convient donc, si l'on veut éviter l'hypothèse métaphysique, et si l'on admet toujours que les actions des hommes sont orientées par la conscience qu'ils en ont, de considérer pour elle-même cette "conscience". En un mot, d'analyser «la façon», comme l'écrivait L. Althusser, dont les hommes vivent leur rapport effectif à leurs conditions d'existence, sans qu'il soit besoin de postuler unité et "surdétermination" du réel et de "l'imaginaire". Bref, procéder à l'analyse des représentations.

Nous pourrions encore, pour reprendre une opposition rapide bien que classique, dire qu'à l'interprétation "matérialiste" - à entendre comme recherche du *primum movens* dans quelque base "naturelle" ou "donnée"-, ainsi celle des origines du capitalisme sous forme d'accumulation primitive du capital chez K. Marx, il convient, comme l'a fait M. Weber dans *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, de lui substituer une interprétation compréhensive de l'activité sociale (*soziale Handeln*), donc de considérer les idées, les valeurs, la "conscience" des premiers entrepreneurs capitalistes. De fait, c'est chez M. Weber que l'on trouve clairement exprimée l'idée que les représentations que se font les hommes de ce pour quoi ils se mobilisent et agissent, participent pleinement de l'explication sociologique. Ce qu'on a appelé, non sans ambiguïté parfois, sa sociologie compréhensive, consiste d'abord à ne pas transformer l'imputation de causalité en un exercice dogmatique de type moniste (45). D'où l'attitude de M. Weber à l'égard du marxisme, énoncée par

(45) J. Freund dans : *Philosophie et sociologie*; Ed. Gabay/Louvain-La-Neuve; 1984; consacre un important développement au problème de la causalité chez M. Weber, complétant ce qu'il avait déjà pu en dire notamment dans : *Sociologie de Max Weber*; PUF; Coll. le sociologue; 1966.

J. Freund de la manière suivante: *«L'erreur du marxisme selon Weber, est d'avoir transformer une hypothèse de travail scientifiquement valable, en une conclusion pratique, péremptoire et prétendue définitive»* (46).

Ce que M. Weber appelle l'intrusion des valeurs, c'est-à-dire cette relation de moyens à fin qu'exprime la valorisation des actions humaines, exige donc, pour celui qui entend procéder à l'analyse scientifique de ces actions, de prendre l'individu comme unité de base (47). D'y voir un agent ou un acteur, réellement actif même si l'action est une abstention; qui agit et non pas seulement qui est agi.

Mais c'est bien parce que l'épistémologie weberienne est fondamentalement celle de la "causalité significative" (sinnhafte Kausalität) que *«L'individu forme la limite supérieure, car il est l'unique porteur d'un comportement significatif»* (48). Ce qui revient à dire que d'un point de vue sociologique, la validité des concepts collectifs ou génériques est relative au sens que les individus leur confèrent. Aussi J. Freund a-t-il raison de dire que, selon Weber, *«On n'explique pas la société par la société, mais par les relations que les agents sociaux nouent entre eux en agissant au sein de la collectivité particulière qu'ils forment»* (49). Dès lors, contrairement à ce que professait E. Durkheim, l'explication sociologique ne saurait valablement faire appel à des schémas explicatifs supra-individuels (50). J.M. Vincent, dans une

(46) J. Freund; *Philosophie et sociologie; Op. Cit.*; pp. 158-159.

(47) Cf. *Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre; trad. franç. J. Freund; Essais sur la théorie de la science; Plon; Coll. Recherches et sciences humaines; 1965.*

(48) *Ibid.*; p. 345.

(49) J. Freund; *Philosophie et sociologie; Op. Cit.*; p. 179.

(50) Cf. E. Durkheim; *Préface de la seconde édition des Règles de la méthode sociologique (1895); «Si, comme on nous l'accorde, cette synthèse sui generis qui constitue toute société dégage des phénomènes nouveaux, différents de ceux qui se passent dans les consciences solitaires, il faut bien admettre que ces faits spécifiques résident dans la société même qui les produit, et non dans ses parties, c'est-à-dire dans ses membres. Ils sont donc, en ce sens, extérieurs aux consciences individuelles, (...); 20^{ème} Ed.; 1981; PUF; pp. XVI-XVII.*

INTRODUCTION

présentation critique de la méthodologie weberienne, le dira aussi: *«La sociologie en vérité ne peut utiliser que des schémas explicatifs conditionnels (...). Ces schémas explicatifs conditionnels, maniés avec toute la rigueur de la méthode de la causalité adéquate, sont dans la terminologie de Weber des types idéaux (Idealtypen), des constructions de l'esprit qui permettent d'ordonner le réel»* (51).

Au total, nous récuserons ici le postulat métaphysique qui ne nous conduit à rien d'autre qu'à raviver les antennes de la "domination", et nous en appellerons, suivant les principes de la méthodologie weberienne, à la compréhension du "sens subjectif" visé par les individus en tant qu'acteurs sociaux pris dans une relation sociale, ou pour reprendre l'expression de M. Weber, dans une "activité sociale" (52).

C'est pourquoi, c'est en termes de stratégies d'utilisation que nous entendons étudier la relation qu'entretient notre population avec l'Action Sociale. La notion de stratégie étant à considérer dans une acception héritée de la logique mathématique appliquée aux jeux - celle de J. Von Neumann-, dont l'esprit consiste à substituer à la complexité des situations réelles un modèle d'intelligibilité de type mathématique. Autrement dit, les actions humaines que nous envisageons sont à entendre comme des actions rationnelles, au sens où elles peuvent être rendues intelligibles sous la forme de structures logiques de l'action (53). Ce qui ne réclame d'autre postulat que

(51) J.M. Vincent; "La méthodologie de Max Weber"; Les Temps Modernes; N°251; Avril 1967; pp.1833-1834.

(52) Selon la célèbre définition de *Wirtschaft und Gesellschaft*, «Nous appelons sociologie (...) une science qui se propose de comprendre par interprétation l'activité sociale et par là d'expliquer causalement son déroulement et ses effets. Nous entendons par activité (Handeln) un comportement humain (peu importe qu'il s'agisse d'un acte extérieur ou intime, d'une omission ou d'une tolérance) quand et pour autant que l'agent ou les agents lui communiquent un sens subjectif. Et par activité sociale, l'activité qui, d'après le sens visé par l'agent ou les agents, se rapporte au comportement d'autrui, par rapport auquel s'oriente son déroulement». Trad. J. Freund; *Economie et société*; t.1; Plon; Coll. Recherches et Sciences Humaines; 1971; p.4.

(53) Peu importe pour l'instant que l'on s'en tienne aux différents types de rationalité dégagés par M. Weber, ou que l'on adopte une conception plus élargie des actions... (suite p. suivante)

INTRODUCTION

celui, inhérent à l'entreprise sociologique elle-même, de la rationalité et de l'intelligibilité des actions humaines.

Si l'on ajoute encore que le concept de stratégie participe d'un mode de raisonnement qui s'apparente, selon les termes de M. Crozier et E. Friedberg, à "l'analyse clinique" - *«nécessairement contingente de la réalité des relations qui, dans le champ spécifique considéré, se nouent entre les acteurs concernés (...)*», on acceptera que notre recherche se développe selon les trois axes de : l'observation; l'interprétation; l'explication.

(suite 53) rationnelles à la manière de R. Boudon, L'important est de ne laisser entrer aucune "force cachée" ou "chef d'orchestre clandestin" qui interdirait aux acteurs d'avoir des "raisons" pour agir. Bref, nous faisons l'économie de la manipulation.

(54) M. Crozier et E. Friedberg; *L'acteur et le système*; Seuil; 1977; p. 393.

2) D'UN CHOIX DE METHODE.

Affirmer que les résultats d'une recherche ne valent que ce que vaut la méthode qui les a autorisés, est bien sûr un truisme. Et la réflexion méthodologique ne commence que lorsqu'on en a, d'une certaine manière, inversé les termes. Autrement dit, l'application d'une méthode ne vaut que ce que peut valoir la recherche réflexive qui lui préside. Ou comme le dit Th. M. Newcomb: «Aucune méthode n'est meilleure que la théorie selon laquelle elle est mise à l'épreuve» (28). Descartes, à sa façon, l'affirmait déjà dans ses *Règles pour la direction de l'esprit* (29). En somme, la méthode ne s'impose pas d'elle-même. Et s'il existe des instruments tout faits et bien faits, encore faudra-t-il connaître les secours qu'on peut en attendre, et bientôt faire des choix.

Notre propos ne peut donc pas être une revue des différentes méthodes utilisées par la sociologie. Puisque de cette revue aucune méthode particulière ne saurait s'imposer. C'est plutôt à une justification de la procédure empirique utilisée et à une explication de ses différents moments que nous allons nous livrer.

Nous n'érigerons pas en premier principe de la méthode

(28) Th. M. Newcomb; "L'interdépendance de la théorie et des méthodes socio-psychologiques"; in L. Festinger and D. Katz; *Research Methods in the Behavioral Sciences*; 1953; trad. Franç. *Les méthodes de recherche dans les sciences sociales*; PUF; Coll. *Psychologie d'aujourd'hui*; 1959; p.15.

(29) «Mais si la méthode explique bien comment il faut se servir de l'intuition, pour ne pas tomber dans l'erreur contraire à la vérité, et comment il faut faire des déductions, pour parvenir à la connaissance de toutes choses, rien d'autre n'en est requis, me semble-t-il, pour qu'elle soit complète, (...) Elle ne peut aller en effet jusqu'à enseigner aussi comment ces opérations mêmes doivent être faites, car elles sont les plus simples et les premières de toutes, en sorte que, si notre entendement ne pouvait déjà les faire auparavant, il ne comprendrait aucun des préceptes de la méthode elle-même, si faciles qu'ils soient». Descartes; *Règles pour la direction de l'esprit*; Gallimard; 1953; p.47.

INTRODUCTION

l'opinion de Cl. Javeau selon laquelle, *«Le plus souvent, c'est la technique choisie qui commande la nature de l'objet et non l'inverse»* (30). En effet, ce que semble constater Cl. Javeau ne saurait fournir le cadre dans lequel doit se mener la réflexion méthodologique, puisque cela a l'inconvénient majeur d'établir un rapport de subordination, d'ordre quasi ontologique, entre méthode ou technique et objet ou résultat de la recherche. Quel que soit par exemple l'usage qui associe la méthode de l'entretien et l'adoption d'une problématique sociologique compréhensive, nous ne pensons pas pour autant qu'il faille en faire un principe de méthode. Le faire, n'a d'autre effet que de prolonger quelque peu artificiellement une querelle, pourtant si souvent décriée, entre des méthodes dites, pour les unes, quantitatives, pour les autres, qualitatives; et finalement, de borner abusivement les unes et les autres.

Pour ce qui nous concerne, notre conviction de devoir étudier les représentations que se font les familles de leur rapport avec les institutions de l'Action Sociale, ne nous disait encore rien sur la procédure à utiliser pour recueillir et traiter l'information nécessaire. Nous pensons en effet qu'il y a autant de légitimité à traiter selon des procédures quantitatives ou qualitatives ce qui relève du "subjectif". Un sondage d'opinions ou une enquête par questionnaire étaient tout aussi indiqués que les entretiens que nous avons menés. L'exemple des grandes enquêtes effectuées par l'INED ou l'INSEE, si ce ne sont celles de la COFREMCA et des instituts privés de sondage, montre à l'envi comment les opinions, les attitudes ou les comportements sont susceptibles d'appréhension quantitative.

Mieux, les développements de la logique érotétique, à la base de ce que J.P. Grémy envisage comme une "théorie formelle du questionnaire d'enquête" (31), mais aussi la puissance des moyens du traitement statistique et mathématique appliqué aux enquêtes par

(30) Cl. Javeau; *Leçons de sociologie*; Méridiens-Klincksieck et Cie; Paris; 1986; p.132.

(31) J.P. Grémy; "L'analyse formelle des questionnaires d'enquête"; *L'Année Sociologique*; 31/1981; pp.187-221.

INTRODUCTION

questionnaire, suffisent pour fonder la conviction que des résultats satisfaisants à l'égard de nos attentes eussent pu être atteints par ce type de procédure. Tout particulièrement, et dans la mesure où nous ne cherchions pas à utiliser pour notre population des critères de classification *a priori* (jusques et y compris l'ensemble des "variables objectives" couramment utilisées), nous étions en droit d'attendre de tels résultats d'un dispositif d'analyse statistique des réponses ouvertes d'un questionnaire d'enquête du type de celui mis au point par L. Lebart, par exemple (32). Estimant qu'«*il existe en effet des domaines de compétence de l'information subjective, qui est quelquefois la seule à être accessible et synthétique*», L. Lebart s'est proposé de définir des outils de synthèse susceptibles d'améliorer l'étude des réponses aux questions ouvertes des enquêtes classiques (33). Si l'on tient ces réponses pour beaucoup plus riches que n'importe quelle grande batterie d'*items* -notamment parce qu'elles laissent une plus grande place à l'expression directe de la subjectivité du répondant-, il est sûrement utile de pouvoir disposer d'un moyen de mettre en évidence «*une certaine organisation des données ayant des propriétés de stabilité au cours du temps, et une relative invariance vis-à-vis de la batterie de questions actives*» (34). En somme, on peut espérer obtenir un "patterning" des opinions et des représentations, ou comme le dit encore L. Lebart, décrire ce qu'il appelle "l'ancrage factuel" des informations de type subjectif.

Certes, en l'état actuel de ses travaux, L. Lebart se refuse d'assortir ce fait statistique d'un discours interprétatif en termes de "types" ou de "classes" -au sens fort de ces termes-. Par prudence méthodologique, il tient à se garantir contre le risque, dit-il, de

(32) L. Lebart; "L'analyse statistique des réponses libres dans les enquêtes socio-économiques"; *Consommation-Revue de Socio-Economie*; n°1; 1982; pp.39-62. L'enquête de référence sur laquelle se fondent les travaux méthodologiques de L. Lebart, est celle menée depuis 1978 par le CREDOC sur "les conditions de vie et les aspirations des français".

(33) L. Lebart; "Sur la valeur opératoire de certaines informations subjectives dans les enquêtes socio-économiques"; *Journal de la Société de statistique de Paris*; t.124; n°1; 1983; pp.38-52.

(34) *Ibid.*; p.51.

«conférer le statut de variables latentes (facteurs cachés ayant une existence réelle et découverts par le calcul) à des variables résultantes (index composites dépendant de la batterie de variables actives et des algorithmes de réduction utilisés). Et [...] ainsi de renverser une chaîne causale en considérant -les automatismes de la sociologie spontanée aidant- un reflet comme un prédicteur» (35). En fait, cela ne réduit en rien la valeur de la procédure de traitement, car le passage au discours interprétatif, et cela semble-t-il quelle que soit la procédure suivie, nous confronte toujours au même problème, maintes fois abordé en méthodologie des sciences sociales: celui de savoir jusqu'où va le pouvoir explicatif des variables retenues. En d'autres termes encore, et par delà les questions portant sur la validité d'une représentation de la stratification sociale en termes de "classes sociales" (36), cela revient à rechercher comment nous pouvons passer d'une procédure "wébérienne" à une procédure "durkheimienne" -pour reprendre une formulation utilisée par Ph. Cibois-. C'est-à-dire, passer d'une présentation des différentes configurations selon les modalités de réponse aux questions posées à des corrélations entre variables (37).

Ajoutons ici, à propos de l'analyse quantitative et de la technique du questionnaire qui lui est éventuellement associée, que leur technicité et les limites qu'elles imposent aux aspirations cognitives du chercheur ne sauraient fonder *a contrario* la validité intrinsèque des procédures dites qualitatives. S'il est indéniable,

(35) L. Lebart; "Sur la valeur opératoire..."; art. cit.; pp.49-50.

(36) L'analyse factorielle des correspondances tendant à décrire les individus en dehors de toute référence à la stratification sociale en termes de "classes sociales", on a pu se demander si nous n'avons pas là affaire à un artifice de la méthode elle-même. Ce qui en limiterait du même coup son intérêt sociologique. Pour une présentation synthétique du problème Cf. J. Lautman; "Intérêt et limites des enquêtes sociologiques"; *Encyclopedia Universalis; Symposium*; 1985; pp.638-643.

(37) Cf. Ph. Cibois; "La représentation factorielle des tableaux croisés et des données d'enquête; étude de méthodologie sociologique"; *LISH*; 1980. Et, "Analyse des données et sociologie"; *L'Année Sociologique*; 31/1981; pp.333-348.

INTRODUCTION

comme le notent A. Blanchet et al. dans un ouvrage de présentation de l'entretien non directif de recherche, que *«le questionnaire construit et constitue "le contexte discursif a priori" par l'ensemble des hypothèses et des questions qu'il impose»*, il est abusif de prétendre, comme ils le font, que la technique du questionnaire élude complètement cet aspect du problème, oublieuse qu'elle serait de ce que le sens du discours tenu par le locuteur est d'abord situé de son côté (38). En tout cas il est simplement illusoire de croire que la seule "restitution" du contexte discursif suffise à produire le sens, et partant valide la technique "qualitative".

Affirmons seulement que dans bien des cas, les déconvenues méthodologiques, les écarts entre les attentes et les résultats d'une recherche, renvoient peut-être moins à l'inadéquation de la démarche méthodique à l'objet, qu'à l'état ou à l'usage de l'instrument. La comparaison a été souvent faite : Il ne suffit pas de coller l'oeil au microscope pour "voir". D'autant, qu'il s'agisse de formalisme mathématique ou d'informations contextuelles, que nous n'avons encore affaire qu'au moment "descriptif" de ce que doit être la recherche sociologique (39).

En conséquence, et pour nous résumer, ce n'est ni à la nature de notre objet d'étude, ni aux vertus, ou plutôt aux défauts, des procédures méthodiques "quantitatives", que nous ferons supporter notre choix de méthode; mais bien à des considérations du reste autrement prosaïques. En effet, mais c'est également là un truisme, ces procédures exigent généralement, appelons cela, un "appareillage" assez lourd. Les moyens logistiques à mettre en oeuvre pour une enquête par questionnaire originale n'ont peut-être pas toujours à prendre l'allure impressionnante qu'ils reçoivent dans les grands

(38) A. Blanchet et al.; *L'entretien dans les sciences sociales*; Dunod; 1985; p.15.

(39) *Parlant du but de l'analyse des correspondances*, Ph. Cibois affirmera qu'il s'agit d'une approximation descriptive. C'est pourquoi dit-il, «Plutôt que d'analyse factorielle nous préférons parler de représentation factorielle, de présentation nouvelle des mêmes données (ou de leur approximation) sous un jour plus agréable»; *Art. Cit.*, p.346.

INTRODUCTION

instituts, mais sont toujours nécessaires, et leurs coûts, au sens économique du terme, inévitables. De ce point de vue, la remarque de R. Boudon selon laquelle: *«Le choix entre l'observation par la méthode des cas et l'observation de type statistique est en général guidé par des considérations économiques»* gardait pour nous toute son actualité (40). Car ce sont finalement des considérations de cet ordre, purement conjoncturelles et matérielles, qui ont orienté notre recours à la méthode des entretiens. D'autant que, rien ne nous permettait non plus de penser que les contraintes des méthodes "quantitatives" pouvaient être compensées par un gain de productivité informative. En somme, rien qui ne vaille la peine d'être qualifié de "scientifique" dans ce choix.

De ce que nous pouvions tenir les méthodes d'observation et de recueil de l'information sur notre objet pour équivalentes *a priori*, ne signifiait évidemment pas que nous allions les tenir pour indifférentes. Il s'en fallait. Et, en adoptant l'observation de cas individuels par la procédure de l'entretien, nous nous engageons dans un maquis de pratiques et de savoir-faire dont la théorie paraît pour le moins incertaine. Nous pensions toutefois pouvoir lever cette difficulté en procédant à une sorte de théorisation faible de l'entretien, c'est-à-dire à un recensement de propositions constitutives de la méthode, envisagées sous l'angle de leur cohérence interne, et sous celui de leur caractère contrôlable à chaque moment de l'application de la procédure. En d'autres termes, nous avons cherché à préciser le mieux possible le secours que nous attendions de la méthode choisie.

En tout premier lieu, nous ne disconvierons nullement que définir un entretien c'est mettre l'accent sur une situation qui fait appel au discours, engage des relations interpersonnelles entre l'enquêteur et l'enquêté, et reste entièrement dominée par un objectif

(40) R. Boudon; *Les méthodes en sociologie*; PUF; Coll. *Que sais-je?*; n°1334; 1969; p.118.

INTRODUCTION

qui ne se confond pas avec la situation elle-même. Sur ce point, tout le monde semble s'accorder, et, comme l'ont rappelé R. Ghiglione et B. Matalon, la définition fournie en 1924 par W.V.D. Bingham et B.V. Moore, selon laquelle *«L'interview est une conversation avec un but»*, tient donc toujours (41). Ce disant, l'aspect qui nous semble important de préciser est celui qui a trait à la fin poursuivie dans l'entretien. En effet, depuis les grandes enquêtes d'un F. Le Play ou les théorisations freudiennes de la période post-cathartique -mais peut-être faudrait-il en appeler aussi à la maïeutique socratique-, on sait que le discours verbal autorise l'accès au sens, et pour ce faire, exige des qualités chez les partenaires de la relation discursive : bonne volonté, sincérité, capacité d'écoute, de formulation, etc. Les travaux, postérieurs, de J. Piaget (1926) et de C. Rogers (1942), dans le champ de la thérapie comme dans celui de la recherche; ceux de F.J. Roethlisberger et W.J. Dickson concernant la "Western Electric Company" (1943); les réflexions méthodologiques de W.V.D. Bingham et B.V. Moore (1924), de A.C. Kinsey (1948), de C.F. Cannel et R.L. Kahn (1953; 1968), de R.K. Merton, M. Fiske et P.L. Kendall (1956), sans oublier les présentations de la méthode ou de son histoire faites en France par R. Daval, R. Ghiglione et B. Matalon, ou A. Blanchet; nous ont suffisamment sensibilisé aux conditions optimales de l'interlocution pour que nous ne cherchions autre chose que de nous y soumettre. Même si, au delà des prescriptions, c'est à un "art de l'entretien", à un "sens de la relation", à un "savoir-faire", qu'il faut bien en appeler (42). Bref, si la méthode de l'entretien est d'abord le règne de l'empirie, c'est la vigilance et la prudence épistémiques, mais aussi la souplesse et la variété des façons de faire, qui en constituent la règle première.

De ce point de vue, la "neutralité", parfois qualifiée à

(41) W.V.D. Bingham, B.V. Moore; *How to interview*; Harper & Row; New York; 1924, Cité dans R. Ghiglione et B. Matalon; *Les enquêtes sociologiques*; A. Colin; Coll.U; 1978; p. 58.

(42) Cet obstacle à la reproductibilité des "conditions de l'expérience" n'est pas l'apanage de cette méthode, ni même celui des sciences de la culture.

INTRODUCTION

l'instar de M. Weber de "neutralité axiologique", relève-t-elle de ces attitudes nécessaires, mais encore insuffisantes pour valider la méthode. C'est pourquoi nous pouvons volontiers accorder à P. Bourdieu, J.C. Chamboredon et J.C. Passeron, que l'entretien non directif ne saurait en soi être tenu pour **«la réalisation paradigmatique de la neutralité dans l'observation»** (43). Ou, pour le dire de manière plus positive, et à la suite de M. Simonot : **«La validation méthodologique d'un instrument d'investigation scientifique ne peut se faire sur l'une des caractéristiques matérielles qui conditionnent sa mise en oeuvre, mais plutôt sur sa capacité globale à atteindre un objectif donné»**. Car, ajoute-t-il, **«C'est en fonction de cet objectif que l'on sera amené à définir et circonstancier les conditions dans lesquelles il sera à même de l'atteindre»** (44).

Or, le but de l'entretien (entendons, bien sûr, de l'entretien de recherche), reste la production par **«expression directe des expériences vécues, croyances, sentiments, souvenirs, projets»**(45) d'une information susceptible de satisfaire aux attentes d'une recherche. Notamment : **«Collecter des faits utiles à la vérification des hypothèses»** (46). C'est donc en raison de cet objectif, et de lui seul, que nous avons arrêté nos règles de procédure.

A l'intérieur de l'éventail des procédures d'entretien et des appellations qui ont cours, nous préférons utiliser l'expression de R.K. Merton d'"entretien focalisé" pour désigner ceux que nous avons menés. Ce qui signifie qu'il ne s'agit ni d'un recueil de réponses à des questions ouvertes préalablement déterminées, ni d'un enregistrement de récits ou d'histoires de vie. Mais, et dans la

(43) P. Bourdieu, J.C. Chamboredon et J.C. Passeron; *Le métier de sociologue*; Mouton; 1968; p.61.

(44) M. Simonot; "Entretien non-directif, entretien non-préstructuré; pour une validation méthodologique et une formalisation pédagogique"; *Bulletin de Psychologie*; t. XXXIII; N°343; 1979; p.155.

(45) C.F. Cannell & R.L. Kahn; "L'interview comme méthode de collecte" dans; L. Festinger et D. Katz; *Les méthodes de recherche dans les sciences sociales*; Op. Cit.; t.2; p.389.

(46) Id. p.386.

INTRODUCTION

mesure où ce que nous cherchions portait sur des pratiques et le sens que leur accordent ceux qui les mettent en oeuvre, nos entretiens auront combiné le recensement de "récits de pratiques" -pour reprendre l'expression de D. Bertaux-, et l'approfondissement thématique de ces récits par des questions spécifiées. Ces dernières visaient notamment à la reformulation explicite, c'est-à-dire dans un langage consensuel, des opinions, croyances, sentiments, etc., de la personne rencontrée. Autrement dit, avec ce type d'entretien, nous conservions à la fois le bénéfice de ce que R. Ghiglione et B. Matalon appellent "l'ambiguïté fondamentale" de l'entretien non directif, laquelle disent-ils permet à l'enquêté *«de développer sa propre pensée à propos d'un thème très général n'incluant aucun cadre de référence particulier. Et surtout pas celui du chercheur ou de l'enquêteur»* (47). Et d'autre part, sa réduction analytique selon une procédure interactive, puisque c'est toujours l'adhésion sur les éléments jugés significatifs qui sera recherchée.

Quant à la mise en pratique de la démarche, moment dont l'énonciation apparaît pour beaucoup comme une espèce de "trou noir" de la démarche, peut-être parce qu'il est ce moment privilégié de cet exercice de "l'art de l'entretien", elle se sera déroulée selon un protocole que nous présenterons de la manière suivante :

* Si, comme l'affirment C.F. Cannell et R.L. Kahn, la réussite de l'enquêteur *«se mesure, en grande partie, à son aptitude à deviner, à reconnaître et à affronter les facteurs socio-psychologiques qui interviennent au cours de l'interview»* (48), nous ne pouvons en appeler qu'à la somme de nos connaissances empiriques, plus ou moins judicieusement accumulées, pour évaluer notre aptitude à satisfaire aux exigences de la situation socio-psychologique de l'entretien. Autrement dit, et selon le bon mot des deux auteurs

(47) R. Ghiglione et B. Matalon; *Les enquêtes sociologiques; Op. Cit.; p.75.*

(48) C.F. Cannell et R.L. Kahn; *Op. Cit.; p.391.*

INTRODUCTION

cités, c'est au "folklore des méthodes d'interview" que nous nous référons (49).

* Cependant, par delà l'élémentaire, mais quelquefois bien difficile, prise en compte des conditions psychologiques de l'entretien, nous avons dans tous les cas respecté, et vérifié par des procédures *ex ante* et *ex post*, les critères de "capacité" et de "sincérité" de la personne rencontrée. Ceci, afin que notre démarche puisse toujours répondre aux règles minimales de "validité" et de "fidélité" de toute entreprise scientifique. Ce qui peut être ramené à une vérification de la motivation de l'enquêté à collaborer à notre recherche. Cette motivation, pensions-nous, ne devait pas comporter de visées institutionnelles précises, même si, comme cela est fréquent, chacun allait caresser le vague espoir que ses propos influenceraient les "responsables". Quant à la compréhension de la demande et à la "confiance" qui en découle, cela est régulièrement remarqué, la clarification de l'objectif cognitif suffit pour qu'elles se fassent. D'autant, peut-on noter par parenthèse, que le désir de parler de soi, de se faire connaître et peut-être reconnaître, se rencontre beaucoup plus fréquemment que le désir de se taire face à celui qui se présente aussi comme un instrument d'amplification potentielle de l'opinion, et représente une sorte d'accès à un niveau de communication sociale seulement atteint dans les cas rares où ces personnes avaient eu le bonheur d'être consultées dans le cadre d'une procédure d'enquête quelconque (50).

Pour ce faire pratiquement, non seulement nous avons consulté des travailleurs sociaux pour connaître les "qualités" des personnes (au regard de nos critères et des compétences requises pour pratiquer l'entretien), mais encore avons-nous cherché à ne rencontrer que des personnes auprès de qui nous pouvions être reconnu. Soit pour

(49) *Id.*, p. 392.

(50) Nous n'avons enregistré qu'un seul refus "passif" parmi la trentaine de personnes constituant initialement notre échantillon.

INTRODUCTION

les avoir rencontrées en d'autres circonstances et pour d'autres motifs; notamment, depuis longue date, pour avoir participé à différentes manifestations récréatives sur leur lieu de résidence. Soit, surtout, pour s'être fait introduire par des travailleurs sociaux dont l'ancienneté et la qualité de l'intervention témoignaient d'une connaissance réciproque dépourvue d'ambiguïté. En somme, c'est de la reconnaissance des éducateurs de prévention, auxquels nous nous sommes finalement adressé, et de leur "neutralité" institutionnelle, dont nous avons pu nous prévaloir. En d'autres termes encore, c'est sur un fond de "familiarité", de réduction partielle de la "distance sociale", en tout cas de multiplication des "signes de reconnaissance", que se sont déroulés nos entretiens, et vérifiée la motivation à nous communiquer l'information sollicitée.

* D'autre part, le déroulement dans le temps des entretiens (plus de trois années), s'est fait suivant une opérationnalisation tendant à focaliser toujours plus sur l'expression thématique. A partir des premiers entretiens réalisés nous avons procédé à une première analyse visant à faire émerger les thèmes les plus significatifs. Ainsi avons-nous été amené à abandonner certains thèmes du plan d'observation initial (par exemple, la nature de la relation avec les enfants), ou au contraire à en incorporer de nouveaux (par exemple, rapport au corps et relations avec le médecin), et surtout à accorder plus de poids à l'investigation sur certains "détails". Car, comme le souligne G. Michelat en se référant à Freud et Lévi-Strauss, pour l'analyse qualitative à venir: *«On part de l'hypothèse que tout élément du corpus a, y compris les détails, une signification au moins»* (51). C'est donc en faisant bénéficier les entretiens postérieurs d'une lecture "syntagmatique" des premiers, sans pour autant renoncer à la lecture "paradigmatique", pour reprendre les termes utilisés par A. Trognon, que nous avons mené

(51) G. Michelat; "Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie"; *Revue Française de Sociologie*; XVI; 1975; p.239.

INTRODUCTION

l'approfondissement de la recherche informative (52).

De plus, cette interprétation continuée de l'entretien obéit à un principe de complétude du modèle discursif, de **«construction d'un système tendanciellement complet»** qui, précise A. Trognon, renvoie à des **«variables d'exemplarité»** (53). Notre pratique des entretiens a donc admis une règle de "saturation du modèle", pour faire nôtre l'expression de A.J. Greimas (54). En effet, et plus rapidement que prévu, du fait peut-être de notre procédure de vérification de la motivation, nous avons obtenu une information répétitive. C'est lorsque les entretiens ont pris l'allure d'une duplication des précédents que nous avons abandonné l'investigation (55).

Deux remarques pour préciser encore notre intention méthodologique. En premier lieu, et comme l'a également exprimé G. Michelat, **«Il y a toutefois une sorte de paradoxe à s'adresser à des individus, dans leurs particularités, à travers leur vécu, leur personnalité, pour atteindre ce qui est social»** (56). Ce paradoxe n'est qu'apparent. Une des manières de le faire tomber consiste, comme le fait G. Michelat, à en appeler aux principes de l'anthropologie culturelle. Pour celle-ci en effet, et selon E. Sapir, **«Il reste que la genèse personnelle de la conduite est la même, que nous l'appelions sociale ou individuelle»** (57). C'est bien parce que nous supposons

(52) A. Trognon; "Remarques sur les effets comparés de l'entretien non directif et du questionnaire sociologique"; *Bulletin de Psychologie*; N°334; 1978; pp.430-435.

(53) A. Trognon; *Art. Cit.*; p.431.

(54) A.J. Greimas; *Sémantique structurale*; Larousse; 1966.

(55) Soit en définitive 16 familles rencontrées une ou plusieurs fois. Ce qui nous donnera 18 cas étudiés de "stratégie d'utilisation de l'Action Sociale".

(56) G. Michelat; *Art. Cit.*; p.233.

(57) E. Sapir; "L'influence des modèles inconscients sur le comportement social" (1927); dans *Anthropologie*; t.1; Ed. Minuit; 1967; présentation et notes de C. Baudelot; p.39. Dans un autre texte E. Sapir en précisera les conséquences sur le plan disciplinaire; «Tout énoncé de conduite qui, explicitement ou non, fait valoir les expériences réelles, intégrales, de personnalités précises ou de types de personnalité, est une donnée psychologique, psychiatrique, et non sociologique. Mais si l'on renonce à décrire précisément le comportement d'un ou de plusieurs individus réels, aussi bien que le (.../...)

INTRODUCTION

l'existence d'un "modèle culturel", ou encore d'une "idéologie" -entendue comme **«un ensemble organisé de représentations»**(58)-, que nous enregistrons le témoignage individuel comme un "échantillon de la communauté", selon la formule même d'E. Sapir. Sans doute l'échantillon ici n'a pas de sens au regard de la technique statistique de l'échantillonnage. Mais, contrairement à ce qu'on affirme peut-être trop rapidement, il est, au regard de l'objet exploré, de même valeur et dans le même rapport herméneutique que l'échantillon représentatif du statisticien. Ce qui représente une autre façon de réduire le paradoxe précédent.

A ce niveau en effet, et comme le dit de façon imagé F. Bon, **«La cuillerée de soupe est toujours aussi bonne, ou mauvaise, que la totalité du potage»** (59). C'est seulement parce que les totalités considérées ne sont pas toujours homogènes que les procédures d'échantillonnage, obéissant maintenant à des logiques ou des "raisons" différentes, vont prendre elles aussi des valeurs différentes. Mais antérieurement et épistémologiquement, c'est toujours à une forme d'exemplarité que nous faisons appel. Le cas limite étant l'échantillon constitué par un individu unique. C'est ce que prétend, en le couplant avec la première manière de réduire le paradoxe, la méthode de la biographie individuelle : **«Si chaque individu représente la réappropriation singulière de l'universel social et historique qui l'environne, nous pouvons connaître le social en partant de la spécificité irréductible d'une praxis individuelle»**(60).

Certes, il semble bien que ce rétrécissement des unités

(suite 57) *comportement d'un type d'individus physiquement et psychologiquement défini; si, au contraire, pour les faire ressortir clairement, on extrait du comportement certaines virtualités de conduites individuelles communes à divers individus (modèle interpersonnel ou «social»), alors on fait de la sociologie», (p.108),*

(58) H. Raymond; *"Analyse de contenu et entretien non directif; application au symbolisme de l'habitat"; Revue Française de Sociologie; IX; 1968; p.174.*

(59) F. Bon; *Les sondages peuvent-ils se tromper?; Calmann-Lévy; 1974; p.21.*

(60) F. Ferrarotti; *Histoire et histoires de vie, la méthode biographique dans les sciences sociales; 1981; trad. franç.; Librairie des Méridiens; 1983; p.51.*

INTRODUCTION

constitutives de l'échantillon, s'accompagne généralement d'un accroissement du poids métaphysique des hypothèses ou des présupposés portant sur le rapport individu/société. La dernière citation de F. Ferrarotti l'illustre parfaitement, qui fait de l'individuel une totalisation du système social (61). Mais qu'importe pour le moment puisque nous nous limitons ici à la validité heuristique de la procédure. Et de ce point de vue, il n'est seulement besoin que d'un postulat de rationalité.

Encore convient-il, et ce sera notre seconde remarque, de circonscrire au mieux la portée gnoséologique d'un tel postulat. Sur ce point les diatribes de F. Ferrarotti contre les "items", auxquelles répondent les travers quantophréniques dénoncés par P. Sorokin, fonctionnent-ils sur une même illusion d'authenticité. Et, pour nous en tenir à la méthode de l'entretien, nous soutiendrons avec J. Maître: **«Il faut d'abord dissiper le mirage de la pure exploration: rien ne permet de faire l'économie d'une problématique, puis d'une adéquation de la consigne et de l'échantillonnage aux hypothèses qui monnayent cette problématique»** (62). Il faut donc renoncer à toute fétichisation de la situation d'entretien, pour reprendre cette fois la très juste expression de M. Simonot, et dissiper l'illusion que la recherche de l'information ainsi poursuivie n'est pas une "construction de l'information" (63). **«Ce n'est pas la moindre des conséquences de l'introduction des idées rogériennes dans nos disciplines que de faire prendre des qualités psychologiques et morales pour des critères de validité scientifique»** ajoutera M. Simonot (64). Pour le dire autrement, d'une part, la compréhension *sine ira et studio* prônée par M. Weber n'engage à aucune bénignité à

(61) *«Chaque acte individuel est une totalisation d'un système social»* énoncé dans un autre passage F. Ferrarotti; *Id.*; p.53.

(62) J. Maître; *«Sociologie de l'idéologie et entretien non directif»*; *Revue Française de Sociologie*; XVI; 1975; pp.254-255.

(63) M. Simonot; *Art. Cit.*; p.157.

(64) *Id.*; p.158.

INTRODUCTION

l'endroit de nos interlocuteurs, qui restent, pour notre entreprise, des "objets à connaître" et non pas des "valeurs à apprécier" (65). Et d'autre part, la proximité de ceux-ci n'assure encore aucune prééminence du "réel concret" quant à notre intention explicative, contrairement à ce que d'aucuns ont pu affirmer (66).

Au total, c'est bien comme une méthode d'investigation des phénomènes sociaux, et non pas comme phénomène social en soi, que nous avons utilisé l'entretien. De cette option découle quelques conséquences méthodologiques. Parmi celles-ci, deux retiendront encore notre attention : la question de l'analyse de contenu et la question de la recherche des types idéaux.

* La question de l'analyse de contenu se ramène à celle de son efficacité pragmatique au regard des objectifs de l'enquête. Sur ce point, nous partageons l'appréciation des auteurs du *Manuel d'analyse de contenu* pour qui, « *l'analyse de contenu est avant tout une pratique inscrite dans une pragmatique. On veut dire par là qu'une analyse de contenu participe de l'histoire d'un processus d'investigation engagé à un moment donné par des acteurs sociaux. Elle n'est qu'une partie de ce processus qui la dépasse et la surdétermine; lui conférant ainsi ses critères de pertinence* » (67). La manière de procéder à l'analyse de contenu n'est pas pour autant indifférente.

(65) Cf. R. Aron; *Introduction à M. Weber; Le savant et le politique; trad. Franç.; Plon; 1959.*

(66) Par exemple J. Poirier, S. Clapier-Valladon, P. Raybaut; *Les récits de vie, théorie et pratique; PUF; Coll. Le sociologue; 1983. Notamment ch.2; Problèmes de méthode; p.22 et suivantes.*

De manière moins radicale, D. Bertaux laisse cependant entendre que la méthode des récits de vie ou "récits de pratiques" permet un accès direct à ce qui ne se donne pas à voir; à certains processus; notamment les rapports socio-culturels. Cf. "L'approche biographique, sa validité méthodologique, ses potentialités"; *Cahiers Internationaux de Sociologie; LIX; 1980, I, Bertaux-Wiane et D. Bertaux; "Jeunes villageois(es) dans le Paris de l'entre-deux-guerres"; dans Sociétés paysannes et dépayssannisation - Les usages de l'histoire de vie en anthropologie et en sociologie- TUD HA BRD-Université de Haute Bretagne; 1981.*

(67) R. Ghiglione, J.L. Beauvois, C. Chabrol, A. Trognon; *Manuel d'analyse de contenu; A. Colin; Coll. U; 1980; p.5.*

INTRODUCTION

Mais c'est bien parce que celle-ci ne peut se réduire à une technologie simple applicable à n'importe quel matériau de n'importe quelle recherche, que nous avons eu recours tantôt à "l'attention flottante", tantôt au dénombrement des occurrences thématiques ou lexicales, tantôt à une réduction du discours dans le but **«de rendre compte le plus possible de l'organisation immanente du langage de l'interviewé»**, comme le souhaitait H. Raymond (68). Mais dans tous les cas, c'est à l'aune du gain de productivité informative, et de manière entièrement pragmatique, que nous avons subordonné la technique d'analyse à son objectif final, savoir, comme l'assertait B. Berelson, l'interprétation du contenu latent (69).

Mais, pour n'avoir pas fait d'hypothèses sur le niveau des couches de la conscience atteint par l'entretien (70), et sans pour autant disconvenir de ce qu'il importe de **«reconnaître à la parole l'un de ses caractères fondamentaux qui est d'être une actualisation constante de symboles»** (71), notre procédure d'analyse s'apparentera finalement à plusieurs techniques. Elle s'apparentera à la fois à celle proposée par R. Ghiglione, B. Matalon et N. Bacri, connue sous le nom d'analyse propositionnelle du discours (72), et à celle, fondée sur la recherche des correspondances pratico-symboliques, exposée par H. Raymond (73).

(68) H. Raymond; *Art. Cit.*; p.177.

(69) «L'analyse de contenu est ordinairement limitée au contenu manifeste de la communication et n'est pas ordinairement orientée vers les intentions latentes que le contenu peut exprimer ou les réponses latentes qu'il peut expliciter. Les résultats de l'analyse de contenu, par contre, servent fréquemment comme bases pour des "interprétations" du contenu latent». B. Berelson; "Content Analysis"; *Handbook of Social psychology*; Vol. I; Gardner Lindzey; Reading (Mass); Addison Wesley; 1954; p.489, Cité et traduit par H. Raymond; *Art. Cit.*

(70) Contrairement à G. Michelat par exemple, qui estime que «l'information atteinte par l'entretien non directif est considérée comme correspondant à des niveaux plus profonds, ceci parce qu'il semble bien qu'il existe une relation entre le degré de liberté laissé à l'enquête et le niveau de profondeur des informations qu'il peut fournir», ce que G. Michelat appelle les "informations symptomatiques". *Art. Cit.*; p.231.

(71) H. Raymond; *Art. Cit.*; p.178.

(72) R. Ghiglione, B. Matalon, N. Bacri; *Textes et entretiens; une méthode d'analyse des contenus*; Université de Paris VIII; 1983.

(73) H. Raymond; *Une méthode de dépouillement et d'analyse de contenu appliquée aux entretiens non directifs*; Paris; Institut de Sociologie Urbaine; 1968. Et, *Art. Cit.*

INTRODUCTION

* La recherche de types idéaux. Le terme de l'analyse de contenu est généralement atteint lorsqu'on peut énoncer des propositions qui, dans un métalangage, prennent en considération **«à la fois les traits communs aux différents entretiens et leurs différences, en les organisant dans la mesure du possible»** (74). Cette organisation finale peut admettre en fait différents degrés d'élaboration et recevoir des statuts théoriques bien distincts. Pour notre part, nous avons recherché à élaborer, dans une acception strictement wébérienne, des types idéaux. Et cela parce que l'idéal type wébérien est, comme l'a souligné J. Freund après Weber lui-même, **«un facteur d'intelligibilité, aux deux niveaux de la recherche et de l'exposé»** (75). Autrement dit, au terme de notre analyse des entretiens, nous sommes conduit à dresser non pas le tableau "concret" des pratiques d'utilisation de l'Action Sociale -à la manière de ceux qui procèdent à l'analyse biographique-, mais à proposer, selon l'expression même de M. Weber, une "utopie", un "modèle théorique" dirait-on maintenant. Et, c'est sur la validité épistémologique et méthodologique de la notion wébérienne que nous nous fondons pour ce faire.

Rappelons seulement que la célèbre définition que l'on trouve dans les textes rassemblés et traduits sous le titre **Essais sur la théorie de la science** (76), fait de l'idéal type non un "exposé du réel" mais un "tableau de pensée" (Gedankenbild) permettant d'exprimer le réel de manière univoque et homogène. C'est pourquoi, a-t-on souvent noté à la suite de M. Weber lui-même, l'idéal type **«ne se rencontre que rarement dans la réalité historique»** (77). Ce qui en toute rigueur interdit de concevoir l'idéal type comme l'ultime étape, dans le cadre d'une épistémologie essentialiste, de la recherche. On doit au contraire s'en tenir à une acception de l'idéal type comme

(74) R. Ghiglione et B. Matalon; *Les enquêtes sociologiques*; Op. Cit.; p.199.

(75) J. Freund; *Sociologie de Max Weber*; PUF; Coll. Le sociologue; 1966; p.59.

(76) trad. J. Freund; Plon; 1965; pp.180-181.

(77) M. Weber; *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*; trad. J. Chavy; Plon; 2^{ème} Ed. 1967; p.113. Cf. également *Essais sur la théorie de la science*; p.181.

INTRODUCTION

moment d'une démarche transcendantale. A la manière des synthèses *a priori* des mathématiques chez Kant, lesquelles, pour parler comme lui, ne portent jamais sur l'existence mais ont seulement trait à l'intuition, et de ce fait ne représentent qu'une possibilité de science de la nature : la physique mathématique (78), l'idéal type n'engage, *mutatis mutandis*, que la possibilité d'une sociologie, «d'une science qui se propose de comprendre par interprétation l'activité sociale et par là d'expliquer causalement son déroulement et ses effets» (79). En somme, c'est pour leur valeur heuristique que nous aurons eu soin d'analyser nos entretiens jusqu'à la production de types idéaux.

(78) Cf. J. Vuillemin; *Physique et métaphysique kantienne*; PUF; 1965.

(79) M. Weber; *Economie et société*; t.1; trad. J. Freund; Plon; 1971; p.4.

3) DU POUVOIR EXPLICATIF DES FACTEURS

ECONOMIQUES.

Le niveau du revenu, son origine et sa formation représentent, à n'en pas douter, des caractéristiques économiques qui, couramment dans les analyses sociologiques, sont tenues pour des "variables objectives" susceptibles de participer, à titre de facteurs explicatifs, à ce que désormais on appelle "l'analyse de causalité". L'objectivité dont il est ici question signifie à la fois que le fait considéré n'est pas relatif à la subjectivité de celui auquel il sert d'attribut, ni non plus à la subjectivité ou aux artifices méthodiques de l'observateur. Or cette acception de l'objectivité, particulièrement en son second terme, est de nature à soulever bien des difficultés dont l'histoire des sciences sociales n'a cessé de s'en faire l'écho. Précisons tout de suite que la part de construction, socialement ou non commandée, de ces "variables objectives" (qu'il s'agisse du "sexe", de la "CSP" ou du revenu), est bien sûr indéniable. Mais ce n'est pas cette *«signification sociale des indicateurs»*, comme l'entend P. Bourdieu, qui retiendra notre attention (80).

A la suite de B. Matalon nous remarquerons que ces "variables objectives" tirent une grande partie de leur validité de leur utilité pragmatique en matière d'explication des phénomènes sociaux (81). *«Ce sont, écrit B. Matalon, des variables qui "marchent", dans le sens où elles sont effectivement en corrélation avec la plupart des phénomènes qui, en tant que sociologues ou*

(80) P. Bourdieu; *La distinction, critique sociale du jugement*; Ed. Minuit; 1979; pp.20-21.

(81) B. Matalon; "La psychologie et l'explication des faits sociaux, I-Problèmes épistémologiques"; *L'Année Sociologique*; Vol. 31/1981; pp.125-185.

INTRODUCTION

psychosociologues, nous intéressent» (82). C'est cette "familiarité" - selon l'heureuse expression de B. Matalon- de l'usage des "variables objectives" qui retiendra notre attention.

En effet, si la variable "revenu" nous est familière, cela ne doit pas pour autant nous interdire de nous demander si, pour la recherche menée, elle est pertinente (83). Or, nous pensons que la pertinence peut être aussi fonction du "sens" qu'autorise la construction même de la variable, et cela toujours relativement à l'objet auquel on l'applique. Et la question théorique du "sens" peut se trouver anesthésiée par la familiarité de l'usage.

C'est bien cette question qui nous a amené à révoquer en doute l'évidence d'une appréhension des caractéristiques économiques de notre population. D'abord et, dirons-nous, par définition, notre population ne peut faire état de revenus primaires. Pour elle, les seuls revenus appréhendables sont des revenus de transferts sociaux. Déjà, ici, deux types de problèmes se posent. L'un, d'ordre technique, a trait à la difficulté de comptabiliser les revenus de transferts sociaux. Toutes les enquêtes menées sur le thème de la "pauvreté" se sont heurtées à cette difficulté (84). Les enquêtes fiscales sont inopérantes. Certaines ressources de transferts sociaux ne sont pas imposables (Allocations familiales, Aides publique au chômage, etc.); et la plupart des ménages ici considérés n'effectuent pas de

(82) *Id.*, pp. 157-158.

(83) *Nous laisserons de côté la question des tests statistiques de pertinence qui ajoutent d'autres problèmes, liés à l'usage de la statistique, à celui que nous envisageons.*

(84) *Cf.* * J.C. Ray; "L'analyse qualitative des revenus des familles les plus pauvres"; *Consommation*; N°3-4; 1980.

* J.C. Ray et L.S. Carvoyeur; "Les pauvres et le recensement. Valeur des informations recueillies en quartier défavorisé et conséquences sur d'autres sources statistiques"; *Cahiers Economiques de Nancy*; N°12/1984.

* N. Tabard; "Note sur l'exploitation des deux enquêtes «Situations-Perceptions des Conditions de Vie»; Contribution au Rapport FORS (Fondation pour la Recherche Sociale) sur la pauvreté et la lutte contre la pauvreté; CREDOC-Commissariat Général du Plan; 1980.

* G. Hatchuel; "Caractéristiques des ménages à bas revenus -Enquête CNAF-CREDOC 1979"; *Consommation*; N°4-1985/86.

INTRODUCTION

déclarations fiscales. Quant aux déclarations faites auprès des organismes de l'Action Sociale, on sait aussi, mais sans pouvoir pour cette catégorie de population chiffrer les taux de sous-déclaration, qu'une pratique des plus répandue consiste à dissimuler auprès de chaque organisme certaines ressources fournies par un autre, exceptées, semble-t-il, quelques allocations au caractère trop systématique, comme les allocations familiales proprement dites.

L'autre problème, d'ordre beaucoup plus théorique, tient à la définition, ou aux définitions plus ou moins extensives des transferts sociaux. Notons seulement que les enquêtes économiques s'en tiennent généralement au cumul des allocations (Allocations familiales; Allocation Adulte Handicapé; indemnités journalières de la Sécurité Sociale, indemnités de chômage, retraite, etc.), plus rarement, sauf si cela devient leur objet unique, les prestations de service (Aide ménagère, garde à domicile, etc.). Autrement dit, ces appréciations n'enregistrent jamais qu'une fraction des prestations réelles d'assistance sociale qui forment les ressources effectives des familles. En fait, elles n'enregistrent, partiellement, que la fraction monétisée des prestations d'assistance sociale. Or, les revenus de transferts sociaux recueillis auprès des familles ne recouvrent pas encore la part des "dépenses sociales" engagées par la nation. La part différentielle doit bien admettre des bénéficiaires.

Ce point est d'importance, car il vient contester l'homogénéité des tableaux des ressources des ménages et les appréciations qui en sont fournies. Pour le dire autrement, les seuils (absolus ou en pourcentage du SMIC) à partir desquels sont définies les situations de "misère", "pauvreté", "gêne", "vie modeste", etc., ne rendent compte que des données saisies et non des "situations réelles" (85). D'autant que, si cela n'est peut-être guère dommageable lorsqu'on effectue des comparaisons à l'échelle macro-sociale, il n'en

(85) Cf. V. Scardigli; *Ascension sociale et pauvreté*; CREDOC; 1978.

INTRODUCTION

est pas de même lorsqu'on veut qualifier le sous-groupe des "défavorisés" lui-même. En l'absence d'un recueil de données pertinentes, le risque est grand de produire un discours interprétatif qui ne satisfasse qu'aux "valeurs" de celui qui le tient. On comprend pourquoi les sociologues de la pauvreté ont cherché à fonder autrement que sur une appréciation des ressources les attributs des individus qu'ils étudiaient.

Mais insistons encore, car ces difficultés se retrouvent même lorsqu'on adopte un plan de saisie des données auprès des institutions de l'Action Sociale elles-mêmes. Celles-ci peuvent nous offrir des lignes budgétaires de dépenses, mais rarement elles calculent le montant de ce que les individus ou les familles recevront sous la forme d'"avantages". Que l'on songe par exemple à la charge que représente dans un budget communal, l'offre de la gratuité de la cantine scolaire pour les enfants des familles "défavorisées". Elle constitue par contre dans le budget des familles bénéficiaires un apport non négligeable. L'observation nous l'a montré, il arrive plus d'une fois que le repas ainsi fourni par les mécanismes institutionnels de la "Solidarité" devienne, si ce n'est l'unique repas quotidien de l'enfant, du moins la raison d'une réduction importante du budget alimentaire consacré aux enfants. Et le propos pourrait être élargi, car ce type d'aide sociale, notamment autour de l'enfant, est très varié (vacances, rentrée scolaire, etc.). Ici, c'est de l'étude des budgets familiaux, et à condition qu'elle soit menée sous cet angle, que l'on pourrait attendre quelques nouvelles lumières.

En somme, cela revient à dire que c'est à partir des modes de vie, des pratiques des familles, que nous serions le mieux à même d'apprécier leurs ressources. C'est cette proposition qui nous a incité à considérer directement les pratiques, quelles qu'en soient par ailleurs l'origine institutionnelle, la forme et le montant des

INTRODUCTION

ressources qui pouvaient les autoriser. Si l'on ajoute à cela que l'information fournie par les familles elles-mêmes sur leurs revenus et le coût des "avantages" dont elles bénéficient ne pouvait recevoir l'univocité requise pour permettre la mesure, nous ne pouvions que nous abstenir d'engager toute investigation particulière en ce domaine.

Non que nous dénierons à l'analyse économique tout pouvoir explicatif ou informatif. Il s'en faut, notamment lorsqu'elle établit que *«quels que soient les coefficients utilisés, l'inégalité des revenus par unité de consommation est plus faible lorsque l'allocation est comprise dans le revenu»* (86). Mais nous continuerons à lui opposer que dans la plupart des cas il s'agit d'informations ou d'explications ne portant que rarement sur les pratiques d'utilisation de l'Action Sociale. Sans doute V. Scardigli peut-il observer que: *«le groupe "pauvre" se caractérise enfin par un patrimoine nettement moins important. Un ménage sur deux n'a procédé à aucune épargne de précaution»* (87). Mais nous avons pu pour notre part observer que les plus pauvres parmi ce groupe pouvaient, à l'occasion d'une hospitalisation de longue durée par exemple, réaliser des "plans d'épargne", eux aussi de précaution, même si le risque ainsi couvert se situait à beaucoup plus court terme. Il semble donc bien qu'ici, c'est moins le niveau de revenu des familles qui peut être retenu comme facteur explicatif des pratiques à l'endroit du système de l'Action Sociale, que les facteurs liés au dispositif même de l'Action Sociale, et à son usage.

Pour nous résumer : si nous ne retenons pas la mesure des ressources comme facteur explicatif possible, c'est d'une part parce que la construction de l'indicateur de la mesure est sujet à caution.

(86) D. Bouget; *Pauvreté et aide sociale départementale en France; Thèse pour le Doctorat es Sciences économiques; Rennes I; 1981; p.216.*

(87) V. Scardigli; *Op. Cit.; p.49.*

INTRODUCTION

D'autre part, parce que nous accordons le primat à des "variables" qui pour ne pas être "objectives" n'en possèdent peut-être pas moins le statut de variables explicatives. C'est donc seulement "pour se faire une idée", à titre de suggestion eu égard à la familiarité des indicateurs de ressources, que nous aurons recours à ces données lors de la présentation de notre population objet de la présente recherche.

DE LA POPULATION ETUDIERE

PRESENTATION DESCRIPTIVE

PREAMBULE

1) L'ACTEUR ; OBJET SOCIOLOGIQUE

Nombre de recherches ont déjà, sous l'angle économique ou sous l'angle psycho-sociologique, cerné le profil de la population qui est l'objet de notre étude. En effet, dès les années 60-70, et souvent à l'initiative des organismes dispensateurs de prestations et d'aides sociales, des études sur l'impact des mesures de politique sociale ont très régulièrement débouché sur de nouvelles recherches tendant à saisir au mieux les populations bénéficiaires, réelles ou potentielles, de ces mesures. A. Pitrou le note dans l'une d'entre elles, *«elles [les premières recherches] ont incité à élargir le champ d'observation et les secteurs pris en compte, en tentant de cerner l'ensemble des domaines de la vie quotidienne des familles soit sur le plan du mode de vie (enquête CREDOC-CNAF.1972), soit en ce qui concerne la charge réelle représentée par un enfant dans une famille (coût de l'enfant BIPB-CNAF), soit en attaquant le problème sous un angle plus macroéconomique : qu'est-ce que paient et reçoivent les familles des différentes catégories par le jeu des transferts sociaux? (enquête CREDOC-CNAF.1978)»* (1). Autrement dit, c'est tout un courant visant à la connaissance des populations pour lesquelles des mesures de politique sociale avaient été prises qui prenait naissance. Les travaux de N. Tabard, de G. Duchâtelet, de A. Pitrou, etc., prennent place dans ce courant (2).

(1) A. Pitrou; La vie précaire des familles face à leurs difficultés; Etudes CAF; N° 21; 1978; p.17.

(2) Sans viser à l'exhaustivité, citons les études et recherches effectuées avec le soutien de la CNAF et des CAF, notamment;

* N. Tabard, Y. Van Effenterre, M. Guillot, A. Pitrou, E. Valette; Conditions de vie des familles; CREDOC et UNCAF; Etudes CAF N°11; 1967.

* G. Duchâtelet; Action sociale et familles socialement handicapées; Etudes CAF N°14; 1972.

* N. Tabard; Besoins et aspirations des familles et des jeunes; CREDOC-CNAF; Etudes CAF N°16; 1974.

* B.I.P.E. et C.N.A.F.; Coût de l'enfant et consommation familiale; Etudes CAF N° 19; 1977.

* A. Pitrou; Op. Cit.

Parfois dans le même temps, une autre orientation de recherche prenant comme objectif la finalité du travail social et la signification socio-politique des politiques d'Action Sociale, devait également déboucher sur une approche signalétique des "clientèles" de l'Action Sociale. Les travaux de J. Bobroff et M. Luccioni, de Ph. Meyer, de Cl. Liscia, de C. Pétonnet, etc., peuvent être retenus comme participant de cet autre courant d'approche des populations "marginales" (3).

Enfin, plus récemment mais en s'appuyant sur une tradition ancienne de recherches, l'étude de la pauvreté et des pauvres est venue ajouter ses propres descriptions. Car, comme nous le fait remarquer R. Ogien, étudier les "pauvres" c'est encore s'instruire sur ceux que désignent toutes les "inventions lexicales" en vigueur chez les professionnels de l'Action Sociale: "inadaptés", "marginaux", "cas sociaux", "familles lourdes", "familles à problèmes", "à risques", "quart-monde", "exclus", bref, les récipiendaires de l'Action Sociale (4). Ici, ce sont les travaux de J. Labbens, de M. Debonneuil, de V. Scardigli et P.A. Mercier, et de R. Ogien pour ne citer que ceux qui nous semblent les plus représentatifs de travaux français, sans oublier les grandes enquêtes menées sur ce thème et qui ont donné jour à des rapports présentés devant le Conseil Economique et Social ou la Commission des Communautés Européennes (5).

(3) J. Bobroff et M. Luccioni; La clientèle du travail social; assistés marginaux ou travailleurs à intégrer?; Ed. ESF; Coll. Pratiques Sociales; 1975.

Ph. Meyer; L'enfant et la raison d'Etat; Ed. Seuil; Coll. Points; 1977.

Cl. Liscia; Familles hors la loi; Ed. Maspéro; Coll. Malgré tout; 1978.

C. Pétonnet; Ces gens-là; Ed. Maspéro; Coll. Cahiers libres; 1968; et, On est tous dans le brouillard; Galilée; 1979.

(4) R. Ogien; Théories ordinaires de la pauvreté; PUF; Coll. Le sociologue; 1983.

(5) J. Labbens; Le quart-monde. La condition sous-prolétarienne; Pierrelaye; Science et Service; 1969; et, Sociologie de la pauvreté; Gallimard; Coll. Idées; 1978.

M. Debonneuil; "Les familles pauvres d'une ville moyenne"; Economie et Statistiques N°105; Nov. 1978.

V. Scardigli et P.A. Mercier; "Ascension sociale et pauvreté"; CREDOC; 1978.

R. Ogien; Op. Cit.; et, R. Ogien et J. Katuszewski; "Les carrières du pauvre"; CORDES; 1981.

"Rapport Péquiot"; "La lutte contre la pauvreté"; Conseil Economique et Social; 1979.

"Rapport FORS"; "La pauvreté et la lutte contre la pauvreté"; CCE; 1980.

La convergence quant à l'objet empirique qui reste le support de toutes ces recherches, nous incite à penser qu'il s'est constitué là un savoir cumulé dont d'autres travaux ont déjà tenté de rendre compte (6). Aussi, s'il n'y a pas lieu de tenter à notre tour de renouveler la chose, nous nous attarderons néanmoins quelques instants sur l'ensemble des caractéristiques, sociales, économiques, psychologiques et culturelles, généralement retenues pour décrire les individus qui composent la population qui, pour nous aussi, est objet d'étude sociologique.

Ces caractéristiques se présentent d'abord comme un ensemble de variables objectives dont les corrélations serviront souvent de définition de ladite population:

1) La Catégorie Socio-Professionnelle du Chef de famille:

« Environ 60% des chefs de famille concernés par le travail social sont ouvriers. Les catégories les plus représentées sont celles des ouvriers spécialisés (manoeuvres non qualifiés) avec 34,6% des cas, alors qu'on note ensuite un quart d'ouvriers qualifiés. Les catégories les moins représentées sont celles des professions libérales (inexistantes), des cadres moyens (1,6%), des commerçants et artisans (3,7%) » (7). Quelles que soient les variations que connaîtront par la suite ces pourcentages, le fait "massif", dégagé ici par J. Bobroff et M. Luccioni, s'imposera. Le Travail Social, en milieu urbain s'entend, concerne avant tout des familles ouvrières. Mieux, il s'agit d'abord de la fraction la moins qualifiée de la classe ouvrière. *« Que ce soit pour l'homme ou pour la femme, complètera A. Pitrou, ils appartiennent dans leur majorité aux secteurs du marché du travail*

(6) L'ouvrage de A. Lion et P. Maclouf; L'insécurité sociale, paupérisation et solidarité; Economie et Humanisme; Coll. Politique Sociale; 1982; se veut aussi être « un bilan des réflexions et des connaissances ».

(7) J. Bobroff et M. Luccioni; Op. Cit. p.57.

que certains économistes qualifient de "secteurs déprotégés" parce qu'ils sont sans statut, instables, mal payés, n'offrant que des emplois pénibles ou sans intérêt, de pure exécution, et que bien souvent ils ne bénéficient pas des protections minimales inscrites dans le droit du travail» (8). Cette première caractéristique qui, comme l'écrira A. Pitrou, «semble en conditionner beaucoup d'autres», avait autorisé l'approche de ces populations en termes de "prolétariat" ou de "sous-prolétariat" particulièrement sensible aux aléas du marché de l'emploi. «Bien que constituant dans l'ensemble une force de travail active, les travailleurs pris en charge par le travail social se trouvent souvent liés à l'emploi de façon irrégulière : de fait, des situations de maladie (pourcentage important) entraînent souvent licenciement et chômage, et de là de fréquents changements d'emplois» (9).

Mais paradoxalement, lorsque dans les années 80 s'est développée en France la "crise de l'emploi", que la mobilisation différentielle de la structure de l'appareil de production et de la structure de la force de travail, pour parler comme J. P. de Gaudemar (10), ait élargi le nombre des bénéficiaires des politiques sociales, cette caractérisation première, au lieu de se voir confortée, a peu à peu cédé le pas à d'autres traits remarquables plus favorables, semble-t-il, à la formation de la figure du "nouveau pauvre".

2) Parmi ces derniers, et antérieurement considérée comme dépendant de la caractéristique précédente, nous trouvons la faiblesse du revenu. «Dans la majorité des familles rencontrées, la déqualification du travail s'accompagne de la modicité des ressources financières» note A. Pitrou, comme deuxième trait de la situation des familles qu'elle

(8) A. Pitrou; Op. Cit. p.51-52.

(9) J. Bobroff et M. Luccioni; Op. Cit. p.59.

(10) J.P. de Gaudemar; La mobilisation générale; Champ Urbain; 1979.

étudie (11). M. Debonneuil pour sa part remarque que *«près des trois quarts des 2000 chefs de famille gagnant moins du SMIC [avaient] un emploi»* (12). Toutefois, les revenus provenant de cette activité sont si faibles que les prestations sociales (M. Debonneuil ne prend d'ailleurs en considération que les prestations versées par les Caisses d'Allocations Familiales) vont venir former la moitié, voire les 2/3 des ressources des familles. Et comme les prestations ici considérées sont liées à la présence d'enfants, M. Debonneuil est amenée à dire : *«les familles pauvres avec enfants disposent, grâce à leur travail, de revenus si faibles qu'elles ne pourraient vivre. Ce sont les enfants, grâce aux prestations auxquelles ils donnent droit, qui permettent de se maintenir la tête hors de l'eau»* (13). Or, comme le concédera plus tard S. Milano *«l'analyse des bas revenus est loin d'épuiser par elle-même la connaissance des situations de pauvreté et des processus de paupérisation»*. Mais, estimera-t-il, *«elle reste indispensable, car un bas revenu est souvent le signe d'une situation difficile et toujours réducteur du champ des possibles»*. De plus, ajoutera-t-il, *«un bas revenu renvoie généralement à un emploi peu rémunérateur, et au-delà, à une position donnée dans la structure sociale»* (14).

3) Aussi, et pour échapper à la circularité de l'argumentation, a-t-on généralement associé à ces deux premiers traits caractéristiques tout un ensemble d'éléments, le plus souvent statistiquement repérables, portant sur les ressources non financières, le cadre et le mode de vie des familles. D'aucuns, au risque de renouer avec cette circularité, établissent un rapport de causalité entre les premiers et les derniers traits. C'est le cas de B. Brébant par exemple qui n'hésite pas à

(11) A. Pitrou; Op. Cit. p.56.

(12) M. Debonneuil; Op. Cit. p.28.

(13) Id. p.34.

(14) S. Milano; La pauvreté en France; Le Sycomore; Coll. Contradictions; 1982; p.118.

affirmer : «*L'instabilité de l'emploi et la faiblesse des ressources [financières cette fois] entraînent inéluctablement l'apparition d'autres formes d'inégalités en matière d'habitat, de santé, d'éducation,...*» (15). Mais la plupart du temps, moins sommaires, les analyses se contenteront de rendre plus explicite la fréquence d'apparition de la variable retenue, autorisant du même coup la délimitation de sous-groupes différents.

Ainsi, la variable "logement". Celle-ci établira que notre population est cette population "captive" du logement social ou du logement vétuste des quartiers anciens. Cependant, par sa localisation et son type de confort le logement discriminerà la population de départ, même si celle-ci reste essentiellement confinée dans le bas de gamme du logement HLM. On distinguera alors la population des cités de transit et autres PSR ou PLR, de celle qui a pu accéder aux HLM-O, etc. (16).

Le cycle de la vie familiale devient aussi une variable discriminante, parfois corrélée avec la variable précédente. Le nombre d'enfants, la fréquence des naissances et donc le type de maîtrise des méthodes contraceptives qu'elle peut induire, l'instabilité des rapports conjugaux, la situation des cohabitants, etc., sont autant de facteurs qui à la fois détailleront et unifieront les individus ou les familles.

Bien d'autres variables sont encore retenues. Les plus fréquentes, après le logement et le cycle de vie, étant : le niveau scolaire atteint ou, pour les plus jeunes, le parcours scolaire suivi (généralement présenté comme "échec scolaire"); la santé (appréhendée à partir des statistiques de mortalité et de morbidité fournies par l'INSEE ou l'INSERM); plus rarement, le recours aux services sociaux. Enfin, bien qu'un grand nombre d'auteurs semblent avoir des réticences à les utiliser, quelques variables, parfois abusivement présentées

(15) B. Bréban; La pauvreté un destin?; Ed. L'Harmattan; Coll. Logiques Sociales; 1984; p.21.

(16) types de logements réalisés par les Offices HLM ; Programmes Sociaux de Relogement, Programmes à Loyer Réduit, Habitation à Loyer Modéré-Ordinaire.

comme "variables subjectives", participent de la caractérisation de cette population. C'est le cas par exemple de certaines données de nature psychologique.

Seule A. Pitrou les recense en leur donnant un statut théorique, celui d' **«obstacles psychologiques qui s'opposent à l'analyse de la situation, à l'action, et à la mise en marche d'une action collective»** (17). Cl. Liscia et C. Pétonnet, quant à elles, en retiendront quelques unes dans une perspective d'interprétation plutôt psychanalytique (18).

Peuvent être ainsi retenus:

* La relation au corps. Cl. Liscia y soulignera **«une sorte d'inconscient à fleur de peau, comme s'ils ne connaissent pas (ou moins que les autres) le refoulé»** (19). A. Pitrou, elle, notera que **«la très grande importance attachée à la nourriture, la succession des maladies multiples qui somatisent les difficultés de tous ordres à défaut d'autres moyens de les dire...manifestent cette relation défectueuse au corps»** (20). Quant à C. Pétonnet, à propos des soins du corps, elle remarque que **«chez les sous-prolétaires, il ne semble pas que le corps soit un lieu d'investissement narcissique»** (21).

* Le langage. **«Constamment infiltré d'éléments provenant des "zones affectives"»** remarque A. Pitrou qui souligne aussi **«l'importance du cri (y compris vis à vis de enfants)»** (22). Ce que confirme C. Pétonnet lorsqu'elle note que dans la cité qu'elle observe, **«La sexualité est partout présente, elle s'exprime communément par le geste et la parole»** (23).

(17) A. Pitrou; Op. Cit. p.70.

(18) Cl. Liscia; " Miroir sans reflet, la famille dans les cités de transit "; Esprit N°5; mai 1982;

(19) Id. p. 47.

(20) A. Pitrou; Op. Cit. p.70.

(21) C. Pétonnet; On est tous dans le brouillard; Op. Cit. p.104.

(22) A. Pitrou; Op. Cit. p.70.

(23) C. Pétonnet; Ces gens-là; Op. Cit. p.67.

* Le raisonnement logique. Pour A. Pitrou, c'est *«La capacité de saisir des rapports, de combiner des situations, d'apprécier les relations entre les causes et les effets (ce que certains définiraient comme "l'intelligence")»* (24), et dont l'absence se traduit par *«une sorte d'attente magique (...) ou un certain fatalisme devant l'impuissance des interventions qui pourraient être entreprises pour régler un problème»* (25).

* Les notions d'espace et de temps, dont la faible intériorisation crée *«le besoin d'une "bulle" protectrice que le logement représente en premier lieu»* (26). De l'immersion dans le présent, de la propension à vivre au jour le jour, B. Brébant supposera, peut-être hâtivement, *«que le temps sera en grande partie vécu sous sa forme passive»* (27). Ce qui semble ici en jeu, c'est, selon l'expression de W. Grossin, "la qualité du présent construit" (28). Et, B. Brébant de souligner, non sans raison, les *«conséquences préjudiciables sur les capacités d'abstraction et de compréhension de sa propre situation»* lorsque le présent construit l'est sur un mode défaillant, c'est-à-dire avec un faible rappel du passé et de faibles anticipations.

* Enfin, *«l'immaturité affective fréquente des jeunes couples engagés hâtivement dans une relation conjugale»* (29). Rejoignant A. Pitrou, C. Pétonnet soulignera également que *«ces unions de hasard, difficileuses, mal assorties, fragiles, liées à nombre de déséquilibres ne sauraient toutes se soumettre au mariage formel et sacralisé»* (30). D'où les tendances à pratiquer une forme de

(24) A. Pitrou; Op. Cit. p.70.

(25) Ibid; p. 71.

(26) Idem.

(27) B. Brébant; Op. Cit. p.143.

(28) W. Grossin; Les temps de la vie quotidienne; Ed. Mouton; 1974.

(29) A. Pitrou; Op. Cit. p.71.

(30) C. Pétonnet; Ces gens-là; Op. Cit. p.57.

matriarcat, remarquées aussi bien par C. Pétonnet que par Cl. Liscia (31).

Au total, et pour reprendre à notre compte la conclusion d'A. Pitrou, *«certes, aucun psychologue ne pourra dire que les divers aspects de la personnalité que nous avons évoqués sont propres aux milieux socio-économiques les plus exploités ou dominés; mais on ne peut manquer d'être frappé par la généralité ou la fréquence de certaines carences dans le milieu socio-professionnel que nous décrivons, et aussi par leur cumul qui constitue parfois un véritable syndrome»* (32). Ce recensement des "obstacles psychologiques" va donc autoriser, par delà certaines de ses intonations normatives, la conceptualisation de la situation des familles dans les termes, tantôt de la "précarité", tantôt de la "pauvreté". Mais dans un cas comme dans l'autre il s'agit toujours d'un cumul desdits obstacles.

De même, dans d'autres études, s'est-on attaché à mesurer certains comportements ou attitudes de nature beaucoup plus "sociale", afin de mieux faire apparaître leur pouvoir discriminant. Ainsi l'indicateur de statut socio-culturel construit par N. Tabard, et qui devait d'ailleurs l'amener à conclure que *«les ressources sont un bien moins bon indicateur des inégalités d'accès aux services et équipements collectifs que le statut socio-culturel»* (33). Ainsi encore, le descripteur de l'intégration familiale dans la société construit par J.M. Dutrénit, et qui vise aussi à *«être une aide à la décision en matière d'action sociale, quelles que soient les options des partenaires concernés»* (34).

En définitive, nous trouvons ici tout un ensemble de

(31) C. Pétonnet; Id, p.57, et 64; Cl; Liscia; "Miroir sans reflet"; Op, Cit, p.52 et suivantes.

(32) A. Pitrou; Op, Cit, p.72.

(33) N. Tabard; Besoins et aspirations des familles et des jeunes; Op, Cit, p.277.

(34) J.M. Dutrénit; "descripteur de l'intégration familiale dans la société"; GECEPS; ronéo; 1984.

facteurs dont la fréquence et la simultanéité de l'apparition, bref le "cumul", sera tenu pour une constante définitionnelle de la population considérée. Dès lors, et selon les perspectives théoriques et les sensibilités idéologiques des auteurs, ces traits cumulatifs seront-ils considérés comme autant de «difficultés à "s'en sortir"» (A. Pitrou), créant ainsi une situation globale d'incertitude ou d'insécurité (A. Lion, P. Maclouf), de précarité (A. Pitrou); ou comme autant de «handicaps» dont l'héritage inaugurerait la condition sociale de "pauvre" (J. Labbens et ATD-Quart-monde).

En somme, et les tentatives faites pour mesurer le nombre des pauvres et définir un seuil de pauvreté l'ont montré, la variable "revenu" est trop peu fiable et trop difficile à manier pour circonscrire une population spécifique, un acteur-objet sociologique (35). Aussi la tentation est-elle forte d'adjoindre à cette variable d'autres indicateurs puisant dans la psychologie ou la culture des acteurs, ou encore, faisant appel à des "structures contraignantes non explicites" (36). Or, comme le remarque judicieusement R. Ogien : **«dire qu'il peut y avoir un rapport entre les revenus et d'autres indicateurs n'a pas grand contenu informatif»** (37). C'est peut-être pour cette raison, comme le note toujours R. Ogien, que le revenu cédera de plus en plus le pas à d'autres facteurs telle l'appartenance à une sous-culture de groupe, à une aire socio-territoriale d'intégration, etc.

D'où, sûrement, la forte coloration culturaliste des approches sociologiques qui, renonçant au primat de l'économétrie, renouaient avec les procédures d'investigation du réel expérimentées par l'ethnographie. Or, si sur le plan méthodologique cela était tout à fait bénéfique, il restait sur le plan épistémologique et de la théorie sociologique à préciser les éventuelles limites qu'un

(35) Cf. R. Ogien; Op. Cit.; ch.2 "méthodes pour fixer des réalités variables"; A. Lion et P. Maclouf; Op. Cit.; Ch.2 "les illusions des chiffres"; L. Stoléro; Vaincre la pauvreté dans les pays riches"; Flammarion; Coll. Textes Politiques; 1974, p.20 sq; etc.

(36) V. Scardigli, P.A. Mercier; Op. Cit.

(37) R. Ogien; Op. Cit.; p.27.

changement de procédure d'investigation ne suffisait pas à faire disparaître. De ce point de vue, la revue critique des écrits sociologiques à laquelle s'est livré R. Ogien dans *théories ordinaires de la pauvreté* est des plus éclairante. En insistant, comme il le dit lui-même «sur l'idée que chaque type de récit sociologique s'efforce de produire un effet de réel préservant le caractère substantiel de la pauvreté contre des théories a priori relativistes» (38), il nous engage à une plus grande vigilance épistémologique contre le retour de l'évidence de l'intuition commune dans un discours savant qui se proposait pourtant de l'en écarter. Bien sûr, le propos n'est pas de récuser l'intuition et son cortège d'évidences mais d'en préciser le statut. A l'évidence ordinaire qui triomphe dans les procédures d'occultation, substituons donc l'évidence épistémique, le "point de vue qui crée l'objet" selon l'expression de Saussure, dans une intention explicitement heuristique.

Pour notre part, en mettant plus haut l'accent sur le caractère *a priori* des critères qui nous ont servi à délimiter la population étudiée nous ne prétendons pas avoir réglé définitivement l'incidence des évidences dans l'appréhension de cet objet d'étude. De ce point de vue, nous souscrivons à la remarque de P. Bourdieu selon laquelle «loin d'être, comme ont pu le faire croire certaines représentations "initiatiques" de la "coupure épistémologique", une sorte d'acte inaugural et terminal à la fois, la rupture avec l'intuition première est l'aboutissement d'un long processus dialectique dans lequel l'intuition, en se réalisant dans une opération empirique, s'analyse et se contrôle, engendrant de nouvelles hypothèses, déjà plus informées, qui trouveront leur dépassement grâce aux difficultés, aux manques, aux attentes qu'elles auront fait surgir» (39). En d'autres termes, si l'opération de construction de

(38) R. Ogien; Op. Cit. p.18.

(39) P. Bourdieu; Homo academicus; Ed. Minuit; 1984; p.18.

l'objet que nous avons décrite nous permettait d'éviter les problématiques normatives et téléologiques d'après lesquelles les "usagers" de la protection et de l'aide sociales seraient d'abord des "victimes" (des structures sociales, des politiques (sociales), des institutions sociales, voire d'eux-mêmes, de leurs défaillances, de leurs carences, etc.), il nous restait encore à nous prononcer sur les attributs, ou la sélection d'attributs, qui accompagnent la convocation de l'objet empirique. Car, on court toujours le risque de convertir, comme l'écrit encore P. Bourdieu, *« l'énonciation constative sur l'agent construit en dénonciation performative contre l'individu empirique ou, comme on dit, en polémique ad hominem »* (40). Dans cette optique, il est bien évident que nombre des attributs répertoriés et décrits dans les travaux auxquels nous venons de nous référer seront sollicités. Pour être bref, disons, en élargissant quelque peu l'acceptation qu'en donne A. Pitrou, que nous les retenons tous, depuis l'absence de revenu issu d'une activité professionnelle jusqu'aux pathologies de la personnalité, dès lors qu'ils participent, à un titre ou à un autre, à la formation du "syndrome de précarité" condition *sine qua non* pour bénéficier des dispositions inscrites dans l'éventail de l'Action Sociale. Ce disant, nous ne saurions en inférer des attributs supplémentaires. Nous ne saurions en effet en inférer une passivité des conduites, un engluement dans l'immanence, une soumission autrement plus forte aux sur-déterminations des structures, etc.

En somme, et ce sera là l'évidence épistémique que nous invoquions, ce qui, pour nous, caractérise aussi la population étudiée, ce n'est pas, contrairement à l'évidence d'une intuition commune, le dénuement. Les individus et les familles rencontrés ne sont ni dépourvus en tout, ni démunis de tout, même s'ils peuvent l'être en certaines circonstances et dans certains domaines. La formulation négative de la proposition veut souligner l'absence

(40) P. Bourdieu; Op. Cit. p.39.

d'attributs inférés, l'absence de "stigmate méthodologique", si l'on peut oser l'expression, qui, lorsqu'il est présent, produit la singularisation du traitement théorique. Ce qui ne veut pas dire, bien sûr, que nous sommes en situation réelle d'absence de stigmates, que les individus et les familles n'ont pas à *"conjuré l'exclusion"* comme le dit L. Gruel (41). Mais l'attribut stigmatisant, lorsqu'on le rencontre, ne saurait induire le stigmate universel comme "point de vue" sur l'objet.

Tel se présente donc, comme objet sociologique, l'acteur que nous rencontrerons tout au long de cette étude.

Présentons maintenant les acteurs, individus empiriques, qui lui servent de support dans notre intention heuristique.

(41) L. Gruel; "conjuré l'exclusion ; rhétorique et identité revendiquée dans les habitats socialement disqualifiés"; Revue Française de Sociologie; XXVI; 1985, pp.431-453.

2) LES ACTEURS : INDIVIDUS EMPIRIQUES

Il s'agira d'une description sommaire de l'environnement des personnes ou des familles rencontrées, d'une appréciation de leur niveau de ressources et d'une biographie succincte. La présentation qui en est faite s'entend au moment de leur rencontre, ou de leur première rencontre lorsque plusieurs entretiens ont eu lieu (sauf indication contraire). Soit une période couvrant les années 1983, 1984 et 1985.

a) - L'ENVIRONNEMENT

Toutes les familles ou personnes rencontrées l'ont été dans leur environnement résidentiel : une importante ZUP de Rennes de quelques 12 000 logements, une commune "suburbaine" de l'agglomération rennaise et une commune rurale du bassin rennais. Ce disant, sauf dans le dernier cas, nous aurons toujours affaire à des personnes connaissant une qualité de logement définie d'après les normes dites HLM, et connaissant d'autre part un environnement d'équipements sociaux relativement dense. Dans le premier cas, deux sous-ensembles de logements peuvent être distingués: D'une part, deux îlots d'environ 200 logements de type "PLR" (*) construits depuis une quinzaine d'années et présentant quelques signes d'obsolescence, selon l'expression aujourd'hui adoptée pour caractériser un vieillissement précoce du parc immobilier. D'autre part, divers logements "HLM-O" (**) répartis, soit dans des petits collectifs à trois niveaux, soit dans des "tours" de 30 à 50 appartements chacune. Cette dernière zone qui pendant de longues années a accueilli des familles se répartissant assez largement dans l'éventail des catégories socio-professionnelles,

(*) PLR : Programme à loyer réduit

(**) HLM-O : logement HLM ordinaire

tend depuis quelques années à recevoir une image de quartier "à problèmes". Les "cols blancs" ont eu tendance à fuir et les affectations des logements vacants ont été faites, plus fréquemment que par le passé, au profit de migrants (maghrébins, turcs, asiatiques) ou de populations relogées à la suite de l'éradication de cités de transit situées sur le pourtour de Rennes.

C'est dire que parmi les familles étudiées nous avons rencontré aussi bien des familles installées depuis une quinzaine d'années dans leur logement, que des familles récemment arrivées et ayant connu antérieurement des conditions d'habitat et un environnement résidentiel sensiblement différents. Il est à noter que, chez ces dernières, aucune n'effectuait à cette occasion un trajet migratoire des campagnes vers la ville. C'est plutôt le mouvement inverse que nous avons observé puisque nous avons été amené à suivre des familles de la ZUP vers des communes périphériques. Comme si notre population aussi était représentative des flux migratoires qui affectent une métropole urbaine comme Rennes (42).

La résidence urbaine des familles les situe d'autre part dans un tissu de services sociaux au maillage relativement fin. Chaque famille trouve à quelques centaines de mètres de son logement un Centre Social à l'intérieur duquel s'effectuent les consultations de la Protection Maternelle et Infantile, les enseignements de l'Economie Sociale et Familiale, la garde des tout-petits, l'accueil des plus grands, et différentes activités à caractère socio-éducatif ou socio-culturel. Une permanence de circonscription de Service Social assurée par des assistantes sociales n'est guère plus éloignée. De nombreux

(42) «Le "pompage" du "désert breton" au bénéfice de Rennes ne sera plus longtemps possible parce que la structure démographique d'une population rurale, vieillie par de trop nombreux départs, ne permettra plus d'alimenter les courants migratoires. Déjà, les résultats du recensement de 1975 montrent que deux ans après l'adoption du S.O.A.U., ses perspectives démographiques sont démenties par les faits. L'expansion urbaine se ralentit sensiblement à Rennes et ne se poursuit pas dans les communes du district.» M. Phlipponneau; *Changer la vie, changer la ville*; Rennes 1977; Ed. Breiz-La Baule; 1976; p. 361.

LA POPULATION

locaux (Locaux Collectifs Résidentiels dits "bas de tours") sont concédés à des associations à vocation socio-éducative ou socio-culturelle, si ce n'est à l'équipe d'éducateurs de prévention, et qui, chacun à sa manière, sont autant de relais entre les résidents et les organismes de l'Action Sociale ou de pôles de structuration d'activités collectives.

Ce qu'il importe encore de noter c'est que, comme dans toutes les villes importantes, Rennes possède sur son territoire communal une représentation de tous les organismes sociaux, voire de leurs directions départementales ou régionales. Enfin, il convient de signaler les activités traditionnellement importantes du Centre Communal d'Action Sociale (ex-Bureau d'Aide Sociale) et de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine. Activités qui accompagnent parfois la longue histoire d'assistance sociale de certaines familles.

Au total, les familles bénéficient d'un environnement de services sociaux couvrant toute la gamme des services possibles, et dont les activités traditionnelles ou d'innovation en matière de politique sociale ont pu créer une certaine habitude d'usage.

b) - LES RESSOURCES

Pour des raisons déjà énoncées, nous n'avons pas cherché à recueillir systématiquement des informations sur l'origine et le montant des ressources des familles rencontrées. Toutefois, et afin de "se faire une idée", nous avons recherché dans des études locales les plus récentes quelques données que nous tiendrons seulement pour indicatives d'un plancher de ressources.

Dans une enquête effectuée dans trois départements bretons (Finistère, Ille et Vilaine, Morbihan) auprès de familles qui possédaient des enfants secourus au début de l'année 1975, D. Bouget

LA POPULATION

établit la répartition suivante des revenus des ménages avant perception de l'aide sociale (43). Soit le tableau 1:

(source : D. Bouget)

| Tranches de revenu | Ménages secourus bénéficiaires de revenus partiels | | | Ménages secourus selon le revenu total |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------------|------------|----------------------------------------|
| | Revenu primaire | Prestations familiales | Pensions | |
| Pas de revenu | 59 | 11,4 | 71,7 | 3,7 |
| 1 - 100 F | 1,6 | 6,3 | } 3,2 | 2,4 |
| 100 - 250 F | 5 | 19,6 | | 6,6 |
| 250 - 500 F | 5,3 | 19 | 7,7 | 8,5 |
| 500 - 750 F | 7,7 | 14,8 | 10,6 | 14,8 |
| 750 - 1 000 F | 4,5 | 11,4 | 5,8 | 10 |
| 1 000 - 1 250 F | 6,9 | 5,8 | } 1 | 14,3 |
| 1 250 - 1 500 F | 5,6 | 5,6 | | 10,6 |
| 1 500 - 2 000 F | } 4,4 | } 6,1 | | 13,5 |
| 2 000 - 2 500 F | | | | 10,6 |
| 2 500 F et plus | | | 5,0 | |
| TOTAL | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Revenu moyen chez les titulaires d'un revenu (*) | 864 F | 631 F | 574 F | 1 200 F |
| Coefficient de THEIL | 0,21 | 0,30 | 0,11 | 0,20 |

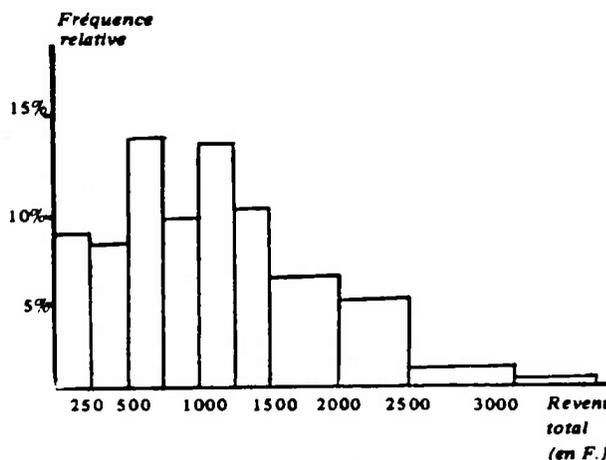
(*) A titre de comparaison, le SMIC mensuel au moment de l'enquête s'élevait à 1034 F, pour 40 heures de travail hebdomadaire, et le minimum vieillesse à 525 F, par mois.

L'intérêt de ce tableau réside d'abord dans le profil socio-économique des bénéficiaires de l'A.S.E. qu'il permet de dresser. 59% des ménages ne perçoivent aucun revenu primaire (c'est exclusivement à cette catégorie qu'appartiennent nos familles). La plupart des familles perçoivent des prestations familiales, seuls 11,4% des ménages secourus ne sont pas allocataires. Ceci est une conséquence du

(43) D. Bouget; "Pauvreté et Aide Sociale à l'Enfance"; Cahiers Economiques de Bretagne; N°2/1983; pp.1-16. L'enquête s'appuie sur un sondage uniforme et systématique au 1/10° des dossiers de demande d'Allocation Mensuelle. Comme le note l'auteur, «L'enquête reflète donc l'image socio-économique des ménages produite par l'administration de l'A.S.E.» (p.3). Cf. également; D. Bouget; Pauvreté et Aide Sociale Départementale en France; Thèse pour le doctorat d'Etat ès Sciences Economiques; Université de Rennes I; 1981.

profil démographique de ces familles. Dans cette enquête le nombre moyen d'enfants est de 3,5; donc nettement supérieur à la moyenne de référence (2,1 enfants). Enfin, près de 30% des familles perçoivent des pensions. Les pensions retenues étaient : les pensions d'invalidité, de guerre, de réversion aux veuves, les rentes d'accident du travail et les indemnités journalières. Etaient exclus les transferts privés tels que les pensions alimentaires ou les obligations alimentaires. Aussi, comme nous le dit D. Bouget : *«Alors que 59% des ménages ne perçoivent aucun revenu primaire, seuls 3,7% des ménages n'ont aucun revenu. Les transferts viennent donc combler en partie cette absence de revenu primaire»* (44). De fait, précise-t-il encore, le revenu des ménages bretons secourus se compose *«à 72% de revenus de transfert et jusqu'à 50% de prestations familiales»* (45). Ce qui donnera, pour l'année 1974, un revenu moyen par unité de consommation de 400 F. et une répartition finale des ménages secourus selon le montant des revenus totaux (revenu partiels ci-dessus + allocation chômage et pension alimentaire) représentée par le graphique ci-dessous:

RÉPARTITION DES MÉNAGES SECOURUS EN BRETAGNE,
SELON LE MONTANT DU REVENU MENSUEL TOTAL
EN 1974



Source:
D. Bouget; Art. Cit.

(44) D. Bouget; Art. Cit.; p.8 ,
(45) Ibid.

LA POPULATION

Depuis l'époque de cette enquête, de nombreuses modifications de la législation sociale ont été apportées (revalorisation des prestations familiales et des allocations vieillesse, transformation de certaines allocations familiales, création de nouvelles aides sociales, etc.), qui ont pu avoir un rôle propre dans la formation des revenus de transfert des familles. A titre d'exemple, la diffusion, surtout à partir de 1975, des prestations d'aide ménagère aux personnes âgées a eu tendance à absorber les aides sociales individuelles qui leur étaient jusqu'alors octroyées, dans le même temps où la revalorisation des "pensions de vieillesse" les écartait du bénéfice direct de l'aide sociale individuelle (46).

Aussi, et toujours pour "se faire une idée", nous actualiserons ces données en rapportant les résultats d'une étude effectuée par L. Gruel sur 475 dossiers de demande d'aide examinés par les organismes publics rennais au cours du mois d'avril 1984 (47). Cette étude d'un mois "moyen", c'est-à-dire **«éloigné de l'afflux hivernal comme de l'allègement estival»** (48), permet de chiffrer approximativement le nombre de ménages secourus à Rennes à 3300, **«étant entendu que certains d'entre eux ont perçu des aides de deux, voire trois organismes»** (49). Soit environ 8000 personnes secourues.

L'examen des 475 dossiers, selon l'organisme prestataire et la composition de la famille, donne comme revenu mensuel moyen par unité de consommation, avant et après secours, les résultats suivants : Cf. tableau 2, p.74.

(46) Cf. H. Nagues et al.; *Politique d'aide ménagère aux personnes âgées en Loire-Atlantique*; CEBES (Centre d'étude des besoins sociaux); ronéo; 1984.

(47) L. Gruel; "Le partage institutionnel des pauvres" dans M. Savina et L. Gruel; *Précarité et logiques des prestations sociales facultatives*; Université Rennes II; 1985. Les organismes publics considérés sont; le CCAS (250 dossiers sur les 2785 examinés en avril 84); la DDASS (95/550 attributions décidées ou renouvelées); la CAF (50/86); l'ASSEDIC (50/70); la CPAM (30/30, une fois soustraites les interventions relevant de la commission "dettes de loyer").

(48) Id, p.31.

(49) Ibid.

LA POPULATION

TABLEAU 2

| dossiers | Organismes | nombre moyen d'individus | nombre moyen d'U.C. | revenu mensuel moyen avant secours/ U.C. | aide mensuelle moyenne/ U.C. | revenu + secours / U.C. (*) |
|---------------------------------|------------|-----------------------------|------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|
| Couples avec enfants | CCAS | 4,4 | 3,26 | 1050 | 131 | 1180 |
| | DDASS | 4,9 | 3,42 | 1072 | 460 | 1530 |
| | CAF | 4,5 | 3,37 | 1457 | 363 | 1820 |
| | ASSEDIC | 4,6 | 3,39 | 1350 | 404 | 1750 |
| | CPAM | 5,6 | 3,90 | 1131 | 406 | 1530 |
| Familles Monopa- rentales | CCAS | 2,6 | 1,86 | 1390 | 216 | 1600 |
| | DDASS | 2,9 | 2 | 980 | 700 | 1680 |
| | CAF | 2,5 | 1,78 | 1665 | 638 | 2300 |
| | ASSEDIC | 2,9 | 1,90 | 1383 | 965 | 2350 |
| | CPAM | 2,8 | 1,87 | 1773 | 788 | 2560 |
| Isolés Indé- pendants | CCAS | 1 | 1 | 1076 | 300 | 1375 |
| | ASSEDIC | 1 | 1 | 700 | 1100 | 1860 |
| | CPAM | 1 | 1 | 1980 | 975 | 2955 |
| Isolés hébergés | CCAS | 1 | 0,7 | 372 | 168 | 540 |
| | ASSEDIC | 1 | 0,7 | 506 | 1478 | 1980 |
| Couples sans enfant | CCAS | 2 | 1,7 | 414 | 188 | 600 |

(*) Chiffres approximatifs, c'est-à-dire fondés sur un échantillon très restreint (ménages avec enfants relevant de l'ASSEDIC ou de la CPAM) ou bien "arrondis".

Source: L. Gruel; Op. Cit.

L. Gruel poursuit sa réflexion en établissant une "hiérarchisation" des situations secourables dont il ressort que : **«Les ménages monoparentaux apparaissent comme les principaux bénéficiaires des critères d'attribution de l'aide facultative et les isolés comme légèrement favorisés par opposition aux couples avec enfants et surtout aux couples sans enfant»** (50).

Quoi qu'il en soit, nous devons encore rappeler que toutes ces appréciations des ressources des familles ne sont faites, et ne peuvent actuellement être faites, qu'à partir des différentes déclarations de revenu effectuées par les familles elles-mêmes auprès des organismes prestataires. Et, d'autre part, qu'elles négligent la fraction non monétisée des transferts sociaux qui, pour ces familles, participe de façon non négligeable à la formation de leurs ressources.

c) - BIOGRAPHIES

N°1 (*)

Femme de 32 ans. Veuve depuis trois ans. Le mari, alors au chômage depuis quelques mois, s'est suicidé. Au moment du suicide du mari, il y avait trois enfants âgés respectivement de 9, 8 et 5 ans.

Issue d'une famille ouvrière de trois enfants dans laquelle seul le père travaillait. A 14 ans, cette femme quitte l'école sans diplôme et travaille. A 19 ans, elle se marie. Mère au foyer depuis la naissance de son deuxième enfant, cette jeune femme est sans emploi au moment du décès de son mari. Son dernier emploi se trouvait dans une entreprise de confection industrielle.

(50) L. Gruel; Op. Cit.; p.55.

(*) Les numéros ici attribués seront par la suite les numéros de référence des familles.

LA POPULATION

Les parents du mari, eux, étaient artisans. Chez eux, "il y a toujours eu de l'argent". Les rapports du couple avec ces derniers étaient tel qu'il n'avait jamais voulu leur avouer que le mari était au chômage. A la mort du mari, elle reçoit quelques aides de sa belle-famille, mais les liens se relâchent.

Outre le capital-décès et différentes primes liées au décès du mari, elle percevra l'Allocation d'orphelin, les aides mensuelles de la DDASS; mais refusera d'utiliser l'aide médicale gratuite.

Quelques mois après la rencontre, elle devait trouver un emploi dans les services municipaux, emploi qu'elle a conservé depuis. Depuis également, elle vit en concubinage avec un immigré sans emploi.

N°2 et N°11

Femme de 42 ans, issue d'une famille de cadres moyens : le père était dans la police. Devenue comédienne, s'ouvre pour elle une longue période de vie facile. Elle gagne bien sa vie et dépense beaucoup. Même lorsque son mari est incarcéré, pendant un an, elle peut subvenir, "sans les secours", aux besoins de ces quatre enfants.

Succède ensuite une période d'éthylisme chronique qui la conduit régulièrement, pour de longs séjours, dans des établissements hospitaliers. Cette période est marquée par l'abandon de sa profession et un divorce. Dès lors, elle ne vit qu'avec des aides, secours et allocations (API, Secours DDASS, Aide mensuelle du CCAS, Aide médicale gratuite, etc.)

Pendant onze ans, elle vit en concubinage avec un nouveau compagnon. Celui-ci ne connaît que des emplois

LA POPULATION

irréguliers. Elle aura un nouvel enfant. Puis, en 1982, c'est la séparation. L'intervention des Services Sociaux se renforce, les secours se multiplient pour combler les retards de loyer, pour permettre le rétablissement de l'électricité ou du téléphone, etc. Période difficile, ponctuée de nouvelles hospitalisations. L'appartement se vide de ses meubles et se dégrade. La fille aînée qui vient d'avoir un enfant reste au foyer et reçoit l'API. Une tutelle aux prestations est demandée.

Un an plus tard [entretien N°11], un dossier a été déposé à la COTOREP, et l'Allocation aux adultes handicapés accordée. Un nouvel ami, non concubin cette fois, lui apporte aussi son savoir faire dans la restauration de l'appartement. Les acquisitions vidéo sont faites, et un projet d'achat d'un camping-car voit le jour. Mais un renversement de la situation affective a lieu avec le retour du premier concubin père d'un enfant. Le projet de camping-car est abandonné.

N°3

Couple marié, la trentaine, Deux enfants de 7 ans et 6 mois. Lui est un ancien "pupille", elle, est fille d'émigrés espagnols. La femme, reçoit une pension d'invalidité et l'Allocation aux adultes handicapés, cette dernière pour une durée de cinq ans. Le mari, lui, est employé sur décision de la COTOREP dans un "Atelier Protégé" (décision revue tous les cinq ans).

Antérieurement, ils avaient eu quelques emplois intermittents et bénéficiaient des allocations chômage. Ils recevaient également des aides et secours de l'ANPE, du CCAS, et le complément familial versé par la CAF. Une

tutelle aux prestations avait été accordée pendant quelques années. Des démarches avaient également été faites auprès des "Anciens Combattants" pour obtenir des aides.

Avant de s'installer à Rennes, ont vécu plusieurs années à Toulouse où ils bénéficiaient déjà d'aides de la CAF. A Rennes, ils ont habité plusieurs années dans une HLM à l'intérieur d'un grand ensemble. Mais, ils ont préféré quitter ce logement pour un autre logement social dans un petit collectif résidentiel d'une commune suburbaine qui leur permet, selon leur dire, de percevoir une APL supérieure au loyer demandé.

I*4

Couple marié, cinq enfants. L'ainé, 18 ans, a été placé dans un établissement spécialisé. Le deuxième, 17 ans, a également été placé dans un établissement spécialisé et bénéficie d'une A.E.M.O. Le troisième, 15 ans, est toujours dans un établissement spécialisé. Le quatrième, 13 ans, est scolarisé dans une classe de perfectionnement mais attend un placement dans un établissement spécialisé. La dernière, 6 ans, est normalement scolarisée.

Les parents, 46 et 43 ans, sont tous deux originaires du milieu rural. Lui, ancien de l'Assistance publique, était manoeuvre dans le bâtiment. Elle, jeune mère-célibataire, avait été placée dans un établissement d'accueil. Après leur mariage, ils s'installent dans une commune rurale. Lui, connaît des problèmes de santé et doit cesser son activité dans le bâtiment. Leur logement devenu trop étroit, ils décident de s'installer à Rennes. A leur arrivée à Rennes, lui, trouve un emploi temporaire comme éboueur. Ensuite, il n'obtiendra aucun emploi régulier et se

trouve au chômage depuis cinq ans lorsque nous le rencontrons. Quant à elle, elle n'a jamais eu d'emploi depuis son mariage.

La famille est suivie par les services de la Tutelle depuis de longues années. Outre les Allocations familiales (allocations familiales proprement dites et allocation logement) et les prestations des ASSEDIC, elle perçoit des aides de la DDASS et du CCAS. Les crédits, notamment chez les commerçants, sont fréquents et relativement importants. Mais la famille épargne également et tient à avoir une gestion budgétaire sans dettes excessives. Les loisirs, sous forme de séjours dans des Centres gérés par la CAF ou de camps pour les enfants, sont réguliers et concernent tous les membres de la famille.

I'5

Couple marié. Lui, ancien militaire, a exercé quelques années la profession de cimentier-ravaleur. Une "gale du ciment" l'empêche de poursuivre cette activité. La Sécurité Sociale refusera de lui accorder l'invalidité, bien que, estime-t-il, aucuns des soins reçus ne l'aient soulagé. Seule l'intervention d'un guérisseur l'en délivrera.

A l'époque, il vivait avec sa première épouse, leurs trois enfants et sa propre mère, dans une Cité de transit rennaise. En 1979, sa femme se suicide. Veuf, il se met en ménage avec sa voisine de Cité, son actuelle épouse.

Celle-ci, déjà une fois veuve et une fois divorcée, n'avait plus aucun enfant à charge sur les quatre qu'elle avait eu de ses deux expériences conjugales. Elle avait aussi exercé différents emplois dont le dernier, chez un pépiniériste, se solde par une mise en "longue maladie" à

LA POPULATION

la suite d'une intoxication due aux produits manipulés. Une décision de la COTOREP est actuellement attendue pour transformer cette "longue maladie" en Allocation aux Adultes Handicapés .

Le nouveau couple doit quitter la Cité de transit lors du démarrage d'une opération urbanistique prévue sur le site. Accompagné des enfants et de la mère du mari, il accède à un logement HLM dans un grand ensemble. Le relogement organisé par les services sociaux de la Ville de Rennes pouvait n'être que temporaire puisque l'opération urbanistique prévoyait la construction d'îlots intégrés destinés au relogement de la population de l'ancienne Cité de transit. Sollicitée pour retourner dans ce qui continue malgré tout à s'appeler "la Cité", la famille refuse tout net. Il n'est plus question de «retourner voir les cloches qui sont là-bas». Pourtant, des contacts, et en particulier téléphoniques, sont soigneusement gardés avec des "anciens" de la Cité, et, du moins dans les premiers temps de son installation en HLM, la famille continuait à se réclamer ouvertement du Mouvement "ATD-Quart-monde".

Une tutelle déjà acquise pendant la période de vie dans la Cité, est maintenue. La naissance d'un nouvel enfant, premier enfant du couple, le placement de certains enfants du mari, le retour temporaire de ceux de la femme, le décès de la mère du mari, modifient sans cesse la configuration familiale, sans en altérer son unité.

N°6 et N°15

Femme, 29 ans, divorcée depuis trois ans, deux enfants à charge de 8 et 4 ans. Avant son divorce, elle travaillait comme personnel de service dans un hôpital. Son

mari était infirmier. Le couple ne connaissait aucun problème financier. Ce qui était une situation fort différente de celle qu'elle avait connue avec ses parents. Ces derniers, régulièrement endettés, devaient faire appel aux aides sociales et charitables. "Bons de pain", "bons de vaine", etc., étaient d'un usage fréquent.

Divorce, perte d'emploi, changement de résidence et "dépression" provoquent une rupture radicale de la situation. Sa nouvelle situation lui permet d'accéder à un logement HLM qu'elle abandonnera quelques années plus tard au profit d'un autre logement social bénéficiant d'un "meilleur environnement". Sa nouvelle situation l'autorise aussi à effectuer un stage de préformation professionnelle, mais celui-ci ne débouche sur aucun emploi. Ses ressources sont désormais constituées d'une pension alimentaire, des Allocations chômage, des Allocations familiales et transitoirement de l'Allocation Parent Isolé. Celles-ci se révèlent régulièrement insuffisantes et nécessitent des secours et aides de la Sécurité Sociale, de la DDASS, de la CAF et du Secours Catholique. Les aides de la famille et de la belle-famille, bien que faibles, ont tendance à se maintenir. Un réseau de relations lui a apporté un soutien moral pendant certaines périodes difficiles, mais l'a aussi engagée dans de nombreux conflits.

I*7

Femme, 27 ans, un enfant de 6 ans. Son statut matrimonial reste celui de mère-célibataire, en fait elle ne vit seule que depuis l'abandon de son "concubin".

Cette rupture l'avait contrainte à quitter la ville dans laquelle ils s'étaient établis. Elle a d'abord

été hébergée dans un Foyer d'Accueil pour femme en situation difficile. Mais ne peut y rester que quelques mois. Elle s'installe alors en compagnie de deux autres mères-célibataires dans un logement commun. Les problèmes quotidiens de la vie collective l'amènent à renoncer à l'expérience et, pendant plusieurs mois, errera avec son enfant de chambres d'hôtel en recueils temporaires chez des amis. Un prêtre lui donnera un "coup de pouce" décisif, et bientôt elle se voit attribuer un logement HLM et des aides sociales.

Par la suite, elle effectue plusieurs stages "PFE" (projet-femme-emploi). Aucun ne débouchera sur un emploi. Cependant, et peut-être au contact des travailleurs sociaux, elle ambitionne de devenir elle-même "travailleur social". Une opportunité s'offre à elle avec le programme FMD (formation de jeunes adultes issus des milieux défavorisés) du Ministère des Affaires Sociales -programme mis en place à la suite des "étés chauds" des cités maghrébines, et devant permettre la formation en quatre ans d'animateurs qualifiés dits issus du milieu. La formation était financée par un fonds spécial et permettait aux stagiaires de prétendre à un rétribution au moins équivalente à 90% du SMIG-. Sa candidature n'est pas reçue, et elle doit renoncer à son projet.

N°8

Femme, 36 ans, séparée, cinq enfants de 20, 18, 17, 14 et 10 ans.

Issue d'une famille monoparentale, sa mère décéda alors qu'elle n'avait que quelques mois, elle est élevée par un père qui, bien qu'ayant «toujours eu un bon métier», est

incapable de suppléer la mère disparue. Très jeune elle «suit les bandes de la cité» dans laquelle elle vit avec son père. D'où, scolarité interrompue, petite délinquance, et un enfant hors mariage légitimé après coup lors de son mariage deux ans plus tard.

Son mari, issu, lui aussi de la cité, ne connaît que des emplois occasionnels entre des séjours en prison, séjours qui s'allongent toujours plus. C'est au cours d'une de ces incarcérations qu'ils conviennent de se séparer. Par la suite, il n'effectue que d'épisodiques passages au foyer conjugal, avant de disparaître accidentellement.

Pendant plusieurs années, elle travaillera de manière intermittente, la plupart du temps dans des entreprises de nettoyage. La "déprime" interrompt régulièrement ses activités salariées. Une prise en charge médicale et psychologique la conduit en invalidité.

Outre les Allocations Familiales, elle a longtemps bénéficié des aides régulières de la DDASS et du CCAS et des aides occasionnelles du Secours Catholique.

I'9

Femme, 35 ans, divorcée, quatre enfants. trois enfants sont issus de son mariage, le quatrième est un enfant né depuis son divorce. Celui-ci a été prononcé à sa demande. L'alcoolisme de son mari l'avait fait craindre de faire connaître à ses propres enfants ce qu'elle-même avait connu avec son père, lui aussi alcoolique.

Cette femme a toujours préféré rester au foyer. Cela l'avait amenée à exercer quelques temps l'activité de "nourrice agréée". Sans autres ressources que les aides et prestations auxquelles elle peut prétendre, son mari ne lui

versant pas la pension alimentaire à laquelle il est astreint, elle préfère néanmoins abandonner le poste de femme de service vacataire dans les écoles qu'elle avait obtenu par la municipalité au lendemain de son divorce.

N°10

Femme, 48 ans, divorcée depuis quinze ans. Elle a eu sept enfants en dix ans, cinq sont toujours vivants et actuellement trois continuent de cohabiter avec leur mère. Sur ces trois enfants, un seul a un emploi.

Sa période de vie matrimoniale sera très mouvementée. Son mari accumule les dettes, et, les saisies et les expulsions se multiplient. Puis, brutalement celui-ci l'abandonne avec ses enfants.

Jusqu'en 1977 elle exercera différents emplois de femme de ménage. Malade, elle doit renoncer à son travail et depuis se trouve en invalidité. Son "invalidité" est aujourd'hui sa seule source de revenu. N'ayant plus administrativement d'enfants à charge, elle ne perçoit plus les prestations familiales et sociales afférentes.

Isolée de sa propre famille qui vit en région parisienne, elle préfère ne fréquenter personne, «pour ne pas avoir d'histoires».

N°12

Femme, 32 ans, séparée, trois enfants de 12, 5 ans et un an.

Originaire d'une famille ouvrière nantaise propriétaire de quelques biens immobiliers, elle ne connaît

pas la "gêne" étant jeune. La séparation de ses parents l'affecte au point de devoir subir la première d'une longue série d'hospitalisations psychiatriques.

Elle fera un premier mariage, par "petites annonces", avec un ouvrier agricole du Sud Ouest beaucoup plus âgé qu'elle et qui vit dans une "roulotte". Un enfant naîtra de ce mariage bientôt annulé par un divorce par elle demandé pour cause d'alcoolisme du mari.

Suit un retour auprès de sa mère et une deuxième hospitalisation psychiatrique.

Quelques années plus tard, toujours par "petites annonces", elle rencontre son deuxième mari. Celui-ci est manutentionnaire dans une entreprise rennaise et stable dans son emploi. Deux enfants naîtront de cette nouvelle union. C'est dans la période qui entoure la naissance du deuxième enfant qu'une grave crise éclate dans le couple. Le motif est l'alcoolisme du mari. Une séparation de fait se produit juste avant la naissance de l'enfant. Juste après la naissance, c'est une nouvelle hospitalisation de la mère. Les enfants sont placés en foyer d'accueil. Le père, lui, vient d'être incarcéré après une inculpation pour viol. Il sera condamné à cinq ans de réclusion.

C'est à partir de ce moment que cette femme commence à recevoir des aides sociales. Elle les gèrera de telle sorte que, chaque année, pendant trois ou quatre ans, elle épargnera environ, 10 000 F. Maintenant les séjours à l'hôpital psychiatrique se font plus fréquents et bientôt un placement définitif des trois enfants est ordonné en justice.

Au moment de la libération de son mari, elle quitte son quartier pour pouvoir l'accueillir ailleurs dans de meilleures conditions. A la place de l'accueil, c'est une procédure de divorce qui est engagée. Désormais, les

LA POPULATION

hospitalisations vont alterner avec des mises en ménage qui jusqu'ici ont toutes tourné court. Son dernier concubin, ancien compagnon d'hôpital psychiatrique, avec qui il était envisagé de faire construire une maison, détourne à son seul profit l'épargne qu'elle avait pu faire. Nouvelle hospitalisation et abandon du projet.

N°13

Femme, 43 ans, séparée, six enfants dont quatre encore à charge.

Depuis leur mariage, elle comme son mari, auront régulièrement à connaître les conditions de la vie carcérale. En dehors d'une tentative d'installation comme artisan rempailleur, qui rapidement tourne court et se solde par un déficit commercial important, cette femme n'a jamais exercé d'activité professionnelle.

Installée depuis quelques mois à Rennes, elle vient de recevoir l'accord des services en vue de bénéficier d'une "tutelle" aux prestations. Elle avait déjà antérieurement, par décisions judiciaires, bénéficié de tutelles.

Depuis de longues années, ses seules ressources sont donc les Allocations Familiales et les aides de la DDASS et du CCAS.

N°14

Femme, 60 ans, divorcée, quatre enfants dont deux encore "à charge" de 13 et 16 ans.

Depuis 3 ans cette femme est en invalidité après avoir travaillé plusieurs années comme employée de commerce. Un veuvage précoce puis un remariage suivi d'un abandon l'avaient laissée seule avec quatre enfants.

Lorsqu'elle obtient son logement en P.L.R. elle est encore en activité. Son "charisme" naturel l'amène à se porter à la tête des tentatives d'organisation associative des locataires. Ce même "charisme" l'entraîne dans des conflits de voisinage nombreux tantôt éphémères, tantôt durables. Bien que le voisinage se soit profondément renouvelé elle continue à se prévaloir de sa position charismatique au sein de l'îlot.

N°16

Femme, 33 ans, divorcée, quatre enfants, tous à charge, le dernier ayant dix mois.

Depuis son mariage cette femme n'exerce aucun emploi. Son mari, quant à lui, n'exerce la plupart du temps que des emplois temporaires entrecoupés de longues périodes de chômage. Délinquant chronique, il a régulièrement affaire à la police et à la justice. Et depuis 18 mois il est incarcéré.

Les difficultés de la vie familiale et conjugale provoquent chez cette femme des "déprimés" fréquentes accompagnées parfois d'hospitalisation ou de "cures de repos". Ce sont ces difficultés qui l'ont amenée à demander le divorce. Mais, bien que prononcé depuis plusieurs années, les anciens époux continuent à cohabiter, avec des périodes plus ou moins longues de séparation.

Des problèmes de santé importants et persistants conduisent cette femme à effectuer de fréquents séjours en milieu hospitalier.

Jugée inconséquente, la gestion de son budget familial est maintenant assurée par le service de la "tutelle".

N°17

Femme, 42 ans, veuve depuis deux ans et demi, six enfants âgés de 25 ans, 22 ans, 19 ans, 15 ans, 10 ans et 3 ans. Seuls trois enfants sont encore considérés "à charge", bien que cinq vivent toujours au foyer. L'ainée qui vient d'avoir un enfant reste officiellement déclarée au domicile parental bien que vivant en concubinage en dehors du foyer depuis plusieurs années.

Enceinte à quinze ans, elle se marie. L'un comme l'autre ont vécu leur enfance et leur adolescence dans une Cité d'Urgence, qui, à l'époque, était considérée comme le "Chicago" rennais. Leur adolescence est donc celle des jeunes de la cité et se trouve caractérisée par la délinquance. Son installation conjugale l'amène à connaître nombre de difficultés. Difficultés matérielles d'abord, alors qu'elle attend un deuxième enfant son mari est appelé sous les drapeaux. Sans ressources, puisqu'elle a abandonné l'emploi qu'elle avait eu pendant quelques années dans une usine de chaussures, elle doit avoir recours à la "soupe populaire" et autres oeuvres charitables. Difficultés psychologiques et morales ensuite, son mari, violent, jaloux, la "séquestre". Celui-ci occupe de manière intérimaire différents emplois jusqu'au jour où un accident le conduit en "invalidité". C'est au cours d'une dispute

qu'accidentellement il se suicide avec son revolver. Leur dernier enfant avait six mois.

Elle reste seule avec six enfants et un père, gravement malade, à charge. Le cumul des pensions, des prestations familiales et des aides sociales lui permet de "s'en sortir" sur le plan pécuniaire.

Quelques années plus tard, le drame sera perçu comme une sorte de "libération" sur le plan moral et psychologique. Aujourd'hui, cette femme entend "profiter de la vie" et développe un grand sentiment d'indépendance sur tous les plans.

N° 18

Femme, 38 ans, divorcée, cinq enfants dont quatre de 17, 13, 10 et 6 ans "à charge". Le cinquième, âgé de 21 ans, au chômage et sans ressources, est toujours domicilié chez sa mère.

"Mère au foyer" depuis l'âge de 18 ans, cette femme n'aura connu, avant comme après son divorce, comme seules ressources : les prestations et aides sociales. Son mari n'occupait que des emplois temporaires ou occasionnels entrecoupés de longues périodes de chômage ou de maladie. Abandonnée par ce dernier, elle a "poursuivi avec les services sociaux".

Antérieurement d'ailleurs, lorsqu'elle était encore à la charge de ses parents, elle avait connu une situation où les ressources étaient essentiellement constituées par des aides sociales. C'était l'époque des "bons" ("bons de pain", de "viande", de "charbon"), et des distributions charitables.

3) LA FAMILLE ACTEUR COLLECTIF

Nous avons jusqu'ici, et presque indifféremment, mentionné des individus ou des familles. Il convient maintenant de préciser pourquoi.

D'abord faisons remarquer que les familles que nous avons rencontrées se présentent selon presque toutes les configurations possibles aujourd'hui recensées sous le terme générique de "famille", c'est-à-dire, depuis le couple avec enfants jusqu'aux familles monoparentales, en passant par des familles "élargies" à quelques ascendants ou collatéraux. Quant aux statuts matrimoniaux des couples, ils couvrent aussi bien le mariage que le concubinage notoire ou l'union libre temporaire avec ou sans résidence commune. C'est ce qu'il ressort de la présentation précédente.

Maintenant, précisons que par famille nous n'entendons - sauf indications expresses- que l'ensemble des membres cohabitants. Ceci pour une raison simple que nous a fourni l'observation des dites familles.

Nous avons pu remarquer que, lorsque des membres de la même famille se trouvent dans un rapport spatio-temporel très étroit avec l'acteur (individu) -ce qui est le cas lorsqu'il y a cohabitation-, ceux-ci semblent, en ce qui nous intéresse, se confondre purement et simplement avec l'acteur lui-même.

L'explication tient à ce que ces membres de la famille participent pleinement, par les droits qu'ils peuvent ouvrir et les actions qu'ils engagent, à la définition même de l'acteur. Cela est bien évident lorsqu'il s'agit de jeunes enfants scolarisés. Cela est encore vrai lorsque des enfants devenus jeunes adultes continuent à

LA POPULATION

cohabiter avec le ou les parents et les enfants plus jeunes. De même lorsqu'il s'agit d'ascendants ou de collatéraux des parents. Mais cela l'est toujours lorsque nous avons affaire à des membres "rapportés", concubin du parent ou concubin de l'enfant. Ces derniers peuvent éventuellement créer une sorte de second foyer de convergence des prestations et aides sociales, mais au sein de la même unité. C'est dire que l'acteur est bien souvent un sujet collectif qui rassemble autour d'un personnage central (la notion de chef de famille lui convient généralement), différents proches. Chacun pour sa part participe à la réalisation des conditions de possibilité de l'acteur, ce qui les met dans une situation de dépendance réciproque de la stratégie collective.

Par contre, lorsque des membres de la famille sont sortis de cette relation, pour éventuellement devenir des acteurs autonomes, ils ont tendance à se tenir à l'écart, et sont tenus à l'écart par l'acteur lui même, du moins en ce qui concerne les choix stratégiques.

Une dernière remarque reste à faire concernant les éventuels conjoints (mari/femme ou concubin/concubine). Les conjoints légitimes s'identifient, à travers des relations de pouvoir variables, à un acteur unique : la famille acteur collectif. Les concubins, quant à eux, admettent tantôt des positions identiques aux conjoints légitimes, tantôt des positions d'extériorité qui peuvent, avec le temps, venir se confondre avec celle des conjoints légitimes. Mais ce déplacement n'est ni la règle, ni irréversible.

4) LES PERSONNAGES CLES

Comme on aime à décrire les situations dans le langage du théâtre, présentons ainsi les personnages qui vont hanter la scène des politiques d'Action Sociale. Ainsi, à côté de l'acteur principal que nous venons de voir, plusieurs personnages vont apparaître en interaction quasi permanente avec lui. C'est, dans leur ordre d'apparition (du moins dans le discours que nous avons recueilli) :

a) L'ASSISTANTE SOCIALE et ses métamorphoses en divers Travailleurs Sociaux (aide familiale, éducateur des services de la Tutelle, voire animateur social).

Ce personnage apparaît toujours dans sa fonction de représentant de l'institution. La chose est entendue, derrière toute assistante sociale se profile toute l'Administration, ce monde des "Ils" («Ils ne tiennent pas compte de ceci ou cela», «Ils ne comprennent pas que moi...», «Ils sont complètement débordés alors...» ou «Ils me l'ont bien dit».) Univers des "Ils" dont l'anonymat est le signe d'une méconnaissance/reconnaissance. Il faudra y revenir.

Mais l'assistante sociale, elle, n'est pas anonyme et, pour s'en tenir au langage des classiques, est aussi proprement l'objet des passions. Et ces dernières ont tendance à se porter, selon les canons de la tragédie, vers les pôles antagoniques de l'admiration pathétique et de l'abomination pathogénique, ou plus simplement, de la sympathie et de l'antipathie.

C'est que ce personnage est aussi, et peut-être d'abord, un enjeu. Représentant de l'institution, disions-nous, il en devient son incarnation. C'est l'assistante sociale qui aura le pouvoir d'accorder

ou de refuser l'aide demandée. Ce pouvoir discrétionnaire qui lui est conféré signifie que son rôle est clairement perçu et localisé dans ce qui constitue le point de rencontre, d'ancrage pourrait-on dire, de l'acteur et de son destin, ou, comme l'on dit aujourd'hui, à l'interface de l'univers des aspirations de l'acteur et des possibles qu'offre l'univers social.

Cette localisation interstitielle de l'assistante sociale en fait un personnage nécessaire et central, le véritable foyer de convergence des mobilisations tactiques développées auprès des autres personnages. Quant à son rôle, conçu dans les termes d'une intercession tendant à se confondre avec la décision elle-même, il apparaîtra à la fois figé et susceptible d'être joué dans des registres différents. Tantôt, dans celui de la complicité active, tantôt, dans celui du refus borné du "fonctionnaire", tantôt encore, dans celui du "puissant" plaisamment abusé. Autrement dit, et s'il faut ici croire J. Verdès-Leroux qui situe la place du travailleur social dans le champ des manipulations symboliques, le rôle joué par ce dernier peut aussi parfois s'apparenter à celui du "manipuleur-manipulé" (51).

C'est dire comment les jeux du personnage prendront tout leur sens par rapport à l'enjeu stratégique qu'il représente pour notre acteur, et combien l'action sera intense lors de ses apparitions.

b) LE DOCTEUR.

Il y a toujours dans l'entourage de notre acteur un médecin de famille porteur de tous les attributs de la médecine libérale qui,

(51) J. Verdès-Leroux; *Le travail social*; Ed. Minuit; Coll. "Le sens commun"; 1978; p. 103.

comme on le sait, majore la compétence professionnelle d'un "colloque singulier" avec le patient. Cette relation duelle qui engage complètement l'acteur, puisque c'est de son intégrité qu'il s'agit, le trouble physique ou psychique, la maladie, étant appréhendés dans la complétude personnelle, engage réciproquement et de la même manière l'homme de l'art. Le diagnostic bien sûr, mais aussi l'appréciation conjoncturelle, la remarque, l'avis, bref la "parole" du praticien se transforme en jugement absolu, en preuve irréfutable, en vérité (enfin) révélée. Car, comme dans un tableau mythologique où se mêlent les éléments triviaux et divins, la condition particulière de l'acteur faite notamment d'une accumulation de malheurs, va brusquement recevoir tout son sens dramatique grâce à l'intervention irradiante de la Science. Pour s'en tenir au discours des acteurs réels cette fois, le médecin de famille qui a pu suivre au jour le jour tous les incidents et accidents qui ponctuent le quotidien, "sait". Il sait non seulement d'un savoir médical dont la logique interne échappe bien souvent à l'acteur, lequel s'en tient généralement à une représentation strictement "machiniste" de son corps quelles que soient les qualifications savantes qu'il est amené à donner de ses affections. Mais le médecin sait aussi d'un autre savoir qui va bien au delà du médical. D'ailleurs sur ce point, médecins et patients se rejoignent. Car doté d'une espèce d'accès à l'essentiel né de son commerce avec l'intéressé, il est à même de le dire, au sens que donnent à l'expression les psychanalistes. Cette fonction transférentielle, pour rester sur le terrain de la psychanalyse, définit pleinement le rôle qu'auront à jouer les "docteurs".

Titulaires d'une "parole vraie", ils viendront mettre en échec les tentatives de non reconnaissance développées par d'autres personnages, les assistantes sociales en particulier; ou bien à l'inverse, ils viendront conforter la justesse de l'appréciation positive fournie par les autres.

LA POPULATION

Lorsqu'ils ont les traits d'un spécialiste, ce qu'ils gagnent sur le plan de la technique médicale en étant désignés comme les "grands docteurs", ils ont tendance à le perdre sur le plan de la relation révélatrice d'être. C'est que leur intervention est souvent commandée, et s'inscrit dans des processus qui ne fonctionnent pas selon la dualité précédente. C'est pourquoi, suivant l'appréciation des résultats de leur intervention ils bénéficieront de l'aura qui enveloppe leurs collègues généralistes, ou rejoindront dans l'ombre les rangs de ceux dont on n'a pas peur de dire qu' «ils ne sont bons à rien».

Ainsi le docteur, tel le *Deus ex machina*, viendra se tenir auprès de l'acteur pour dénouer une situation dont l'intensité dramatique semble atteindre son paroxysme. A proprement parler, c'est à lui qu'il faudrait décerner le titre d'Assistant Social, puisque son intervention toujours requise, et surtout la nature de cette intervention, lui assigne le rôle univoque de justicier. C'est certainement pourquoi on rencontre chez les familles aussi bien la classique figure du médecin de famille qui a vu naître et soigne tous les membres de la famille, que la valse des généralistes qui se succèdent pour avoir failli.

c) LES FREQUENTATIONS.

Personnage générique au visage changeant, tour à tour bénéfique et maléfique, il compose de manière essentielle l'environnement de l'acteur. Recruté bien souvent dans le voisinage, il peut aussi l'avoir été parmi des relations nées au hasard des lieux fréquentés au cours de la vie de notre acteur. Le nombre des individus susceptibles d'interpréter le personnage à un moment donné n'est jamais très important; même si, sur une longue période, il pourrait être dit fort appréciable. Sa caractéristique première est d'offrir un

"profil social" singulièrement ressemblant à celui de l'acteur. Avec lui, nous sommes de plain-pied dans la dialectique du semblable et du différent, de l'identité et de l'altérité. C'est pourquoi le registre des désignations se limite aux termes d'ami(e)s, de bon(s) copain(s)/bonne(s) copine(s), lorsqu'il se trouve jouer un rôle positif, tandis qu'avec un rôle négatif, il peut prendre tous les "noms d'oiseaux", et bien d'autres encore. Autre caractéristique, sa fréquence d'apparition. Il est de toutes les bonnes comme des mauvaises situations. Il peut partager tous les temps de présence de l'acteur.

Nous reconnaissons là ce que le discours sociologique, et plus encore certains discours sociologisants, dépeignent sous les traits de la "convivialité populaire" et ses différentes formes d'entraide chaleureusement commandée par la communauté du sort partagé. Sans ironie cette fois, rappelons qu'elle prend aussi volontiers les traits de la rivalité la plus féroce, que la violence est loin d'être toujours symbolique, et que la plume devient facile lorsqu'il s'agit de dénoncer son voisin.

C'est dire combien le rôle de ce troisième personnage est complexe et crucial. Il peut, par son intervention, faire basculer les situations, renverser les tendances, bref, bousculer les plans de l'acteur et faire rebondir l'intrigue. Intervient-il positivement en apportant l'information qui manquait pour faire de l'acteur un "ayant droit", le rapport de force avec l'assistante sociale peut s'en trouver modifié et favoriser notre acteur. *A contrario*, fait-il à l'assistante sociale quelques révélations concernant la dernière déclaration de revenu de l'acteur, ou plus anodinement lui livre-t-il quelques "racontars", voilà notre acteur en conflit ouvert, et peut-être pour longtemps, avec son assistante sociale.

La complexité du rôle de ce personnage devient donc extrême lorsqu'on imagine que ce dernier va lui-même jouer auprès de tous les autres personnages qui occupent la scène, le rôle central de l'Acteur. L'interchangeabilité des rôles est la plupart du temps sa troisième caractéristique.

d) LES FIGURANTS

Ceux-ci représentent bien sûr des personnages de second plan qui n'interviendront que ponctuellement, ce qui ne veut pas dire que leur intervention soit négligeable, tant s'en faut. Tout en se gardant d'affirmations péremptoires, nous les tiendrons pour des intervenants occasionnels ne pouvant modifier radicalement la structure de la situation. En effet, si cela était le cas, nous ne serions plus sur la même scène. Notre acteur aurait toutes les chances de ne plus appartenir à notre population de référence, et les autres personnages principaux s'en trouveraient modifiés. Donc, pour s'en tenir à la définition que nous avons plus haut fournie, ces figurants ne prendront jamais les traits d'un personnel d'"institution totalitaire" (*total institution*) pour parler comme E. Goffman (52). Ils prendront plutôt les traits soit d'agents officiels d'institutions publiques, notamment Justice et Police, soit d'agents de groupements d'intérêts (idéologiques, politiques, religieux), mais dans les deux cas toujours dans leur fonction de représentation publique (ainsi l'huissier de justice, l'enquêteur social, le militant ATD-Quart-Monde); soit encore de relations informelles, comme on dit aujourd'hui, n'appartenant pas à la catégorie des "fréquentations", soit enfin de certains membres de la famille avec lesquels les relations ne relèvent nullement du schéma collectif précédemment envisagé.

(52) E. Goffman; *Asiles*; Ed de Minuit; Coll. *Le sens commun*; 1968.

I^{ère} PARTIE

LES STRATEGIES D'UTILISATION

DE L'ACTION SOCIALE

Chapitre I

LA STRATEGIE D'ENTRETIEN DE LA DEPENDANCE.

Nous décrirons ici une stratégie visant à la conservation, ou plus exactement à la pérennisation, d'une dépendance à l'égard des dispositifs de l'Action Sociale, et autorisant ce que nous appellerons la conquête d'un "statut social". Nous reviendrons plus loin sur cet apparent paradoxe que constitue ce "statut social", et sur ce qui peut paraître encore plus paradoxal eu égard aux cadres idéologiques, aux sentiments, qui enveloppent la réflexion sociologique et socio-politique en ce domaine, savoir, l'affirmation de l'adoption, voire de la revendication, d'un tel statut.

En l'occurrence, il s'agit d'une stratégie qui engage les individus ou les familles à n'envisager leur situation présente et leur avenir, proche ou plus lointain, que dans le cadre d'un rapport de dépendance quasi absolue avec les services sociaux.

STRATEGIES D'UTILISATION

Empiriquement, cette stratégie se laisse saisir au travers des représentations que ces individus ou familles se font de leur avenir. Celui-ci est généralement énoncé sous forme d'une préalable onomatopée de désabusement, comme s'il y avait quelque chose de saugrenu dans la nature même de cette évocation. On pensera en effet que, lorsqu'on est tenu de vivre au jour le jour, l'avenir se confond avec le résultat d'un dessein surnaturel et devient ineffable. Pourtant, bien vite, le référent sémantique de l'onomatopée nous est livré. Moins celui d'une résignation passive au triste sort qui leur serait réservé, comme si le temps se figeait dans l'instant ne pouvant laisser entrevoir de futur qu'à partir de leur complexion à la répétition. Tant s'en faut, c'est plutôt un tempérament confiant qui s'affirme, certes prudemment, sans espoirs excessifs, mais, pourrions-nous dire, ouvert sur l'histoire. C'est donc moins ce qui semble être le contenu de cet avenir qui provoque l'hésitation initiale, que la manière dont il convient d'en parler. En témoignent les deux extraits d'entretien suivants.

"- Oh mon avenir?... (Ffft!) Je ne le vois pas très beau avec le chômage. Il n'y a pas de travail sauf femme de ménage. Mais je me sens capable de faire autre chose.

- Dans ce cas votre avenir ?

- Là, j'aurai le droit à l'Aide à l'Enfance. (...) Je ne veux pas m'inquiéter.

- Vous n'avez pas peur de...

- D'être dans la misère? Non. Je ne pense pas. Je ne crois pas. Ou alors, il faudrait que le gouvernement..., enfin qu'il n'y ait plus d'argent dans les

STRATEGIES D'UTILISATION

caisses. Je ne pense pas qu'on nous laisserait dans la misère. La misère, je crois que ça vient de la personne aussi. Si elle est dans la misère, c'est qu'elle le veut bien : si elle ne connaît pas ses droits, ou alors... Mais si on sait gérer son budget, on n'est pas dans la misère comme il y en a eu dans le temps. De toute façon, on ne verra plus ça. Ce n'est pas vrai. Pour moi, je ne pense pas." (N°9)

"- Etes-vous inquiets concernant votre avenir?

- (Lui) Hum...

- (Elle) Oh... Non.

- (Lui) Non.

- (Elle) Non-non, rien. Je trouve qu'on est bien aidé ici en France. Les espagnols n'ont pas tout cela. Ici, on a tout pour être heureux

- (Lui, après un temps de réflexion)
Si un jour il n'y a plus d'Allocations Familiales, ça nous inquiètera drôlement."
(N°3)

" C'est-à-dire que ça ne m'inquiète pas tellement. Parce que de toute façon une femme seule avec trois enfants, quand on a trois enfants encore à charge on a le droit à pas mal de choses. Mais après, c'est quand je vais me retrouver avec mes deux enfants." (N°8)

STRATEGIES D'UTILISATION

C'est bien d'ailleurs parce que ces individus et ces familles n'envisagent nullement leur avenir comme étant "bouché", comme étant susceptible de ne recevoir d'autre fin que sa propre négation -comme c'est justement le cas lorsqu'il n'y a pas d'avenir-, qu'ils vont pouvoir développer une authentique stratégie : celle que nous nommerons la "stratégie d'entretien de la dépendance".

Et d'abord, comment se présente-t-elle?

Quatre traits essentiels la caractérisent. Envisageons-les pour l'instant sans ordre de subordination. Nous verrons ultérieurement comment ils se composent et fournissent la logique de cette stratégie.

1) Une satisfaction globale à l'endroit du système de protection et d'aide sociales.

Il est en effet frappant de noter combien est forte l'opposition qui existe entre les termes dans lesquels sont appréciés les dispositifs de protection et d'aide sociales chez leurs bénéficiaires d'une part, et chez ceux qui font profession d'en proposer une interprétation analytique d'autre part, notamment chez nombre de sociologues ou politologues de l'Action Sociale. Là où ces derniers mettent l'accent sur la contrainte, à la fois comme modalité et comme essence du phénomène, les bénéficiaires, eux, semblent plus enclins à souligner la liberté qu'il autorise. Certes entre la perception empirique des uns et la conceptualisation des autres il y a cette différence de perspective cognitive qui engage tout énoncé scientifique. Pour autant, il n'est pas sûr qu'il faille d'emblée écarter les perceptions des premiers en les tenant pour de simples illusions nées d'une conscience factice de leur propre situation. C'est aussi ce que nous nous efforcerons de montrer. Mais pour l'instant, revenons à leurs perceptions de leur rapport avec les dispositifs de l'Action Sociale.

Rapport de dépendance quasi absolue, disions-nous. En effet, nous avons affaire à un rapport tel, que lorsque l'évolution de leur situation est marquée à terme par la perte d'une allocation, ou d'une prestation d'aide sociale, l'avenir est uniquement envisagé sous la forme d'un accès à une nouvelle prestation. Même si l'état actuel des connaissances en la matière, l'information que les familles peuvent avoir à leur disposition, ne permet pas de se prononcer avec certitude sur l'obtention d'un droit social nouveau, la confiance règne, car on

STRATEGIES D'UTILISATION

reste convaincu "qu'ils ne peuvent pas nous laisser comme ça" (N°5). Les deux extraits précédents nous le suggéraient déjà, et cette dernière expression, entendue à plusieurs reprises, résume fort bien le sentiment de protection qui semble découler de l'appartenance au système de prestations et d'aide sociales.

En règle générale, ce sentiment est partagé par tous. Dans tous les entretiens que nous avons réalisés, nous avons toujours recueilli un fort assentiment à l'idée que les mailles de la "couverture sociale" étaient suffisamment resserrées pour préserver contre une chute radicale de ce que, suggestivement, nous qualifierons de niveau d'existence sociale. C'est-à-dire, on écarte la possibilité de se trouver soi-même dans la "misère", cet état limite de l'existence sociale qu'on ne réserve qu'à ceux "qui vivent avec rien du tout".

Invariablement, le système de protection et d'aide sociales est globalement perçu comme un progrès considérable. Et cela, par simple comparaison avec ce qui est estimé avoir été la situation "d'avant". Or, bien sûr, selon l'âge des individus concernés, la situation de référence risque de varier énormément. Ce qui les amène à produire des représentations de l'actuelle qualité du système de protection sociale sensiblement différentes selon qu'ils incluent, ou non, les grandes réformes qui ont marqué l'histoire de la Sécurité Sociale et des autres institutions de la protection et de l'aide sociales au cours des quarante dernières années.

Schématiquement, deux représentations vont se dégager :

* Lorsque la référence est la situation de l'entre-deux-guerres, rien ne vient moduler, pas même les trop souvent hypothétiques "solidarités communautaires", une représentation en termes de création *ex nihilo*.

STRATEGIES D'UTILISATION

"Dans le temps, c'était différent. C'était plus ingrat. Les gens n'avaient pas le droit aux allocations. C'est venu après quarante-cinq. Les gens s'aidaient plus que maintenant. Ils étaient obligés. Et encore, et encore!" (N°4)

Dans ce cas, le "progrès social" que matérialise l'actuel système est jugé si considérable que l'adhésion concernant ses orientations générales se fait sans la moindre réserve.

* Lorsque la référence porte sur une période plus récente, c'est-à-dire une époque où l'essentiel du système est sur pied, et qu'éventuellement on a déjà pu en bénéficier, la représentation, toujours positive, fait moins appel à la notion de "progrès social", et beaucoup plus à celle de "performance".

" On parle des secours de maintenant, c'était bien pire dans le temps. A l'époque il n'y avait pas d'éducateurs, pas d'éducatrices . Les Centres Sociaux ne s'occupaient pas de vous comme maintenant. (...) Tandis que maintenant, je trouve que les jeunes sont bien informés, sont drôlement aidés." (N°17)

Dans les deux cas donc, et en se fondant sur l'expérience personnelle, on estime "avoir été bien aidé" (1). Cela parfois au-delà des espérances que l'on pouvait initialement avoir. D'autant que l'aide reçue n'est pas appréciée seulement sous l'angle matériel.

(1) 9 fois sur 10 les personnes rencontrées affirmeront "avoir été bien aidées".

Ce faisant, on n'hésite pas par ailleurs à critiquer très nettement les défaillances, à dénoncer ce qui est perçu comme les injustices du système. Dénonciations qui, tout naturellement, portent sur des aspects affectant directement la situation individuelle. Par exemple, les femmes divorcées, séparées ou abandonnées dénoncent volontiers l'iniquité du traitement qui leur serait fait par rapport à celui que l'on réserverait à celles que l'on peut regarder comme leurs homothétiques consoeurs, les "mères-célibataires". Ces dernières étant le plus souvent, et par distinction, désignées par l'ancien vocable de "filles-mères". C'est dans le même esprit encore que sera dénoncée l'aide privilégiée que recevraient les immigrants, les gitans, ... ou les français, selon l'ethnie à laquelle on appartient. Car, c'est toujours une faveur de traitement qui est d'abord, et essentiellement perçue.

" Ici, il n'y a que les algériens, les noirs qui sont bien vus. Parce que moi, si j'ai quelque chose à demander aux Allocations Familiales, je me démène par moi-même. Tandis que pour eux, on vient leur apporter tout cuit au bureau. Il y avait un certain jour, une personne, une noire, et Dieu sait la toilette qu'elle a et la bagnole qu'elle se paie, et tout. Eh bien Monsieur, vous me croirez, que mon petit gars il meurt tout de suite, elle est venue pour qu'on lui paie son électricité et son loyer. Eh bien, Monsieur, on s'est dérangé, on lui a apporté l'argent." (N°14)

"Comprenez, les femmes divorcées, on les a toujours menées, toujours. Tout le temps on les mènera plus bas que les filles-mères, et pourquoi?" (N°15)

STRATEGIES D'UTILISATION

Arrêtons là la litanie, pour réaffirmer que toutes les critiques du système portent sur ce qui serait seulement des anomalies de fonctionnement (2). Car ce qu'on déclare aussi et explicitement, c'est:

" Ils sont très bien les services sociaux. Les allocations familiales c'est bien, les aides aux vacances c'est magnifique pour ceux qui y ont droit. Il y a les "bons de neige" qui permettent aux enfants d'y aller; c'est très bien. J'approuve énormément ces organismes là."
(N°2)

En somme, il y a toujours l'affirmation d'une profonde adhésion aux intentions du législateur. Eviter les situations extrêmes, compenser les handicaps, favoriser l'adaptation, voire soulager les malheurs, sont autant d'attendus politiques placés au principe du consentement des populations bénéficiaires. D'ailleurs, il n'est pas exagéré de dire que nous rencontrons ici le principe fondamental de la représentation de leur rapport à la société globale et, à proprement parler, à l'ordre social dans lequel elles s'insèrent. Il y a donc là comme le socle sur lequel s'édifiera nombre de perceptions du monde social. Aussi reviendrons-nous longuement sur ce principe directeur des représentations que les familles assistées se font d'un champ social apte à réfléchir leur situation.

Au total, il y a bien là l'affirmation d'une option franchement optimiste sur leur sort, et une confiance, que l'on

(2) Le conditionnel employé dans ce passage ne signifie pas que nous n'avons là que des inepties résultant d'une vision fantasmagorique des pratiques institutionnelles. Nous aurons l'occasion ultérieurement de mentionner de telles anomalies, si ce n'est de réels dysfonctionnements.

STRATEGIES D'UTILISATION

pourrait qualifiée d'aveugle, dans les capacités des dispositifs de l'Action Sociale à fournir la réponse idoine. Cette attitude confiante est communément partagée par tous ceux qui s'engagent dans cette stratégie. Ce qui distinguera entre eux les tenants de cette attitude, c'est un degré d'assurance quant à l'obtention du droit. Assurance généralement fondée sur une expérience antérieure ou la connaissance d'un cas semblable faisant ainsi jurisprudence. Ici, les composantes psychologiques de la personnalité de l'individu joueront pour fournir le registre choisi dans la gamme des attitudes d'assurance qui s'étend de l'incrédulité réelle ou feinte, à l'exigence outrée d'une reconnaissance de ce qui sans cela serait un déni de justice, en passant par la revendication plus modérée du "bon droit". Mais, dans tous les cas, nous trouvons cette remarquable assurance contre les aléas d'une situation future pourtant envisagée en termes d'évolution.

C'est cette assurance qui s'exprime encore lorsque sont envisagés les effets possibles, sur leur propre situation, de ce que désormais on appelle "la crise". Le débat social portant sur "la crise", perçu à travers sa présentation journalistique, n'inquiète absolument pas. On affirmera que *"la situation n'est pas drôle"*, que le chômage *"c'est un gros problème"*. Mais les menaces de voir se réduire les prestations sociales ne sont pas retenues. On l'a vu plus haut, on dit même ne pas vouloir s'inquiéter, ne retenant l'hypothèse d'une possible réduction des aides et de la couverture sociale qu'à l'intérieur d'un scénario de politique fiction. Car la chose est, à proprement parler, inconcevable. De fait, et par définition pourrions-nous dire, le retrécissement des prestations et aides sociales ne peut être retenu dans la logique stratégique des populations que l'on considère ici. C'est pourquoi le *"il ne manquerait plus que ça"* vient généralement clore ces considérations par trop pessimistes.

Pratiquement maintenant, lorsque des dispositions allant dans ce sens sont effectivement prises par les organismes sociaux, la

STRATEGIES D'UTILISATION

chose est bien sûr dénoncée, mais le scandale n'a pas lieu puisque l'on s'est déjà engagé auprès d'un des services sociaux dans la recherche d'une aide compensatoire. Ainsi l'instauration en 1983 du forfait hospitalier est venue pénaliser assez lourdement les familles, et cela d'autant que leur consommation de services hospitaliers est régulière et importante. Or, loin d'être conçue comme une atteinte au droit à la santé des plus démunis, cette charge nouvelle s'est transformée en dossiers de demande d'aide (dite "aide médicale" par les intéressés) dans les services des Bureaux d'Aide Sociale des municipalités ou auprès des Caisses de Sécurité Sociale.

" Maintenant l'Assistante Sociale essaye de nous avoir un prêt pour les 20 F/jour d'hospitalisation -parce que j'ai été hospitalisé-. Je ne sais pas si c'est la Sécu. qui aide. C'est pas évident que la Sécurité Sociale accepte. C'est pas évident, quand je me suis renseigné à la Mairie, il y avait pas mal de dossiers restés en attente. Ils ne savent pas comment faire. C'est un problème qui est très difficile." (N°3)

Plus que la contestation, c'est la négociation directe avec les institutions qui triomphe, comme s'il s'agissait seulement de régler une espèce de contentieux moral. Dans tous les cas où une pénalité quelconque affecte les familles -coupure de l'électricité ou du téléphone par exemple-, c'est de manière presque anodine, ce qui ne veut pas dire sans "éclats de voix", qu'elle est estimée devoir être compensée par un nouveau secours; et l'est parfois. Ceci s'étend même à certains impondérables du quotidien -chien malade ou automobile en panne- qui, dans le même esprit, devraient recevoir une forme de

STRATEGIES D'UTILISATION

compensation puisqu'ils ont occasionné une sorte de détournement des aides initialement reçues.

" Une personne, une famille qui n'a pas d'argent et qui a un animal malade; qui est obligée de l'amener chez le vétérinaire, obligée de le faire soigner, de l'opérer. On ne peut pas financièrement. C'est pas logique. Ce qu'il faudrait, c'est une Sécurité Sociale pour les animaux. Il faudrait avoir des aides pour soigner les animaux" (N°4).

En d'autres termes, l'inquiétude quant à l'avenir, à moyen ou long terme, n'est pas le sentiment le mieux partagé par ces familles. Non que ce sentiment soit absent des modalités existentielles. Il est même très présent lorsqu'il s'agit du court terme, car, ne l'oublions pas, ces familles connaissent, comme elles le disent elles-mêmes, des "difficultés" qui rendent l'existence quotidienne douloureuse et parfois dramatique. Les restrictions alimentaires, les saisies par voie de justice, les démarches jugées honteuses restent d'actualité. Mais pour autant, ce n'est pas l'inquiétude qui fournit la tonalité des perceptions de l'avenir.

Nous noterons toutefois que l'assurance se fait plus résignée lorsque c'est l'avenir des enfants qui est envisagé. Les difficultés du marché de l'emploi, l'absence fréquente de qualification, l'échec scolaire, provoquent des réactions fatalistes. Mais ce fatalisme n'est pas misérabiliste. L'attitude même des enfants, notamment les plus âgés qui affichent volontiers un refus revendiqué de s'insérer dans les mécanismes du marché de l'emploi, vient accréditer l'idée que ces derniers non plus ne connaîtront pas de situations extrêmes. En effet, la multiplication des stages dits

STRATEGIES D'UTILISATION

d'insertion sociale et professionnelle, les aides dispensées par les ASSEDIC au retour de ces stages ou au retour du Service Militaire pour les jeunes gens, quoique limitées dans le temps, sont reçues comme autant d'aides dispensées par la Société, évitant par suite aux familles de subir trop lourdement les effets de l'inactivité de leurs rejetons. Chez ces derniers, c'est une utilisation optimale des possibilités ainsi offertes qui sert souvent de ligne de conduite dans le court terme. Chez certaines jeunes filles, l'A.P.I. paraissant suffisamment attractive, cela peut prendre parfois l'allure d'une recherche de grossesse précoce et hors mariage (3).

Mais dans tous les cas, et quels que soient les désaccords affichés par les parents, l'avenir des enfants n'est pas source de craintes excessives. Il vient finalement se confondre avec celui de la famille.

Cet avenir nullement bouché s'explique en partie, et explique sûrement par un effet de retour la satisfaction générale dont il est fait état à l'endroit du système de protection et d'aide sociale actuellement en vigueur.

(3) *Chez 2 familles sur 5 ayant des filles en âge de procréer nous avons rencontré cette situation. Mais de manière plus générale, la rumeur court que la plupart des cas de grossesse précoce et hors mariage sont délibérés. Ceci afin d'autoriser la perception de l'A.P.I. (cf. glossaire in fine).*

2) Une intensité des échanges avec les services sociaux.

La satisfaction qui est de mise à l'endroit du système de protection et d'aide sociales, témoigne aussi, sans qu'il s'agisse d'un simple rapport de cause à effet, de la proximité et de l'intensité des échanges que ces familles entretiennent avec les services sociaux et leurs agents représentatifs. La proximité s'éprouve avant tout dans la fréquence des rencontres et des sollicitations réciproques. Pour reprendre une image qui, en son temps, a beaucoup ému : l'univers de ces familles est véritablement hanté, quadrillé, policé par toute une batterie d'agents spécialisés, dûment mandatés ou non, qui se satisfont d'une identité collective, celle de travailleurs sociaux. Quant à l'intensité, elle vient à la fois redoubler la proximité et l'accroître d'une dimension passionnelle.

Il n'y a pas lieu en effet de s'étonner de rencontrer la présence massive des travailleurs sociaux auprès de familles qui se définissent par la nécessaire médiation de ceux-ci. Et, lorsque nous disons "se définissent", c'est aussi dans un sens réfléchi. Car chacune d'entre elles admet une forme d'identité fonction du travailleur social qui se trouve être le pivot de son rapport aux institutions. Ainsi, selon le type de travailleur social, la nature de son intervention, l'organisme qu'il représente, l'identité sera-t-elle modulée. On se dira "famille de la C.A.F.", "de la D.D.A.S.S.", ou "de la tutelle", selon que l'on a d'abord affaire à tel ou tel organisme et à ses représentants institutionnels. Chaque famille en effet a "son" assistante sociale, "son" éducateur, ou "sa" travailleuse familiale, comme d'autres ont "leur" homme d'affaires.

STRATEGIES D'UTILISATION

Finalement, ce qui, vu de l'extérieur, se présente comme une simple contrainte administrative (répartition des compétences entre les organismes, sectorisation du Travail Social, etc.), se trouve approprié par les familles comme élément définitionnel, catégorie d'appartenance et, nous le verrons, d'être social.

C'est bien parce que la relation avec les institutions et les travailleurs sociaux relève du quotidien, de l'ordinaire, qu'elle prend cette dimension symbolique et participe de leur identité. Et, si la perception globale du système est positive, dans le sens d'un jugement de valeur, l'appréhension des institutions l'est tout autant, dans le sens d'un jugement de fait cette fois.

L'image de familles terrorisées, impressionnées, "déboussolées" au point de perdre tout repère, réel ou symbolique, donc de se perdre elles aussi, n'est en tout cas pas celle que les familles souhaitent donner d'elles-mêmes. Tout au contraire, elles cherchent d'abord à affirmer une sorte d'harmonie, un rapport de convenance, entre elles-mêmes et l'ensemble institutionnel dont elles dépendent. Même si l'on n'y voit qu'une propension à l'adaptation, ce rapport positif, voire valorisé, reflète bien, pour elles, "l'ordre des choses".

" On est obligé d'avoir une assistante sociale avec nous pour nous guider. C'est plus facile pour nous, pour gérer le budget. Parce que nous, on a trop tendance à dépenser d'un côté, et si on dépense tout alors! (...) On la voit régulièrement, c'est moi qui lui demande de venir. Enfin, ça dépend des fois. Autrement on va à sa permanence. Nous, on aime encore mieux qu'elle vienne à la maison." (N°3)

" Moi, avec les assistantes sociales que j'ai eues jusqu'ici, j'ai toujours eu de bons rapports. Avec les travailleurs sociaux de toute façon, je me suis toujours bien entendue. Même les éducateurs du quartier, je m'entends très, très bien. C'est d'autres relations, mais on a besoin souvent. Parce qu'il y a des choses qu'on ne peut pas confier, même à des voisins. On sait qu'ils sont là pour nous écouter. C'est très important pour nous." (N°9)

" Quand j'ai quelque chose qui ne va pas, eh bien, un coup de fil, toc il vient. Pas de problèmes." (N°17)

" Je n'ai pas le droit à l'assistante sociale, car j'ai un éducateur : Mr Il s'occupe de nous. Il veut que nous nous débrouillons seuls. Il est marrant. Il sait qu'avec nous il n'y a pas de problèmes." (N°4)

" C'est l'assistante sociale qui m'avait dit: pourquoi vous ne faites pas appel à l'APASE (4) . Donc j'ai vu le juge. J'ai signé, et ils m'ont mis deux ans. Et j'en suis très heureuse parce que c'est eux qui ont tout débloqué. (...)

C'est l'éducateur, Mr ..., qui fait partie de l'APASE, qui m'a dit : mais vous

(4) Cf. glossaire.

STRATEGIES D'UTILISATION

pouvez prétendre à l'Handicapé Adulte ."
(N°11)

" L'assistante sociale, il n'y a pas à dire, elle m'a bien aidée. C'est son rôle d'aider les gens pécuniairement et moralement." (N°12)

" C'est l'assistante sociale qui a fait les démarches pour m'obtenir l'aide mensuelle." (N°16)

Etc.

La référence constante et variée aux travailleurs sociaux ou aux personnels des organismes de l'Action Sociale témoigne déjà de la place qu'ils occupent dans l'univers des familles. Mieux, pourrait-on dire, ces derniers délimitent une sorte d'univers social familial. Et, à entendre nos interlocuteurs, nous avons pu voir peu à peu les figures anonymes des personnels des services sociaux prendre des traits de plus en plus nets et typés, accédant pour certains au statut de véritables figures locales. Tel, "le rouquin du Griffon" (5).

" J'ai l'impression d'être mal vue par une personne du Griffon. Que par une personne. Les autres sont très gentilles. Maintenant je ne frappe plus à cette porte là. Il regarde d'un air de dire ... ça donne l'impression, je ne sais pas comment dire, ...de mendier." (N°2)

(5) Le "Griffon" n'est autre que le Centre Communal d'Action Sociale, ex-Bureau d'Aide Sociale, situé rue du Griffon à Rennes,

STRATEGIES D'UTILISATION

" Il y a un monsieur là-bas, il n'est pas toujours bien..., comment dire? il nous fait sentir notre situation." (N°16)

" Au Griffon, c'est plus tendu. J'ai eu un accrochage un jour avec un type. Il suffit qu'on ait oublié un papier, il vous ramène chez vous, vous envoie balader. C'est plus dur." (N°13)

" Lui, il décide vraiment à la tête du client. Si la tête lui plaît, tout passe. Si la tête ne lui plaît pas, allez hop! Et cela a toujours été. Parce que cela fait des années. Nous quand on était tout gosse, on était tout jeune à l'époque, les parents quand ils avaient besoin, ils y allaient. C'était exactement le même système qu'il avait. Il n'a jamais changé. Je me souviens, quand on était tout gamin et qu'on y allait, on ne pouvait pas l'encadrer." (N°18)

" Je lui ai dit, je ne suis pas d'accord. Alors j'ai eu un accrochage, même très dur. On s'est même insulté. Enfin, moi je l'ai insulté. Parce que, quand je suis en colère je ne suis pas très polie. Et puis, je lui ai demandé si cela sortait de sa poche. Je lui ai dit qu'il n'était qu'un gratte-papier ici. Et j'ai été voir plus haut, et j'ai eu quand même." (N°13)

" Je lui ai dit : « je ne vous connais pas Monsieur, mais, avec ce que j'ai entendu... Toutes les familles vous avez eu des accrochages avec. Alors c'est pas étonnant que j'en ai avec vous ». Vraiment, il est mal vu ce monsieur là. Je lui ai dit : « vous n'êtes pas le directeur ici; et puis, ça ne sort pas de votre poche. Alors vous me donnez mon dû, et puis c'est tout, qu'on arrête là ». Il m'a demandé qui je me croyais? Eh bien je lui ai dit : « comme vous! ». On a eu des mots, mêmes vulgaires. Enfin de ma part. Lui, il est encore assez correct. Enfin, il n'osait pas. Et puis je lui ai sorti un peu des petits trucs sur sa vie, que je connaissais, qu'on m'avait dit. Je lui ai sorti cela devant tout le monde. Croyez-moi qu'après il m'a donné." (N°5)

Voilà pour le "rouquin du Griffon", et il y en a d'autres qui, comme lui, arrivent à faire l'unanimité. Mais au delà des jugements sur le personnage, c'est sa fonction de point de repère, si ce n'est de régulateur, dans le rapport des familles avec les institutions qu'il faut retenir. Et, ce dont témoignent d'abord toutes ces appréciations, c'est bien de l'intensité des échanges que les familles entretiennent avec les services sociaux.

Si maintenant nous recherchons le sens qui se dégage des appréciations elles-mêmes, nous serons peut-être en mesure de comprendre selon quelles modalités s'effectuent ces échanges. En effet, ce que révèle l'anecdote, c'est la manière dont la nature conflictuelle de la relation tend finalement à produire son sens

véritable : maintenir la relation. Dans tous les extraits précédents où était mentionné un conflit ouvert avec notre personnage, il était aussi indiqué comment ce conflit avait connu une issue favorable dans la satisfaction de la requête initiale. Autrement dit, et quel que soit l'antagonisme déclaré des positions comme l'attestent l'âpreté de "l'accrochage" et la véhémence des propos, il ne débouche jamais sur une rupture. Ni du côté de nos familles qui ici, pour reprendre la distinction de A. Hirschman, appliquent une politique de protestation puisque la désertion leur est interdite. Ni du côté des représentants de l'institution qui, semble-t-il, s'en tiennent à leur rôle. Il y a donc en quelque sorte une règle du jeu implicite qui, sans référence particulière à la loi qui définit les droits, circonscrit l'espace de développement de l'affrontement. Une règle du jeu n'a en effet de sens qu'à l'intérieur d'un espace clos, duquel on ne peut échapper, sous peine de ne pouvoir continuer à jouer.

Dès lors, il devient plus aisé de comprendre les appréciations singulières rapportées à propos d'une assistante sociale, d'un éducateur, ou d'un employé d'un service social. Celles-ci vont couvrir un éventail très large. On vient de le voir, on n'hésite pas à faire état d' "engueulades" mémorables, de "menaces de tout casser" (le passage à l'acte a parfois lieu, les travailleurs sociaux en témoignent humblement), en tout cas, bien souvent d' "accrochages sérieux" avec les services et les travailleurs sociaux; mais, sans que cela nuise au rapport entretenu. A l'inverse, on soulignera l'exemplaire attitude de l'assistante sociale "qui a fait tout ce qu'il fallait", et, laisse-t-on entendre, peut-être même un peu plus. Cette façon de se présenter parfois comme un client privilégié venant confirmer rétrospectivement, et la justesse de la demande, et l'adéquation de la réponse. Ainsi, l'appréciation peut varier d'un extrême à l'autre prenant, parfois chez la même personne, l'allure d'une révolte contre l'incurie de l'"Administration" ou celle d'un sentiment de reconnaissance né des qualités humaines déployées par cette même "Administration".

STRATEGIES D'UTILISATION

Tout cela exprime le caractère affectif qui domine aussi dans ces relations. Cette intensité affective de la relation est bien connue pour ce qui est des travailleurs sociaux (6). Elle mérite aussi d'être soulignée pour ce qui est des populations clientes des services sociaux.

"Qui aime bien, châtie bien" dit l'adage, c'est pourquoi, peut être, certaines condamnations ont pratiquement valeur pédagogique.

Dénoncer, en accentuant quelque peu les traits, ce qui est perçu comme un manquement, afin de renouer avec la norme souhaitée ou de provoquer la réaction qui rétablira l'équilibre un temps rompu, tel semblent être les attentes implicites de ces oppositions aux travailleurs sociaux ou aux administrations.

Aussi, même lorsqu'il y a conflit ouvert, et peut-être de longue date, avec telle assistante sociale ou tel service administratif, le conflit n'entraîne ni contestation générale du système, ni remise en cause des positions des protagonistes et de la nature du lien qui les unit. Le conflit est en quelque sorte interne, et se polarise sur la personnalité des individus en cause. C'est ici en effet que l'on fera jouer les caractéristiques sociales et individuelles, culturelles et psychologiques des travailleurs sociaux, pour expliquer leurs attitudes jugées contestables. Il en était ainsi de la propension de l'employé du Centre Communal d'Action Sociale à se prendre pour un "chef". Il en sera de même de l'assistante sociale célibataire ou mère d'un seul enfant, et qui n'a pas su répondre à la demande de la famille nombreuse. Sa caractéristique matrimoniale et familiale suffit à la disqualifier. De manière plus générale, la

(6) Dans un ouvrage récent, J. Ion et J.P. Tricart rappellent combien reste prégnante l'idéologie du "vécu" chez les travailleurs sociaux, J. Ion, J.P. Tricart; *Les travailleurs sociaux*; Ed. La Découverte; Coll. Repères; 1984.

STRATEGIES D'UTILISATION

position sociale des travailleurs sociaux ou des "bureaucrates" vient résumer la raison d'être de la non-communication. D'autres fois, c'est le caractère "emporté", "tout d'une pièce" du demandeur qui est mis en avant. Mais, dans tous les cas, que l'on analyse spontanément la défaillance relationnelle dans les termes d'une sociologie du conflit des classes, ou dans ceux d'une psychologie du comportement d'inspiration behavioriste, et quelle que soit l'intensité émotionnelle qui l'accompagne, on a toujours tendance à relativiser la portée du conflit. En le circonscrivant aux dispositions individuelles, on ne compromet pas définitivement l'avenir. Car l'avenir reste toujours inscrit dans la relation avec des travailleurs sociaux plus partenaires qu'adversaires.

3) Une intelligence du système.

Si le conflit, finalement souvent présent (7), cohabite avec l'image positive du système, ou mieux, s'il participe avec tant de bonheur à une représentation confiante de l'avenir, c'est peut-être aussi parce que les familles sont loin de rester passives. L'initiative des relations n'est pas le seul fait des travailleurs sociaux. On peut même dire que ces familles ont tendance à cultiver la relation. Elles vont facilement rencontrer l'assistante sociale lorsqu'elles connaissent un changement de situation, et l'on sait combien les imprévus peuvent être fréquents. Mais aussi, à situation identique, elles n'hésitent pas à la solliciter pour, éventuellement, obtenir l'aide dont une "fréquentation" (8) vient de leur faire état. Voire, délibérément ou non, elles engageront ce qu'on pourrait appeler des démarches préalables pour faciliter l'obtention future d'une prestation à laquelle elles ne peuvent aujourd'hui prétendre (9).

*" On en parle, on parle des situations.
On dit, tiens, moi j'ai eu cela. Eh bien,
si je ne savais pas, par exemple, je dis :
« comment tu as eu cela? Bon je vais y
aller»." (N°4)*

*" Si eux ils ont, que moi j'ai pas le
droit. Alors on discute. Pourquoi elle,
elle a le droit? Pourquoi moi, j'ai pas le*

(7) Les 3/4 des familles rencontrées ont fait état de conflits ouverts ou latents.

(8) Dans le sens où nous avons employé ce terme plus haut.

(9) Nous reviendrons plus en détail sur ce point dans la partie suivante.

STRATEGIES D'UTILISATION

droit? Et j'en reparle à la personne qui s'occupe de moi. Et voilà, je retente une chance." (N°13)

En d'autres termes, et comme on nous le dira à plusieurs reprises: " *on se passe les tuyaux* ".

De façon générale, la relation instaurée entre ces familles et les institutions dispensatrices d'aides ou d'allocations est une relation dynamique. Il y a tout un jeu d'actions et de réactions qui vient encore ici délimiter l'espace de déploiement de la stratégie des familles. Ainsi ce dialogue rapporté par l'une de nos interlocutrices:

" Et puis après, je vais dans un bureau et je vois des gens qui ramènent de l'argent. Je dis, «tiens! il y a une banque par là», enfin façon de parler, «je vais voir ce qui se passe là-bas».

J'y vais. Je dis :

- «Je vois des gens qui ramènent de l'argent, c'est un bureau qui concerne quoi? »

- «Ça dépend des cas. Quelle est votre situation? »

Je lui explique :

- «Je suis toute seule, j'ai trois enfants, j'ai pas les aides de la DDASS mais enfin! ça ne fait rien! Et je suis sans aucunes ressources, je sors de l'hôpital psychiatrique, je voudrais travailler mais ce n'est pas possible de trouver, enfin bref! »

STRATEGIES D'UTILISATION

- «Bon, eh bien on va vous faire un dossier ». (N°12)

Cette capacité à jouer, c'est à dire à utiliser les possibilités ouvertes, ou à les anticiper, témoigne indiscutablement de, ce que nous appellerons, une intelligence du système. Intelligence du système qui se manifeste notamment par les connaissances "topologiques" des services sociaux dont font preuve les familles. Véritable *analysis situs*, c'est moins l'organigramme des institutions et de leurs services qui est possédé, que les lieux accessibles et finalement les plus opératoires. On sait à quelle porte il faut frapper, ou laquelle il convient d'éviter. Et, chez toutes les familles on reconnaît savoir à qui s'adresser pour pallier les carences de l'information disponible.

C'est pourquoi les appellations, en ce qui concerne les services des organismes sociaux ou les prestations elles-mêmes, peuvent bien souvent être des plus approximatives sans pour cela nuire à ce qui est l'intérêt des familles. Quelques termes génériques suffiront pour désigner les différents services d'une institution ou la nomenclature des prestations. Parfois, de nouvelles dénominations seront proposées par simple réinterprétation de la grille officielle en fonction des visées des familles. Par exemple, la "familiale" rendra compte de l'ensemble des prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales, confondant sous le titre de l'organisme payeur les allocations familiales proprement dites, les allocations versées au titre du logement, l'A.P.I., etc., et les aides et secours divers que les C.A.F. peuvent fournir. De même, à Rennes, "avoir le Griffon", sera bénéficiaire des multiples aides sociales accordées par les services sociaux de la municipalité, particulièrement l'Aide mensuelle (I.R.M.).

STRATEGIES D'UTILISATION

En d'autres termes, c'est donc beaucoup plus empiriquement que les lieux et les personnes elles-mêmes sont largement connus, expérimentés, maîtrisés. En effet, les canaux de l'information sont autrement complexes que ceux mis sur pied par les organismes officiels. A côté de l'information objectivement délivrée par les travailleurs sociaux ou les publications de la C.A.F., des services municipaux, des associations privées, etc., il y a celle, officieuse et généralement établie par simple comparaison, fournie par les "fréquentations" : les "trucs", presque les recettes, qu'on se livre. Mais pour être complet, il faudrait ajouter à cette dernière d'une part celle qui se trouve déduite d'une analyse de la situation d'individus de l'entourage immédiat, autorisant les demandes en termes de satisfaction au principe élémentaire de la justice qui veut qu'à situation identique il y ait traitement identique, et d'autre part, celle qui fuse de l'environnement social global. Certaines émissions radiodiffusées ou télévisées traitant de questions "sociales" sont ainsi parfois assidûment suivies. En somme, nos familles s'inscrivent parfaitement dans cet environnement informatif dont une des caractéristiques majeures est de promouvoir les cas d'espèce en cas général, voire en paradigme pour l'action.

A titre d'exemple de ces capacités à recevoir l'information utile et à la renvoyer sous forme de sollicitations au système de protection et d'aide sociales, poursuivons l'un des entretiens rapportés plus haut.

" Le gouvernement avait parlé aussi, au niveau des handicapés. C'est que les handicapés ne paient pas le forfait hospitalier. C'est Pierre Bérégovoy qui avait demandé. Je ne sais pas si vous avez entendu parler. Moi, j'avais entendu cela aux Informations. J'aime bien. Je suis les

STRATEGIES D'UTILISATION

Informations tous les soirs à 8 heures à la Télé. Oh, j'aime bien discuter des prestations et de choses comme cela. C'est intéressant...[s'adressant à sa femme] c'est intéressant aussi bien pour toi que pour moi. C'est dans la vie. C'est quelque chose de tous les jours. C'est pourquoi maintenant l'A.S. essaye de nous avoir un prêt pour les 20 F par jour d'hospitalisation." (N°3)

Mais de façon encore plus sensible c'est l'environnement social qui constitue la source la plus constante d'informations. Cet environnement social, ou "milieu social" comme préfèrent dire les travailleurs sociaux, se présente d'abord comme le rassemblement d'individus et de familles dont les traits individuels se trouvent subsumés sous une loi de composition, plus ou moins abstraite, et à la définition de laquelle ils n'ont pas participé, mais qui produira cette notable homogénéité des situations. D'où, ceci valant surtout pour les nouvelles zones urbaines et suburbaines de peuplement, l'aspect de ce rassemblement, qui n'a rien d'un chaos, et cela quel que soit le caractère accidentel de la plupart des trajectoires individuelles. Cet environnement social offrant donc généralement une grande homogénéité de situations, joue un rôle essentiel dans la formation du tissu informatif au centre duquel se trouve chacun des tenants de la stratégie ici envisagée. Car, si l'on retient la définition qu'en propose R. Daval : *« l'information est passage d'un contenu cognitif d'un sujet à un autre »* (10), c'est bien d'information dont il question.

(10) R. Daval; *Logique de l'action individuelle*; PUF; Coll. Sociologies; 1981; p164.

Mieux, cette définition qui amène R. Daval à dégager quatre caractères essentiels de l'information, à savoir : 1) l'information est une connaissance ponctuelle, 2) l'information réclame d'être complétée, 3) l'information n'a de sens que par rapport à une action future, 4) l'information présuppose un lien psychosocial plus ou moins institutionnalisé; cette définition donc peut parfaitement être illustrée par ce que nous avons pu observer chez nos familles. En effet, il s'agit toujours d'abord d'un fait qui se trouve rapporté : "Un Tel a reçu tant". D'un fait qu'on cherche à resituer dans son contexte, à reconstruire à partir d'autres informations : "Or Un Tel, qui est dans telle situation perçoit déjà ceci ou cela". Dès lors, la connaissance du fait engage celui qui l'a reçue à des actions qui, comme nous l'avons remarqué, peuvent être de types différents. Soit de recueil de nouvelles informations : l'un en parlera à l'occasion à son assistante sociale. Soit de démarches spécifiques en vue de bénéficier du même avantage : l'autre se rendra au C.C.A.S., ou s'engagera dans des procédures de dissimulation de certaines ressources pour obtenir le profil de bénéficiaire potentiel. Enfin, il est clair que ce schéma ne peut devenir opérationnel que s'il existe un lien psychosocial entre l'émetteur et le récepteur de l'information. Cela va de soi lorsqu'il s'agit de ce qu'il est convenu d'appeler un "média". Cela est également le cas lorsqu'il s'agit d'une "fréquentation". C'est bien pourquoi nous pouvons parler d'environnement social informatif, et peut-être même, d'un environnement social essentiellement informatif, c'est-à-dire assurant à titre principal une fonction d'information auprès de ceux qui y participent. Les fonctions d'entraide, d'échange de service, etc., paraissant secondaires au regard de l'échange d'informations.

Nous ne pouvons aller plus avant dans la considération de ce qui n'est encore qu'une hypothèse, mais nous remarquerons que 3 fois sur 4 les familles que nous avons rencontrées considèrent n'être pas aidées ou n'entretenir que des relations d'échange de services très

STRATEGIES D'UTILISATION

limitées avec leur voisinage. Par contre, plus d'une fois sur deux, elles déclarent s'entraider avec des personnes "choisies", les "amies" ou "copines" -ce sont toujours des femmes qui l'affirment-, et deux fois sur trois elles bénéficient, ou peuvent bénéficier, de l'aide de leur propre famille. Mais, dans pratiquement tous les cas -une seule personne ne nous l'ayant pas affirmé- il est déclaré recevoir des informations par l'entourage ou lui en fournir. De ce point de vue, exemplaire est cette déclaration :

" J'ai une seule amie. Elle est exactement dans la même situation. Alors on s'entraide. Elle me demande des conseils parce qu'elle sait que j'ai de bonnes relations avec les travailleurs sociaux."
(N°9)

Au total, les familles bénéficient d'un environnement social informatif admettant non seulement les réseaux institutionnalisés, telle la revue "Bonheur" de la C.A.F. et que certaines familles disent "étudier", mais aussi des réseaux dits informels qui pour une bonne part ne font qu'emprunter les voies des relations quotidiennes nées de la proximité spatiale et sociale. D'autres fois, cet environnement social tend à s'organiser de manière sélective sous forme de réseaux, toujours informels, mais aux contours plus distincts. Ici, la similitude de la situation, ainsi les "*femmes seules*" comme elles disent, conduit à une sorte de solidarisation des intérêts, sans que cela débouche toutefois sur la formation de groupes d'intérêt ou de pression. Il y a même sur ce chapitre une forte prévention contre les formes associatives existantes. Mais, pour ce qui nous intéresse actuellement c'est l'existence et la fonctionnalité des réseaux que nous retiendrons.

STRATEGIES D'UTILISATION

Nous pouvons donc dire qu'il y a pour ces familles, non pas "une bonne parole", celle des institutions, dont elles seraient prisonnières, mais tout un faisceau d'informations plus ou moins conformes aux définitions institutionnelles, réglementaires ou législatives. Informations qui se révéleront toutefois suffisamment congruentes pour constituer un savoir opérationnel. C'est pourquoi, à écouter ces familles on constate que des connaissances très sûres jouxtent des croyances naïves ou des certitudes farfelues comme par exemple la détention par l'Administration de "tickets de rationnement" destinés aux "cas sociaux". Mais ce qu'il convient de souligner, c'est que les carences de l'information dispensée par les institutions de l'Action Sociale sont, ici, facilement compensées par la mise en oeuvre de dispositions que l'on pourrait qualifier d'herméneutiques, au sens où elles permettent d'organiser à partir d'un principe directeur simple l'ensemble épars des informations recueillies, en vue d'obtenir un optimum de rentabilité.

Ces dispositions propres ne sont pas à entendre comme des manières de faire strictement spécifiques ou encore, avec quelque connotation éthique, comme l'étoffe singulière de "ces gens-là", tantôt célébrée par les thuriféraires du sens pratique populaire, tantôt condamnée par les aèdes de la technologie sociale d'inspiration philanthropique ou non. Ces dispositions n'engagent que des facultés communes, celles visant à rechercher la satisfaction de ses intérêts. Ce qui ne veut pas dire d'ailleurs qu'il faille s'engager dans une vision étroitement utilitariste des pratiques sociales. Mais, sans les parer d'une puissance ontologique, nous les considérerons néanmoins, à travers les modalités qu'elles peuvent recevoir, comme significatives de la stratégie adoptée par ces familles. En effet, ces dispositions qui permettent, en dernière analyse et après bien des détours, de retrouver son propre intérêt, gagnent à être entendues comme la mise en oeuvre de ce principe directeur simple évoqué plus haut. Celui-ci peut s'énoncer par la proposition : le système d'aide et de protection

STRATEGIES D'UTILISATION

sociales a pour fin d'apporter des réponses qui, pour être variées, n'en protègent pas moins contre les situations extrêmes. Dans le langage des familles c'est le : *"ils ne peuvent pas nous laisser comme ça"*. A condition donc d'y voir l'intériorisation de la finalité politico-sociale des dispositifs de l'Action Sociale, l'on peut comprendre comment toute information sur le système peut être intégrée dans la recherche de son intérêt à court, moyen ou long terme. Les plus entreprenants se mobiliseront immédiatement et effectueront les démarches qu'ils jugent nécessaires, les plus atones attendront que l'opportunité se présente. Mais tous seront convaincus qu'au delà des rigidités temporelles, le système admet suffisamment de souplesse pour remplir toujours sa mission. La confiance règne donc.

Encore une fois, une telle confiance n'est pas le signe d'une méprise. Ni illusion (idéologique), ni naïveté (celle qui serait l'apanage des humbles), elle est le fruit à la fois de l'expérience acquise et de l'intelligence du système. Expérience généralement douloureuse, car toujours liée à la douleur et faite souvent de violence contre soi-même -nous aurons l'occasion d'y revenir-, mais expérience réelle autorisant des acquis. Et par ailleurs, intelligence, qui n'a pas besoin d'être perfide, d'un système somme toute intelligible. En définitive, ce que nous soulignerons, et quelle que soit la variété des pratiques effectivement adoptées par ces familles, c'est qu'elles manifestent un type de reconnaissance des principes qui régissent le système de protection et d'aide sociale, les autorisant à une sorte de gestion des acquis, donc du maintien dans le système et de l'entretien de la dépendance.

4) Un autre système de valeurs

Ce quatrième aspect caractéristique de la stratégie d'entretien de la dépendance a trait à ce que nous désignerons comme étant les valeurs-clés du corpus de valeurs que chaque individu, mais aussi chaque groupe social mobilise à travers ses représentations, ses perceptions, ses idées sur les autres et sur lui-même. S'agissant des familles ici considérées, deux valeurs-clés méritent notre attention. Tout d'abord, la valeur culturelle du travail qui admet un statut bien particulier. Ensuite, ce que nous appellerons la valeur "droits sociaux".

S'agissant de la première, nos familles ne sont généralement pas formées de personnes ayant évacué toute référence au travail conçu à la fois comme rémunérateur et socialement valorisant. Certes, certaines ont des itinéraires biographiques qui les ont tenues longtemps écartées du "monde du travail". Pour autant le travail reste à l'horizon de leurs références culturelles.

Effet de soumission aux valeurs socialement dominantes? La "valeur travail" -nous la noterons ainsi par souci de simplification- occupe une large place dans le discours des familles? Nombreuses sont d'abord les familles qui expliquent leur situation actuelle par leur exclusion dudit "monde du travail".

"Si je n'avais pas été usée par le travail, je ne demanderai pas quoi que ce soit. Je suis pas comme certains qui passent à côté du travail. Moi, ce n'est pas de ma faute. Le Docteur de la Sécurité

Sociale l'a reconnu que j'étais usée."
(N°14)

*"Si j'avais la santé, mais à mon âge,
je ne trouverai pas de travail."* (N°18)

De fait, l'accident, la maladie sont très souvent à l'origine de leur basculement d'un monde à l'autre. Et dès lors, se met en oeuvre tout un processus qui en combinant les suites morbides de l'accident initial avec une série de circonstances, depuis les difficultés du marché de l'emploi jusqu'au nouvel accident ("ordinaire" par opposition à l'accident du travail), en passant par les événements familiaux inattendus (naissance d'un enfant, décès ou départ du conjoint, arrivée d'un concubin, etc.), modifie d'autant ce qu'on nommera les motivations au travail. C'est pourquoi, c'est sous la forme d'une conséquence d'un événement situé et daté que la situation actuelle d'exclusion du "monde du travail" se trouve présentée. Le corollaire étant : le renoncement nécessaire à la définition de soi par référence à l'insertion possible dans ce "monde du travail"; ce : *"j'aimerais mieux pouvoir travailler"* qui vient ponctuer toute présentation de soi.

Cependant, dans le même temps où se trouve affirmée cette préférence, on en souligne le caractère irréaliste par un *"mais maintenant je ne peux plus"*, ou, *"de toute façon, pour trouver quelque chose...avec le chômage"*. Parfois, le caractère irréaliste du souhait est attribué à la présence de jeunes enfants au foyer familial. Cette contradiction entre la valeur affirmée du travail, signe de l'intégration normale dans la société, et la situation objective de l'intéressé qui le contraint à renoncer à cette intégration, n'est pas pour autant l'objet d'un discours, disons, négatif. La plainte de la déchéance, de la perte d'identité sociale et individuelle, bref, de la déstabilisation psychologique de

STRATEGIES D'UTILISATION

l'individu privé d'insertion dans le "monde du travail" n'est pas le leitmotiv de ces familles. Disons-le tout de suite, la contradiction se dissout par l'adhésion à un principe de réalité qui commande le renoncement à la valeur. Ce qui s'exprime parfois ainsi:

" Dès fois je me dis: «si je pouvais avoir la santé». Mais, c'est ce que me dit ma fille: «avec le chômage qu'il y a, tu ne trouverais pas de travail, surtout dans ton état. Tu ne trouverais même pas une heure pour faire des ménages». Heureusement que l'A.H. ça offre des avantages." (N°11)

"Si les jeunes trouvent déjà difficilement du travail, alors pour moi, c'est encore plus difficile. Il faut garder le moral. Sans le moral, il a longtemps que je ne serais plus ici." (N°4)

"Ça m'énerve quand je vois les autres partir au travail. Mais quand on ne peut plus travailler alors!" (N°5)

Ce qui se présente comme la conséquence de la non intégration dans le "monde du travail", à savoir l'ouverture des "droits sociaux", n'est pas présenté par les familles comme la valeur inversée du travail. Les "droits sociaux" n'affectent pas négativement la présentation de soi. Tout au contraire, ils connotent la valeur positive qui accompagne la notion de "droit". Autrement dit, bénéficiaire de "droits sociaux" est conçu, non sous l'angle existentiel de la pathologie sociale, mais sous l'angle d'une philosophie positive du droit, celle de la victoire de la liberté sur la nécessité. Les

"droits sociaux" représentent la valeur positive à laquelle se trouve référée la réalité de la situation. Ainsi, le renoncement à la "valeur travail" est-il compensé par l'adhésion à la valeur "droits sociaux", beaucoup plus conforme à la situation réelle.

Ceci pourrait encore s'exprimer dans les termes des théories sociologiques qui diagnostiquent une tendance contemporaine à la perte de validité subjective du travail, et donc à la perte de sa position centrale comme catégorie analytique pour rendre compte des structures sociales. Pour le moment, nous noterons que le travail prend l'aspect d'une référence abstraite à une norme souhaitable, mais référence inadéquate, inappropriée compte tenu de la situation réelle dans laquelle se trouvent les individus. Comme si ces derniers avaient été, ou étaient "disqualifiés". Ne pouvant plus prétendre accéder au "monde du travail", ils vont valoriser leur statut d'ayant droit aux prestations et aides sociales.

Ajoutons que par "droits sociaux", est entendu non pas, ou non pas seulement, ce que les codes juridiques définissent ainsi, mais l'ensemble des possibilités ouvertes par le système de protection et d'aide sociales. Et contrairement aux définitions juridico-administratives qui distinguent prestations légales et prestations d'aide sociale facultatives, les "droits sociaux" valorisés par les familles englobent indistinctement ces prestations. D'où les guillemets que nous accolons à ces mots.

Finalement, ce qui joue pleinement ici, c'est l'idée d'une solidarité sociale conçue comme la rétribution d'un "état social", celui de la non intégration dans le "monde du travail", celui d'un *non possumus* opposé à la valeur socialement dominante du travail. Or, ici encore, la substitution de la valeur "droits sociaux" qu'on pourrait dire caractéristique d'une sous-culture développée par ces familles, à la valeur socialement dominante du travail, n'est pas à regarder comme le résultat d'un simple artifice, tout empreint de la mauvaise foi qui

habite les valeurs humaines, ni même, plus prosaïquement, comme le consentement à suivre une maxime du genre: "faire contre mauvaise fortune bon coeur". Nous l'avons souligné, cette substitution ne s'accompagne pas de la formation d'une identité négative comme c'est le cas lorsqu'il y a perte des valeurs culturelles sous l'effet d'un processus qui les rend périmées.

*

* *

Cette stratégie d'entretien de la dépendance aurait pu également être dite dominante. Non seulement parce que c'est celle que nous avons majoritairement rencontrée (dans plus de la moitié des cas). Mais encore, parce qu'elle semble pouvoir se déduire rationnellement de la logique de la situation dans laquelle se trouvent les individus et les familles considérés. En d'autres termes, et en se plaçant dans une perspective praxéologique, elle "domine" - comme l'on dit d'un coureur cycliste qu'il domine le peloton- les autres stratégies du point de vue de l'efficacité qu'un acteur placé dans cette situation est en droit d'attendre de son action. Bref, elle s'impose.

C'est l'analyse des représentations que ces familles se font d'elles-mêmes et de leurs rapports avec les institutions de l'Action Sociale qui nous a permis de dégager ces traits caractéristiques. Ils

STRATEGIES D'UTILISATION

le sont parce que concordants dans les discours des familles, mais aussi avec les pratiques effectives de ces familles. Pratiques, mesurées à la durée de présence dans le système, à la fréquence d'intervention des travailleurs sociaux, au nombre de mesures de politique sociale prises à leur endroit, etc. Pratiques encore, mais cette fois relevant de ce qu'on appelle le quotidien, mesurées au type de confort recherché, aux aspirations exprimées et réalisées, bref, au standard de vie qui s'en dégage.

Ajouterons-nous que ces traits caractéristiques ne sont pas fortuits. Nous essayerons de le montrer, ils fonctionnent comme les paramètres indispensables à l'adoption d'une stratégie d'entretien de la dépendance et donc de maintien dans le système de protection et d'aide sociales. Se penser comme dépendant de la relation avec les institutions, tout en conservant une image positive de soi et de sa situation, peut paraître une gageure. C'est celle pourtant réalisée par de nombreuses familles; et cela doit pouvoir être expliqué.

CHAPITRE II

LA STRATEGIE DE SUJETION

Les traits que nous venons de rencontrer ne se retrouvent pas, et surtout, pas simultanément chez les familles qui adoptent des stratégies différentes. Connaissant pourtant une situation objective ou factuelle identique, celles-ci vont se démarquer des précédentes de manière suffisamment sensible pour qu'il convienne de leur attribuer une volonté stratégique elle-même sensiblement différente. Mais compte tenu de la situation de départ -celle de tout notre échantillon- et de la tendance dominante de la stratégie d'entretien de la dépendance, c'est par rapport à cette dernière que nous définirons ces autres stratégies.

Envisageons d'abord une stratégie qui, pour nous, n'est le fait que d'une minorité des familles observées (3/18 observations). En la qualifiant de stratégie de sujétion nous voulons d'abord souligner le résultat auquel conduit son adoption. A savoir, "la situation de

celui qui est soumis à une autorité, qui est astreint à une nécessité, qui n'est pas libre d'agir à sa guise", pour reprendre la définition que nous donne le Petit Robert de la sujétion. Voyons donc les caractéristiques de cette stratégie de sujétion.

1) L'incompréhension du système.

Ici, ce qui apparaît d'abord, c'est une grande incompréhension à l'endroit du système de protection et d'aide sociales. On déclare volontiers ne pas comprendre comment tout cela fonctionne. Ici, beaucoup plus que chez les autres familles, on insiste sur les incohérences d'un système d'aide qui tarde toujours trop à répondre aux besoins du moment, et qui, lorsqu'il commence à le faire, a tendance pratiquement à s'emballer. C'est dans ces familles que l'on soulignera, par exemple, combien elles ont été déconcertées par la masse financière quelquefois représentée par le "rappel" d'une prestation. Souvent habituées à des budgets beaucoup plus modestes, l'apport, tardif, d'une prestation les met en présence de sommes qu'elles avouent ne pas savoir utiliser.

" Quand j'ai eu les allocations "orphelin", la prime et tout cela, ça m'a un peu dégoûtée. Je l'ai dit je ne sais combien de fois. Au début, pour moi, le pognon, il n'était pas à moi. Il était à mon mari, à cause de ce qui est arrivé. Je me suis dit, c'est pas possible, j'ai touché tout ça, alors que c'était avant que j'en avais le plus besoin finalement. (...) Moi, je n'avais pas eu l'habitude d'avoir tant d'argent que cela. J'ai été trois mois

à me demander : « c'est pas possible que j'aie tout cela ». » (N° 1)

A l'inverse, les familles que nous avons précédemment étudiées ne faisaient pas état, dans ces circonstances, de surprise ni d'incertitude quant à la gestion des sommes allouées. Certaines, en effet, feront des "placements", comme elles disent à propos d'une épargne dite populaire dans le langage de la finance. D'autres s'engageront immédiatement dans des consommations un temps différées, et qui parfois seront jugées excessives par l'assistante sociale ou l'éducateur qui doit "suivre" la famille. Par contre ici, l'indécision règne et la sentence de gabegie est plus d'une fois énoncée à l'endroit du système. Bien sûr, la prestation ou l'aide accordée est acceptée, mais elle n'apparaît ni judicieuse ni adaptée. C'est qu'en effet, elle va venir heurter certaines habitudes ou certaines valeurs. Les familles le disent elles-mêmes, "quand on vit petitement", il y a scandale à se trouver brutalement en possession d'un argent qui, pour avoir tant fait défaut, n'en paraît que plus immérité. De même, "quand on vit honnêtement", il y a encore scandale à devoir accepter une certaine publicité de ses difficultés.

C'est chez ces familles que l'on peut le mieux retrouver ce qui trop souvent a été décrit comme le lot commun de ceux qui avaient affaire aux services de l'Action Sociale. C'est en effet ici que certaines démarches jugées trop humiliantes seront abandonnées, renonçant ainsi à des possibilités d'aide ou de secours de la part des institutions. Et cela, à la fois, parce qu'on ne cherche pas le cumul des aides, et parce qu'on se fait un point d'honneur à "s'en sortir par soi-même". D'où des déclarations très voisines de celles qui ont été souvent rapportées pour illustrer le sentiment de honte qui de tous temps aurait habité le pauvre ou le déshérité.

" J'ai jamais aimé chiner, c'est de l'argent que tu n'as pas gagné. J'aime pas.

STRATEGIES D'UTILISATION

Pour moi, c'est comme la honte. Moi, j'ai toujours peur qu'il y ait des gens que je connaisse. Même déjà, rien que d'aller au chômage, d'aller pointer, je n'y allais pas de bon coeur. Pourtant, je ne suis pas la seule." (N°1)

" Moi, je me débrouille. Il y en a qui ne s'embêtent pas eux. Mais, je vois, l'Aide Médicale, j'y aurais droit, l'Assistante Sociale me l'a dit, mais pour l'instant c'est bien comme ça. Je serais gênée quand le docteur vient." (N°10)

" Avant, on avait le droit à 500 F. par mois du Bureau d'Aide Sociale, vu que mon mari était au chômage, que je ne gardais des gosses qu'à la demi-journée; ça ne faisait pas gros. Mon mari était allé, et on avait le droit. Quand mon mari est décédé au mois de septembre, j'aurais pu continuer. Mais je n'y suis pas retournée. Pour moi, c'est gênant d'aller chercher. J'aime bien me débrouiller toute seule, sans aller comme ça." (N°1)

Pour autant, ces familles n'ont pas une mauvaise opinion des travailleurs sociaux. Elles soulignent non le côté inquisiteur de leurs interventions, mais l'aspect "moral" de leur présence. C'est le caractère relationnel des professions du social plus que l'angle technique (constitution de dossiers et autres modalités

administratives), qui est mis en avant, alors que ce sont parfois ces familles qui se disent les moins bien informées.

" J'ai toujours été bien aidée. Mon mari m'a laissée seule avec cinq enfants, et les assistantes sociales m'ont toujours bien aidée, pécuniairement et moralement."
(N°10)

" Pendant un an j'ai eu une travailleuse sociale. Elle me prenait en charge autant pour le budget que moralement. Quand j'avais besoin d'aides, c'est elle qui me demandait une aide mensuelle. Ça m'a aidée. Mais c'est un peu trop facile dans la mesure où c'est toujours une prise en charge, et ça ne permet pas de se prendre soi-même en charge." (N°7)

" La tutelle? Je ne savais pas ce que c'était. On ne me l'a jamais proposée. On me faisait confiance pour me débrouiller."
(N°10)

Cette relation fondée sur une confiance réciproque, facteur peut-être primordial de l'aide attendue, est sujette à rupture. En effet, lorsqu'il y a conflit avec les travailleurs sociaux, et cela toujours à cause de leur personnalité, ce dernier prend, à l'occasion, des allures beaucoup plus radicales. Une fois la confiance perdue, c'est somme toute logiquement que sera récusé le conseil du professionnel, voire parfois, refusée toute rencontre. Dans ces

STRATEGIES D'UTILISATION

conditions, c'est une épreuve de force qui s'engage entre ces familles et les institutions de l'Action Sociale. En se privant du recours du travailleur social, elles se ferment l'accès au système. Aussi, il n'est pas rare de retrouver ces familles, parfois sur des périodes assez longues, en marge du système de protection et d'aide sociales, comme si ce dernier les écartait par manque de coopération. D'où, bien sûr, des situations paradoxales pendant lesquelles la famille voit ses difficultés s'amplifier, dans le même temps où ses droits et avoir potentiels s'accroissent.

En d'autres termes, et de manière générale, les individus et les familles maintenant considérés manifestent une nette incompréhension quant aux modalités de fonctionnement des institutions de la politique sociale. La perception humanitaire du travailleur social, ou sa variante sectaire qui le repousse, les engagent dans une stratégie d'utilisation de l'ensemble des prestations et des aides sociales fondée sur un principe bien différent de celui qui était en vigueur précédemment. Principe qu'on ne pourra même pas dire strictement utilitariste. Non que l'utilité du système de protection et d'aide sociales soit massivement condamnée, l'idée en est au contraire acquise. Mais elle ne saurait avoir suffisamment d'attrait pour les engager dans des compromis qui se révéleraient finalement trop coûteux. On y reviendra.

2) Une solidarité humaine, plus qu'une solidarité sociale.

Toujours par opposition aux familles précédentes, les "droits sociaux" auxquels elles peuvent aspirer et prétendre, font

plus écho à l'éthique d'une solidarité humaine fondée sur une justice distributive qu'au droit positif institué par le législateur pour compenser la perte de capacités sociales, cette justice redistributive de la "solidarité nationale". Ces familles qui approuvent la couverture sociale des risques, la conçoivent avant tout comme devant être transitoire. C'est à ce qu'elles pensent être les moteurs de la régulation sociale de jouer pour éviter des prolongations d'assistantat jugées insatisfaisantes. En tout premier lieu, le marché de l'emploi.

" Moi je préfère travailler. Je n'aurai rien à me reprocher. Je n'aurai pas besoin des aides et de tout cela pour m'acheter des trucs. C'est moi qui l'aurai gagné cet argent. Moi je sais que je ne pourrais pas vivre qu'avec les aides qu'on me donne. Moi je trouve que vivre comme ça... Je dis que peut-être qu'il y en a qui en ont plus besoin que moi. Je me dis autant que ce soit d'autres qui en profitent. Moi encore je peux me débrouiller." (N°1)

" J'ai toujours un espoir de pouvoir travailler. Les aides ça peut faire vivre pendant un certain nombre de temps. Mais ça a une limite. Je voudrais bien m'en passer pour que ce soit d'autres qui les obtiennent." (N°7)

Chaleur dans la relation avec les travailleurs sociaux, crainte d'abuser des faveurs dispensées par des organismes qui malgré tout resteront perçus comme des oeuvres, et profond désir de voir se

porter vers d'autres, ceux qui doivent vraiment en avoir besoin, ces dons dont on ne saurait profiter outre mesure, telles peuvent être résumées les idées qui traduisent leur conception de la solidarité mise en oeuvre par les institutions de l'Action Sociale.

3) "C'est comme la honte".

Aussi, ces familles vont-elles accepter plus volontiers des emplois temporaires ou partiels. Même si, bien souvent, ils les mettront en situation difficile vis-à-vis des institutions d'Action Sociale (perte de droits aux ASSEDIC, niveau de ressources supérieur aux plafonds définis, etc.), et donc les confronteront de nouveau aux difficultés d'entrée dans le système. Paradoxalement, ces mêmes personnes adopteront parfois, au grand dam des travailleurs sociaux, des attitudes non conséquentes à l'endroit des organismes et des dispositifs d'insertion professionnelle. Les annonces : "je ne regarde jamais"; les entretiens à l'ANPE : "je n'ai pas écouté ce que le gars m'a dit"; les stages : "ça ne m'intéresse pas", nous dira-t-on. Il est vrai que cette personne nous avait déjà déclaré : "on n'est pas obligé de suivre ce que disent les travailleurs sociaux" (N°1). La volonté affirmée de travailler semble donc suffisante. Elle se réalisera parfois, mais généralement de manière précaire.

Est-il besoin de le souligner, ces familles valorisent toujours le travail, et donc l'emploi qui leur fera perdre ce sentiment de devoir "chiner". La valeur-travail s'affirme non seulement dans un discours qui met l'accent sur le gaspillage de potentiel humain qu'est le chômage, mais aussi dans des conduites qui

STRATEGIES D'UTILISATION

seront tenues pour irrationnelles par d'autres familles. A savoir, celles qui, même après un rapide calcul coût/avantage, les fait choisir une intégration ou une réintégration dans le circuit de l'emploi, et qui risque dans certains cas de s'accompagner d'une perte substantielle de ressources (financières et, pourrions-nous dire, "sociales"). Et cela, parce que l'on dit "préférer", parce que la comparaison des situations les rend plus enclines à privilégier une image positive de soi faite de labeur, conformément, on nous le dira, aux préceptes reçus au cours de leur éducation. Autrement dit, nous retrouvons là cette "fierté" dont on a pu faire le symbole de la morale ouvrière et populaire.

De fait, il s'agit bien ici d'une morale.

" J'ai toujours eu par moi-même ce que je voulais. Par mon travail. Tout ce que j'ai chez moi, c'est à moi. Personne m'a donné ci, m'a donné ça. Donc, personne peut me reprocher quoi que ce soit." (N°1)

D'ailleurs, on l'aura noté dans les extraits précédemment cités, c'est d'une conception de la vie et des règles qui doivent la régir dont il est fait d'abord état. Ici la honte, la gêne, prennent une dimension pragmatique. Elles inhibent l'action, du moins celle qui tendrait à les conforter dans une dépendance déclarée. Question de fierté, répétera-t-on, même si parfois l'on ajoute, pour l'interlocuteur, que "c'est peut-être bête!", reconnaissant par là que d'aucuns pour y avoir renoncé y trouve peut-être avantage. Mais finalement, telle une seconde nature, on ne peut se départir d'une conduite dont la devise pourrait être : honneur par le labeur. Ou comme nous le déclare cette femme:

" Moi j'aimerais mieux travailler, je vous assure. Travailler et ne rien demander

à personne. Même si j'ai pas beaucoup, je veux pouvoir dire : « c'est moi, et je me débrouille ». » (N°10)

Cette morale s'affirme encore lorsque ces familles disent vouloir éviter avant tout de faire des dettes. " Des dettes? Oh non! Il ne faut pas faire cela. C'est la misère alors ", nous dit la même personne. Et, encore une fois, "on se débrouille", c'est-à-dire ici, on rogne sur tout. Pour éviter la dette de loyer ou la coupure d'électricité, on rogne sur "l'alimentation et l'habillement". Et, lorsqu'on ne peut faire autrement que d'accuser, d'abord, une dette de loyer, puis, le cortège des impayés relatifs au logement, on se perçoit dans la misère, cette déchéance dont on porte la responsabilité. Ici, le sentiment de la dignité perdue se fait douloureux et n'admet guère de palliatifs. C'est pourquoi l'on cherchera, à titre d'idéal moral, à se dégager de cette infamie. Et cela, proclame-t-on, "par tous les moyens". Ce qui est certainement à entendre: par tous les moyens qui évitent l'installation reconnue dans le système. Ce qui peut se faire, nous l'avons vu, en acceptant un emploi dès plus alléatoire, voire, en revendiquant, forme sublimée de la situation, l'accès à la profession de travailleur social. Mais la plupart du temps, notamment chez les plus âgés, en vivant parcimonieusement des prestations légales.

*

* *

Au total, les familles qui ont recours à la stratégie de sujétion vont d'abord se distinguer des précédentes par une recherche individuelle de solutions. Dans la mesure où l'utilisation du système de protection et d'aide sociales est envisagée de manière ponctuelle,

ces solutions reposent sur leurs propres capacités à modifier ou à s'adapter à leur situation. Ces capacités faisant appel, bien évidemment, à leurs ressources morales et culturelles. Rien d'étonnant donc à ce que nous retrouvions, comme nous l'avons noté à plusieurs reprises, certains des traits culturels ou attitudes déjà observés, et parfois tenus pour essentiels, chez les familles de l'Action Sociale.

Mais ici, comme précédemment, il y a bien un enjeu qui, en se situant sur le terrain des cultures propres à un groupe social, des valeurs, et donc des idéologies, engage les comportements et les actions des individus. Et partant, lorsque ces comportements et actions s'agrègent, produisent des phénomènes sociaux qui, dans un cas comme dans l'autre, ont trop hâtivement été répertoriés comme des dysfonctionnements du système de protection et d'aide sociales. Mais n'anticipons pas, ce sera l'objet d'un prochain chapitre.

CHAPITRE III

LA STRATEGIE D'ATTENTE

On l'imagine sans difficulté, cette stratégie se présentera comme une stratégie médiane. Moins parce qu'elle autoriserait le passage de la stratégie de sujétion à la stratégie d'entretien de la dépendance. Parce que d'abord, on l'a vu, ce n'est pas là la logique de la stratégie de sujétion. Ensuite, parce que nous n'avons pas eu l'occasion d'observer un tel passage. Mais plutôt parce qu'elle participe, sous certains de ses aspects, de ces deux stratégies.

Il convient cependant de bien la distinguer des deux autres. Et cela pour plusieurs raisons d'ordre différent. En effet cette stratégie qui occupe, pour le dire en termes imagés, une position mitoyenne admet des traits spécifiques et, nous semble-t-il, suffisamment pertinents pour lui conférer son autonomie. Ce n'est donc pas en tant que sous-ensemble de l'une ou de l'autre des stratégies déjà évoquées qu'il faudra l'envisager. Même si elle peut se présenter

STRATEGIES D'UTILISATION

comme un moment, un état de moindre élaboration, de l'une d'entre elles. Nous aurons à nous en expliquer dans la partie suivante.

Mais précisons encore, en conservant à l'esprit que la stratégie d'entretien de la dépendance présente une certaine dominance, que la stratégie d'attente est une stratégie d'emblée adoptée par une partie des familles comme l'était la stratégie de sujétion. Si donc elle se présente en quelque sorte concurremment à la stratégie de sujétion, son rapport avec la stratégie d'entretien de la dépendance ne sera pas fondé, quant à lui, sur un principe d'exclusion. Tout au contraire, nous avons eu l'occasion d'observer, sur quelques années, des passages de la stratégie d'attente vers la stratégie d'entretien de la dépendance. Il y a donc bien, pour le moins, un rapport de convenance entre les deux. Ce qui ne semble pas être le cas vis-à-vis de la stratégie de sujétion.

Sachant que, près d'un cinquième des familles rencontrées avait adopté cette stratégie somme toute transitoire, décrivons sans plus attendre ses traits caractéristiques.

1) Un rapport indécis avec les travailleurs sociaux.

Si, comme dans la stratégie de sujétion, il est mis volontiers l'accent sur l'aide morale qu'apportent les travailleurs sociaux, l'appréciation semble ici engager bien plus qu'un constat des faits. L'aide morale qu'est censé fournir le travailleur social devient maintenant une exigence déontologique. Pour reprendre le langage de ce dernier, il y a, à proprement parler, une "attente" à son endroit. En témoigne cet extrait d'entretien :

" Moi, ce que je recherche pour parler c'est le milieu «social» ou le milieu «docteur». (...) C'est pas une histoire matérielle, c'est pas une histoire d'argent. On a besoin de gens équilibrés parce que vraiment on est mal entouré dans nos tours. Il y en a qui boivent, ... c'est une catastrophe ici de toute façon. Alors on a besoin de gens équilibrés, de gens avec qui on peut parler. Pourtant les éducateurs, les éducatrices, sont comme nous, ils ont leurs problèmes, à eux. Mais, je ne sais pas, on ne les voit pas tous les jours. Alors on ne sait pas ce qui se passe. Ils sont à l'extérieur quoi. Quand on les voit, on est bien content. Et puis quand il y a un petit problème on téléphone et ils accourent. (...) Je crois que la meilleure solution c'est quand on peut se confier. Et puis on a des gens pour ça. Les éducateurs, les éducatrices, qui sont là pour. " (N°8).

Nous le voyons, c'est eu égard à sa fonction que le travailleur social est sollicité. Celle-ci étant unanimement perçue dans sa dimension psycho-sociale. Ce qui est d'ailleurs tout à fait conforme à la représentation que s'en font les travailleurs sociaux eux-mêmes qui se veulent d'abord des praticiens de la relation, comme aux définitions les plus élaborées qu'on a pu en donner (1).

C'est certainement pourquoi lorsque le conflit se fait

(1) Cf. CEREQ, " Les emplois types des activités sociales, socio-culturelles et de conseil"; Répertoire français des emplois; La Documentation Française, 1983.

jour, il prend tout de suite des allures immodérées. Car, ici aussi, la personnalité du travailleur social est au centre des enjeux. C'est avec ces familles qu'un travailleur social présentant une personnalité jugée inadéquate se voit le plus sévèrement condamné. L'immixtion du travailleur social dans ce qu'ici, contrairement aux familles qui suivent la stratégie d'entretien de la dépendance, est encore perçu comme relevant de la sphère privée, intime, paraît d'autant plus choquante que le "conseil" est jugé irrecevable.

Ainsi la propension de certaines assistantes sociales (ou assistants sociaux) à prodiguer le conseil psychothérapeutique, voire à établir le diagnostic, si ce n'est un pré-bilan analytique, sera violemment dénoncée. Et si, finalement, la nature du conseil est retenue, l'assistante sociale, elle, est généralement éconduite. De la même manière, l'exhortation à se comporter comme les autres, en l'occurrence, à s'accommoder des dettes et de leur cortège de lettres menaçantes, est perçue comme une manière d'outrepasser les pouvoirs qui sont les siens. Quelques passages d'un des entretiens l'illustreront sans peine.

" Je vais vous dire, bien souvent on mange des crêpes ou des laitages comme on nous dit des fois. Au début on vous dit : «vous savez Madame, il faut manger des laitages, il ne faut pas donner de la viande aux enfants tous les jours». On m'a sorti ça comme ça. Alors quand on est Assistante Sociale, on ne sort pas des conneries comme cela, entre nous soit dit. J'ai sorti ça à mon Docteur, il m'a dit : «qu'est-ce que c'est que votre Assistante Sociale»."

[...]

" Elle, elle pense tout de suite, parce que c'est vrai que j'ai eu des problèmes d'enfance, mais quand même c'est pas une raison. Tout de suite elle me dit, elle m'oblige presque à aller voir un psychologue, un psychiatre. Parce que j'ai des problèmes de finances et qu'elle n'arrive pas à suivre ma façon, elle pense que ça se répercute dans ma vie. Alors elle m'oblige. Elle me dit : «il faudrait qu'on prenne rendez-vous avec Monsieur M..., qu'on se voit tous les trois».

Et puis on s'engueule. Elle n'a pas à rentrer dans ma vie privée! Qu'est-ce qu'elle va foutre son nez là dedans! Qu'elle foute son nez là où qu'elle a besoin, c'est tout!"

[...]

" Elle ne veut pas me laisser ma façon de vivre à moi. Combien de fois elle me dit, parce qu'elle sait que je suis très propre, Elle me dit : «Madame..., vous pouvez pas poser votre postérieur, excusez-moi l'expression comme elle dit, poser votre cul sur une chaise et regarder la télé? ça vous arrive jamais de vous reposer?» Moi je lui dis : «non. Il faut que ma maison soit propre. Il faut que je m'occupe. J'ai 29 ans, depuis l'âge de 16 ans je travaille. J'ai pas été élevée chez les Bonnes Soeurs pour rien."

[...]

" S'il y a un mois où il n'y a pas de factures, je prévois de mettre de côté pour payer la facture qui tombera le mois d'après. Moi, personnellement, je suis comme cela. Il y a des gens qui eux s'en foutent. Moi je ne peux pas. Et ça, l'Assistante Sociale, elle sait que je ne peux pas accepter cela. Elle essaye de me faire faire de tout l'autre côté. Elle veut me mettre une contrainte de l'autre côté de vie. Que moi je ne veux pas. Moi j'aime bien que tout soit à jour. Je suis heureuse quand tout est payé, même si je suis juste pour acheter à manger. Parce que, vous savez, c'est pas marrant quand vous recevez des lettres. Une, deux, trois lettres de rappel. Elle me dit :

- « mais vous savez il y a des gens qui vivent comme cela ».

Je dis : - « tant mieux pour eux ».

« Et ils sont plus heureux que vous! »

Je dis: - « tant mieux pour eux, moi je ne peux pas ». " (N°6)

Le travailleur social, dès lors qu'il déçoit l'attente, se voit dénier toute efficacité dans la recherche des solutions aux difficultés rencontrées par la famille. Essentiellement parce que son efficacité est conçue à partir de la relation positive qui, par définition, doit s'établir. Car la relation positive suppose la compréhension, au sens étymologique du terme. En effet, sans cette compréhension, la personne se perçoit comme fondamentalement condamnée dans sa morale. Or, dans ces familles encore, la morale de la "fierté"

évoquée plus haut, celle qui consiste à faire la preuve qu'on se suffit à soi-même, est toujours hautement affirmée.

En d'autres termes, on pourrait dire que chez ces familles, comme pour les précédentes, l'adhésion morale prend la forme d'une trop forte adhérence du devoir être à un contenu situationnel exclusif. Donc, point de compromis, point de pseudo-conversion à la morale implicite du travailleur social. Pour autant, pratiquement, cela ne conduit pas ces familles à sortir du système, à rompre avec fracas la relation. Si fracas il y a, c'est au contraire dans la poursuite de la relation.

2) L'attraction/répulsion du système.

" A partir du moment où le dernier a trois ans, il n'y a plus rien. Ou bien, il faudrait refaire des gosses. Mais moi je trouve cela tellement stupide et ridicule. On fait des enfants, mais après? Ils ne sont pas élevés. Il y a là une loi qui est bête. Pourquoi on nous verse jusqu'à l'âge de trois ans. Mais il n'est pas élevé le gosse! (...)

Il y a aussi une autre loi qui est mal faite. C'est que l'on est trop secouru la première année d'un décès. La deuxième, on nous retire un petit peu, alors que les enfants grandissent. Et puis la troisième année, on n'a plus rien. (...)

Finale­ment, je ne vais plus avoir de Sécurité Sociale, je ne vais plus rien toucher d'allocation veuvage. Je ne sais pas comment compenser l'argent que je vais perdre là encore. Parce que la DASS ne me donnera pas autant." (N°8)

Cette appréciation fournie par cette femme, déjà citée plus haut après son "installation" dans la stratégie d'entretien de la dépendance, nous montre combien le système de protection et d'aide sociale est d'abord perçu à partir de la situation actuelle de la famille. C'est la manière dont le système est capable de répondre à la situation particulière de la famille qui fonde l'appréciation qui est portée. D'où les critiques du système qui, comme dans la stratégie de sujétion, vont se faire d'un point de vue quelque peu technique. On mettra l'accent, par exemple, sur les délais d'obtention jugés trop longs, et qui provoquent l'accumulation des dettes. L'on se déclarera donc partisan d'une avance sur les prestations ou aides à venir pour permettre de régler à temps les échéances. Eventuellement, on proposera des procédures alternatives qui, tout en résolvant certaines des difficultés rencontrées par les familles, leur garantiront une forme d'indépendance. En général, il est proposé des "prises en charge" anonymes, ou plutôt non publique : versement des allocations et des aides au titre du logement directement à l'organisme HLM, à EDF-GDF, à la Compagnie des Eaux, etc. Bref, on souhaite, si ce n'est la gratuité, du moins une atténuation conséquente du coût d'un logement qui apparaît comme le premier des maux des familles. Corollaire : la quasi gratuité de ce service autoriserait la poursuite d'une gestion autonome et responsable des autres charges de la famille.

Mais, toutes ces critiques, contrairement à ce qui se passe chez les tenants de la stratégie de sujétion, ne conduisent pas à un renoncement au système. Dans le passage pré-cité, notre interlocutrice se demandait comment compenser ses pertes de ressources, et, c'est du côté de la DDASS qu'elle se tournait, adoptant en l'occurrence le "réflexe" caractéristique des partisans de la stratégie d'entretien de la dépendance. Autrement dit, lorsqu'ici on fait le constat du caractère pernicieux du mécanisme institutionnel, on ne baisse pas les bras; et si l'on envisage un repli, celui-ci n'est que tactique.

Ainsi, si, comme chez pratiquement tous, on estime qu'il y en a qui sont bien trop aidés, "parce qu'ils savent y faire"; on semble ici en tirer une leçon. En effet, à la manière des tenants de la stratégie d'entretien de la dépendance, on se déclare prêt à créer le fait, à forcer quelque peu la main de l'assistante sociale récalcitrante.

" Je suis rendue à un point où j'ai décidé que je n'irai même plus. Moi j'ai décidé que si elle ne veut plus m'aider, je n'irai pas. Mais les dettes vont s'accumuler, s'accumuler. Si on me demande, je dirai, écoutez, allez vous arranger avec l'Assistante Sociale." (N°6)

Envisager ainsi la possibilité de laisser s'accumuler les dettes jusqu'au moment où, la situation devenant sans issue, l'assistante sociale sera tenue d'intervenir et de "débloquer" les aides attendues, n'est-ce pas indiquer qu'on n'abandonne pas la partie. Mieux, qu'on ne conçoit son sort, au moins à court terme, qu'à l'intérieur du système des prestations et aides sociales.

De la même manière, alors que l'insertion dans le "monde du travail" continue d'être présentée comme le souhait le plus cher de la

famille, de nombreuses dispositions sont prises pour s'adapter, et finalement, solliciter au mieux le système. Ainsi, si certains membres de la famille peuvent s'engager dans des formations professionnelles, stages FPA notamment, en affichant une relative confiance dans les dispositifs d'insertion ou de réinsertion professionnelle, la faiblesse des résultats obtenus ne les détourne pas de ces dispositifs, d'autant que les stages leur auront ouvert de nouveaux droits. S'agissant de ces stages, ces familles n'adoptent donc ni l'attitude des familles relevant de la stratégie de sujétion qui ont tendance à se défier de tels dispositifs incapables de satisfaire immédiatement leur demande, ni celle des familles relevant de la stratégie d'entretien de la dépendance qui, elles, n'y voient qu'un avatar des dispositifs de l'Action Sociale elle-même, qu'une autre forme de maintien dans le lacis des institutions de l'Aide Sociale.

En somme, et de manière plus générale, les familles ici considérées font montre d'une forte ambivalence à l'endroit des dispositifs de l'Action Sociale. L'emploi d'abord, mais aussi la santé et les droits, fourniront les thèmes sur lesquels s'exprime le plus nettement cette ambivalence.

*" Je l'ai dit à l'Assistante Sociale,
«quand vous venez me voir, vous donnez
l'impression que vous pensez qu'on ne
cherche pas de boulot. Moi, ça fait un an
que je suis ici et que j'en cherche. Mais
il y en a d'autres qui sont là depuis des
années et qui n'ont pas de boulot»
[...]*

*Moi je dis, le boulot, je ne demande que
ça, que d'en avoir. Mais j'ai des problèmes
de santé. Si je veux, je peux être prise à
100%. Mais non, je veux travailler. Il faut*

que je travaille. J'ai un besoin de travailler. En travaillant, j'aurai pas besoin des secours de l'un de l'autre, et d'aller pieuiller (sic) à droite et à gauche. Moi, j'ai pas l'habitude.

[...]

De toute façon, il ne faut pas compter sur les aides. Il ne faut pas compter que sur les aides. Il ne faut pas compter sa vie en disant: «bon, j'ai pas de boulot, je m'en inquiète pas, je vais être aidée.» Il faut compter à se débrouiller, à trouver du travail et puis vivre sur nos ressources à nous." (N°6)

Et d'ajouter plus tard:

" J'ai envie de vivre avec mon argent que j'ai gagné. Pour moi l'argent qui est gagné ça compte. Les aides, ça comptent aussi, mais pas comme si on les avait gagnées avec nos mains ou avec notre sueur à nous." (N°6)

Autrement dit, et on le perçoit clairement dans les déclarations précédentes, il y a à la fois reconnaissance d'une situation qui objectivement, au moins pour le court terme, exclut l'emploi, donc contraint à dépendre du système de protection et d'aide sociales, et affirmation d'une adhésion à des valeurs présentant un caractère antagonique avec les traits majeurs de la situation objective.

C'est pourquoi sûrement l'accent est volontiers mis sur les raisons objectives, ou plus exactement indépendantes de sa volonté, qui ont conduit la famille à se présenter devant le système. Partant, ici encore, l'opinion du médecin, "ce qu'a dit le Docteur", prend une signification directement fonction de la situation des intéressés, ou mieux peut-être, de leur difficulté à surmonter l'inhérente contradiction de cette situation. Ainsi, à titre d'exemple, notre interlocutrice précédente devait nous dire pour clore une série de questions visant à recueillir son opinion sur la capacité du système à récompenser les efforts individuellement consentis:

"Question: Donc pour vous, ceux qui sont le plus aidés, ce sont ceux qui font le moins d'effort?"

Réponse: Voilà. Et c'est vrai, parce que j'en ai parlé avec mon Docteur. Il m'a dit: « Madame... vous faites trop d'efforts. » (N°6)

Comme chez les premières familles envisagées, l'opinion du médecin, qu'elle soit ou non fondée médicalement, tend à se présenter comme un argument d'autorité rendant en quelque sorte légitime la revendication à l'adresse du système. C'est pourquoi encore on cherchera parfois à dépasser l'évidence d'une situation qui contraint à dépendre du système par l'autosuggestion d'affabulations réconciliatrices.

" J'ai bon espoir de trouver un travail. Je vis sur cet espoir. Les aides sociales c'est bien pendant un temps. Mais il ne faut pas compter que sur les aides "
(N°2),

devait nous déclarer, quelques mois avant d'être reconnue invalide à 80% cette femme qui, selon ses dires, était "tombée de trop haut".

Au total, ce sont de permanentes divergences entre les valeurs affirmées et celles que l'on peut inférer de certaines pratiques à l'égard du système qui apparaissent.

3) Le conflit des valeurs.

Ce conflit des valeurs va dominer la stratégie d'attente et créer, chez les familles, une grande incertitude. Celle-ci aura trait non seulement à leur avenir à moyen et long terme, mais aussi aux actions qu'elles doivent ou ne doivent pas immédiatement engager. Ce qui amène d'ailleurs ces familles à accorder parfois plus de crédit à l'opinion des "fréquentations" qu'au conseil professionnel des travailleurs sociaux. A titre d'exemple, une demande de "tutelle" sera plutôt présentée comme un événement accidentel, parce que quelqu'un avait pu dire que "c'était bien".

" Je n'arrivais pas à m'en sortir avec les retards de loyer. Maintenant j'ai demandé à être à l'APASE (12). On m'a dit que c'était bien. Mais je ne sais pas. C'est-à-dire que ça m'offre des garanties. Mais ce qu'il y a c'est que je ne gérerai

(12) Cf, Glossaire

plus le budget. C'est eux qui le gèreront à ma place. Alors je ne sais pas." (N°2)

Cette attitude n'aurait pas été celle des tenants de la stratégie de sujétion pour qui la tutelle, par essence, est à rejeter. Pas plus qu'elle n'aurait été celle des partisans de la stratégie d'entretien de la dépendance qui, à proprement parler, gèrent leurs entrées et sorties de la "tutelle".

Aussi, que ce soit à propos du travail, des relations avec les institutions d'Action Sociale, ou des relations avec les travailleurs sociaux, on voit se dessiner la trame d'un conflit entre les valeurs auxquelles elles se réfèrent explicitement et celles qu'elles peuvent induire d'un éventuel comportement d'installation dans ce qui se définit comme la situation actuelle et effective de ces familles.

Est-ce pour l'adjurer, l'installation patente dans le système de l'Aide Sociale est sévèrement condamnée? D'autant plus qu'elle peut être perçue comme une sorte de malveillance vis-à-vis des plus démunis, une sorte de perversion dangereuse pour le système.

" Il y a des gens qui en abusent de trop. (...) Ceux-là, ils sont astucieux. Ça leur permet de toucher des aides sans qu'ils en aient besoin. Moi, ça me dégoûte." (N°2)

" C'est inimaginable, quand je vois des gens qui ont des aides et qui font la bringue. On peut dire la bringue. C'est malheureux à dire. Et qu'à cause de ces gens-là nous on est bloqué, on est coincé, comme pour les bons de la DDASS, à la DDASS

du Griffon. On a le droit qu'à cinq bons par personne et par trimestre. Tout cela parce qu'il y a des gens qui ont fait des abus. (...) Et c'est toujours les gens malhonnêtes qui obtiennent satisfaction, les gens honnêtes n'ont rien du tout."
(N°6)

Malgré tout, compte tenu des comportements et attitudes des familles ici envisagées, les rapports qu'elles entretiennent avec le système de protection et d'aide sociales admettent une certaine cohérence. Celle-ci est d'abord à mettre au compte de la relative cohérence du système lui-même. Sauf anomalie, généralement réparée sitôt décelée, lorsque le système prend en charge une famille, il lui offre dans la plupart des cas l'accès à l'éventail de ses possibles. Lesquels, on en conviendra à l'instar des familles qui suivent la stratégie d'entretien de la dépendance, comportent une cohérence minimale, savoir, participer à la prévention des situations extrêmes. Mais par ailleurs, la cohérence des rapports entretenus par les familles est aussi fonction du degré d'inclusion dans le système que ces dernières sont prêtes à accepter.

Or, si certaines démarches ou certaines interventions sont refusées, nous ne nous trouvons jamais dans des situations d'exclusion ou d'attente de sortie du système comme c'était le cas avec les familles poursuivant une stratégie de sujétion. Il n'y pas de renoncement au "système" parce que certaines démarches jugées humiliantes, particulièrement celles effectuées auprès des organismes encore marqués du sceau de la charité (Secours Catholique; Bureau d'Aide Sociale; etc.) ne seront pas effectuées. Même si, ici aussi, on a pu nous déclarer :

" Aller quémander au Secours Catholique pour avoir des habits pour mon gamin, il faut en être rendu loin." (N°6)

" Je n'aime pas aller au Bureau d'Aide Sociale. C'est pas la fierté, mais on est regardé. Je ne suis pas une clocharde, je ne m'habille pas comme certains font. J'y vais habillée, maquillée. C'est peut-être une idée établie, mais le Bureau d'Aide Sociale c'est un peu comme le Secours Catholique, un air de dire : «tu n'y arrives plus, tu n'as plus que ce recours-là.»" (N°2)

" Je vous dis, j'ai horreur d'aller chercher les feuilles de l'Aide Médicale. C'est pas pareil quand je vais chercher de l'argent (...) Je n'y vais vraiment qu'en cas de nécessité. Bien souvent, je paye mon médecin." (N°8)

Donc, même si existent de tels refus, cela ne débouche pas sur un refus global du système de protection et d'aide sociales.

La même logique vaut, on l'a déjà évoqué, concernant l'intervention de l'Assistante Sociale, laquelle peut être jugée inopportune, et cette dernière vilipendée. De même encore, mais symboliquement cette fois, nombre des appellations en vigueur dans les services ou chez les travailleurs sociaux ("cas social", etc.) seront récusées. Mais pour autant, les liens avec les institutions, les relations avec l'Assistante Sociale, voire, les "étiquettes" ne seront nullement abandonnés. Par nécessité, dira-t-on ici.

STRATEGIES D'UTILISATION

Et, sans qu'il faille y voir l'irréversible engrenage de la machinerie de l'Action Sociale, ce niveau d'inclusion a tendance à s'élever, faisant attendre le moment où ces familles verseront dans la stratégie d'entretien de la dépendance. Pourtant, nous le verrons plus tard, le processus de basculement dans la stratégie d'entretien de la dépendance n'est pas linéaire. Il faudra en fait réunir un certain nombre de circonstances "favorables" pour que cette dernière stratégie soit finalement adoptée. En tout cas, les durées au cours desquelles s'exerce la stratégie d'attente sont suffisamment conséquentes pour qu'on la considère bien pour une stratégie à part entière.

LES STRATEGIES D'UTILISATION

CONCLUSION

A considérer les discours tenus par les personnes rencontrées, trois stratégies d'utilisation, trois types de logique d'action par rapport au système de protection et d'aide sociales, se dessinent assez nettement. Ce qui nous a permis de les décrire en en faisant saillir les traits caractéristiques, en proposant donc une typologie, tient à ce que ces discours eux-mêmes faisaient état de perceptions, de sentiments, bref de représentations sensiblement différentes sur quelques thèmes bien précis. Encore fallait-il les remarquer, et pour ce faire, nous avons, bien sûr, procédé à l'analyse de contenu des entretiens recueillis. Analyse de contenu qui, rappelons-le, *«se doit d'apporter au destinataire de l'analyse une information autre que celle qui lui serait donnée par une simple*

lecture des documents analysés» (13). L'information que nous a apporté l'analyse de contenu peut se résumer à ceci :

* Lorsque le discours valorise le "droit", il est également fait état d'une compréhension du système de protection et d'aide sociales faite d'une vision globale fondée sur la connaissance des diverses institutions et des possibilités d'aides qu'elles offrent. Les difficultés rencontrées avec ces institutions n'apparaissent jamais comme des obstacles majeurs ou insurmontables. Elles relèvent non de l' "interdit", mais du conjoncturel; non du symbolique, mais du pragmatique.

* Cette même valorisation du "droit" accompagne une appréciation de type "instrumental" des travailleurs sociaux. Leur concours paraît nécessaire mais non suffisant. La finalité du recours les déborde toujours. La fin est encore pragmatique.

* A l'inverse, lorsque la protection sociale s'énonce comme un recours contraint, comme l'autre face d'une défaillance individuelle, alors la compréhension du système se fait partielle, son appréciation singulière, et l'intervention du travailleur social s'enracine dans le psychologique.

Aussi, et en partant d'hypothèses minimales concernant l'aspect fonctionnel de toute personnalité, savoir, la formation chez tout individu de "systèmes valeur-attitude" pour parler comme R. Linton, nous avons pu traiter cette information nouvelle comme étant susceptible de fournir un indice, au sens ordinaire du terme, de cohérence de l'attitude, et sur le plan pratique, d'une stratégie d'utilisation du système de protection et d'aide sociales.

(13) R. Ghiglione, J.L. Beauvois, C. Chabrol, A. Trognon; *Manuel d'analyse de contenu*; A. Colin; Coll. U; 1980; p. 100.

STRATEGIES D'UTILISATION

Précisons encore que c'est en procédant à une analyse thématique des entretiens recueillis que nous avons pu dégager un certain nombre de thèmes-clés sur lesquels s'exprimait une opinion, un jugement de valeur, une position personnelle allant au-delà de la simple narration d'un événement. Ainsi, sept thèmes-clés ont été retenus :

- *Le droit social;*
- *Le système de protection et d'aide sociales;*
- *Les travailleurs sociaux;*
- *La santé;*
- *Le travail;*
- *Les rapports avec les autres;*
- *L'image de soi.*

Sept thèmes-clés susceptibles de fonctionner comme des descripteurs ou des indicateurs de cohérence.

En effet, en décidant de ramener chaque indicateur à deux valeurs (0; 1), nous avons pu obtenir des "scores" de cohérence.

Certes préalablement, il nous a été nécessaire de prendre quelques décisions. Rassemblons dans un tableau les quelques décisions qu'il nous a fallu prendre concernant chaque indicateur, ou comme le disent dit R. Ghiglione et B. Matalon, faisons état de notre métadiscours sur le discours de nos interlocuteurs.

(tableau N°1 page suivante)

TABEAU N°1

| | DROIT SOCIAL | SYSTEME PROTECTION AIDE SOCIALES | TRAVAILLEUR SOCIAL | SANTE | TRAVAIL | RAPPORTS AVEC AUTRES | IMAGE DE SOI |
|---|--------------|----------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------------------|------------------------------------------|----------------------------|
| 0 | non valorisé | vision partielle | appréhension humanitaire (aide morale réconfort) | n'est pas présentée comme un obstacle | fait défaut. (il faut que je travaille j'ai besoin de ...) | marqués par la gêne, la fierté l'emporte | "c'est la honte" |
| 1 | valorisé | vision globale | appréhension instrumentale | est présentée comme un obstacle | n'est plus envisagé (j'aimerais mieux, mais | il y a de la gêne... mais... "tant pire" | "y'a pas de honte à avoir" |

Dès lors nous avons pu obtenir le score de chaque entretien. Soit le tableau N°2 , page suivante.

STRATEGIES D'UTILISATION

TABLEAU N°2

| N°. | DRDIT | SYSTEME | T, S, | SANTE | TRAVAIL | RAPPORTS AUTRES | IMAGE DE SOI | SCORE |
|-----|-------|---------|-------|-------|---------|--------------------|-----------------|-------|
| 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 4 |
| 3 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 7 |
| 4 | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 1 | 6 |
| 5 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 7 |
| 6 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 4 |
| 7 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| 8 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 4 |
| 9 | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 1 | 6 |
| 10 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 2 |
| 11 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 7 |
| 12 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 7 |
| 13 | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 1 | 6 |

(suite p.169)

STRATEGIES D'UTILISATION

TABLEAU N°2 (suite)

| | | | | | | | | |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 14 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 7 |
| 15 | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 1 | 6 |
| 16 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 7 |
| 17 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 7 |
| 18 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 7 |

Une première lecture de ce tableau, en recherchant les concomitances des valeurs prises par chacun des descripteurs, fait apparaître trois groupes distincts.

1) Ceux qui obtiennent un score ≤ 2 admettent à chaque fois une forte corrélation entre les variables : "droit", "système", "rapports avec les autres", "image de soi".

2) Ceux qui obtiennent un score ≥ 6 admettent eux aussi à chaque fois une forte corrélation, mais sur les valeurs inverses, entre les variables : "droit", "système", "travailleurs sociaux", "rapports avec les autres", "image de soi".

3) Enfin ceux dont le score va de 3 à 5 n'admettent pas cette corrélation. Mais une lecture verticale du tableau montre que ces derniers partagent avec les précédents la valorisation du "droit social", s'opposant ainsi avec eux aux premiers.

L'intérêt de ce tableau et de cette schématique formalisation des données n'est pas seulement didactique, il aura aussi été, pour nous, heuristique. En effet, la concomitance des valeurs prises par différentes variables dans les groupes 1) et 2), vient conforter l'hypothèse d'une cohérence d'attitude propre à chacun des deux groupes. Et l'opposition des valeurs admises par plusieurs de ces variables, suggère bien une rupture entre les stratégies qu'ils représentent. Quant au troisième groupe qui se présente ici comme un groupe résiduel, on aura noté que, lui aussi, au moins sur une variable suggère la même rupture.

Il importait donc de poursuivre l'analyse intuitive pour rendre compte des types de cohérence rencontrés dans les deux premiers groupes, et de celle qui, sans doute, devait traverser le troisième. C'est ce que nous avons fait dans les pages précédentes en reconstruisant trois types de stratégies qualifiées respectivement de stratégie d'entretien de la dépendance, stratégie de sujétion et stratégie d'attente. L'observation sur une longue période, le renouvellement des entretiens, nous ayant permis de mieux situer la stratégie d'attente par rapport aux deux autres.

Mais, ce que suggère encore le tableau précédent, c'est qu'au delà des concomitances constatées s'énonce, peut-être, une structure d'organisation des représentations et des comportements propre aux individus qui adoptent tel ou tel type de stratégie d'utilisation du système de protection et d'aide sociales. Autrement dit, et si l'on s'en tient à une définition opérationnelle de l'attitude comme disposition inférée susceptible d'expliquer les comportements et opinions d'un sujet (14), nous sommes fondés à rechercher non seulement la cohérence, qui s'exprime déjà de manière intuitive dans la description idéal-typique, mais encore la logique

(14) Cf. notamment J. Stoetzel; "La conception actuelle de la notion d'attitude en psychologie sociale"; *Bulletin de psychologie*; t. XVI; N°221; 1963.

STRATEGIES D'UTILISATION

qui compose cette cohérence, l'attitude qui se trouve au principe des stratégies observées.

Or, c'est de la compréhension de cette logique que nous attendons un réel pouvoir d'explication des comportements et représentations rencontrés chez ceux qui bénéficient des dispositifs de l'Action Sociale. Aussi dans les chapitres suivants nous attacherons-nous à l'étude de la logique des acteurs qui adoptent les stratégies mises à jour, tout particulièrement, la stratégie d'entretien de la dépendance, véritable pôle vectoriel des stratégies d'utilisation de l'Action Sociale.

III^{ème} PARTIE

L'ACQUISITION D'UN

STATUT SOCIAL

INTRODUCTION

La recherche d'un statut social par l'insertion dans les dispositifs de l'Action Sociale

De ce qui précède, nous pouvons déjà remarquer que la relation que ces populations entretiennent avec les institutions de l'Action Sociale est plutôt perçue dans des termes qui évoquent non pas la brutale contrainte imposée par le, ou les pouvoirs, cette coercition étatique de nature inquisitionnelle certainement trop hâtivement décelée par les analyses dites du "contrôle social" (1), mais dans des termes qui suggèrent l'intériorisation d'une norme, d'une norme essentielle puisqu'elle autorise, on va le voir, une forme d'identité sociale. Pour dire vite les choses, on peut considérer, *mutadis mutandis*, que la remarque que faisait Durkheim dans la préface de la seconde édition des *Règles de la méthode sociologique* trouve ici une possible illustration. «*En même temps que les institutions s'imposent à nous, écrivait-il, nous y tenons; elles*

(1) Nous discuterons ces analyses dans la partie suivante.

nous obligent et nous les aimons; elles nous contraignent et nous trouvons notre compte à leur fonctionnement et à cette contrainte même» (2). C'est encore ce que d'autres sociologues ont appelé "le problème de la motivation sociale", et qui fait dire à G. Rocher par exemple, que «Si une personne, en agissant en conformité avec les normes et les valeurs d'une collectivité ou d'une culture, suit en cela sa propre conscience morale et répond à un besoin qu'elle considère "normal" ou "naturel", c'est qu'elle est positivement motivée à agir de la sorte» (3).

Autrement dit, plutôt que de prêter à nos populations une fausse conscience de leur être social, nous leur accorderons à elles aussi, le pouvoir d'être positivement motivées à rechercher qui le maintien, qui l'attente, qui le retrait des dispositifs institutionnels de l'Action Sociale. Cette motivation positive, nous pensons pouvoir la cerner du côté d'un processus, certes très vaste, mais qui gagne sûrement à être considéré ainsi plutôt que réduit à quelques uns de ses mécanismes ou de ses supports institutionnels majeurs, à savoir le processus de socialisation. L'accent qui est généralement mis sur les mécanismes d'apprentissage et l'intériorisation d'un "autrui généralisé" lorsque l'on traite de la socialisation d'un enfant, ne doit pas faire perdre de vue que la socialisation ou l'acquisition d'une socialité se poursuit bien au-delà de cette séquence de vie de l'individu. Et si la socialisation autorise la formation d'une identité sociale, entendue comme l'image de soi que l'on donne à la fois à soi-même et aux autres, il y a bien dans ce processus place aux motivations individuelles, ces «dispositions ou raisons profondes qui orientent le comportement des individus» pour reprendre la définition générique qu'en donne H. Mendras (4).

(2) E. Durkheim; *Les règles de la méthode sociologique*; préface de la seconde édition; PUF; Coll. "Quadrige"; 1981; p. XX, note (2).

(3) G. Rocher; *Introduction à la sociologie générale, I : l'Action Sociale*; Ed. HMH; 1968; p. 138.

(4) H. Mendras; *Éléments de sociologie*; A. Colin; Coll. U; Paris 1975; p. 254.,

En conséquence, nous ne pouvons pas exclure que, dans les comportements qui sous-tendent les stratégies d'utilisation du dispositif de l'Action Sociale, il puisse aussi s'affirmer une motivation positive qui satisfasse au besoin de construction d'une identité sociale. Une telle hypothèse, étayée par des considérations qui ressortissent à une théorie générale de la socialisation, nous a aussi été suggéré par l'analyse du discours que les familles tiennent sur elles-mêmes.

Nous avons déjà eu l'occasion de le signaler, les familles aiment à se définir par leur appartenance à telle ou telle institution de l'Action Sociale. Mieux même, lorsqu'elles récusent l'appellation "cas social" elles n'hésitent pas à l'utiliser pour, semble-t-il, mieux désigner cet ensemble spécifié de la population auquel elles participent. Ainsi, le "Nous" qui leur sert de référence est aussi à entendre comme la manifestation d'une identité collective, ou du moins d'un sentiment d'appartenance à une entité sociale suffisamment distincte pour autoriser l'identification.

Pour saisir cette identité, il nous paraît utile de reconsidérer certains traits remarquables de notre population. Traits que l'on a parfois inclus dans les descriptions de cette population, mais souvent de manière secondaire, ou dans le meilleur des cas, comme une donnée "en creux", seulement intéressante pour le manque qu'elle révélait. Ainsi en va-t-il des deux traits sur lesquels nous porterons notre attention : une présence singulière du malheur, et, le droit au non-travail.

Le vécu douloureux dont font état les familles ne peut être seulement retenu comme une note de couleur particulière, une ambiance singulière, bref, un contexte à l'intérieur duquel opéreraient de manière autrement fondamentale des facteurs (tels le revenu, le niveau scolaire, l'origine sociale, etc.) au pouvoir explicatif indéniable mais peut-être pas exhaustif. Pour cela il mérite toute notre attention analytique. Dans le même esprit, les mises en scène de ce

vécu sous forme de "récits de vie" ou de biographies reconstituées de l'assisté, ne peuvent nous satisfaire puisqu'elles laissent à leur propre puissance évocatrice le soin de fournir toute la lumière (5).

De même, la situation de non-travail, caractéristique majeure de notre population, ne peut seulement en appeler à des considérations sur la conjoncture économique peu favorable à l'emploi, ou aux dysfonctions d'un marché du travail tout entier dominé par des intérêts antinomiques.

C'est dire, qu'ici comme ailleurs, dès lors que nous avons affaire à des acteurs, on ne peut évacuer sans risque les facteurs, ou les aspects de ces facteurs, qui renvoient au vécu individuel, donc qui engagent, et peut-être le plus profondément, la psychologie de l'individu. Non qu'il faille psychologiser la perspective sociologique, mais seulement intégrer dans la démarche compréhensive ce qui est réputé être du psychologique, comme on peut le faire de l'économique, du politique, etc. La réalité phénoménale étant unique, nous tiendrons de tels facteurs comme participant, pour leur part, à la formation de la situation réelle de la population étudiée, et donc pour nous, à sa définition compréhensive.

Enfin, clarifions en quel sens nous allons entendre la notion de "statut social" par laquelle nous nous proposons de désigner la finalité des stratégies d'entretien de la dépendance.

Comme le remarquait déjà R.K. Merton, *«Depuis Linton, les concepts de rôle et de position (status) sont devenus essentiels à la sociologie»* (6). Et d'ajouter, *«Ces notions permettent de relier les attentes définies par la société et le comportement»* (7). D'où un

(5) Cf. certains travaux d'inspiration ethnométhodologique, notamment; R. Ogien et J. Katuszewski; *Les carrières du pauvre*; Université de Provence; 1981. Ou encore, J.P. Nicolas; *La pauvreté intolérable*; Ed. Erès; 1984.

(6) R.K. Merton; *Social Theory and Social Structure*; 2^{ème} Ed.; Glencoe; The Free Press; 1957; trad franç H. Mendras; *Éléments de théorie et de méthode sociologique*; Plon; 1965; p.284.

(7) *Ibid.*

"ensemble de positions" (*status set*) qui, en référence à la structure de la société considérée, définit le "statut social" d'un individu. C'est ce que H. Mendras garde à l'esprit lorsqu'il en donne comme définition : **« l'ensemble des positions d'un individu qui le situe dans la hiérarchie sociale »** (8), nous conseillant d'ailleurs de suivre les anglo-saxons et d'écrire "status" plutôt que "statut" d'évocation trop juridique. Partant, on est tenté d'accepter que les familles auxquelles nous nous intéressons occupent, comme n'importe quelles autres, un tel statut. Mais, à utiliser la notion de statut pour signifier que tout un chacun tient, de par les différents attributs qui le caractérisent, une position dans une société que l'on pense toujours ordonnée, c'est appauvrir la notion en la réduisant à ne devenir qu'un moyen commode pour verbaliser ce que la sociologie contemporaine regarde comme une difficulté théorique majeure. D'ailleurs, la définition précédente, si on la considère de façon littérale, exprime la difficulté. En effet, ce que H. Mendras disait encore être **« la position des positions »** (9) signifie beaucoup plus que l'idée d'occuper une place. C'est aussi, pourrait-on dire, avoir le sens de la place.

L'article "statut" du *Dictionnaire critique de la sociologie* de R. Boudon et F. Bourricaud a fait récemment l'état de la question (10). Aussi on ne peut ignorer que ce qu'on a appelé les incongruences de statut, mais aussi la complexité croissante de la stratification sociale dans nos sociétés, voire l'augmentation du nombre des attributs individuels socialement significatifs, rendent de plus en plus problématique la notion de statut social; ou comme le disent R. Boudon et F. Bourricaud, **« il devient difficile de résumer le paquet d'attributs hétéroclites qui s'attachent à chacune de nos personnes par un symbole unique »** (11).

(8) H. Mendras; *Eléments de sociologie; Op. Cit.; p.257.*

(9) *Id;* p.87.

(10) R. Boudon et F. Bourricaud; *Dictionnaire critique de la sociologie; PUF; 1982; pp.511,516.*

(11) R. Boudon et F. Bourricaud; *Op. Cit.; p. 515.*

En conséquence, si nous souhaitons garder l'usage de la notion de statut social ce n'est pas dans le but de faire apparaître une détermination de l'identité des personnes ou des familles à comprendre dans une théorie, plus implicite qu'explicite, de la stratification sociale de la société française actuelle. Par contre, la notion de statut social nous semble seule capable de rendre compte de ce que nous regarderons comme un résultat du mouvement de formation d'une identité sociale. C'est en effet ainsi que nous pensons pouvoir cerner au mieux la portée sociologique d'une telle identité.

Quoique paradoxalement, cet usage descriptif de la notion nous semble justifié dès lors que nous nous cantonnons à faire du statut social une simple représentation tendant à associer à l'identité un ensemble de droits et d'obligations, donc d'actions.

Chapitre I

POLES DE STRUCTURATION D'UNE IDENTITE SOCIALE

1) UNE PRESENCE SINGULIERE DU MALHEUR.

Il convient ici de rappeler combien ces populations font état sur les plans matériel, physique et moral d'une présence massive du malheur. Leur biographie est régulièrement scandée par des événements malheureux. C'est la maladie, l'accident, le handicap physique ou mental, mais aussi le suicide, la condamnation pénale ou

L'ACQUISITION D'UN STATUT SOCIAL

l'abandon affectif et moral; autant d'événements malheureux qui semblent avoir été décisifs dans leurs histoires individuelles. Et le sont-ils notamment quant à leur entrée dans le circuit de la protection et de l'assistance sociales.

A titre d'exemple, parmi les familles rencontrées:

- le suicide d'un époux était mentionné 1 fois sur 5;
 - 3 femmes sur 4 désormais "chef de famille", l'étaient devenues à la suite d'un abandon ou d'une condamnation pénale du mari;
 - la maladie mentale, le handicap mental ou le trouble mental (y compris chez les enfants) étaient présents dans près du quart des cas;
 - l'accident ou la maladie entraînant la reconnaissance d'un taux d'invalidité se rencontraient plus de 3 fois sur 5;
- ... et la moitié de ces familles figurait dans au moins deux de ces quatre "rubriques".

Si nous voulions maintenant rendre compte au plus près de ce qui constitue le lot quotidien des familles, il nous faudrait compléter ces rubriques par toutes celles qui ont trait aux événements malheureux qui affectent individuellement tous les membres de la famille, notamment les enfants (depuis la plus grande fréquence des blessures corporelles jusqu'aux actes délictueux réprimés).

En d'autres termes, c'est à la fois la nature et la fréquence de ces événements qui semblent singulariser ces familles. Cet acharnement du mauvais sort, cette cumulativité des événements malheureux, sont connus aussi bien des psychologues que des magistrats ou des travailleurs sociaux qui les désignent comme une "fragilisation des personnes et du milieu". D'ailleurs, de manière globale, les taux différentiels enregistrés par les différentes statistiques (mortalité, morbidité, hospitalisation, délinquance, etc.) témoignent de cette plus forte polarisation du malheur dans les milieux sociaux desquels

procèdent nos familles (12). Notre intention n'est donc pas d'en discuter le constat.

Par contre, ce qu'il nous semble utile de souligner ce sont les perceptions et représentations que les individus ou les familles concernés peuvent s'en faire. Leurs malheurs sont généralement présentés non pas, ou non plus, sous les traits d'une "belle misère" faite pour aller droit au coeur, mais sous ceux, beaucoup plus rationnels, d'une dérogation à ce qui serait implicitement la règle admise. L'énonciation des "coups durs" n'évoque plus l'univers d'un Jean Guéhenno, par exemple, dans lequel, à l'entendre, par des tourments privilégiés la "sainte plèbe de Dieu" acquiert une noblesse singulière. Le misérabilisme n'est généralement pas de mise lorsque ce sont les familles qui parlent.

Et, quelles que soient les philosophies de la vie qui accompagnent ces discours, l'énonciation des malheurs n'en appelle pas, du moins pas principalement, à une compréhension sentimentale, comme c'est le cas lorsque ne pouvant rationaliser le fait on ne peut que le faire partager selon un principe d'empathie affective, si l'on nous permet la redondance. A titre d'exemple, c'est à ce dernier qu'a recours cette femme lorsqu'elle écrit à la psychologue de la Commission d'Orientation Educative:

" Chère Madame,

J'ai l'honneur de vous dire que je viens de recevoir une lettre de la Caisse d'Allocations Familiales qui ne pense pas poursuivre les versements de mes prestations familiales (...) Vous voyez comme le malheur il continue pour moi, car plus d'enfants et plus d'allocations familiales (...) Ça me décourage de vivre

(12) Bien des auteurs ont rassemblé ces différentes statistiques comme forme d'évocation descriptive du phénomène. En particulier; A. Lion et P. Maclouf; *L'insécurité sociale; Op. Cit.*

comme ça, car plus d'allocations familiales et pas de maison pour que je puisse ravoir mes chers petits. Car je les vois plus depuis mon accident du 22 juin. Je finis par croire que mes enfants ils sont placés pour toujours, je vais en finir avec la vie. Une réponse S.V.P. Madame.

Veillez agréer, Madame, mes salutations." (13)

Par contre, ce n'est plus ce principe qui régit les déclarations que nous avons reçues, comme en témoignent les extraits suivants:

" J'étais jeune, je n'avais pas d'expérience, j'avais rien. C'est un mauvais démarrage. Et nous c'est dès le début qu'on a été secourus. On a un dossier au Bureau d'Aide Sociale depuis 1963. On a été une période sans y aller quand même. Et puis alors là, depuis le décès, c'est reparti quoi." (N°17)

" Je suis tombée de trop haut. Parce que finalement tout est peut-être de ma faute. Tout vient de la maladie. Pour moi, c'est moi la coupable (...) La situation est devenue plus catastrophique qu'au moment de la séparation avec mon mari. Maintenant

(13) Lettre citée par J.P. Nicolas; *La pauvreté intolérable*; ERES; 1984; p.108.

c'est la Tutelle. Ça m'embête. Mais je ne voyais que cette échappatoire là." (N°2)

De même, lorsqu'au terme d'une explication concernant l'effet de seuil engendré par l'application d'une condition de nombre et d'âge des enfants pour la perception des Allocations familiales, cette femme, veuve depuis quelques années, conclut :

" On pouvait prévoir un décès? Moi je ne crois pas toujours! ",

elle cherche à nous rendre attentif au fait qu'un tel dysfonctionnement est plus durement ressenti quand il opère dans une situation issue du malheur.

De même encore, nous l'avons déjà rapportée, la réaction scandalisée de cette jeune veuve devant ses premières allocations :

" Au début, pour moi le pognon il n'était pas à moi. Il était à mon mari. C'est parce qu'il est arrivé ça à mon mari. Mais sans ça. Au début ça m'avait complètement dégoutée",

et qui finalement admet :

" Enfin, j'ai été contente de trouver ça." (N°1)

Et, c'est peut-être parce que nous avons affaire au même type de compréhension de l'événement malheureux qu'on a pu nous déclarer :

" On n'a pas le droit d'avoir ce qu'on veut chez soi. Tout ça parce qu'on est un cas social. Faire opérer un animal, on ne peut pas le faire. C'est pas normal d'être obligé de faire piquer son chat. Il faudrait une Sécu pour les animaux." (N°4)

Il est donc clair ici que, sans qu'il y ait pour autant accès à la rationalité des événements (nous devrions dire plutôt, à une rationalité plus conforme à notre éthique de la raison), il y a inclusion des événements malheureux dans une autre et nouvelle rationalité. Une rationalité en quelque sorte reçue de l'extérieur, comme un éclairage nouveau sur leur propre malheur.

Ce qu'il faut relever, c'est que tous ces événements malheureux semblent recevoir, comme par un écho fourni par la société, une majoration de sens. En effet, au delà de la métaphysique primaire du destin, s'élabore une perception de soi, de sa situation malheureuse, susceptible de s'inscrire dans un cadre de référence sociale, celui, justement, de l'Aide Sociale. Le malheur, ici, débouche sur un destin social.

Que faut-il entendre par là?

D'abord, il faut admettre que l'événement malheureux ne se présente pas seulement comme une affaire individuelle. Disons-le de manière plus abrupte, il ne laisse pas seul face au monde, même s'il reste toujours aussi incompréhensible. Il prend, à proprement parler, une signification sociale. Le sens du malheur ne s'inscrit pas, ou pas seulement, dans un rapport métaphysique entre soi et une entité surnaturelle, "Dieu" ou "son Destin" (14). L'existence, si ce n'est l'instante prescription des compensations sociales du malheur, réduit la brutalité du rapport. Elle lui fait perdre sa qualité d'absolu, lui confère une portée matérialiste parfois difficilement acceptable sur le plan symbolique et une portée éminemment sociale puisque c'est vis-à-vis de la "société" qu'est redevable l'individu.

C'est pourquoi nous rencontrons l'ambivalence des sentiments à l'endroit de ces compensations sociales. Comme nous l'avons déjà noté cette ambivalence est nettement exprimée par les personnes.

(14) "Pas seulement", car religion et superstition, châtimeut divin et "mauvais oeil", fournissent bien souvent la trame de leurs discours interprétatifs,

Rappelons encore les propos de ces deux femmes qui après le suicide de leur mari culpabilisent l'usage des "primes", dont l'étymologie nous dit bien qu'il s'agit d'un prix du malheur (cf. ci-dessus p.183, et l'extrait d'entretien suivant).

" J'ai touché pas mal d'argent quoi. Mais heureusement, parce que c'est avec ça que j'ai tout payé, tout ce que je devais pour mon mari, l'enterrement et tout. (...) Et puis on compense. Il suffit qu'on ait pas le moral, on compense en achetant un petit peu pour notre bien-être. Parce que, dès le début comme ça, se retrouver toute seule. Enfin pour moi ça c'est passé tellement bizarrement. J'ai acheté des vêtements, j'ai acheté quelques bijoux, pas des bijoux de valeur mais enfin, j'ai acheté pour moi des parfums, des trucs comme ça. C'est une compensation pour moi. Mais alors, en fin de compte, quand je reviens à la maison, je me dis : « mince, je suis quand même dégueulasse. C'est de l'argent de mon bonhomme. Il est mort maintenant ». Alors je suis allée acheter une plante le lendemain." (N°8)

Cette ambivalence des sentiments et des comportements, cette "culpabilité teintée d'angoisse" (15) des veufs a été maintes fois étudiée par les psychologues, et ce n'est pas cette approche que nous

(15) N. Carlier-Mackiewicz; *Les veuves et leurs familles dans la société d'aujourd'hui*; *Etudes CAF*; N° 13; 1967.

mettons au centre de notre propos (16). Par contre, toujours concernant le veuvage, lorsque Ph. Ariès énonce que, selon lui, depuis le milieu du XX^e siècle, «le survivant malheureux doit cacher sa peine, renoncer à se retirer dans une solitude qui le trahirait et continuer sans une pause sa vie de relations, de travail et de loisirs. Autrement il serait exclu et cette exclusion aurait une toute autre conséquence que la réclusion rituelle du deuil traditionnel. (...) Elle rejette les affligés impénitents du côté des asociaux»(17); Ph. Ariès énonce bien l'émergence d'une nouvelle norme sociale du deuil. Nouvelle norme qui réclame l'expression des signes manifestes d'une socialité ordinaire. Comme il n'est pas non plus dans notre propos de discuter le détail de cette thèse, nous en retiendrons néanmoins l'idée qui vient d'être exprimée, et la compléterons par la remarque suivante : la condition de possibilité de cette nouvelle norme réside dans l'institutionnalisation d'un système de compensation du malheur à l'échelle de la société.

En effet, si le *pretium doloris* est quelque chose d'insoutenable pour la conscience métaphysique ou la conscience morale qui, suivant en cela le précepte kantien, se doit de traiter autrui comme fin et non comme moyen. Il peut prendre, sans réelle contradiction, un sens positif pour la conscience phénoménologique qui y percevra une sorte d'unité fonctionnelle de l'ensemble social dans lequel elle se trouve insérée. Et au delà du veuvage qui, pour nous, ne se présente que comme un cas d'espèce du malheur, il semble qu'il faille tenir le même raisonnement concernant le handicap physique ou mental et nombre de situations stigmatisantes. En somme, les compensations ou ce qu'on pourrait encore appeler la prise en charge sociale du malheur, s'accompagnent d'une injonction normative, celle

(16) Cf, notamment, Dubourg; "Les maladies mentales chez les veuves"; *International Journal of Psychiatry*; 1966; N°1.

(17) Ph. Ariès; "La mort inversée; le changement des attitudes devant la mort dans les sociétés occidentales"; *Archives Européennes de Sociologie*; N°2; 1967; p.184.

de la socialité ordinaire. Socialité ordinaire dont la portée idéologique est peut-être à rechercher du côté d'un espoir, régulièrement entretenu, de voir se développer du consensus par la réduction des différences ou des inégalités, ici celles issues du malheur (18).

Maintenant, si nous rapportons cette proposition à la situation de nos familles, nous sommes en droit d'y voir un processus qui, sous couvert de réduction des différences ou d'indifférenciation des situations, tend à produire de la différence.

Rapprochons encore ceci d'une thématique déjà développée dans le champ de la psychiatrie. Selon elle, il conviendrait de renoncer aux attitudes discriminantes à l'égard du malade mental ou du déviant pour cause d'incertitude dans le tracé de la frontière entre "normal" et "pathologique". Or, l'a remarqué R. Castel, cela se traduit par une extension des pratiques de pathologisation sans modifier en rien la nature de la pathologie désignée. *«Aujourd'hui, les terrains vagues de la "déviante" mordent sur ces tracés laborieusement conquis. Il s'esquisse une relative interchangeabilité entre le "délinquant", l'"asocial", le "malade" et les autres "marginiaux". Ces notions sans frontières ni consistance théorique réalisent le paradoxe de se fractionner à leur tour en notions plus floues encore : "déséquilibrés", "personnalités psychopathiques", "petits pervers", etc. Parallèlement se multiplient les glissements institutionnels»* (19). Et R. Castel d'observer que : *«Le fou furieux, le grand dément, le catatonique représentent de plus en plus des espèces archaïques pour psychiatres archaïques dans des hôpitaux archaïques. La matière première de la médecine mentale devient*

(18) Sur ce point cf. M. Messu; "la pédagogie du vivre ensemble ou le cadre de vie au service de l'Action Sociale"; in F. Bailleau, M. Lefaucheur, V. Peyre; Lectures sociologiques du travail social; Ed. Ouvrière-CRIV; Coll. Politique Sociale; 1985.

(19) R. Castel; Le psychanalyste; Ed. F. Maspéro; 1973 (1^{ère} Ed.); Ed. Flammarion; coll. Champ psychanalytique; 1981; p.204.

progressivement cette population de "petits mentaux" dont nul ne peut *jurer qu'il ne fait ou ne fera pas partie : un peu déprimés, un peu névrosés, un peu surmenés, un peu délinquants peut-être* (20). Le refus de la discrimination n'est donc rien d'autre qu'une autre manière de considérer le phénomène, lequel continue à se manifester sous forme de produit résiduel.

Aussi, sans pousser plus avant l'analogie, nous pouvons penser que la plus grande fréquence des événements malheureux qui frappent les familles, en favorisant le recours aux compensations sociales, les soumet plus fortement, en tout cas plus régulièrement, à la norme qui exige de tous et en toutes circonstances de faire état de ce que nous avons appelé une socialité ordinaire. Mais ce faisant, ce processus qui vise à l'indifférenciation des situations, suscite finalement, chez ceux qui en bénéficient le plus, le sentiment d'une différence. Sous forme résiduelle, cette différence est précisément celle issue du plus grand usage des dispositifs de compensation du malheur individuel. Autrement dit, le type d'usage, et pour le moins le plus grand usage, des procédures d'effacement de la distinction, produit une nouvelle forme de distinction, certes toute intériorisée, et que nous décelerons dans l'expression du sentiment d'un destin social associé au malheur. En langage cinématographique, nous dirions que nous assistons à un "remake" de la catégorie du malheureux, puisqu'il est finalement toujours amené à se penser tel. Cependant, et il importe de le souligner, comme dans tout "remake", il n'y a pas reproduction à l'identique.

Résumons-nous. Si le sens de la rétribution du malheur est bien social, il l'est à plusieurs titres :

* Comme réponse institutionnelle d'abord, puisqu'elle se

(20) R. Castel; *Op. Cit.*; p. 168.

situé dans l'ordre d'une offre socialement organisée et dont la politique sociale constitue le noyau dur.

* Comme norme d'indifférenciation, d'effacement de la distinction issue du malheur et de contingences existentielles, ensuite.

* Enfin, parce qu'elle autorise l'inscription de celui qui bénéficie de l'offre dans un cadre de référence susceptible de le "situer" socialement.

Cette fonction discriminante du malheur autorise, lorsque l'on passe d'une demande occasionnelle à une demande régulière, de gagner, ce que toute fréquentation assidue d'un lieu socialement significatif procure, une forme d'identité sociale. Il est donc vraisemblable que la procédure de compensation proprement dite (les "primes" et autres prix du malheur) ne reste pas sans effet sur la formation de l'identité elle-même.

Pour autant, le destin social né du malheur n'est pas un destin de malheureux. Le "*il y a plus malheureux que nous*" qui est régulièrement venu ponctuer la présentation de situations familiales pourtant émaillées d'événements malheureux, marque bien que les familles n'associent pas ces événements à une condition sociale de malheureux. Leur être social, avons-nous déjà remarqué, s'affirme sans crainte de l'avenir. Et, s'agissant de la situation actuelle, on a pu parfois nous dire: "*elle ne me déplaît pas du tout*" (N°9). L'identité, ici, n'est pas négative.

En somme, la fréquence des événements malheureux qui atteignent les familles leur fournit un cadre de référence sociale, celui de l'Aide et de la Protection Sociales. Donc, leur autorise ce destin social issu du malheur, mais, sans la condition sociale et sans la conscience du malheureux qu'il reste à plaindre, et qui reste à se plaindre.

2) LE DROIT AU NON-TRAVAIL.

Cette définition de soi fortement marquée par la succession des événements malheureux s'accompagne bien souvent d'un autre trait définitionnel engageant, lui aussi, un réagencement des valeurs. Ce trait concerne la valeur-travail.

Nous l'avons reconnu dans les pages précédentes, le travail est l'objet d'appréciations finalement fort nuancées et participe pour une part non négligeable, nous a-t-il semblé, à la formation et l'adoption de stratégies d'utilisation de l'Action Sociale parfois très nettement contrastées.

S'agissant de la stratégie de sujétion qui, pour se vouloir stratégie de retrait des dispositifs de l'Action Sociale, ne conçoit d'insertion sociale que dans le monde du travail, il y a affirmation d'une identité par le travail étayée dans certains cas par une véritable "culture du travail". Aussi, par rapport à la valeur-

travail, nous nous trouvons ici dans un cas de figure relativement bien connu et qui se caractérise par un conflit entre le système de valeurs et la situation sociale "objective" de l'individu. Ce qui, de manière analogue à ce que A. M. Guillemard avait pu relever à propos de la situation des vieillards, peut conduire à des appréciations identifiant le non-travail à *«une forme d'inutilité sociale»*, voire de "mort sociale" (20). L'enjeu du conflit est le développement d'une négation personnelle. Le vécu du conflit se fait sur le mode de l'angoisse et peut provoquer des conduites désespérées et violentes d'autodestruction ou de destruction collective. Bref, et si nous l'inscrivons sur un fond de crise économique, nous retrouvons des situations susceptibles d'engendrer le suicide anémique durkheimien.

Les études psychosociologiques ou sociologiques qui ont pris pour cadre les crises de l'emploi des années 30 ou des années 70-80, depuis *Les chômeurs de Marienthal* jusqu'au numéro consacré au chômage par la revue *Sociologie du travail* en 1981, ont largement décrit les effets psychologiques et les réactions individuelles ou collectives rencontrées dans ce type de situation (21). Dans ce numéro de *Sociologie du travail* O. Galland et M.V. Louis distinguent trois types de réactions face au chômage contemporain. D'abord celle, conforme à l'image du "travailleur injustement privé de son emploi", du refus absolu de l'identité de chômeur. Le chômage est ici vécu comme *«rupture, négation individuelle et négation d'une communauté fondée par et pour le travail»* (22). Dans ces conditions, le seul désir est *«de réintégrer le plus rapidement possible le monde du travail et, ajoutent les auteurs, de le prouver par une double surenchère, dans l'affirmation et la démonstration de la volonté de*

(20) A. M. Guillemard; *La vieillesse et l'Etat*; PUF; Coll. "politiques"; 1980; p.77. Et, *La retraite, une mort sociale*; Mouton; 1972.

(21) P. Lazarsfeld, M. Jahoda, H. Zeisel; *Les chômeurs de Marienthal*; 1932; trad. française F. Laroche; Ed. de Minuit; 1981. Et, *Sociologie du Travail* 2/81; Numéro spécial: "Le chômage, politiques d'emploi et action collective"; Avril-Juin 1981.

(22) O. Galland et M.V. Louis; "Chômage et action collective"; *Sociologie du Travail* 2/81; p.178.

travail, dans la dénonciation des "fainéants" qui jettent le discrédit sur l'ensemble des chômeurs» (23). Deuxième type de réaction, celui des "ni travailleurs, ni chômeurs", chez qui, l'absence d'une structuration de l'identité par une culture du travail, les mettait déjà en position de "résister" au travail et de tenter «pour certains d'entre eux de réaliser ailleurs un projet personnel» (24). Et O. Galland et M.V. Louis de remarquer: «Le chômage n'est plus alors le versant catastrophique du travail; (...), le passage de l'une à l'autre de ces situations n'affecte en rien une identité qui se définit de toute façon hors du champ du travail» (25). Enfin, un troisième type est constitué par la réaction de ceux qui se trouvent socialement assignés dans un statut dévalorisé: «Toutes les personnes qui ne répondent pas aux normes physiques, intellectuelles ou mentales définissant l'idéal-type du travailleur productif, et celles qui sont considérées et traitées par l'école et la famille comme les déchets, les scories du système, les irrécupérables» (26). Chez eux le chômage équivaut à une «perte du peu de liberté et d'ouverture sur le monde qui avait pu être acquis par le travail» (27). C'est pourquoi ils rechercheront non pas "un" travail, mais "du" travail. «Le désir, précisent les auteurs, n'est pas de se valoriser dans un contenu de travail particulier, il est de s'intégrer dans la "forme" travail, c'est-à-dire de se fondre dans la communauté indifférenciée des travailleurs» (28).

D'après O. Galland et M.V. Louis, c'est dans la première catégorie de chômeurs que se rencontre le sentiment de culpabilité si souvent associé à la situation de chômage. Maintenant, et contrairement à ce qu'une appréciation rapide aurait laissé croire,

(23) O. Galland et M.V. Louis; *Art. Cit.*; p. 180.

(24) *Id.*, p. 181.

(25) *Id.*, p. 182.

(26) *Id.*, p. 184.

(27) *Ibid.*

(28) *Id.*, p. 185.

notre population est loin de se rassembler sous une seule et même catégorie. Si l'on retient en effet la typologie proposée par O. Galland et M.V. Louis, nous pouvons dire que les familles adoptant les stratégies de sujétion et d'attente s'apparentent aux représentants de la troisième catégorie, voire, mais plus rarement, de la première catégorie; tandis que les familles adoptant la stratégie de l'entretien de la dépendance seraient plus proches de la deuxième catégorie. Si l'on peut voir chez les premiers une sorte de réaction traditionnelle face à l'absence d'emploi, qu'il convient sûrement d'articuler à une culture ou, pour le moins, à un système de valeurs privilégiant la valeur-travail, les secondes, qui sous bien des aspects partagent la même culture, ne partagent plus le même système de valeurs. Sans avoir abandonné un idéal incorporant du travail, contrairement parfois à leurs propres enfants, ces dernières ne font plus du travail la condition *sine qua non* d'une existence "normale". Cet extrait l'exprime clairement :

S'il fallait se retrouver comme ça maintenant, je ne pourrais plus. Parce que j'appelle ça la misère. Ça c'était la misère. On n'avait pas le confort. On habitait C... dans la cité. On allait dans les lavoirs. Oh là là ! J'avais quel âge ? 18-19 ans. C'était pas triste. Tandis que maintenant je trouve que les jeunes sont bien informés, sont drôlement aidés rapport à ce qu'on a connu. Parce qu'on n'avait pas de Certificat d'Etudes. C'était sur la chaîne que moi j'étais. Sur les chaînes à 14 ans à faire de la chaussure. Je commençais à 5 heures du matin. Quand je dis cela à S... , elle se fiche de moi : «c'est pas vrai !» Pour eux c'est une

période qu'aurait pas existé. C'est pourtant vrai. J'en ai bavé, hein ! Oh non, je ne veux pas reconnaître ça. Ah non ! On a des enfants qui quelquefois ont plus ou moins envie de s'en sortir. C'est là qu'on va buter. J'en ai un autre, le deuxième, alors lui le jour où il n'aura plus d'ASSEDIC, je ne sais pas comment il va faire. Il n'a pas besoin de travail, il a 290 000 balles qui lui tombent tous les mois sans rien faire. Il ne cherche pas. Il vit bien comme ça, lui. Il gueule après ceux qui ont du travail: «ils sont complètement tarés d'aller se crever le cul pour gagner le SMIG». Enfin bref, depuis le service militaire, depuis qu'il est revenu, qu'il a été réformé, il touche 290 000 d'ASSEDIC. Lui, il vit bien." (N°8).

Comment expliquer chez ces familles, l'effacement de la valeur-travail, alors que nous n'avons pas rencontré, sauf chez les jeunes, un rejet revendiqué de cette valeur ?

Le travail ou l'implosion d'une catégorie sociologique.

Max Weber, on le sait, admettait que **«le fait de considérer son travail comme une "obligation morale"»** favorisait l'esprit du capitalisme (29). K. Marx, pour sa part, dans sa théorie de l'accumulation primitive, avait mis l'accent sur la contrainte physique et matérielle exercée par la superstructure juridico-politique pour **«rompre à la discipline salariale»** (30). Quant à E. Durkheim, son étude de la division du travail l'avait amené à considérer que la mauvaise adaptation des travailleurs à leur emploi était un facteur anémique. D'où sa proposition d'organisation de groupements professionnels ou corporations pour favoriser l'intégration des individus dans la société (31). Depuis, la plupart des analyses prenant comme objet l'inadaptation sociale ont cherché à la saisir dans le rapport qu'elle entretiendrait avec le travail. L'intégration dans la production devenait synonyme d'intégration sociale, et réciproquement. Mieux, celles qui se sont faites dans un souci de compréhension des finalités de l'Action Sociale ont été souvent dominées par une "application", somme toute rudimentaire, des thèses marxistes. Application qui consistait à faire de la politique sociale une simple entreprise de réparation de la force de travail, (les coûts quelque peu démesurés de l'opération ne portant guère ombrage à la théorie). Non que la politique sociale n'ait jamais à voir avec la mise au travail, les politiques sociales d'insertion professionnelle suffisent pour nous en convaincre, mais, nous en conviendrons, elle ne saurait se réduire à cette seule fonction ou produire ce seul effet.

(29) M. Weber; *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*; Trad. J. Chavy; Ed. Plon; 1964; p. 64.

(30) K. Marx; *Le capital*; L. I; huitième section; Ed. Gallimard; 1965; p. 1700 sq.

(31) E. Durkheim; *De la division du travail social*; PUF; 1930; Coll. Bibliothèque de philosophie contemporaine; 1978; notamment L. III ; les formes anormales; et la préface de la deuxième édition.

Or comme l'observe Y. Barel, «*Quelles que soient les différences et les ambiguïtés réelles des marginalités, elles portent toutes, parfois en creux, ce stigmate de refuser ou de ne pas pouvoir gérer correctement le rapport au travail et à la production, qu'il s'agisse d'allergie au travail, de chômage, de vieillesse, ou de handicap physique ou psychologique. Peut-être l'importance du problème de la marginalité dans les sociétés contemporaines vient-elle de ce que tout le social continue à être orienté au travail ou à la production, alors qu'une fraction non négligeable et croissante de la population ne peut pas être mise au travail.*» (32)

Cette remarque d'Y. Barel mérite toute notre attention. Elle peut être entendue, ainsi que le propose l'auteur, comme l'indice d'une société «*tout entière articulée sur l'"idéal" de la production*» (33), ramenant l'inactivité à un "non-sens". D'où l'interprétation fournie par Y. Barel, de la politique sociale comme «*simulation d'activité*» (34). Mais à notre avis, elle peut recevoir une acception, en partie complémentaire, à rechercher cette fois moins du côté des intentions des politiques sociales que du côté de ceux qui en bénéficient, du côté des acteurs.

La difficulté à gérer son rapport au travail et à la production que signale Y. Barel, vient bien sûr faire écho à ce que nous avons décrit comme une attitude face au travail chez les familles qui adoptaient la stratégie d'entretien de la dépendance. Et le *non possumus* dont nous faisons état n'était pas d'abord à entendre comme le résultat des structures sociales, mais comme celui des individus eux-mêmes lorsqu'ils considèrent leur propre situation. Chez les familles dont il a été question, le travail, disions-nous, s'affirmait comme une norme morale. Ce qui peut rejoindre "l'idéal" productiviste dont parle Y. Barel. Toutefois, ajoutons-nous, cette norme devenait

(32) Y. Barel; *La marginalité sociale*; PUF; Coll. *La politique éclatée*; 1982; p. 113.

(33) *Op. Cit.*; p. 114

(34) *Ibid.*

une norme irréalisable, une référence inadéquate eu égard aux situations objectives dans lesquelles se perçoivent les familles ou les individus. Ici, c'est le travail qui se fait non-sens. Nous aurions donc affaire, pour reprendre la formule de C. Offe, à une sorte **«d'implosion de la catégorie travail»** (35). Considérons donc la chose et essayons d'envisager ses conditions de possibilité.

Faisant écho à certaines propositions de R. Dahrendorf qui considère révolue l'époque où **«le travail assurait en tant que force rayonnante de la vie la cohésion des autres aspects d'une construction sociale»** (36), C. Offe entend, lui aussi, rompre avec l'idée que **«les rapports et l'expérience accumulés en milieu de travail exercent obligatoirement une force privilégiée de détermination sur la conscience et l'action sociales»** (37). Ce rejet de la sphère du travail à **«à la marge de la biographie»**, comme il écrit encore, ruinerait la prévision wébérienne selon laquelle l'ordre de la société moderne, celle de "l'esprit du capitalisme", **«détermine, avec une force irrésistible, le style de vie de l'ensemble des individus»** et réclame une **«conduite rationnelle fondée sur l'idée de Beruf»** (38).

Accordons à C. Offe que, contrairement à ce qu'annonçait M. Weber (39), la transformation des techniques et de l'organisation du travail (tendant à l'élimination du "human factor"), a modifié la rationalité de l'ordre économique. Le bouleversement concomitant de la structure temporelle du travail (augmentation des phases pré et post-professionnelles, discontinuité dans la période de travail), aura

(35) C. Offe; "Le travail comme catégorie de la sociologie"; *Les Temps Modernes*; N°466; mai 85; p.2066.

(36) R. Dahrendorf; *Im Entschwinden der Arbeitsgesellschaft Wandlungen der sozialen Konstruktion des menschlichen Lebens*, in *Merkur*; 34 (1980); p.756; Cité par C. Offe; *Op.Cit.*

(37) C. Offe; *Op.Cit.*; p.2063.

(38) M. Weber; *Op.Cit.*; p.248,249.

(39) *«Peut-être, poursuivait M. Weber, le déterminera-t-il jusqu'à ce que la dernière tonne de caburant fossile ait achevé de se consumer»*, *Op.Cit.*; p.249,250.

«probablement pour effet de transformer le travail en fait parmi d'autres et de relativiser sa fonction comme point de repère pour l'identité personnelle et sociale»(40). Différents indices militent effectivement en faveur de cette thèse : études économico-psychologiques établissant un effet de motivation assymétrique par le revenu du travail (41); nouvelle orientation, sur le qualitatif, des thèmes des revendications syndicales; etc.; mais aussi la forme de régulation du travail et des revenus par les institutions de l'Etat-providence.

Portons quelque attention à cette dernière proposition, et acceptons, sans autre souci du détail pour l'instant, l'idée maîtresse de cette thèse.

A suivre plus avant C. Offe dans sa critique de l'Etat-providence (42), nous sommes amené à reconnaître que l'assurance sociale collective réalisée par l'Etat non seulement soustrait l'individu aux conséquences de l'application de la maxime de Saint Paul "Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus", mais encore l'engage, en tant que "free-rider", à rechercher à recevoir de l'Etat-providence plus qu'il n'a lui-même apporté, sous forme de cotisations sociales par exemple, comme contribution aux systèmes de protection collective. C'est d'ailleurs cette même constatation qui se trouve à la base des propositions de dépassement de l'Etat-providence et de l'alternative étatisation / privatisation développées en France à l'initiative de P. Rosanvallon. Ce dernier, en effet, souligne que la logique de développement de ce qu'il appelle aussi le «social-étatisme» produit, entre autres effets pervers, un«mécanisme de compensation et d'auto-défense» consistant pour «les entreprises et les particuliers [à] récupérer le surplus qu'ils

(40) C. Offe; *Op.Cit.*; p.2078.

(41) Cf. R.E Lane; "Market and the Satisfaction of Human Wants"; *Journal of Economic Issues*, 12 (1978), et CREDOC.

(42) C. Offe; *Op.Cit.*, et "Competitive party democracy and keynesian welfare state"; *Policy Sciences*, (15) 1983; Pp. 225-246.

doivent verser à l'Etat» (43). Plus précisément encore, et toujours sous forme d'effet pervers eu égard à la segmentation croissante du corps social, P. Rosanvallon considère que **«l'Etat-providence n'apparaît plus comme le seul moyen de protection sociale»** en ce sens que **«l'important n'est plus seulement d'être protégé par l'Etat-providence mais aussi de se situer dans le segment le plus favorable»** (44), d'où ce qu'il nomme le **«social-corporatisme»**, forme clientélaire de l'Etat-providence.

La tonalité beaucoup plus conviviale du propos de P. Rosanvallon ne lui interdit pas de rejoindre celui de C. Offe. En effet, dans une perspective, somme toute tourrainienne, ils sont amenés l'un et l'autre à produire une même critique du modèle keynésien de régulation des rapports sociaux; à mentionner qui la perte d'une **«infrastructure morale de normes de solidarité efficaces»** (C. Offe), qui un **«déficit d'identité culturelle»** (P. Rosanvallon). Soit au total une pénurie de socialité rendant caduques les formes keynésiennes de la négociation collective. Ce qui semble s'exprimer de manière privilégiée sous forme de "retrait" social; le terme est utilisé par les deux auteurs (45).

Or, ce retrait social, si l'on en croit ces derniers, s'enracine dans un renoncement en la valeur opératoire du travail, dans une démotivation individuelle au travail, bref dans la défaillance de l'interpellation éthique wébérienne.

(43) P. Rosanvallon; *La crise de l'Etat-providence*; Ed. du Seuil; Paris; 1981.

(44) P. Rosanvallon (entretien avec); *"Conquérir de nouvelles zones de progrès social" in Sécurité Sociale; l'enjeu; entretien avec B. Brunhes, M. Foucault, R. Lenoir, P. Rosanvallon; propos recueillis par R. Bono; Ed. Syros; 1983; p. 107.*

(45) A côté des approches socio-économiques et socio-politiques, ce thème a alimenté ces dernières années une importante littérature idéologique et spéculative dont l'enjeu semble être la compréhension de la nature de la "solidarité sociale et nationale". Notamment M. Vingré; *le social c'est fini ! Autrement*; 1980, . A. Minc; *l'après-crise est commenté*; Gallimard; 1982, F. de Closets; *Toujours plus !*; Grasset; 1982, L. Bériot; *Le bazar de la solidarité*; JC. Lattès; 1985, Etc.

A ce point de l'analyse, nous sommes tenté d'accorder aux individus qui nous préoccupent l'adoption d'un schéma de conduite non spécifique puisqu'il caractériserait globalement les sociétés occidentales des années quatre-vingt. Comme un grand nombre de membres de ces sociétés, voire de groupes sociaux caractérisés (46), les représentants de notre population connaîtraient une démotivation pour le travail qu'ils ne laisseraient de compenser par la recherche d'une forte intégration dans le système de protection et d'aide sociales. Dans ces conditions, le "retrait social" serait à entendre comme un phénomène culturel global de renoncement à la valeur travail.

C'est en considérant de plus près la thèse, développée aussi bien chez les psychologues que chez les sociologues du travail, d'un mouvement général de démotivation pour le travail que nous pourrions, après avoir étayé notre dernière proposition, apporter les réponses qui conviennent.

(46) Cf. P. Boisard dans : *La réduction de la durée du travail dans les entreprises, Processus et enjeux*; Centre de Recherches en Sciences Sociales du Travail; 1982; P. Boisard, M.M. Vennat-Debaye; *Les salariés et le temps*; Centre d'Etude de l'Emploi; Bulletin d'information N°56; Juin 82; P. Lidvan; *Attitudes des jeunes face au travail*; Cahier du Centre d'Etude de l'Emploi; N°26; 1983.

une crise des motivations.

Souvenons-nous d'abord que :

1) Le rapport au travail, lorsqu'on le considère dans une logique d'acteurs, met en oeuvre des modalités culturelles (47). Ces dernières supposent des représentations de soi qui engagent, à un titre ou à un autre, une morale, une forme de devoir-être, une force d'appel (telle la notion de *Beruf* chez Weber).

2) Mais cette dimension identitaire du travail est instable. Les stratégies de retrait traduisent non seulement une perte d'intérêt pour le travail lui-même (effet des transformations de la structure du travail), mais aussi une certaine recomposition des valeurs culturelles (P. Rosanvallon signale la destructuration des solidarités communautaires, les sociologues du temps libre, J. Dumazedier le premier, soulignent la force d'attraction du hors-travail dans le mouvement d'intégration sociale de l'individu, etc.).

Sur le plan théorique, ce qui semble ici se jouer c'est la pertinence du concept psychologique de **motivation**. S'il y a lieu d'établir une relation entre des régulations sociales perturbées, des ruptures dans les systèmes de valeurs culturelles et des attitudes face au travail, c'est que nous sommes à même d'articuler motivation individuelle et action sociale (48).

(47) Cf. R. Sainsaulieu; *L'identité au travail*; Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques; 2^eEd.; 1985.

(48) Certes ainsi présentée la question n'est guère nouvelle, elle traverse au contraire toute la théorie sociologique. C'est toujours au problème du "fait moral" weberien que nous sommes confrontés. Cf. F. Isambert; *Les avatars du fait moral*; *l'Année Sociologique*; Vol.30; 1979-80.

Dans un article publié par la Revue Française de Psychologie, R. Sainsaulieu estime que **«le concept de motivation est ici intéressant, car, (...), il permet de trouver une articulation raisonnable entre le sujet individuel et l'acteur social»** (49). Selon lui cette articulation est à rechercher du côté des **«fonds culturels où l'on puise les représentations communes de la valeur et du sens»** (50).

C'est, nous semble-t-il, à cette entreprise que participe l'ouvrage récent de Cl. Lévy-Leboyer qui porte pour titre **La crise des motivations** (51).

Dans cet ouvrage, après nous avoir rappelé qu'il ne saurait y avoir de motivation en soi, que **«le verbe motiver ne peut exister sans complément»** (52), Cl. Lévy-Leboyer s'attache d'abord à détruire l'idée de la démotivation généralisée, idée selon laquelle **«l'homme motivé serait une espèce en voie de disparition»** (53), car, déclare-t-elle, **«si les motivations dans le travail faiblissent, les motivations hors travail n'ont jamais été si vigoureuses»** (54). Aussi, moins qu'un défaut individuel, **«un défaut qui contaminerait progressivement toute la population active d'aujourd'hui»** (55), l'auteur nous engage à voir dans la démotivation pour le travail une crise des valeurs. **«On assiste actuellement, écrit-il, à un bouleversement des valeurs liées au travail et à une réorganisation à long terme des sources de motivation»** (56).

(49) R. Sainsaulieu; "Faire du projet : Processus socioculturels de la création d'acteurs"; in *Quelles motivations au travail ? Société Française de Psychologie; psychologie du travail; ESF; 1982; p.156.*

(50) Ibid.

(51) Cl. Lévy-Leboyer; *La crise des motivations; PUF; 1984.*

(52) Cl. Lévy-Leboyer; *Op.Cit. p.34.*

(53) Ibid.

(54) *Op. Cit. p.35*

(55) *Op. Cit. p.33*

(56) *Op.Cit. p.45.*

Ces quelques indications données, il reste à savoir de quelle manière s'opère ce bouleversement des valeurs, selon quels processus psychologiques se modifient les "fonds culturels" entraînant ainsi une démotivation pour le travail.

Les théories actuelles de la psychologie semblent apporter sur cette question d'utiles indications. Cl. Lévy-Leboyer nous en propose plusieurs qui méritent d'être envisagées. Si cette dernière n'accorde pas de primat au schéma de Maslow concernant la hiérarchie des besoins, puisque, en bonne logique, une situation de crise économique devrait renforcer la motivation au travail, elle nous suggère d'accorder plus d'attention à la puissance heuristique des concepts élaborés par les théories qui se sont attachées à étudier les processus motivationnels en terme de relation. Encore connues sous le nom de modèle "V.I.E.", ces théories autorisent, autour des concepts de *valence, d'instrumentalité et d'expectation*, l'identification de certaines des causes de la démotivation au travail, sans réduire la complexité réelle du phénomène.

Restons volontairement schématique et retenons à la suite de Cl. Lévy-Leboyer que l'expectation, c'est-à-dire *«ce que chacun se croit capable de faire, ce qu'il attend comme résultat probable de ses efforts»* (57), l'instrumentalité, c'est-à-dire *«la manière dont chacun perçoit la relation qui existe entre, d'une part le travail qu'il fournit et, d'autre part, ce que le travail lui apporte»* (58), la valence, c'est-à-dire *«la liaison qui s'établit entre chaque travailleur et chacune des "récompenses" possibles du travail»* (59), ces données foncièrement subjectives sont fondamentalement requises dans la détermination de la motivation. Or, affirme encore Cl. Lévy-

(57) *Op. Cit.*, p.55,

(58) *Op. Cit.*, p.56,

(59) *Op. Cit.*, p.58,

Leboyer ces données subjectives *«peuvent être modifiées et déterminées par le jeu des évolutions sociales, économiques, culturelles et professionnelles»* (60). Quelques exemples suffiront pour illustrer le propos.

Les ruptures dans l'expérience professionnelle, les difficultés d'insertion dans la vie active rencontrées par les jeunes, la surqualification et la dévalorisation de la compétence acquise, etc., sont autant de facteurs qui inhibent la définition d'une image de soi (self-concept) à partir d'un choix professionnel. *«Il se constitue donc une fraction significative de la population pour laquelle l'exercice d'un métier ne représente pas actuellement, et ne représentera probablement jamais, un axe privilégié du développement individuel»* (61).

De même, l'absence de lien immédiatement visible entre l'effort consenti et ce qui est reçu en retour, le *«caractère apparemment aléatoire du destin professionnel de chacun»* comme le dit Cl. Lévy-Leboyer (62), ruine son instrumentalité.

Ce qui se présente sous la forme d'une crise de l'emploi née de la concurrence internationale, donc de facteurs échappant au contrôle des individus, ou d'une pénalisation des générations nouvelles qui accèdent au marché du travail, voire, d'espoirs de promotion sollicitant moins les mérites individuels que la neutralité de facteurs "objectifs" tels que l'ancienneté, la situation familiale, etc., sont autant d'éléments qui vont venir affaiblir l'instrumentalité du travail. Aussi : *«Celui qui pense que l'échec, le chômage, les vicissitudes de sa carrière ne lui sont pas imputables, qu'il est une victime de la crise, parmi d'autres, sera certes moins stressé par les difficultés qu'il rencontre, mais aura*

(60) *Op. Cit.*, p. 61.

(61) *Op. Cit.*, pp. 69-70.

(62) *Op. Cit.*, p. 80.

tendance à réagir par la démotivation» (63).

Enfin, la crise de l'emploi incite à la stabilité, chacun hésite à quitter un emploi actuel et sûr. La mobilité dans l'emploi qui avait été reconnue comme un régulateur spontané de l'insatisfaction professionnelle s'en trouve donc freinée. Ce ralentissement du «turnover» accroît le nombre des personnes insatisfaites de leur travail. Mieux, plusieurs travaux l'ont établi, il existe une évolution temporelle dans la nature des éléments fournissant la satisfaction tirée d'un emploi. Désormais, plus le temps passe, plus les " récompenses externes ", salaire et avantages sociaux notamment, prennent le pas sur l'attrait intrinsèque du travail ou sur le "cadre de socialisation" qu'il avait pu un temps représenter. Aussi, dans une conjoncture où les politiques salariales se présentent de manière moins alléchantes, où ce sont l'autonomie et l'enrichissement des tâches qui sont valorisées, les travailleurs les plus stables et les plus anciens se trouvent en mal de motivations pour le travail qu'ils accomplissent. Cl. Lévy-Leboyer soulignera combien la tendance au vieillissement dans la même entreprise renforce le taux des insatisfaits.

Au total, ces exemples, qui tous prennent pour appui la crise actuelle de l'emploi, illustrent comment, ou selon quels processus psycho-sociologiques, peut s'opérer la démotivation au travail. Et Cl. Lévy-Leboyer d'affirmer : *«De ce point de vue, il ne s'est pas produit une mutation dans l'éthique, ou dans l'inconscient collectif ou dans la personnalité de ceux qui travaillent, encore moins un bouleversement spontané des valeurs. Bien au contraire, (...) les impératifs fondamentaux -le besoin d'avoir une identité, l'importance de la dimension sociale, le désir de liberté et d'autonomie- n'ont pas varié. Mais l'environnement physique et social a changé rapidement et fortement. Comme la vie professionnelle ne peut*

(63) *Op. Cit.*, p. 89.

plus assurer aussi bien, du fait de la crise de l'emploi, ses fonctions psychologiques et son rôle de socialisation, d'autres domaines d'activité prennent la relève» (64).

Pour résumer le propos : parler de motivation au travail c'est faire état d'une dynamique relationnelle unissant l'individu à son environnement. Toute défaillance motivationnelle engage à la fois l'individu et son environnement. Telle est la voie dans laquelle s'est engagé tout un courant de la psychologie contemporaine de la motivation, auquel nous ferons participer les réflexions, ci-dessus rapportées, de Cl. Lévy-Leboyer.

(64) *Op. Cit.*, p.97.

démotivation au travail et recentrage sur la valeur "droits sociaux".

Si maintenant nous retournons auprès de notre population, nous pouvons admettre, pour la fraction qui a adopté ou qui se dispose à adopter la stratégie d'entretien de la dépendance, que le travail n'offre ni valence, ni instrumentalité, ni expectation suffisantes pour motiver ou, pouvons-nous dire, pour réactiver la valeur culturelle du travail.

En effet, les emplois auxquels peuvent aspirer la plupart des individus qui composent notre population, notamment lorsqu'il s'agit des emplois féminins, produisaient déjà, au cours des années dites de croissance, un mode de relation au travail que R. Sainsaulieu avait caractérisé comme participant d'un "modèle de retrait". Retrait, nous disait-il, *«non pas du travail, car il faut bien continuer à gagner sa vie, mais de tout engagement personnel dans les rapports collectifs, de groupe ou interpersonnels que l'on rencontre nécessairement dans les organisations»* (65). Ce "modèle de retrait", nous disait encore R. Sainsaulieu, se rencontrait d'abord dans des *«couches entières de travailleurs de base peu qualifiés, pour qui la vie offre d'autres nécessités d'investissements sociaux. Femmes, O.S, jeunes travailleurs et employés, étrangers récemment immigrés, ouvriers encore ruraux ...»* (66). En quelque sorte, ceux qui viendront quelques années plus tard peut-être former les bataillons de la nouvelle population de l'Action Sociale. Car, en subissant la crise de l'emploi, l'arrêt des promotions rapides autorisées par la croissance économique, mais aussi en adhérant aux aspirations en faveur du temps libre qui, comme le montrent N. Samuel et M. Romer, est un temps d'activités sociales ou familiales (67), le retrait initial s'est

(65) R. Sainsaulieu; *L'identité au travail*, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques; 2^e édition revue et augmentée; 1985; p.II Préface à la 2^e édition.

(66) Ibid.

(67) N. Samuel et M. Romer; *Temps libre ou temps social*; Librairie des Méridiens; Paris; 1984.

transformé, selon l'expression de R. Sainsaulieu, en «un véritable retrait second et déçu» (68) assimilable à la démotivation collective évoquée plus haut.

En d'autres termes, ce qui, chez R. Sainsaulieu, se présentait dans les années 70 comme un trait stratégique à l'égard du travail, a pris depuis une consistance telle que, pour notre part, et rapporté à notre population, nous en faisons une stratégie d'intégration sociale. «*Cette position de désengagement (...) nous lui avons trouvé une caractéristique commune, celle d'être profondément stratégique à l'égard de possibilités d'investissements plus riches dans d'autres univers de relations, où nombre d'individus disposent, de nos jours, de meilleures possibilités d'accès à la reconnaissance de leur identité personnelle*» (69). Pour ce qui nous intéresse, c'est par une forte insertion dans les dispositifs de l'Action Sociale que nous verrons s'approfondir ce mouvement de reconnaissance d'une identité hors travail.

En fait, il faut ici reconnaître plusieurs évolutions qui vont venir conjuguer leurs effets. D'abord celle des politiques sociales elles-mêmes. Si l'on ne perd pas de vue que le système de protection sociale se légitime d'abord par la compensation économique qu'il apporte lorsqu'il y a perte des ressources issues du travail, une comparaison en termes de coûts/avantages des situations de travail ou de maintien dans le système de protection et d'aide sociales a pu parfois se faire en défaveur de la première. Dans certains cas même, notamment pour les jeunes mères-célibataires, ou comme il a été vu plus haut pour des jeunes touchant le maximum des prestations ASSEDIC, et pour tous, lorsqu'un cumul important de prestations versées par des organismes différents est possible, la "compensation" se révélera bien

(68) R. Sainsaulieu; "Faire du projet : processus socioculturels de la création d'acteurs"; article cité; p. 157

(69) R. Sainsaulieu; L'identité au travail; Op. Cit.; p. 424.

plus profitable que l'activité professionnelle. C'est particulièrement vrai pour les femmes seules ayant de jeunes enfants à charge. Un emploi pour elles se traduit par la perte d'une allocation fortement attractive : l'A.P.I. (*), qui à elle seule peut dépasser certains montants de rémunérations d'emplois féminins peu qualifiés (femme de ménage, de service,...) (70). La contrepartie de l'emploi pour ces femmes c'est aussi payer les services d'une gardienne pour leurs jeunes enfants, prélever sur leur budget les nouvelles dépenses afférentes à l'exercice de l'emploi, et cela dans le même temps où elles perdent nombre d'avantages sociaux : transport gratuit, cantine quasi gratuite, bons vacances, etc., sans oublier, dans les cas de figure qui nous retiennent certaines des aides dites facultatives ou certains secours sociaux.

" Là je n'ai pas d'avantages à travailler puisqu'il faudrait que je paie quelqu'un pour garder ma fille. Et puis les personnes qui gardent les enfants ne sont pas toujours disponibles. Alors autant que je l'élève. Et puis je bénéficie de l'API."
(N°13)

" C'est pareil pour moi, si je travaille il faut que je la donne à garder. Il faut payer quelqu'un. Alors ce que je gagne, si je dois le redonner d'un autre côté, cela ne sert à rien. Autant que j'élève ma fille. " (N°9)

(*) Cf. Glossaire.

(70) A titre indicatif, le montant maximum de l'A.P.I. au 1^{er} juillet 1986 était de 3300F/mois. A la même époque, le S.M.I.G. horaire était de 26F59. Ce qui revient à dire qu'une femme de ménage, par exemple, devait effectuer 124 h. de travail dans le mois, soit au moins 4h30 par jour ouvrable, pour obtenir une rémunération équivalente au maximum de l'allocation.

Dans ces conditions, le retrait, de passif qu'il était, peut devenir actif, au sens d'un passage à l'acte rendu possible par l'évacuation de la contrainte économique.

Ensuite, ce qui semble se jouer à cette occasion, c'est la découverte d'un lieu de définition sociale de soi autrement plus favorable aux investissements personnels - (ce qui ne veut pas dire sans portée sociale) - déjà éventuellement poursuivis. Et, dans la mesure où le retrait précédent admettait une forte tonalité idéologique puisqu'il engageait un système de valeurs réduisant la portée de la valeur-travail, cette dernière pouvait s'effacer encore plus et autoriser un réagencement des valeurs-clés. Disons de manière plutôt métaphorique, comme si s'épanouissait un système de valeurs ne rencontrant qu'une faible résistance "idéologique" de la part de la valeur-travail.

Au-delà de cette présentation essentiellement suggestive, nous pouvons affirmer qu'avec l'introduction de l'Action Sociale dans l'univers des possibles de l'individu, s'offre à lui une opportunité d'affermir ce qui jusqu'alors se présentait sous les traits d'une tendance, même si elle était bien affirmée. R. Sainsaulieu l'avait bien soupçonné qui, dans les dernières pages de *L'identité au travail*, écrivait : **«Mais, plus profondément, c'est le problème même de la rationalité individuelle de chaque sujet installé simultanément dans plusieurs univers de relation et de pouvoir qui est ainsi en jeu»** (71).

Mais si ce double mouvement peut rendre compte du processus de perte d'opérativité de la valeur-travail, il est sûrement à lui seul insuffisant pour comprendre la formation d'une "identité hors

(71) R. Sainsaulieu; *L'identité au travail*; Op. Cit.; p.424.

travail" qui ne soit pas, et il est essentiel de le noter, le produit d'une adhésion à une philosophie toute esthétique de la vie. Nous l'avons rappelé de temps à autre, nous nous permettons de le souligner encore une fois, les individus dont nous traitons sont tout entiers immergés dans ce que suggère, chez tout sociologue averti, la notion controversée mais non remplacée de "culture populaire" (72). Ce qui revient pour nous à dire que c'est sur un fond de culture faisant du travail, conformément à la conception wébérienne, un devoir moral que s'énoncent les perceptions de son rapport au travail. D'ailleurs, dans aucun de nos entretiens nous n'avons eu de déclarations de rejet du travail, ni même de ses modalités. C'est pourquoi, jusqu'ici, nous avons interprété la position des individus ou des familles à l'égard du travail comme une tendance à en faire seulement un idéal moral auquel on se réfère de manière normative pour définir l'intégration sociale souhaitable.

Ceci, à nos yeux, ne vient en rien contredire la thèse précédemment soutenue du "retrait" et de l'affaiblissement de la valeur-travail. Plutôt qu'une interprétation, difficilement soutenable, en termes de brusque basculement des valeurs, de rupture soudaine avec les référents culturels, nous préférons retenir l'idée d'un mouvement tendanciel dont le résultat est de produire ce que nous avons perçu comme un véritable réagencement des valeurs. C'est dire que nous admettons qu'un système de valeurs peut se modifier sans éclater, que le conflit entre valeurs opposées se règle par un compromis favorisant le maintien de la cohérence du système. En d'autres termes, nous pensons qu'ici, nous enregistrons non un reniement mais un renoncement à la valeur-travail.

En effet, c'est sous les coups redoublés de la maladie, de

(72) Cf. sur ce point; *Les cultures populaires; actes du colloque organisé par la Société d'Ethnologie Française et la Société Française de Sociologie; Université de Nantes; 9 et 10 juin 1983,*

l'accident, du chômage, bref de tous les événements malheureux rencontrés plus haut, que la valeur-travail est affectée, disions-nous, d'un *non possumus*. Celui-ci se présente, et nous a été présenté, comme un fait patent et un aboutissement. Plus précisément, comme ce qui résulte de cette succession des événements malheureux.

Une des principales procédures d'accès aux dispositifs de l'Action Sociale consiste à établir l'impossibilité dans laquelle se trouve l'individu de satisfaire à une activité professionnelle. En effet l'incapacité au travail régit pour une bonne part le système de protection et d'aide sociales (73). Mais, percevoir des indemnités, des allocations ou des aides, c'est non seulement recevoir une attestation de conformité avec les principes qui régissent le système, c'est aussi recevoir une attestation "sociale" qualifiant la situation objective de l'individu. Or, cette attestation, si elle peut, comme on l'a souvent répété, qualifier négativement l'individu (sous-entendu, puisque privé d'une qualité jugée essentielle : le travail), elle autorise aussi une forme positive de reconnaissance sociale. Par cette attestation, preuve a été faite que ce n'est pas par une défaillance morale individuelle que l'on ne peut prétendre au travail, mais par un concours de circonstances subies par l'individu, donc dégageant sa responsabilité.

A cet égard, les individus ou les familles qui adoptent la stratégie d'entretien de la dépendance, font preuve d'une certaine proximité de pensée avec les concepteurs de l'Action Sociale. Les systèmes de compensation ou d'assurances sociales ont longtemps été dominés par le principe de la prévoyance. Principe qui, mieux que

(73) Outre les indemnités versées par les ASSEDIC en cas de chômage, participent de la même logique l'Allocation aux Adultes Handicapés versée par les CAF, les indemnités et pensions d'invalidité versées par les Caisses d'Assurance Maladie et les assurances privées (Mutuelles professionnelles, etc.), certaines indemnités versées par le Ministère des Anciens Combattants. A celles-ci, il convient d'ajouter les aides facultatives versées par les CCAS, les CAF, les ASSEDIC, les CPAM, les DDASS, etc., qui sous condition de ressources, enregistrent d'abord l'absence de revenu professionnel. Quant à l'IRPP, ce n'est souvent que théoriquement qu'il participe de cette logique d'Aide Sociale.

l'intervention charitable ou philanthropique, avait l'avantage de la transparence quant aux intentions du demandeur. Le don pouvait donc se transformer en dû, et le bénéficiaire n'avait pas à souffrir de perte de considération sociale.

Dès lors, il n'y a pas lieu d'attendre que naisse un conflit ouvert à propos de la valeur-travail. C'est pourquoi nous ne verrons aucune contradiction, aucune incohérence, entre des déclarations valorisant le travail et d'autres valorisant la situation de non-travail.

Maintenant, si nous nous souvenons que cette sérénité morale et culturelle opère chez des personnes par ailleurs démotivées pour le travail, nous pouvons comprendre pourquoi, loin d'être présentée comme une forme de rejet accompagné d'un sentiment de déchéance ou d'une perte d'identité sociale et individuelle, la non-intégration dans le monde du travail, ainsi justifiée et ouvrant droit aux aides et prestations sociales, fournit un cadre de référence sociale positive, une image de soi et de sa situation bénéficiant de la valeur positive qui accompagne la notion de droit.

Le non-travail ne participe pas ici à la formation d'une identité sociale négative. Loin s'en faut, le non-travail est un droit, celui issu des "droits sociaux". Finalement, inscrits dans le "Droit" et reconnus par la société, les "droits sociaux" autorisent la formation d'une identité sociale des plus positives. C'est en somme à une substitution de la valeur "droits sociaux" à la valeur-travail que nous aboutissons.

Il n'y a donc pas lieu de considérer que l'identité sociale ainsi acquise ressortit à l'identité sociale virtuelle du stigmatisé qui prône le faux-semblant, telle qu'on la rencontre par exemple chez

E. Goffman (74). Car le stigmaté, lorsqu'il apparaît chez nos familles, n'a pas toujours besoin d'être dissimulé. Tout au contraire, il est revendiqué, parfois de manière ostentatoire, et fonctionne, pour reprendre l'expression d'E. Goffman, comme "un point de vue" (75). Comme "le" point de vue de "l'ayant droit", point de neutralisation du normal et du stigmatisé.

Bénéficiaire de "droits sociaux", et le vocable est à entendre génériquement comme l'ensemble des dispositions des systèmes de protection et d'aide sociales, est d'abord conçu, selon une philosophie positive du droit, comme la reconnaissance d'un état social -à la fois état de l'individu et état de la société- faisant justice de la relégation infamante qu'aurait entraîné l'état de nature.

(74) E. Goffman; *Stigma*; 1963, Traduction française; *Stigmaté, les usages sociaux des handicaps*; Ed. de Minuit; Coll. Le sens commun; 1975.

(75) E. Goffman; *Op. Cit.*; p. 161.

Chapitre II

STRUCTURATION DE L'IDENTITE SOCIALE ET RECHERCHE D'UN STATUT SOCIAL

1) STRUCTURATION DE L'IDENTITE SOCIALE.

«Il semble évident que l'identité psychosociale n'est pas que la somme des divers éléments qui la constituent, mais qu'elle s'organise de manière non-aléatoire» écrit I. Taboada-Leonetti (76).

(76) I. Taboada-Leonetti; "Identité individuelle, identité collective; problèmes posés par l'introduction du concept d'identité en sociologie"; dans *Information sur les sciences sociales*; SAGE; Londres et Beverly; 20; 1(1981); p.154.

Quant à J. Kastersztein, entre autres, il parlera de "structure de l'identité" (77). Et, sans qu'il s'agisse d'un simple emprunt lexical, nous rencontrons chez des sociologues l'idée qu'il existe des pôles de structuration autour desquels viennent s'organiser les autres éléments de l'identité. Ainsi dans des recherches empiriques I. Taboada-Leonetti a pu montrer que *«d'autres catégories peuvent aussi, comme l'identité nationale, jouer le même rôle mobilisateur et organisateur des autres éléments de l'image de soi : l'identité de femme, l'identité arabe et musulmane par exemple»* (78).

I. Taboada-Leonetti le souligne avec raison, l'identité a trop souvent été traitée en termes de stabilité, de concordances, de relations fonctionnelles entre individu et société. Ce qui interdisait d'en saisir les aspects dynamiques.

Pour notre part, nous partagerons ces remarques puisque c'est l'idée d'une acquisition d'identité spécifique que nous voyons aussi à l'oeuvre dans l'adoption de pratiques stratégiques de maintien dans les dispositifs de l'Action Sociale. Nous venons de le voir les familles qui adoptent cette stratégie connaissent une temporalité marquée par un certain nombre de changements -et c'est là leur histoire- qui engagent leur identité. Nous l'avons souligné à propos du rapport qu'elles entretiennent avec l'Action Sociale entendue génériquement, cette dernière est productrice d'image de soi. On pourrait dire que l'Action Sociale joue le rôle du "looking-glass", du regard de l'autre dans l'autodéfinition. Ce disant, il nous parut important de noter combien cette image n'était pas aussi pré-construite qu'on a bien voulu le dire.

(77) Cf. Colloque sur l'identité sociale; Université Rennes II; 4-6 Déc. 1978; communications de J. Kastersztein, "L'identité sociale et la différenciation sociale"; de H. Tomé et F. Bariaud, "La structure de l'identité. Recherche sur des populations d'adolescents français".

(78) I. Taboada-Leonetti; *Op. Cit.*, p. 155; et "le problème de l'identité chez les migrants des départements d'outre-mer; l'exemple réunionnais"; *Sociologie du Travail*; N°3 (1972).

Non que les analyses de l'Action Sociale aient eu tort de voir dans les institutions de l'Action Sociale des instances de "marquage" social, admettant donc une fonction de révélation du stigmaté, c'est-à-dire pour reprendre la définition d'E. Goffman d'«un attribut qui jette un discrédit profond» (79). La honte ou la gêne, mais aussi certaines "mises en scène", dont on nous a fait état, sont bien des sentiments, des perceptions, des conduites qui réfléchissent le discrédit jeté par le commerce avec l'institution. Pour autant, nous ne ferons pas du sens stigmatique le pur produit de l'institution.

Dans cette production du sens, nous n'excluons pas ceux sans qui l'institution ne serait pas. C'est en effet de la relation entre l'institution et ses usagers que prend corps le sens. S'agissant de la notion de stigmaté, E. Goffman prenait soin de préciser : «il faut bien voir qu'en réalité c'est en termes de relations et non d'attributs qu'il convient de parler» (80). Ce qui l'amenait à nous indiquer avec netteté dans quelle direction il convenait de rechercher le sens. «Un stigmaté, concluait-il, représente donc en fait un certain type de relation entre l'attribut et le stéréotype». «Et cela, ajoutait-il, même si je n'entends pas continuer à le dire ainsi, ne serait-ce que parce qu'il existe des attributs importants qui, presque partout dans notre société, portent le discrédit» (81). Et l'on sait à quels attributs E. Goffman accordera toute son attention. Ce qui ne rend que plus précieuse la remarque antérieure.

En ce qui nous concerne, et par définition dirions-nous, nous n'avons aucune raison d'appréhender notre population à partir de quelques attributs, aussi discréditifs soient-ils, tels, l'alcoolisme, la prostitution, la maladie mentale, la condamnation pénale, etc.; car s'ils se rencontrent parfois, ils ne constituent nullement ses traits

(79) E. Goffman; *Op. Cit.*, p. 13.

(80) *Ibid.*

(81) E. Goffman; *Op. Cit.*, p. 15.

exclusifs. Par contre, s'il est un attribut qui lui conviendrait, et toujours par définition, c'est celui de l'appartenance aux institutions de protection et d'aide sociales dont rend compte le vocable "cas social".

Or, nous avons pu le remarquer, un tel "attribut" fonctionne chez les familles rencontrées comme un stéréotype, comme une *"image toute faite que la société fournit aux individus"* (82). L'image dévalorisante du "cas social", immature sur le plan social, cumulant les défaillances individuelles, bref l'"immoral" des premières politiques sociales, le "carencé" des actuelles, est refusée. L'on se défend parfois d'avoir, de près ou de loin, quelque chose à voir avec les "vrais" cas sociaux, ceux qui, justement manifestent l'attribut, à savoir, l'abandon, le renoncement à se diriger par soi-même, la complaisance de la dépendance. Car, pour nos familles, ce qui les différencie des cas sociaux, c'est qu'elles bénéficient d'un droit, même si, à la limite, les droits dont elles se réclament ne sont autres que ceux qui concourent à la formation du stéréotype du cas social.

" Comme mon tuteur me dit : « ce n'est pas un droit, Madame ..., c'est une aide qu'on accorde, mais ce n'est pas un droit ».

Mais, puisque ça existe et qu'on en donne à d'autres, pourquoi je n'aurais pas le droit puisque je suis dans la même situation qu'eux ? " (N°13)

Ici, nous sommes dans la logique du "droit situationnel", selon l'heureuse formule de J.L. Outin. "Droit situationnel" qu'il oppose au "droit conditionnel" des institutions, dans la mesure où

(82) H. Mendras; *Éléments de sociologie; Op. Cit, p.70.*

celles-ci définissent le droit par rapport aux conditions à remplir pour pouvoir en bénéficier. J.L. Outin notait aussi à cette occasion, et cela mérite d'être rapporté, **«contrairement à ce qui avait été posé initialement, il n'y aurait plus d'un côté une logique des besoins** [du côté des familles, NdA] **et de l'autre une logique du droit** [du côté des institutions, NdA] **mais une seule renvoyant à "l'avoir droit"»** (83).

Il est vrai que, bien souvent, les familles dépendent en grande partie, et parfois uniquement, de ce que les organismes de protection et d'aide sociales appellent les "prestations légales". Et dans ce cas, le droit, comme nous l'avons noté plus haut, bénéficie du caractère imprescriptible conféré par la loi. Mais, finalement, quel que soit le cas de figure envisagé, le "droit" dont on se réclame est tout empreint d'une philosophie du droit de type platonicien. C'est à la transcendance de l'idée de droit qu'on fait appel plutôt qu'à la somme des actes législatifs. Comme dans la philosophie classique, la loi est *ordo ordinans*, et non, *ordo ordinatus*. Aussi, quelles que soient les fluctuations sémantiques de la notion de droit, c'est à une appréhension des situations dans laquelle l'idée de justice est ramenée à une sorte d'application logique d'idéaux éthiques que nous aboutissons. Quant à ces idéaux éthiques, ils s'expriment bien souvent sous forme de convenances sociales, de normes culturelles. Parfois d'ailleurs, nous rencontrons ce que Cl. Liscia avait appelé, à propos des familles des cités de transit, une **«morale caricaturée»** faite d'intégration partielle des *normes* et d'un désir de s'y conformer manifesté avec une telle outrance que cela produit un **«effet parodique»** (84).

De là, peut-être, la virulence avec laquelle on s'en prend à ceux qui, bénéficiant de l'image négative du "cas social", se trouvent dans une situation trop proche. Cette proximité insoutenable s'énonce

(83) J.L. Outin; *Familles et droits sociaux; Etudes CAF; CNAF; 1979; p.149.*

(84) Cl. Liscia; *"Miroir sans reflet, la famille dans les cités de transit"; Esprit N°5; mai 1982; pp.43-60.*

à travers une tendance à réduire l'attribut à quelques traits moraux. Ainsi, cette femme ayant élevé plusieurs enfants de lits différents parce que veuve puis divorcée, et qui dénonce en ces termes les "filles-mères qui vivent sur le dos de leurs enfants, et qui se pavanent" :

" Je voudrais écrire à Madame Georgette Dufoix (sic), la Ministre de la condition féminine (sic), et faire signer ma lettre par les personnes divorcées qui voudraient bien la signer. Parce que je voudrais lui dire que. Je voudrais qu'elle me dise la différence qui existe entre une femme divorcée qui élève ses enfants dignement et dans le droit chemin, et la fille-mère qui se fait faire un gosse, deux gosses, trois gosses, par un blanc, un noir, un jaune, comme j'ai un exemple sous les yeux tous les jours. Qu'on lui donne la "femme isolée" (sic), qu'on lui donne les Allocations Familiales, etc. Et qu'on lui donne des secours parce que ses petits enfants ont besoin de ceci ou cela. Que c'est nous qui payons cela, parce que quand on travaille, on cotise pour ces gens-là." (N°14)

Nous pouvons donc dire que, dans tous les cas, il s'agit d'abord de se distinguer, de prendre de la distance vis-à-vis du stéréotype, ou comme le disent les familles de "l'étiquette cas social". L'attribut stigmatisant, du moins celui qui est connoté par le stéréotype, n'est pas jugé pertinent pour ce qui est d'elles-mêmes.

Et de fait, nous l'avons déjà dit, toutes ces familles cherchent, bien souvent avec succès, à faire la preuve de leur capacité à se prendre en charge, à se diriger par elles-mêmes, bref, à faire la preuve de cette autonomie tant souhaitée par les travailleurs sociaux. Répétons-le, la situation vécue n'est pas celle qui résulte d'une défaillance morale, d'une faute qui sans conteste discrédite l'individu.

Or, bien sûr, cette prise de distance vis-à-vis de l'attribut stigmatisant prend l'allure d'un jeu subtil. Car, et les familles n'en sont pas dupes, la ressemblance est parfois bien forte. Chez certains, la faute qui condamne l'autre affleure au point de fournir la clef de leur histoire événementielle, si l'on peut dire. Mais cela ne va guère au delà d'une chronique, leur être social ne s'en trouve pas fondamentalement affecté. Ici l'écart est maintenu, moins par un "retournement" ou un "détournement" de l'attribut stigmatisant comme il a été à l'occasion observé (85), mais plutôt par son "contournement". Bien sûr, toute la difficulté sera de le faire admettre.

Pour plus de précision, mentionnons que ceci se retrouve chez toutes les familles rencontrées, donc quelle que soit la stratégie adoptée à l'égard du système de protection et d'aide sociales. Mais, l'on s'en doute, selon cette dernière, la façon de faire admettre la différence variera. Les familles ayant adopté une stratégie de sujétion chercheront à le faire en s'insurgeant contre l'étiquetage :

*" On nous répète tellement qu'on est
des cas sociaux. On se sent emprisonné."
(N°7)*

(10) Cf, en particulier ; L. Gruel; "Conjurer l'exclusion"; Article Cité.

" Vous savez, tous les gens qui vont là-bas [au CCAS dit le Griffon], on dit : «ce sont des cas sociaux». Pour moi, c'est englober les gens." (N°7)

Et à la question de savoir comment elle souhaite les désigner, cette personne nous répond :

" Pourquoi les désigner? C'est ça qui me gêne. L'étiquette, on y reste." (N°7)

Ici, bien sûr, l'idée d'être un tant soit peu assimilé à un "cas social" est radicalement rejetée. Et, à la manière sartrienne dans laquelle *«autrui est le médiateur indispensable entre moi et moi-même»* (86), c'est dans un rapport symbolique avec le regard de l'autre que tout semble se jouer.

" Je connais des gens. J'ai le sentiment d'être inférieure à eux parce qu'ils le pensent comme ça. Enfin personnellement, je n'ai pas le sentiment. Mais eux pensent que je suis comme cela." (N°7)

Par contre, chez les familles qui relèvent de la stratégie d'entretien de la dépendance, et que nous allons continuer à considérer de manière exclusive, la manière de procéder est beaucoup moins tranchée. On se considère, et on le dit, "aussi bien qu'un autre", et bien sûr, l'étiquette gêne tout autant. Mais ici on ajoutera :

(86) J.P. Sartre; *L'être ou le néant*; Gallimard; 1943; p.276.

" J'en suis un [cas social], je le reconnais, mais c'est pas pour cela que je dois le montrer à tout le monde."
(N°9)

ou encore,

" Je le sais, moi, que je suis un cas social. Mais on n'a pas besoin de me le dire." (N°5)

voire,

" Oh moi, vous savez, ça rentre par une oreille et ça sort par l'autre."
(N°13)

Ce qui s'exprime ainsi c'est bien l'idée que la situation de ces familles pourrait être, à s'en tenir aux apparences, qualifiée de "cas social". On reconnaît qu'il y a une certaine similitude entre sa propre situation et celle que partagent les cas sociaux. De manière réaliste, pourrions-nous dire, la ressemblance ici n'est pas niée. Toutefois, elle ne conduit pas à l'assimilation. La préposition "mais" qui dans les énoncés précédents suit la reconnaissance de l'appartenance à la catégorie "cas social" marque bien la réserve qu'il convient d'avoir à son sujet.

Or, sur ce point encore, nous n'avons aucune raison de ne pas suivre ce que nous indiquent les familles. Ce n'est pas à une dénégation que nous avons affaire ici, comme si les familles souhaitaient donner le change lorsqu'on s'apprête à percer leur véritable identité, celle discréditée du "cas social". Nous ne nous trouvons pas cette fois dans la perspective sartrienne de la mauvaise foi, du *"mensonge à soi"*, que l'on retrouve dans certaines formes

d'identité sociale virtuelle analysées par E. Goffman. Nous sommes ici dans une recherche de spécification essentielle.

Nous pouvons considérer que la reconnaissance réservée d'appartenance à la catégorie "cas social" n'est, *mutatis mutandis*, qu'une façon d'exprimer la distinction platonicienne entre "l'apparence" (3^{ème} degré de réalité), "l'objet sensible" (2^{ème} degré de réalité) et "l'essence" (1^{er} degré de réalité). Nous savons que l'apparence pour Platon est ce qui s'oppose à la réalité en ce sens que, ce que manifeste l'apparence c'est non pas le caractère propre de l'objet, son essence, mais un caractère dérivé, à savoir, la particularité de l'objet sensible. Dans la conception platonicienne l'apparence fonctionne donc comme indice de l'objet sensible dont elle est reproduction partielle. Mais en même temps, elle est imposture, simulacre, en tant qu'elle prétend se substituer à l'essence elle-même (87).

Dans ces conditions, être un "cas social" serait à traiter comme une apparence -au sens platonicien toujours- qui, bien sûr, fait état d'une réalité, et pourrions-nous dire, d'une réalité partagée avec les "vrais" cas sociaux, mais qui pour autant n'autorise aucune confusion d'être. Et, c'est là qu'être un "cas social" ne devient qu'un simulacre. Exprimons-nous autrement, la catégorie, l'étiquette "cas social" n'est acceptable que si l'on veut signifier la parenté de dépendance à l'égard des institutions de l'Action Sociale. Par contre, elle se révèle inadéquate si l'on veut signifier ce que communément il est estimé être l'essence même du "cas social" et en vertu de quoi il est l'objet de discrédit (y compris bien sûr de la part de nos familles). On comprend maintenant pourquoi c'est avec un certain soulagement que l'une de nos interlocutrices répondait à notre question :

(87) Platon; République; Livre X.

Q. " On peut dire "cas social" parce qu'on perçoit des aides sociales ?

R. " Là ! Oui. "

Autrement dit, ce qui se joue ici, dans ce rapport ambivalent et plurivoque avec ce que recouvre la notion de "cas social", c'est une sorte de revendication d'identité sociale spécifiée. A l'intérieur d'un ensemble de situations admettant une caractéristique commune, la dépendance de fait vis-à-vis des institutions d'Action Sociale, il est revendiqué de ne partager que ce fait. L'identité quant à elle se structure autrement.

C'est donc bien par rapport au stéréotype "cas social" que se prononcent les familles. L'attribut discréditif qui s'y rattache ne pouvant être partagé, c'est métaphoriquement que l'on se dira "cas social". Et de fait, il y a un déficit linguistique concernant ces situations où relevant, disons, matériellement des dispositifs de l'Action Sociale, on y échappe spirituellement (88). D'où ce que nous avons noté dans notre partie descriptive, la tendance à se présenter comme appartenant à l'une ou l'autre des institutions de l'Action Sociale. Comme si l'étiquette institutionnelle était préférable à la désignation stéréotypée. De ce point de vue, c'est sûrement la notion "d'ayant droit" qui conviendrait le mieux pour désigner ces personnes ou ces familles. Mais il semble que son acception trop juridique n'ait pas permis son incorporation dans le lexique des familles.

Soulignons-le encore, à considérer la situation objective des familles, c'est-à-dire celle à partir de laquelle elles sont

(88) D'ailleurs le problème n'est pas seulement théorique. C'est, pratiquement, celui-ci que rencontrent les travailleurs sociaux lorsqu'ils font état des limites de leur action éducative, signifiant par là qu'ils ont le sentiment de n'être auprès de certaines familles que de simples pourvoyeurs de ressources, sans capacité à agir auprès d'elles.

appréhendées comme "cas sociaux" par les institutions de l'Action Sociale, la plupart d'entre elles ne dérogent nullement. C'est pourquoi nous avons pu dire à leur propos que nous avons affaire à la clientèle ordinaire des institutions de l'Action Sociale. Mais, ce que nous voulons souligner, parce que grosse de conséquences sociologiques, c'est que l'identité sociale de ces familles n'est pas tributaire de ce caractère. Du moins ne l'est-elle pas selon un simple rapport analogique. Ou, pour schématiser le propos, la figure du cas social stigmatisé ne convient pas pour tous les cas sociaux et ne suffit pas, loin s'en faut, pour rendre raison des conduites et pratiques de certains d'entre eux.

Aussi, maintenant, pouvons-nous proposer de concevoir la structuration de l'identité sociale de ces familles à partir de ce qui structure également leur identité personnelle. Savoir, ce que nous avons reconnu dans le chapitre précédent comme formes majeures d'identification : un destin social issu du malheur, un droit social au non-travail et donc au bénéfice du système de protection et d'aide sociales.

Précisons tout de même que par identité sociale nous n'envisageons que l'image de soi qu'un individu peut avoir par référence à une catégorisation, reçue ou construite, distribuant les différents groupes sociaux qui composent la société. C'est en quelque sorte la "personnalité statutaire" de R. Linton, dont il nous disait qu' **«elle joue un rôle extrêmement important dans le bon fonctionnement de la société, en permettant à ses membres d'agir avec succès les uns envers les autres sans se fonder sur rien d'autre que le rôle indiqué par leur statut»** (89). Cette définition, qui ne prétend pas régler les questions que soulèvent les notions d'identité individuelle, d'identité collective, d'identité sociale, et leurs

(89) R. Linton; *The Cultural Background of Personality*; 1945; Trad. française; *Le fondement culturel de la personnalité*; Bordas; 1977; p.115.

relations, nous semble toutefois suffisante, parce que sans présupposé ontologique, pour rendre compte de ce qui nous est apparu comme une recherche de définition de sa situation et une affirmation de sa particularité chez les familles rencontrées.

Pour nous résumer. Ce que nous avons constaté, c'est une acceptation de se percevoir dans une situation somme toute atypique au regard de ce qui est vu comme la norme souhaitable tant sur le plan personnel que sur le plan social. Mais cette situation ne saurait représenter en elle-même un attribut discréditif reléguant l'individu ou la famille dans le statut disqualifié de "cas social". La similitude de traitement institutionnel de ces individus ou de ces familles et des cas sociaux ne doit pas faire illusion. Dans un cas, chez ceux pour qui conviendrait l'appellation "cas social" et qui, dans le discours de nos familles, apparaissent bien souvent sous la figure mythique de l'Autre, de l'étranger, du pauvre, il y a attribution morale défavorable. Ce qui autorise la concordance avec le stéréotype (90). Dans l'autre cas, celui des familles étudiées, il n'y a pas, ou pas essentiellement, d'attribution morale péjorative. Bien au contraire, l'attribution morale est fondamentalement majorative puisqu'il s'agit toujours de bénéficier d'un "bon droit", de recevoir par institutions interposées une reconnaissance sociale. Dès lors, loin d'être un indigent secouru (statut discrédité) on devient un "ayant droit" de la solidarité sociale. C'est donc bien une structuration de l'identité sociale, dont les pôles se trouvent être le malheur et le non-travail, que nous observons ici. Mieux, si l'on accepte de donner à cette notion le sens réduit que nous avons indiqué, une acquisition de statut social.

(90) Plusieurs travaux tendent à montrer que ce type d'identité sociale se trouve circonscrit dans des aires résidentielles définies; bidonvilles, cités de transit, cités d'urgence, Cf. C. Pétonnet; *Op. Cit.*; Cl. Liscia; *Art. Cit.*; J.F. Laé et N. Murard; *L'argent des pauvres, la vie quotidienne en cité de transit*; Ed. Seuil; 1985; L. Gruel; *Art. Cit.* et "Echos d'un village ouvrier. Population, mode de vie, appropriation culturelle de l'espace à la Cité d'Urgence de Cleunay (Rennes)"; ronéo, 1981, Etc.

2) MODALITES D'ACQUISITION DU STATUT SOCIAL.

En n'envisageant le statut social que sous la forme d'une représentation associant à l'identité sociale un ensemble de pratiques, nous avons voulu mettre l'accent sur le caractère opératoire de la notion. Il nous paraît évident, en effet, qu'on ne peut se faire une représentation de son statut social sans que soient aussi clairement perçues les modalités selon lesquelles il peut s'acquérir ou se maintenir. C'est ce qu'ordinairement on appelle les obligations liées au statut. Et, qui dit obligations, dit conduites adéquates.

La base sur laquelle va pouvoir se développer, pour nos familles, la recherche d'un tel statut social est formé par l'ensemble des liens qu'elles ont tissés avec les institutions de l'Action Sociale.

On a dit comment, pratiquement, c'est par les multiples relations entretenues avec les travailleurs sociaux que se gère le maintien dans le dispositif de l'Action Sociale. C'est à ce titre que le conflit, la collusion ou la dérobade, c'est-à-dire l'ensemble des manoeuvres de contournement, de détournement, de dissimulation en face des règles institutionnelles, prennent une dimension stratégique. Et, de ce point de vue, les moyens mis en oeuvre, les travailleurs sociaux en témoignent, sont parfois très raffinés.

On a également dit que, même si la connaissance des droits, et plus généralement, des dispositions institutionnelles n'est pas toujours très assurée, les familles développent néanmoins une intelligence du système qui les autorise à penser leur avenir à l'intérieur de celui-ci. Que ce soit sous la forme d'initiatives anticipant une modification de leur situation, de sollicitations diverses auprès des organismes, ou simplement d'un attentisme mesuré, toutes les tactiques particulières se fondent sur un principe directeur simple, celui-là même qui est affirmé par le système : il est là pour apporter des réponses qui éviteront de connaître des situations extrêmes.

Dès lors, toute disposition, même prise conjoncturellement par les décideurs en matière de politique sociale, est susceptible de recevoir une interprétation qui engagera l'individu ou la famille à rechercher l'ajustement avec le cas de figure envisagé. De façon générale, on peut déceler chez les familles une recherche d'adaptation qui les conduira à se présenter toujours mieux en face du dispositif institutionnel. Cela parce que l'adaptation consiste non seulement à utiliser de manière plus systématique ce qui existe déjà ou ce qui se crée, mais aussi à se transformer soi-même pour éventuellement bénéficier d'une nouvelle disposition ou d'une disposition à laquelle on ne pouvait prétendre.

Nous rencontrons ici ce que R. Ogien, pour illustrer la fragilité des catégories utilisées par les agents des services sociaux, décrivait comme "la réussite d'un aspirant". L'aspirant à l'Aide Sociale, Mardochée, écrit R. Ogien *«contestait les décisions de l'assistante sociale au nom d'un avenir sombre dont elle devait le garder. Il refusait la définition actuelle de sa santé au nom d'une maladie à venir. Lorsque Mardochée en fut victime son interprétation fut renforcée et le pronostic de l'assistante remis en question. Pour l'état général de sa famille, Mardochée procéda de la même façon : en*

traçant le programme d'une famille à problèmes, il substitua sa dégradation potentielle à sa situation officielle telle que des documents la traduisaient. Mardochée anticipait ses malheurs» (91).

Pour notre part, nous avons eu l'occasion d'observer à plusieurs reprises comment certaines familles pouvaient accéder à de nouvelles dispositions du système de protection et d'aide sociales, bien que, au départ, celles-ci ne semblaient pas leur être prioritairement destinées. Deux exemples:

a) modalités pratiques.

** exemple 1 : renforcer sa présence dans le dispositif de l'aide sociale.*

Lorsqu'en pleine campagne médiatique en faveur des "nouveaux pauvres", le Centre Communal d'Action Sociale de Rennes ouvre ce qui sera appelé la "banque alimentaire", les responsables du Centre sont quelque peu surpris de ne rencontrer que fort peu de têtes nouvelles parmi les récipiendaires. Sur les 400 personnes qui se présenteront au cours du premier mois de fonctionnement en décembre 1984, une petite centaine n'était pas déjà aidée par le Service Social communal. Ces inconnus d'ailleurs ne semblaient pas toujours conformes au portrait-type du "nouveau pauvre" élaboré par les *media*. En effet, certaines communes du District rennais qui participaient à l'opération envoyaient en guise de "nouveaux pauvres" tous ceux qui venaient de perdre un emploi. Les responsables déchanteront, les familles bénéficiaires aussi, mais pour d'autres raisons.

Les familles en se présentant devant ce nouveau "service" qui consistait en une distribution d'aliments, venaient faire valoir

(91) R. Ogien; *Théories ordinaires de la pauvreté*; PUF; Coll. *Le sociologue*; 1983; p.149.

un "droit". Or, il pourrait paraître étonnant que des personnes qui par ailleurs dénoncent les formes humiliantes de la charité publique, acceptent aussi facilement de participer à une opération qui ne leur était pas immédiatement destinée, et dont certaines diront que cela ressemblait étrangement à ce qu'elles avaient vécu pendant la guerre. D'autant que les appréciations concernant le service rendu étaient plutôt négatives; qu'on en juge :

" Là, ils ont fait un gâchis, ils ont fait un four. Je ne suis pas pressée d'aller chercher ce que j'ai à prendre parce que c'est le chien qui va le manger. Ils feraient mieux de rien donner, c'est dégueulasse." (N°14)

" Ce qu'ils nous ont donné, j'en ai encore. Four vous dire que ce n'est pas bien bon. C'est du boeuf en daube. Ce n'est que du gras, que du gras. J'appelle ça de la viande pour chien. Tout à fait au début, c'est vrai qu'on a été bien servi. C'est vrai. Mais arrivé à la fin..." (N°13)

En somme, il s'agissait d'une opération plus spectaculaire que satisfaisante au regard de ce qu'attendent les familles des services sociaux. Et pourtant, elles y ont participé comme s'il y avait eu là une espèce d'obligation morale. Ce ne sont pas, en effet, les fournitures reçues qui ont motivé les familles, même si elles acceptaient de se dire que "ça peut toujours aider", même si d'un mois sur l'autre on se dit que se sera peut être meilleur. Ce qui semble les avoir motivées c'est la nécessité d'affirmer leur présence à l'intérieur du dispositif d'Aide sociale. Comme si, en se détournant

de l'opération, elles manifestaient une sorte d'usurpation de condition; comme si, rétrospectivement, leur insertion dans le dispositif de l'Action Sociale était sujette à caution.

Il se fait donc nécessité, lorsqu'on entend se maintenir dans le dispositif de l'Action Sociale, d'assurer, presque physiquement, sa présence. En tout cas, de ne pas perdre le contact avec des institutions qui, lorsqu'elles ont à gérer ce qu'on appelle "l'aide facultative", admettent bien des mutations, fruit des priorités du moment retenues par les concepteurs de la politique sociale (92).

** exemple 2 : une allocation attractive.*

L'Allocation aux Adultes Handicapés est née de la loi d'orientation du 30 juin 1975. Celle-ci se proposait de substituer la notion de solidarité à celle d'assistance, notamment en garantissant un minimum de ressources à la personne handicapée et en favorisant au maximum son autonomie. Dans l'esprit de la loi on entendait donc améliorer le sort de ceux qui jusqu'alors étaient encore appelés les infirmes. L'obtention de cette allocation se fait auprès d'une commission départementale : la COTOREP, qui apprécie l'aptitude au travail et détermine le taux d'invalidité du demandeur. Son attribution se fait pour une durée variable mais qui généralement porte sur plusieurs années. Bien sûr la requête exige la présence d'un état morbide, ce qui se rencontre fréquemment, on l'a déjà dit, dans notre population. Dès lors, cette allocation apparaîtra fortement attractive.

Et, au delà des connotations dévalorisantes de la notion de handicap, autrement moins fortes que celles attachées à l'infirmité,

(92) La même réflexion pourrait par exemple être tenue concernant les "vestiaires" fournis mensuellement par le CCAS.

l'allocation semble satisfaire les attentes puisqu'elle autorisera pour une période suffisamment longue une stabilisation de la situation. C'est ce qui fait de l'obtention de l'allocation un véritable enjeu stratégique. Aussi, le "passage" devant la commission est-il préparé avec le plus grand soin, à la manière d'un examen scolaire.

*" Je crois que j'ai jamais eu aussi peur. Pour moi, c'était un moment important. J'étais un peu mise en infériorité. Je me disais « je ne suis plus capable de rien foutre ». Mais il fallait que j'obtienne quelque chose."
(N°11)*

Les postulants, une fois le dossier médical constitué, sont à la recherche d'informations sur les conditions de passage. On va s'échanger des "trucs" pour améliorer sa prestation devant le médecin-conseil, des mises en scène seront faites, etc.

" Il y a une personne qui m'a dit : «surtout ne répondez pas. Dites toujours oui, dites toujours non. Ça fait deux fois que je passe. Il ne faut pas faire la fière la-dedans».

Elle m'avait dit la dame : « surtout ne vous maquillez pas. Il ne faut pas arriver trop bien mise. Il ne faut pas faire la frime. Ils n'aiment pas ça ici. Ils sont durs»." (N°11)

Parfois, le "passage" se fait avec difficultés, mais on persévère :

" La bonne femme, j'ai manqué de la renvoyer promener. Et, manque de pot, je repasse 'core à elle. On va voir ça mardi. Ça fait cinq fois qu'ils me convoquent. Je ne sais pas ce que j'ai dans leur... Ma figure doit bien leur plaire sans doute. Moi j'ai été envoyée par l'Agence de l'Emploi à la COTOREP parce qu'à l'Agence de l'Emploi, ils ont bien vu que j'étais inapte complètement au boulot." (N°5)

Autant de péripéties qui finalement feront dire à l'impétrant que tout cela se fait à "la tête du client".

Mais accordée, l'Allocation aux Adultes Handicapés assure matériellement l'avenir, "pour moi, c'est un revenu", nous dira-t-on, et confère un statut, non pas celui d'handicapé, "ils auraient dû trouver un autre mot" nous dira-t-on encore, mais de bénéficiaire de la solidarité sociale.

"Vous avez gagné le gros lot" vient-on dire à celle qui se voit attribuer un taux d'invalidité de 80%. Ce qu'elle confirmera en nous déclarant que depuis cette attribution, "tout a changé en bien". Mais dans le même temps cette personne nous dira aussi :

" Moi, je ne mérite certainement pas. Mais je ne vais pas leur dire que je ne le mérite pas." (N°11)

Et cela parce qu'elle ne s'estime pas plus handicapée maintenant qu'avant.

En d'autres termes, l'Allocation aux Adultes Handicapés bien que restant perçue comme la compensation d'un handicap grave, ou pour le moins plus grave que celui que l'on possède, devient, dans la mesure où elle est attribuable à ceux qui ne s'étaient pas encore perçus comme gravement handicapés, une allocation des plus appropriée. Certes, il faut s'accepter "handicapé". Mais il semble que la banalisation du terme, résultant notamment des campagnes d'opinion en faveur des handicapés, ait fortement affaibli son caractère discréditif. Ici encore il y a lieu d'analyser le stigmate comme ce qui résulte de la relation entre l'attribut possédé et le stéréotype ou les stéréotypes en vigueur.

Nos familles, on le sait bien maintenant, peuvent connaître le handicap tel qu'il ressort des définitions médicales par exemple - et de ce point de vue il n'y a aucun abus de leur part à prétendre à l'Allocation aux Adultes Handicapés-, mais pour autant elles ne l'intègrent pas comme élément définitionnel fondamental. La reconnaissance officielle ne modifie pas essentiellement leur propre représentation. En fait, c'est la présentation de soi, la "façade" pour parler comme E. Goffman, ***«qui a pour fonction normale d'établir et de fixer la définition de la situation qui est proposée aux observateurs»*** (93), qui va d'abord se modifier. C'est plus à une opération de recomposition de son image sous les traits du handicapé, qu'à la révélation d'une nouvelle image de soi, à laquelle nous assistons. Ici, comme précédemment avec le "cas social", on compose avec l'étiquette. Ce qui amènera certains à refuser les signes extérieurs du handicap, même s'ils confèrent quelques priorités (macaron sur l'automobile, carte de priorité dans les lieux publics, etc.), tout en valorisant les avantages que le statut procure par ailleurs (exonérations fiscales notamment). Au total, il aura fallu

(93) E. Goffman; *La mise en scène de la vie quotidienne, 1, la présentation de soi*; Ed. Minuit; 1973; p.29.

tout un travail de réagencement de son image, sans que celui-ci ne l'affecte au point de la faire basculer dans la catégorie du "vrai handicapé". Sans que celui-ci n'ait d'incidence réelle sur leur authentique "statut social".

Finalement, cette allocation tend à perdre son caractère très spécifié pour devenir dans l'éventail des prestations l'une de celles qui assurent, dans des conditions jugées satisfaisantes, le maintien dans le système de protection et d'aide sociales.

*

Ces deux exemples nous montrent donc, comme l'avaient aussi indiqué les points précédemment traités, que l'acquisition du statut social suppose la mise en oeuvre de modalités pratiques d'une part, et idéologiques d'autre part. Les modalités pratiques regrouperont tous les moyens, toutes les connaissances plus ou moins élaborées, tous les artifices qui sont mobilisés dans les rapports avec les institutions de l'Action Sociale. Il y a là tout un savoir-faire qui s'acquiert par la présence dans le réseau institutionnel et qui contribuera au maintien dans ce réseau. C. Pétonnet l'avait également remarqué dans la cité de transit de la Halle : *«A partir de renseignements administratifs individuellement connus ou obtenus à la mairie, se noue de proche en proche, tout un réseau de connaissances, non de manière théorique mais à partir de cas concrets, un peu comme une jurisprudence. (...) Un élément interprétatif entre en jeu qui permet d'apprendre ou d'enseigner ce que l'on serait en peine de trouver auprès de l'Assistante Sociale, c'est-à-dire tout ce qui touche l'illégalité. Certaines femmes connaissent parfaitement les carences dans le fonctionnement de la Sécurité Sociale qui permettent de tromper celle-ci et les limites de la supercherie»* (94).

(94) C. Pétonnet; *Ces gens-là*; F. Maspéro; 1968; pp.202-203.

Dans ces conditions, et de manière simplement indicative, on serait tenté de ranger nos familles, à l'intérieur de la typologie des familles allocataires proposée par J.L. Outin, avec celles qui se caractérisent par «une assimilation qui leur permet de passer aisément du droit situationnel au droit conditionnel et de comprendre que la logique qui fonde l'action de leur partenaire ne coïncide pas nécessairement avec la leur» (95).

b) modalités idéologiques.

Mais à côté de ces modalités pratiques, essentiellement cognitives, il semble bien qu'il faille aussi mettre en oeuvre différentes modalités idéologiques. En effet, l'enjeu ne se résume pas à l'obtention, parfois illicite, d'aides financières ou en nature. Il engage ce qu'on pourrait appeler la "conscience" des bénéficiaires. Par conscience nous pouvons comprendre à la fois ce que nous avons déjà évoqué ou traité concernant les valeurs et ce que nous venons de dire à propos de l'identité et de l'image de soi. C'est ici que bien des aspects déjà rencontrés peuvent recevoir tout leur poids dans l'analyse stratégique que nous entendons mener. Reprenons-les de manière synthétique.

D'abord les représentations que les familles se font d'elles-mêmes, particulièrement à travers leurs relations avec les institutions, ne sont pas le fruit d'une acceptation passive des stéréotypes véhiculés aussi bien par les professionnels ou les bénévoles de l'Action Sociale que par les *media* de la communication de masse. Ces représentations se présentent comme un compromis entre ce que l'on pourrait tenir pour l'aspect formel de ces stéréotypes (le "cas social" ne vit que d'aides sociales; le handicapé manifeste une incapacité physique ou mentale; le défavorisé fait état de manques;

(95) J.L. Outin; *Op. Cit.*, p.211.

etc.) et des traits identitaires qui récusent le contenu essentiel de ces stéréotypes. En effet, non seulement les familles le proclament mais la nature de leurs actes le confirme, les capacités d'autonomie, de gestion de ses propres affaires, d'élaboration d'un domaine du privé, se rencontrent et s'expriment notamment à travers la mise en oeuvre de ce que nous avons appelé la stratégie d'entretien de la dépendance.

Le paradoxe que constitue cette affirmation de l'autonomie par, ou grâce à l'insertion dans un système de dépendance n'est guère problématique, ni finalement exceptionnel. Nous sommes ici en présence du même rapport dialectique d'attribution d'être social que dans le rapport salarial tel que l'a analysé K. Marx. Chez K. Marx en effet, ce rapport assure l'assujettissement du travailleur comme "force de travail à vendre" et la reproduction du rapport social entre capital et producteurs. Ce faisant, et pour ce faire, il autorise des formes de liberté allant de la "disponibilité" du travailleur en tant que force de travail à vendre, à la conscience et à l'action politique de classe, en passant par le choix de standards de vie que Marx fait apparaître entre autres sous forme d'élément "moral et historique" dans la détermination de la valeur de la force de travail. En somme, contrainte et liberté sont les deux faces, les deux pôles dialectiques, d'un même phénomène dont la structure n'épuise nullement le sens (96).

En d'autres termes, comme pour le producteur dépossédé des moyens de production de Marx, la contrainte à la dépendance dans un rapport, là salarial, ici "assistanciel", fournira un être social "en soi" à la recherche d'un être social "pour soi", si l'on veut adopter un langage sartrien. Or, et c'est ce que soulignait R. Aron à propos des classes sociales : *«entre la classe-en soi et la classe-pour soi*

(96) Nous avons eu l'occasion de développer plus avant ce point dans; L. Gruel et M. Messu; "Sur le chapitre inédit du Capital"; Université Rennes II; ronéo, 1978.

s'insère une décision humaine que le philosophe est en droit de proclamer libre, même si le sociologue trouve de multiples médiations (...)» (97), nous devons, *mutatis mutandis*, préserver cet espace de liberté, ou pour le moins reconnaître que les individus concernés peuvent en avoir un usage non déterminé par le rapport envisagé. L'introduction de ce libre-arbitre, pour parler maintenant comme Descartes, n'est que la traduction philosophique de ce que nous avons repéré comme processus identitaires, ou processus de formation d'une image sociale dont les contours opéraient une sorte de renversement des attendus du stéréotype. Sachant toutefois que cette image est elle-même à rapporter à la structure de la situation dans laquelle se trouvent les individus concernés (98).

C'est pourquoi les représentations que nous avons rencontrées manifestent aussi fortement une ambivalence à l'endroit des catégories utilisées pour désigner ces familles. Nous l'avons dit, et nous pouvons le compléter avec l'ancienne comme la nouvelle pauvreté, nos familles participent de la catégorie si et seulement si cette dernière est entendue métaphoriquement. Car le "pauvre", le "cas social", l'"inadapté", etc., c'est toujours l'autre, "celui qui vit avec rien du tout", "celui qui ne sait pas se débrouiller".

On nous l'a dit souvent, on pense toujours qu'"il y a plus malheureux que nous". Expression qui marque moins un point de fuite qu'une coupure, ou une rupture, d'avec ceux qui sont, ou sont pensés, dans cet état. Souvenons-nous, les familles énoncent volontiers leur satisfaction et leurs réussites, qu'elles soient d'ordre matériel ou moral. Autant d'éléments qui semblent venir

(97) R. Aron; "Les classes comme représentation et comme volonté"; *Cahiers Internationaux de Sociologie*; vol. XXXVIII; 1965; p. 24.

(98) Nous développerons plus particulièrement ce point dans la partie suivante.

creuser l'écart avec ce qui serait une condition de pauvre ou d'inadapté.

Il en est ainsi de la pauvreté qui, quoique non dépourvue de considérations morales, se présente d'abord comme une catégorie hiérarchique permettant de se situer soi-même; et au dessus.

" Les nouveaux pauvres, si c'est les clochards et tout ça : ceux-là je ne les plains pas. Je pense qu'ils peuvent travailler." (N°13)

Cette distance proclamée d'avec le pauvre n'est pas seulement à regarder comme un effet social de la connotation péjorative que véhicule la pauvreté -surtout peut-être chez les plus "pauvres"-, et qui se traduit par le refus pour soi de l'étiquette. Elle représente ici un résultat tangible. Ce résultat est l'accès à une situation nouvelle pour certains, à une situation jugée différente par tous. A telles enseignes que plusieurs familles rencontrées qui estimaient leur environnement dégradant, non seulement s'en plaignaient comme il arrive fréquemment dans l'habitat social, mais quittaient le quartier, l'ilôt, la cité à mauvaise réputation pour un environnement regardé comme plus convenable.

Aussi, il convient de considérer que les représentations de soi que nous rencontrons et les relations entretenues avec les stéréotypes courants, témoignent qu'ici il y a accès à une position sociale qui permet de se dégager de l'emprise symbolique et réelle desdits stéréotypes.

Cette position sociale est celle que l'on déclare en s'affirmant "famille de la CAF", de la "DDASS", ou de la "Tutelle". Car dans cette dépendance revendiquée à l'égard des institutions, on gagne la connotation majorative de l' "ayant droit". Devenir un "ayant droit" c'est participer d'une distribution sociale des individus

valorisant certaines de leurs qualités, même si ces dernières se définissent en termes de handicaps. Puisqu'il est entendu que la "société" admet un principe de sociabilité fondé sur l'idée d'une justice redistributive, le profil de bénéficiaire devient, dans ces conditions, tout aussi légitime, acceptable, de bon aloi, que le profil de contribuable. En effet, l'aide sociale reçue, non seulement parce qu'elle est socialisée, c'est-à-dire médiatisée par une organisation des pouvoirs publics, mais aussi parce qu'elle est fondée sur un principe de solidarité nationale, se trouve parée de toutes les vertus qui accompagnent la rétribution d'un mérite. Au même titre que le salaire est perçu comme la rétribution du travail fourni, les différentes formes de prestations et d'aides sociales, quelle que soit leur nature juridique, viennent se fondre en une forme de rétribution de l'état social des intéressés.

Il y a bien sûr ici toute une idéologie de la "société", fondée sur une distribution solidaire des places. Idéologie dont la genèse est certainement à concevoir en termes d'appropriation, d'intériorisation de la philosophie étatique de la solidarité sociale et nationale. Philosophie qui n'a cessé de s'affirmer à travers les réformes des institutions et des mécanismes de l'Aide sociale, reléguant les solidarités communautaires dans un rôle d'appoint et disqualifiant, en tant que principe organisateur, les motivations charitables.

Il faut en effet admettre que c'est cette représentation de l'ordre social qui, autorisant à se penser à "sa" place, permet une perception positivée de situations fortement marquées par ces "coups du sort" qui restent autant de traumatismes, d'obstacles, d'handicaps, etc., ou pour reprendre la très juste formule d'A. Pitrou, qui forment un véritable syndrome de précarité. C'est dire que la précarité vécue l'est aussi sous forme de condition sociale. Mais d'une condition sociale qui n'est pas à entendre, comme on a eu trop tendance à le faire en ne considérant que certaines de ses caractéristiques

externes, en termes privatifs. Tout au contraire, cette condition sociale devient synonyme de stabilité, d'intégration, d'accès à une position sociale.

Nous en voudrions pour dernière preuve, les capacités dont font état nombre de ces familles à participer à des entreprises collectives de socialisation. Que ce soit sous forme de groupes de voisinage dans lesquels s'échangent des services ("bourses de vêtements", etc.), ou s'organisent des loisirs (soirées, sorties collectives, etc.), que ce soit sous forme de participation à des activités plus structurées (encadrement de groupes d'enfants, etc.), il y a une ouverture à "la vie sociale", comme disent les travailleurs sociaux, qu'on ne rencontre guère lorsque nous avons affaire aux familles les plus démunies généralement privilégiées dans les études sur la population de l'Action Sociale. Et, même si ces activités sont organisées, encadrées, par les services de l'Action Sociale, nous pouvons y voir la manifestation d'une socialisation autorisée, justement par la position acquise grâce à l'insertion dans le dispositif de l'Action Sociale.

" Je me dis: « tu as quitté ton travail, mais tu as connu autre chose que tu n'aurais pas connu si tu avais travaillé. Et c'est vrai. J'ai connu les camps (), j'ai connu la vie en société, en groupes, que je ne connaissais pas non plus. J'ai rencontré des gens que je n'avais pas le temps de rencontrer, à part l'assistante sociale au moment de mon divorce. Et puis, les éducateurs du quartier, je ne les connaissais que comme*

() Il s'agit en l'occurrence de camps de loisirs organisés par une équipe d'éducateurs de prévention.*

cela. Pour moi, ça m'a apporté beaucoup de choses. Ça m'a permis de connaître des gens qui m'ont apporté, qui m'apportent encore. Parce que c'est des gens avec qui je peux discuter. Des gens comme cela, c'est intéressant." (N°9)

On pourrait même dire que l'on sent pointer ici le désir de valorisation ou de promotion sociale par les activités sociales et socio-culturelles; désir réputé être l'apanage des classes moyennes. Mais sans aller jusque là, nous remarquerons que cette attitude est similaire à celle rapportée par Cl. Lévy-Leboyer d'après une étude anglaise sur le style de vie et l'emploi du temps de "chômeurs bien adaptés" : *«Tous ont su se créer une activité (politique, sociale, religieuse ou artistique) qui les occupe à temps plein et leur donne à la fois le sentiment de développer leurs capacités et d'être utiles à la société, plus que précédemment. Aucun ne souhaite retourner en arrière» (99).*

En définitive, il y a tout un ensemble de représentations, de perceptions de soi, des autres et de la société en général, ainsi que les valeurs y afférentes, qu'il faut pouvoir mobiliser pour rechercher par l'insertion dans les dispositifs de l'Action Sociale un authentique "statut social". Donc, à côté des modalités pratiques, du savoir-faire qui est mobilisé, il faut bien admettre que les modalités idéologiques que nous venons d'envisager coopèrent pleinement dans cette acquisition du statut social.

(99) Cl. Lévy-Leboyer; *Op. Cit.*, p. 74.

L'ACQUISITION D'UN STATUT SOCIAL

CONCLUSION

"Malheur" et "non-travail" sont les deux pôles autour desquels vient se structurer l'identité sociale des familles adoptant la stratégie d'entretien de la dépendance. Ils participent d'une représentation de soi que nous avons rapprochée de celle de l'ayant droit. C'est ce qui nous a permis de suivre le cheminement, pratique et idéologique, par lequel on passe de cette représentation de soi à l'acquisition d'un statut social.

Et, ce qu'il importe sûrement de souligner, c'est combien ce statut social que nous qualifierons de "statut social d'assisté", fait état d'un rapport de convenance entre la situation "objective" ou réelle des familles et celle qui leur est réservée par l'entremise des institutions de l'Action Sociale. Ce rapport de convenance est rendu

possible à la fois parce que s'affirme une forte congruence entre les éléments qui définissent la situation des familles et ceux qui autorisent la formation d'une identité sociale spécifiée, et parce que s'affirme la même congruence entre les attentes que suscite une telle identité et les réponses qu'apporte le système de protection et d'aide sociales.

C'est justement cette absence de congruence qui justifie, chez les familles qui adoptent la stratégie de sujétion, le refus d'envisager positivement le statut social d'assisté. La contradiction qui se manifeste entre les éléments de leur situation et leur identité sociale leur interdit de faire un usage de ceux-ci qui viendrait en quelque sorte apporter la preuve qu'elles sont en fait ce qu'elles ne veulent pas être. C'est ce qui explique pourquoi, chez elles, c'est sous la forme d'un usage contraint que se développent les relations avec les institutions de l'Action Sociale. Qui plus est, nous pouvons parler à leur propos de "perte" de statut social et de marginalité au sens où leur mode actuel d'intégration dans la société leur paraît être le fruit d'un artifice, le résultat de contraintes récusées, bref, une intégration factice en marge de ce qui leur paraît être une bonne intégration. D'ailleurs, c'est la proclamation de cette perte de statut social qui a engagé, nous semble-t-il, par généralisation abusive, l'interprétation sociologique des effets de l'Action Sociale dans la voie des théories de l'exclusion sociale. Pour le moment, ce qui nous intéresse au premier chef, ce sont les contenus de rationalité qui peuvent être dégagés des stratégies d'utilisation de l'Action Sociale.

Aussi, affirmerons-nous que, dès lors que l'identité sociale des intéressés, les représentations qu'ils se font d'eux-mêmes et qu'ils entendent donner aux autres, peuvent se faire congrûment aux caractéristiques majeures qui définissent la population des assistés, l'insertion dans les dispositifs de l'Action Sociale autorise l'accès

à un statut social d'assisté. Indiquons-le encore, ce que nous entendons mettre au premier plan, c'est la congruence qui se fait jour entre les différents éléments qui caractérisent la situation des acteurs ici envisagés. En particulier, la dépendance de fait, matérielle mais aussi souvent morale, vis-à-vis des institutions de l'Action Sociale peut être regardée comme étant précisément ce qui convient lorsque sont développées des aspirations à la stabilité à partir d'une situation foncièrement marquée par la précarité. Nous trouvons là une sorte de réconciliation entre ce qui brutalement s'impose comme situation objective et ce qui s'affirme sous forme d'aspiration individuelle et collective.

Il resterait à rendre compte de ce que notre interprétation d'une acquisition d'un statut social suggère quant aux fonctions sociales assurées par l'Action Sociale. Alors que, dans la plupart des cas, l'analyse sociologique de l'Action Sociale s'est faite en termes d'exclusion sociale, nous proposons au contraire de l'envisager en termes d'intégration sociale puisque l'acquisition d'un statut social d'assisté est, selon nous, à regarder comme la marque d'une intégration sociale effective. Sur le plan de la théorie sociologique, la question est des plus importante. Toutefois, nous n'en traiterons pas immédiatement, pas avant d'avoir, au delà ou en deçà de cette interprétation, recherché les principes de l'explication d'une telle acquisition de statut social. Différons donc la discussion.

III^e PARTIE

LOGIQUE D'ADAPTATION

INTRODUCTION

Nous avons remarqué que l'adoption de stratégies différentes d'utilisation des dispositifs de l'Action Sociale s'accompagnait de perceptions, de sentiments, bref de représentations de sa situation susceptibles d'engager profondément l'identité et l'être social des individus. Mieux, nous y avons vu là l'affirmation d'une forme de "conscience", d'une volonté à agir conformément à ses aspirations, en un mot, d'une instance que le philosophe subsumerait sous la catégorie de "liberté" et que le sociologue, en mal du concept correspondant, attribuerait à une structure de situation dans laquelle l'état des forces de détermination structurelle confère une sorte de *primum mobile* à la décision autonome de l'individu. Cela étant, il reste encore à préciser comment il nous faut entendre cette capacité dont font montre les individus qui nous intéressent à prendre les décisions qui leur conviennent.

Autrement dit, après avoir, dans notre première partie, procédé à l'analyse descriptive des stratégies d'utilisation de l'Action Sociale, et, dans notre deuxième partie, proposé une

interprétation des effets sociologiquement significatifs de l'adoption de la stratégie d'entretien de la dépendance, nous avons maintenant à expliquer ce qui peut s'énoncer sous la forme d'une question : pourquoi des individus, des familles, attestent-ils d'une préférence pour une stratégie d'utilisation qui se définit en termes de maintien dans la dépendance, ou, comme nous avons proposé de l'interpréter, d'acquisition d'un statut social par l'insertion dans le dispositif de l'Action Sociale?

Ce que nous chercherons maintenant à expliquer c'est ce qui bien souvent, dans une sociologie pour le moins naïve de l'Action Sociale, a été conçu comme le pur produit d'une entreprise de soumission de la population considérée au diktat des institutions, et au delà, aux principes de normalisation des "instances sociales dirigeantes". Les approches socio-politiques d'inspiration foucauldienne que nous avons ici en vue, avaient aussi, à leur manière et à grands frais -sur le plan théorique et conceptuel-, recherché les "raisons" de la conformité des pratiques des agents destinataires des politiques sociales avec les intentions déclarées des propagandistes desdites politiques sociales. Ainsi J. Donzelot, à propos des politiques familiales, se demande-t-il *"pour quelles raisons les couches populaires auraient-elles adhéré à la morale bourgeoise, obtempéré aux injonctions familialistes de ceux qui les dominaient?"* (1). Or, si la question ne manque pas de pertinence, il n'est pas sûr qu'il faille, dans la réponse, rechercher un principe explicatif qui ne livre sa validité qu'au prix d'une adhésion à des énoncés dont la puissance ontologique est finalement sans appel (en l'occurrence, il s'agit ici du pouvoir des "technologies politiques" du contrôle social). Ou, dans le langage popperien, de renoncer à la "simplicité"; sachant que le concept épistémologique de simplicité chez K. Popper n'équivaut pas à un "principe d'économie de la pensée"

(1) J. Donzelot; *La police des familles*; Ed. Minuit; Coll. Critique; 1977, p. 11.

mais, comme il l'écrit, «*si la connaissance est notre objectif, des énoncés simples doivent être plus appréciés que des énoncés moins simples parce qu'ils nous disent davantage, parce que leur contenu empirique est plus grand et qu'il est plus facile de les soumettre à des tests*» (2).

Aussi, sans poursuivre plus avant cette remarque, nous nous proposons dans cette troisième partie, d'une part, de clarifier au mieux ce qui, du point de vue méthodologique, se révèle le plus pertinent et le plus simple pour apporter l'explication que nous recherchons. Donc, d'écarter toutes les propositions qui, dans une démarche proprement sociologique, risquent d'exiger des hypothèses métaphysiques auxiliaires non nécessaires. D'autre part, corrélativement, nous chercherons à dégager un modèle d'explication, ce que K. Popper appelle un modèle de situation sociale, dont la finalité ne saurait s'écarter de la compréhension de la rationalité intrinsèque des comportements que nous avons préalablement décrits. Autrement dit, ce n'est pas à un simple prolongement de l'interprétation précédente auquel nous nous livrerons ici.

Enfin, et sans que cela vienne contredire ce que nous venons d'énoncer, nous nous proposerons d'étayer la portée herméneutique de l'ensemble, de l'articuler avec d'autres savoirs afin de pouvoir discuter certaines thèses, implicites ou explicites, qui nous paraissent fréquemment traverser les analyses de l'Action Sociale. Afin aussi de nous prononcer sur certains *a priori* théoriques et méthodologiques largement présents dans les études sociologiques qui prennent pour cadre l'Action Sociale et pour ambition la théorie des effets socialement significatifs de cette Action Sociale.

Partant de ce que J. P. Sartre a appelé le paradoxe de la liberté de l'ontologie phénoménologique et selon lequel : «*il n'y a de*

(2) K.R. Popper; *Logik der Forschung*; 1934; trad. franç., *La logique de la découverte scientifique*; Ed. Payot; 1973; p.143.

liberté qu'en situation et il n'y a de situation que par la liberté» (3); tout cela peut encore s'exprimer de la manière suivante : c'est vers la structure de la situation dans laquelle opère la liberté de l'acteur qu'il faut se tourner pour saisir le sens de cette dernière. Ce qui revient, pour nous, à considérer à la fois la "nature" des déterminants de l'action et la validité d'un schéma explicatif réclamant une méthodologie individualiste -dans le sens que R. Boudon donne à cette expression. Car nous sommes bien ici en présence d'un phénomène social satisfaisant à ce que, à la suite de R. Boudon, il convient d'appeler le paradigme wébérien de l'action (4). Si l'on s'accorde en effet pour admettre que le modèle wébérien permet de décrire "la structure de l'explication" d'un phénomène engageant des attitudes, des comportements, bref des actions individuelles, il peut valablement nous servir de guide pour rendre compte des stratégies d'utilisation de l'Action Sociale. Encore qu'il faille se rappeler qu'un tel modèle ne peut prétendre à autre chose qu'à rendre intelligibles des choix individuels, pour nous des stratégies d'utilisation, à partir des données caractéristiques de la situation dans laquelle ces choix sont effectués ou ces stratégies développées. *«Ces données, précise R. Boudon, qui sont elles-mêmes le produit de facteurs macroscopiques, déterminent les paramètres caractérisant le champ d'action de l'individu. Bien entendu, ces paramètres ne déterminent pas le comportement de l'individu lui-même : ils lui fournissent seulement les motivations et les raisons de ses actions»* (5). C'est donc d'abord ce champ d'action des individus ou familles qui se trouvent être dans un rapport étroit mais non exclusivement coercitif avec les institutions de l'Action Sociale, qu'il nous faudra considérer.

(3) J.P. Sartre; *L'Être et le Néant*; Op. Cit.; p. 569.

(4) cf. R. Boudon; *La place du désordre*; Op. Cit.

(5) R. Boudon; *La place du désordre*; p. 114.

A plusieurs reprises nous avons considéré que l'adoption de la stratégie de l'entretien de la dépendance, la recherche et l'acquisition du statut social d'assisté, manifestaient une indéniable convenance, une forte congruence avons-nous dit parfois, avec ce qui se présente comme la situation objective des individus considérés. Pour dire rapidement les choses, nous avons pu penser que la stratégie de l'entretien de la dépendance s'impose rationnellement lorsqu'on se conçoit être dans la situation des familles rencontrées. Ce qui, bien entendu, ne signifie pas que les autres stratégies retenues, et tout particulièrement la stratégie de sujétion, soient irrationnelles. La théorie sociologique de l'action nous a en effet enseigné que ce n'est pas en elle-même qu'une conduite peut être dite irrationnelle puisque, à sa manière, elle constitue toujours une réponse adaptée à un système d'interactions. Si on peut la qualifier d'irrationnelle, c'est seulement par rapport à d'autres réponses possibles plus satisfaisantes au regard d'un principe hypothétique d'économie de l'action introduit par l'observateur. C'est-à-dire, en faisant valoir un autre point de vue sur la situation. Pour ce qui nous concerne, nous n'avons donc pas à tenir l'adoption de l'une des trois stratégies proposées pour plus rationnelle que les autres. Nous chercherons seulement la rationalité de l'adoption, autrement dit, la logique qui lui préside. Ce qui doit pouvoir se faire pour chacune d'entre elles.

En somme, affirmer la rationalité du choix contenu dans l'adoption de la stratégie de l'entretien de la dépendance, revient pour nous à souligner combien les individus concernés, dont la situation, nous ne l'oublions pas, est celle de la précarité, de l'exposition aux malheurs et aux ruptures de toutes sortes, vont pouvoir trouver dans les dispositifs de l'Action Sociale un système constitué capable d'apporter une réponse à ce que l'on dira être leurs "attentes" ou leur "intérêt". C'est donc bien le rapport de convenance entre la réponse fournie par le système et ce qui est à tenir pour les "exigences" de la situation qui apporte la clef de la rationalité, et

la compréhension, d'une conduite autorisant l'autonomie dans la recherche d'une dépendance.

Maintenant, dire que la stratégie de l'entretien de la dépendance est plus rationnelle que la stratégie de sujétion ou la stratégie d'attente, reviendrait seulement à donner au principe hypothétique d'économie de l'action le sens d'une recherche de la "meilleure convenance". Ce qui, en soi, ne nous avance guère. Plus utile serait de donner à ce principe un contenu capable de rendre compte des différences de choix stratégiques, des préférences qui s'affirment entre ce que l'analyse présente comme des options. Or cela ne nous semble possible que si la logique des choix nous est déjà connue.

L'appréciation de rationalité à laquelle nous convenions jusqu'ici, dans la mesure où elle était à concevoir en termes de convenance, d'adéquation de la réponse à l'attente, était en fait seulement inférée grâce à la démarche réflexive que nous mettions en oeuvre à propos de ce rapport. Nous avons affaire en quelque sorte à une suggestion de rationalité formellement définie par le rapport de convenance. Kant aurait dit que nous n'avons produit qu'une conviction ou "suffisance subjective" à laquelle, pour accéder à la science, il faudrait pouvoir adjoindre une "suffisance objective" ou certitude, ce qui, chez lui, s'obtenait par la concordance des jugements, c'est-à-dire en fait des convictions (6). Charge pour nous donc d'accorder les convictions.

Pour ce faire, nous estimons qu'il est nécessaire d'aller au delà du recensement et de la description des modalités à partir desquelles nous concluons à l'opérativité de cette rationalité, à l'efficiencia de cette convenance. Dans la partie précédente, nous avons par exemple souligné l'importance des "modalités idéologiques"

(6) E. Kant; *Critique de la raison pure; Théorie transcendantale de la méthode; Ch. II; 3^e section.*

dans l'acquisition du statut social d'assisté. Il nous était apparu en effet qu'il ne suffisait pas de constater la convenance globale du système de protection et d'aide sociales aux situations des familles - constat qui valait, on l'a vu dans la première partie pour toutes les familles- pour rendre compte des stratégies adoptées. Encore fallait-il admettre une forme intériorisée de cette convenance, ce que nous avons reconnu dans le réagencement des valeurs perceptible chez ceux qui sont à la recherche du statut social d'assisté. Ou si l'on préfère dire autrement les choses, et sans épiloguer sur le relatif confort matériel qui résulte pour la famille d'un maintien dans les dispositifs de l'Action Sociale, le confort moral qui accompagne généralement la représentation qu'elle se fait de sa bonne intégration sociale, la satisfaction d'occuper la place qui lui revient au sein de la distribution sociale des individus, ne peut procéder comme un simple effet de ce maintien, un pur produit de la dépendance. Ne serait-ce que parce qu'une fraction au moins de notre population, de fait maintenue dans les dispositifs, récuse la stratégie de l'entretien de la dépendance et affirme nettement l'inconfort moral dans lequel elle se trouve. C'est pourquoi nous avons été amené à considérer que les valeurs représentaient ici un véritable enjeu pour ou non se percevoir à sa place lorsqu'on se trouve être maintenu dans le système de protection et d'aide sociales. Ce "travail" sur les valeurs méritait donc d'être regardé comme un moment essentiel du processus d'acquisition du statut social d'assisté. Maintenant, il mérite que nous le "testions", au sens popperien de l'expression, du point de vue de l'analyse sociologique de l'action.

Si nous pouvons dire que le sentiment exprimé par bon nombre des personnes rencontrées d'appartenir à une catégorie spécifiée de la population dont l'intégration sociale ne souffre à leurs yeux d'aucune anomalie, ne peut résulter mécaniquement de l'intervention des institutions de l'Action Sociale, cela revient, au moins à titre hypothétique, à faire place à une exigence d'intervention de la

"conscience" des acteurs. Cela, même si le champ d'action de ces acteurs reste, nous le verrons, caractérisé par le paramètre institutionnel. Il nous paraît donc fondamental, dans un souci d'explication des pratiques d'utilisation de l'Action Sociale, de reconnaître aux individus qui en sont bénéficiaires le statut théorique d'acteurs autonomes, même si, encore une fois, cette autonomie les conduit à perpétuer une dépendance à l'égard du système de protection et d'aide sociales.

Nous chercherons donc à rendre compte de cette autonomie de l'acteur, de ce facteur irréductiblement individuel que représente notamment le "travail" sur les valeurs, et donc, de la place qu'il convient d'accorder aux facteurs subjectifs dans l'adoption de stratégies d'action dont l'horizon n'est rien moins que la socialisation de l'acteur.

CHAPITRE I

L'ACTEUR ET SA SITUATION :
CONSTRUCTION D'UN MODELE DE
SITUATION SOCIALE.

1) une méthodologie situationnelle .

Une chose pour le moins pourrait être tenue pour acquise lorsqu'on considère les comportements des individus à l'égard des institutions de l'Action Sociale, c'est que ceux-ci se laissent peu saisir dans la permanence historique. Contrairement à ce que l'on a

parfois prétendu les "assistés" d'aujourd'hui ne se présentent pas comme les descendants directs des assistés d'hier, ni au sens physique, ni au sens spirituel du terme.

D'abord, les "assistés" d'aujourd'hui n'en appellent pas à la charité individuelle ou publique. Le fait est suffisamment "massif", nous pouvons maintenant en témoigner, pour que nous ne nous y arrêtions pas outre mesure. Remarquons seulement qu'à ne vouloir retenir que la continuité historique de la catégorie des assistés, on risque de manquer l'histoire même de l'Action Sociale. Histoire faite de ruptures, notamment avec ses origines philosophico-religieuses, et dépendante de celle du procès de production de la richesse sociale (7). Aussi, à organisation différente de l'Action Sociale, nous reconnaitrons que les qualités requises pour devenir "assisté" et celles mises en oeuvre par les assistés pour être reconnus seront elles-mêmes différentes. Bref, les comportements et attitudes des assistés vont varier dans le temps en fonction notamment des variations enregistrées dans les pratiques d'assistance.

Ensuite, la reproduction de génération en génération de la population assistée, pauvre ou marginalisée, *«n'est pas vraiment démontrée»*, comme nous le dit E. Mossé qui se fait pourtant le porte-parole de la thèse du Mouvement ATD-Quart Monde selon laquelle il y aurait une "histoire" non reconstituée du "peuple" Quart Monde. La thèse de la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté souffre de ne pouvoir être vérifiée empiriquement. Même si, comme le suggèrent certaines approches statistiques, se fait jour un "cercle vicieux" de la misère, selon l'expression de X. Greffe, la transmission intergénérationnelle des facteurs de pauvreté reste une thèse généralement admise avec quelques réserves (8). Dans bien des cas, les

(7) Nous avons déjà cherché à l'établir à propos des prestations familiales. Cf. M. Messu; *L'Action Sociale; prestations et politiques familiales; thèse pour le doctorat de 3^e cycle de sociologie; Université de Paris-X; 1980.*

(8) E. Mossé; *Les riches et les pauvres; Seuil; 1983.* X. Greffe; *L'impôt des pauvres, nouvelle stratégie de la politique sociale; Dunod; 1978.* Cf. également; *Livre blanc des enfants du Quart Monde; Ed. Science et Service; Pierrelaye; 1979.*

statisticiens et les économistes qui y ont recours la réduisent à n'être qu'une sorte d'illustration de phénomènes autrement significatifs, tels les phénomènes démographiques (fécondité, nuptialité, etc.), ou certaines tendances caractéristiques de la société française. Ainsi pour D. Bouget, *«cette propension des familles bénéficiaires de l'aide sociale à se renouveler de génération en génération, à l'intérieur de l'institution, n'est en réalité que l'illustration d'un phénomène plus large, celui de l'immobilité sociale»* (9). De même, lorsqu'on a cherché à isoler certains facteurs et à les interpréter comme des multiplicateurs de pauvreté, là encore, la réserve est restée de mise. Ainsi en est-il par exemple du facteur matrimonial qui, à la suite des travaux d'A. Girard établissant le *«haut degré d'homogamie sociale des conjoints»* (10), a pu être regardé, compte tenu également de la fréquence élevée des familles nombreuses chez les plus défavorisés, comme un multiplicateur de pauvreté. *«Or on constate que, écrit encore D. Bouget, globalement il n'en est rien, ce qui signifie que d'autres facteurs démographiques ou économiques contrecarrent cette évolution»* (11).

En définitive, comme l'atteste la conclusion que tire lui-même l'auteur de cette citation, s'agissant de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté, arrive-t-on au mieux à dégager quelques caractères qui peuvent jouer le rôle de facteurs favorables à la transmission mais qui ne fournissent aucune interprétation causale. *«Celle-ci (la transmission de la pauvreté par la famille), en réalité partielle, (tous les enfants des pauvres ne sont pas pauvres) résulte du faible degré de mobilité à l'intérieur du corps social, et assure, à travers toute une série d'actions économiques et démographiques qui se renforcent ou au contraire se compensent, une stabilité du groupe des pauvres dans le temps»* (12).

(9) D. Bouget; *Pauvreté et aide sociale départementale en France; Thèse pour le doctorat d'Etat ès sciences économiques; Université de Rennes I; 1981; p. 104.*

(10) A. Girard; *Le choix du conjoint; INED; Travaux et documents; Cahier n° 70; PUF; 1974; p. 190.*

(11) D. Bouget; *Op. Cit.; p. 115.*

(12) D. Bouget; *Op. Cit.; p. 139.*

D'un point de vue prospectif, et en se fondant sur des observations menées à la Cité de la Halle, C. Pétonnet pour sa part estime qu'«*il n'est pas prouvé que les adultes transmettront leur pauvreté à la génération montante*». Et d'ajouter, «*Il faut en effet constater que si les aspirations des adolescents demeurent spécifiques de la vie matérielle et culturelle à la Halle par unité du système des valeurs et socialisation endogène, elles tendent cependant, et constamment à une intégration dans la société globale*» (13).

Pour notre part, nous avons aussi envisagé auprès des familles rencontrées l'hypothèse d'une influence possible sur les comportements actuels et la stratégie adoptée à l'égard des dispositifs de l'Action Sociale d'une histoire individuelle antérieure marquée par l'assistanat. Lorsque nous avons considéré les antécédents dans la famille d'origine, 8 personnes sur 19 ont pu faire état, à des degrés divers, d'un bénéfice de mesures d'assistance sociale; les 11 autres n'ayant eu aucune expérience dans ce domaine. Il est vrai que l'ensemble de celles qui avaient expérimenté l'assistance dans leur famille d'origine, ou ses substituts (Assistance Publique, famille d'accueil), ont toutes adopté soit une stratégie d'entretien de la dépendance (7/8), soit une stratégie d'attente (1/8). Maintenant, lorsque l'on veut saisir les antécédents éventuels au cours de leur période de vie adulte ou autonome, ce que l'on saisit en fait, c'est l'acte inaugural d'entrée dans le dispositif. Une seule fois nous avons rencontré un arrêt du recours à l'Action Sociale suivi d'une nouvelle entrée. Ce qui tend à conforter l'idée que lorsqu'on entre dans le dispositif, c'est pour y rester.

Quant à la durée de présence dans le dispositif, compte tenu de ce que dans tous les cas elle excédait trois ans, elle ne détermine nullement le type de stratégie adoptée. A durée équivalente nous avons aussi bien rencontré la stratégie de l'entretien de la dépendance que

(13) C. Pétonnet; *Ces gens-là*; Op. Cit.; p. 240.

la stratégie de sujétion ou la stratégie d'attente. C'est seulement dans le passage de la stratégie d'attente vers la stratégie de l'entretien de la dépendance que le facteur temps joue un rôle, mais, nous semble-t-il, qui ne dépasse pas l'ordre de la contingence temporelle dans laquelle se déroule toute activité.

Au total, si l'on peut dire qu'une fraction non négligeable de la population possède une expérience antérieure du recours aux organismes d'assistance, que cette expérience semble plutôt l'inciter à adopter une stratégie d'entretien de la dépendance; il serait abusif d'y voir une forme de détermination, d'explication causale de l'adoption d'un type de stratégie, et plus largement d'un processus de reproduction d'une situation sociale de dépendance vis-à-vis du dispositif de l'Action Sociale. D'autant que ce type d'explication laisserait dans l'ombre la fraction complémentaire, malgré tout majoritaire en ce qui nous concerne, et pour laquelle il faudrait donc faire appel à un type d'explication non déterministe, du moins sous cet angle.

C'est pourquoi, et sans exclure pour autant un phénomène d'influence temporelle, de type *hysteresis* par exemple, nous ne saurions tenir l'expérience acquise antérieurement pour l'équivalent d'un schème générateur des comportements à venir. Si la perception de la situation future peut être influencée par une expérience passée, les phénomènes d'influence sont autrement complexes pour ne pas réduire les "dispositions à percevoir" à l'effet dépendant d'un antécédent simple. En ayant recours à la notion de "multidéterminisme" la psychologie sociale contemporaine affirme à la fois son dégagement du paradigme déterministe, et son engagement dans une méthodologie "situationnelle" (14). La question est donc de savoir : ***«dans quelle mesure le passé est-il formateur d'habitudes, contribuant à la***

(14) Nous nous référons ici notamment aux travaux de J. F. Le Ny; *Apprentissage et activités psychologiques*; PUF; 1967; et de G. de Montmollin; *L'influence sociale*; PUF; Coll. *psychologie d'aujourd'hui*; 1977.

détermination étroite des réponses présentes du fait des expériences passées, ou informateur, contribuant à la flexibilité comportementale nécessaire à l'adaptation individuelle ? (15). Aussi, puisque c'est de manière complexe que l'individu réagit à des situations elles-mêmes complexes, il n'y a pas lieu de postuler un principe de permanence rigide de l'acquis, ni de faire de celle-ci la formalité première (ou dernière) du comportement *hic et nunc*.

Autrement dit, et pour nous référer à une notion controversée, mais nous semble-t-il ici incontournable, il n'y a pas lieu de faire de l'*habitus* le principe explicatif de tout comportement actuel; du moins si entendons l'*habitus* d'après l'acception que nous en fournit P. Bourdieu : **«cette loi immanente, lex insita inscrite dans les corps par des histoires identiques»**(16). Car cela revient à en faire, comme l'écrit P. Bourdieu lui-même, le **«véritable principe [d'une] orchestration sans chef d'orchestre»** (17). Ce qui semble peu conforme avec la tradition aristotélicienne ou scolastique qui n'envisageait l'*habitus* que sous la forme d'une disposition acquise qu'il conviendrait, par un exercice de la volonté ou de la raison, de mettre en acte : l'*éxis* d'Aristote réclame encore l'*énergéia* qui en est son exercice, **«...la disposition peut très bien exister sans produire aucun bien, comme dans le cas de l'homme en train de dormir ou inactif de quelque autre façon»** (18). La définition de P. Bourdieu tend à confondre la disposition et son effet, l'*actus primus* et l'*actus secundus* des philosophes scolastiques. D'où la réduction des conditions d'exercice de l'*habitus* à une simple condition de possibilité en quelque sorte accessoire, bien que P. Bourdieu reconnaisse que : **«la "situation" est, d'une certaine façon, la condition permissive de l'accomplissement de l'habitus»**(19).

On nous accordera donc de ne point faire appel, dans notre

(15) G. de Montmollin; *Op. Cit.*, p. 253.

(16) P. Bourdieu; *Le sens pratique*; Ed. Minuit; Coll. le sens commun; 1980; p. 99.

(17) *Idea*.

(18) Aristote; *Ethique à Nicomaque*; L. I, 9, 1099a; trad. française J. Tricot; J. Vrin; 1983; p.65.

(19) P. Bourdieu; *Questions e sociologie*; Ed. Minuit; Coll. Documents; 1980; p. 135.

tentative d'explication des stratégies d'utilisation de l'Action Sociale, à un paradigme de type déterministe, c'est-à-dire comme l'énonce R. Boudon un paradigme *«où des actes sont exclusivement expliqués par des éléments antérieurs à ces actes»* (20).

Et, pour continuer à nous référer à l'entreprise de classification méthodologique menée par R. Boudon, nous proposerons d'entendre les principes qui président à notre analyse comme relevant du "paradigme interactionniste". Quant à savoir s'il sera plutôt de type toquevillien ou de type wébérien, il nous semble qu'il faudrait faire appel à une convention additionnelle pour en décider. En effet, le type toquevillien dont R. Boudon nous dit qu'il se caractérise par *«une interprétation sociale des systèmes de préférences»* devient pour nous restrictif si l'analyse doit seulement se mener *«à partir de données caractérisant, non pas les individus, mais le système social auquel ils appartiennent»* (21). Le type wébérien, pour sa part, en réintroduisant des données caractérisant l'individu, a pour nous l'inconvénient de réclamer l'antériorité de certains facteurs déterminants; ce que nous n'avons pu établir à propos par exemple du recours au système de protection et d'aide sociales. De plus, la caractéristique individuelle que nous considérons, celle envisagée dans la partie précédente comme formation d'identité sociale ou acquisition de statut social, n'exige aucune antériorité, ni chronologique, ni logique du facteur proprement subjectif, de la "conscience" avons-nous dit parfois, sur les actions ou les comportements finalisés des acteurs considérés. D'autre part, le contexte d'absence de contrat, pour reprendre les termes de R. Boudon, qui caractérise les deux sous-types précédents, n'est généralement pas réalisé en ce qui nous concerne. La relation avec les travailleurs sociaux, relation centrale on l'a vu, peut être entendue comme un

(20) R. Boudon; *Effets pervers et ordre social*; PUF; Coll. sociologies; 1977; p.193.

(21) Id; p.215.

"contrat" dans la mesure où elle définit des rôles. Nous y reviendrons.

Au total, nous rencontrons quelques difficultés à satisfaire pleinement aux critères définis par R. Boudon pour prétendre adopter l'un des quatre types majeurs de paradigmes interactionnistes qu'il nous propose. Mais là n'est peut-être pas l'important. D'autant que les distinctions introduites par R. Boudon ne sont pas à entendre de manière dogmatique. Il nous l'indique lui-même en affirmant: *«s'il me paraît illusoire de vouloir expliquer un phénomène social autrement que par un modèle de type interactionniste, ce modèle peut prendre des formes plus ou moins complexes et variées en fonction du phénomène à expliquer»* (22). Aussi, attachons-nous à préciser notre modèle d'explication sachant qu'il se voudra de type interactionniste.

(22) R. Boudon; *Op. Cit.*, p.251.

2) une structure de la situation dominée par les institutions de l'Action Sociale,

Ce qui définit d'abord la structure de la situation c'est bien sûr la permanence d'institutions sociales d'un type particulier : les institutions de l'Action Sociale.

Ces institutions ont souvent été l'objet d'analyses socio-politiques dont un des mérites a certainement été de mettre l'accent sur leur vocation à participer au "contrôle social". Mais au cours de la dernière décennie, en France tout particulièrement, la notion a soulevé controverses et passions. Praticiens de l'Action Sociale, décideurs politico-administratifs et sociologues-experts se sont trouvés aux prises et ont ainsi alimenté un "débat" qui pour n'avoir pas été vain n'en sera pas moins resté idéologique. Quoi qu'il en soit, la notion de "contrôle social" demeure au coeur de la plupart des analyses de l'Action Sociale. Aussi, même si, depuis, l'intensité du "débat" s'est affaiblie, nous ne saurions masquer l'intérêt théorique qu'il y a, aujourd'hui encore, à préciser l'acception dans laquelle les institutions de l'Action Sociale peuvent être dites participer au "contrôle social" (23).

(23) *Nombreuses sont les publications qui témoignent de ce débat et des passions qu'il a suscitées. Parmi celles-là certaines se sont proposé d'en rendre compte. Par exemple : "INFORMATIONS SOCIALES" N°4-5/1979; CNAF, Travail social, contrôle social? XXXV^e Congrès de l'Association Nationale des Assistants de Service Social; Marseille 1980; Ed. ESF; 1981, P. Lascoumes; "Contrôle social: bon sujet, mauvais objet"; Sociologie du Sud-Est; N° 27-28; 1981; p. 15-34, F. Bailleau; "Contrôle social... travail social"; La Marge; N° 62; 1984; pp. 39-61, F. Bailleau, N. Lefaucheur, V. Peyre, ... Lectures sociologiques du travail social; Op. Cit.; passim.*

a) contrôle social et institutions.

Dans une communication qui s'adressait à des assistants de service social, lors de leur 25^{ème} congrès, Ph. Robert a fort bien présenté les avatars sémantiques de la notion de "contrôle social". C'est par une cascade de "rétrécissements", "déplacements", "retournements", que la notion popularisée par E. A. Ross va finalement recevoir une acception qui *«ne conserve pratiquement rien des conceptions initiales»* (24). Ajoutons pour notre part que la vogue de la notion dans le champ de la théorie de l'Action Sociale est inséparable des prises de positions idéologiques des années 70 qui, gonflées d'une "lecture" de M. Foucault et E. Goffman, vouaient l'institution à n'être qu'un "espace totalitaire" et la psychiatrie, le judiciaire, l'éducatif, etc., à s'avouer les hautes technologies de la disciplinarisation. Mais en deçà de cet usage foncièrement idéologique de la notion, c'est, à proprement parler, un déplacement problématique qui s'est effectué. Car, comme le remarque Ph. Robert, *«il faut bien comprendre que l'actuelle sociologie du contrôle social est fondamentalement une sociologie de la déviance»* (25). C'est ce déplacement problématique que nous souhaitons interroger.

A l'analyse, il apparaît que ce déplacement est bien antérieur au regain d'intérêt pour la notion de "contrôle social" manifesté par la sociologie française de la déviance. Il se manifeste en fait très tôt dans la sociologie nord-américaine de l'ordre social, ou pour parler comme G. Rocher, de l'orientation normative de l'action sociale *lato sensu*. Et, E. A. Ross que l'on a tendance à voir comme le représentant de la problématique initiale n'est peut-être que le porte-parole d'une tradition que l'on s'apprête à abandonner.

(24) Ph. Robert; "Le contrôle social et ses histoires"; in "Travail social, contrôle social?"; *Op. Cit.*; p.19. Repris dans: "De la «criminologie de la réaction sociale» à une sociologie pénale"; *l'Année Sociologique*; vol.31; 1981; pp 253-283.

(25) *Idem.*

En effet, lorsque dans *Social Control, A Survey of the Foundations of Order* E. A. Ross accorde une place centrale à la notion de "contrôle social", c'est bien dans le sens large de la capacité que manifeste une société à assurer un ordre, c'est-à-dire la conformité des conduites en fonction des normes et des valeurs établies. Dès lors, toutes les sanctions, quelle que soit leur nature, vont participer de cette entreprise auto-régulatrice. Et il n'y a pas lieu de ce point de vue de limiter le contrôle social aux procédures coercitives qui peuvent éventuellement avoir cours. Ph. Robert estimera même que *«cet accent sur l'auto-régulation amène à concevoir le contrôle social comme l'inverse du contrôle coercitif»* (26). Ce qui est certain, c'est que le contrôle social, conformément à l'usage linguistique du syntagme qui prévaut chez les anglo-saxons, a bien le sens positif d'une aptitude à maîtriser les conditions sociales de l'intégration dont peut faire preuve une société à l'égard de ses membres. Comme le notent R. Boudon et F. Bourricaud, c'est bien en ce sens que la sociologie américaine des années 20 parlera aussi de contrôle social *«à propos de l'apprentissage par les immigrants et les membres de minorités ethniques des modèles culturels pratiqués par les Américains appartenant à la classe moyenne et de l'emprise que ces modèles exercent sur les nouveaux venus»* (27). C'est d'ailleurs encore en ce sens que l'utilise aujourd'hui G. Rocher. Bien qu'il entende réduire la notion à *«l'ensemble des sanctions positives et négatives»*, il souligne néanmoins que, *«positives ou négatives, les sanctions ont toutes une même fonction : assurer une suffisante conformité aux normes d'orientation de l'action pour sauvegarder entre les membres d'une collectivité donnée le dénominateur commun nécessaire à la cohésion et au fonctionnement de cette collectivité»* (28).

(26) Ph. Robert; *Op. Cit.*; p. 16.

(27) R. Boudon, F. Bourricaud; *Dictionnaire critique de la sociologie*; art. "contrôle social"; p. 112.

(28) G. Rocher; *Introduction à la sociologie générale I*; *Op. Cit.*, p. 54-55.

Autrement dit, la conception du contrôle social inaugurée par E. A. Ross, reprise par toute une partie de la sociologie américaine du début du siècle, et encore présente chez le sociologue québécois, doit beaucoup à une tradition encore plus ancienne de la sociologie. Que l'on cherche chez A. Comte, G. Tarde ou H. Spencer l'influence décisive sur E. A. Ross, une évidence s'impose: la problématique du contrôle social est fondamentalement celle de la régulation sociale (29).

De ce point de vue, ce ne serait que justice que d'associer E. Durkheim à la formulation d'une telle problématique. Car par delà les influences doctrinales, on retrouve chez E. A. Ross la même interrogation que celle qui avait permis à E. Durkheim d'apporter une formulation vraiment sociologique à ce qui hantait depuis toujours la réflexion sociale et politique : comment réaliser la (bonne) intégration de chacun dans la société ?

La réponse durkheimienne amorcée dans *De la division du travail social*, reprise dans *Le suicide*, *L'éducation morale*, de nombreux écrits pour l'*Année sociologique*, et, peut-on dire, poursuivie à travers toute son oeuvre, fait appel, dans une tonalité kantienne, au respect dans l'autorité morale. Mais l'on sait combien la réponse de Durkheim rompt, sur le plan épistémologique, avec la tradition spéculative. Ou comme l'a écrit R. Aron à propos de *La division du travail social*, *«le problème social, celui des rapports de l'individu au groupe, ne doit pas être résolu dans l'abstrait, par la voie spéculative, mais par la voie scientifique. Et la science nous montre qu'il n'y a pas qu'un seul type de rapport entre l'individu et le groupe, mais des types différents d'intégration, variables d'époque*

(29) «Ross dit l'avoir [l'usage de la notion de contrôle social] emprunté à Herbert Spencer qui ne semble pas l'avoir particulièrement élaboré. Janowitz croit déceler dans l'oeuvre de Ross une influence tardienne. Quoi qu'il en soit, il reconnaît, et tous les commentateurs avec lui, que la construction de Ross a surtout été influencée par la notion comtienne de "pouvoir spirituel" qu'il aurait connu par l'intermédiaire des travaux de Ward», écrit Ph. Robert; *Op. Cit.*, p.15.

à époque et de société à société» (30).

Le schéma évolutionniste qui parcourt la pensée de Durkheim l'amène à mettre l'accent sur ce que maintenant on appelle le "processus de socialisation" c'est-à-dire ce mouvement de nature dialectique par lequel un individu, déjà produit social, va participer à la production de la société. En effet, avec la perte des "solidarités mécaniques" qui, pour parler comme L. Althusser, fonctionnent à la répression, et avec le développement de l'individualisme sous l'effet de la division du travail, se fait nécessité d'organiser les nouvelles solidarités sociales. Or, compte tenu des différenciations introduites entre les individus, de ce qu'ils ne sont plus interchangeable, le consensus devient moins affaire de répression qu'affaire de coopération, d'autonomie de la volonté, de droits et de devoirs de l'individu envers lui-même et envers les autres. D'où l'importance de l'éducation, de l'inculcation des sentiments et des croyances, ce substrat de la conscience collective qui ne saurait se dissoudre sous peine de dissolution de la société elle-même. Mais, dans la mesure où Durkheim n'est guère contractualiste, la cohésion sociale obtenue n'aura d'autre garantie que la capacité propre de la société à organiser et contrôler la solidarité sociale, à avoir une action régulatrice fonctionnelle.

Comme on l'a parfois souligné, c'est de manière somme toute prémonitoire que Durkheim a vu comment la division du travail et l'individuation vont entraîner une intervention croissante des instances de la régulation sociale, notamment l'Etat. *«Il est surtout un organe vis-à-vis duquel notre état de dépendance va toujours croissant : c'est l'Etat. Les points par lesquels nous sommes en contact avec lui se multiplient ainsi que les occasions où il a pour charge de nous rappeler au sentiment de la solidarité commune»* écrit-il dès *De la division du travail social* (31). Ce qu'il confirmera

(30) R. Aron; *Les étapes de la pensée sociologique*; Gallimard; 1967; rééd. Coll. Tel; p.374.

(31) E. Durkheim; *De la division du travail social*; Alcan; 1893; 10^e éd.; PUF; 1978; p.207.

encore dans ses études sur le socialisme : *«Bien loin que le rôle moral de l'Etat soit près de se clore, nous croyons qu'il ne fera que grandir de plus en plus»* (32). Pour autant Durkheim ne verse pas dans une conception du développement totalitaire de l'Etat. Avant tout "organe de réflexion", l'Etat, pour contrecarrer ses tendances hégémoniques, doit s'allier le concours de forces sociales secondaires qui lui restent subordonnées tout en lui permettant d'assurer sa mission de justice sociale, et de concourir ainsi au "bonheur" des individus.

Il est donc important de souligner comment chez Durkheim la fameuse "contrainte" ne peut se ramener à l'exercice d'un pouvoir, et le contrôle social à la forme active de ce pouvoir. La coopération de l'individu est toujours requise, la "moralité intrinsèque" de cette coopération comme dit Durkheim s'affirmant dans le respect de l'autre à travers soi-même. La contrainte dès lors s'entend comme un exercice de l'autonomie de l'individu, et le contrôle social comme l'ensemble des conditions d'exercice de cette autonomie. L'Etat lui-même prend place dans l'organisation sociale de ces conditions. Autrement dit, comme l'a énoncé en termes kantiens R. Aron, *«il faut soumettre chacun à l'autorité de la loi, qui est essentiellement sociale même quand elle est morale, mais cette soumission à la loi doit être voulue par chacun de nous, parce qu'elle seule nous permet d'accomplir notre personnalité raisonnable»* (33).

Tel est le principe de la régulation sociale. Reste à définir les instruments : on connaît l'importance que Durkheim accordera à l'éducation. Reste aussi à se protéger contre les risques d'un individualisme débridé ou "égoïsme", selon la catégorie durkheimienne, inhérent à une société de division du travail. Ce sera affaire de dispositions correctives dans l'esprit du droit restitutif et surtout coopératif.

(32) E. Durkheim; dans ; *Textes -3, fonctions sociales et institutions*; Ed. Minuit; 1975; p.172.

(33) R. Aron; *Op. Cit.*; p.388.

En somme, c'est bien chez E. Durkheim que l'on trouve de manière déjà très élaborée une problématique du contrôle social tout entière dominée par l'idée que l'intégration de l'individu dans la collectivité est fondamentalement le fruit d'un processus "naturel" reposant sur l'homogénéité de l'individuel et du social. Il n'y a pas lieu dans ces conditions de concevoir le contrôle social comme la simple réaction d'une société en mal de puissance intégratrice.

Philosophie de l'harmonie, comme on l'a parfois qualifiée, cette conception du contrôle social est aussi une philosophie de l'ordre social qui ne réclame d'autre principe de régulation qu'un principe interne, reléguant le désordre au statut d'accident à traiter par la correction. L'accent mis sur les capacités autorégulatrices de la société n'engage donc nullement la problématique du contrôle social à douter de la finalité des moyens, matériels ou symboliques, qui seront mobilisés pour assurer la conformité du comportement des individus aux normes et valeurs qui caractérisent chaque société. Gratifications, sanctions, etc., sont donc autant de "signes" pour l'individu, ou d'"indices" pour l'observateur, d'intégration dans la société.

De Durkheim aux fonctionnalistes anglo-saxons de la première moitié du siècle nous sommes ainsi en présence d'une conception du contrôle social qui s'affirme comme la contrepartie du "consensus", ce point d'équilibre transindividuel, véritable clef de voûte de l'édifice social. Mais par là même elle aura à souffrir des incertitudes qui affectent la notion de consensus. L'usage transcendantal de cette dernière inaugure en effet bien des difficultés théoriques. La question du rôle et de la place du conflit dans la régulation des rapports entre les groupes sociaux viendra par exemple ébranler durement toute la construction. Retenons, pour ce qui nous intéresse, qu'une telle conception du contrôle social avoue ainsi sa faiblesse : elle revient à postuler la transcendance d'un contrôle rationnel de la vie sociale. Ph. Robert nous le fait d'ailleurs

remarquer chez les fonctionnalistes anglo-saxons, *«ceux qui emploient alors cette expression [contrôle social] sont des sociologues adeptes du progrès qui répudient le modèle utilitariste et qui cherchent à discerner les conditions d'un refoulement de l'irrationalité dans la conduite en société»* (34).

C'est peut-être pour cette raison qu'on a assisté chez les successeurs d'E. A. Ross à un déplacement d'intérêt, ou comme l'écrit Ph. Robert, à une concentration des efforts *«sur l'étude d'un ou des moyens de contrôle, sans plus se préoccuper du cadre théorique global qui passe à l'état d'implicite»* (35). Ce déplacement de l'intérêt débouchera finalement sur une nouvelle problématique du contrôle social dont on peut dire qu'elle se situe dans une tout autre perspective puisqu'avec elle ce sont les processus de marginalisation et d'exclusion qui vont en constituer la trame. Et, si l'on a pu situer T. Parsons à la charnière, c'est sans conteste avec les interactionnistes que cette nouvelle orientation va triompher (36).

Ces derniers, qui représentent en fait tout une variété de courants de pensée, vont en quelque sorte renverser la relation logique qui avait été établie entre contrôle social et déviance. Tant que la déviance est conçue comme un "raté de socialisation", le contrôle social n'est, comme on l'a dit, qu'un exercice correctif. Mais si la déviance est entendue comme un effet de la réaction sociale, voilà le contrôle social susceptible d'engendrer la déviance elle-même. *«...Les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance, écrit H. S. Becker, et il ajoute : (...) De ce point de vue, la déviance n'est pas une qualité de l'acte commis par une personne, mais plutôt une conséquence de l'application, par les autres, de normes et de*

(34) Ph. Robert; *Op. Cit.*, p. 16.

(35) *Id.*; p. 16.

(36) *Cf. Ph. Robert; Op. Cit.*

sanctions à un "transgresseur"» (37) et (38).

C'est à E. M. Lemert, semble-t-il, que l'on doit cette nouvelle acception après qu'il eut proposé de distinguer, concernant la conduite déviante, l'acte initial de ses réitérations ou, pour reprendre son expression, son "amplification secondaire" (39). Les auteurs de *De la déviance et du contrôle social* résumeront ainsi la thèse des interactionnistes : «cet engagement dans la déviance, cette amplification secondaire sont présentés comme découlant de l'effet stigmatisant de la réaction sociale, c'est-à-dire du classement comme déviant de quelqu'un qui n'a fait que passer une première fois à l'acte» (40).

«Être pris et publiquement désigné comme déviant constitue probablement l'une des phases les plus cruciales du processus de formation d'un mode de comportement déviant stable» avait reconnu H. S. Becker, se faisant ainsi un des meilleurs représentants de ce que lui-même tient pour une "expression assez malheureuse" : la théorie de l'étiquetage social (labelling theory) : «le déviant est celui auquel cette étiquette a été appliquée avec succès et le comportement déviant est celui auquel la collectivité attache cette étiquette» (41).

(37) H. S. Becker; *Outsiders*; Free Press of Glencoe; 1963; trad. franç. Ed. A.M. Métailié; 1985; pp.32-33.

(38) Sur ce point, il est intéressant de noter qu'un tel renversement avait déjà été opéré, de manière autocritique, par E. Durkheim soi-même. Lorsque, pour étayer sa distinction du "normal" et du "pathologique", Durkheim affirme la nécessité et l'utilité du crime et nous donne pour illustration le cas de Socrate, il entend bien le "crime" de Socrate comme un effet de la réaction sociale des Athéniens. C'est, bien sûr, sous cette condition qu'il peut être tenu pour utile, que la conduite de Socrate peut être regardée comme une anticipation de la morale dont "les Athéniens avaient besoin". (*Les règles de la méthode*; PUF; *Quadrige*; p. 71). Toutefois, "l'autocritique" de Durkheim qui est contenue dans ce passage ne va pas jusqu'à revendiquer le renversement problématique auquel nous nous attachons maintenant.

(39) Cf. E. M. Lemert; *Social Pathology*; New York; Mc Graw-Hill Book C°; 1951; et, *Human Deviance, Social Problems and Social Control*; Englewood; Prentice Hall; 1967. H.S. Becker signale que l'on trouve également les principales formulations antérieures de cette conception chez F. Tannenbaum; *Crime and the Community*; New York; Ginn and C°; 1938.

(40) Cl. Faugeron, M. Fichelet, R. Fichelet, D. Poggi, Ph. Robert; *De la déviance et du contrôle social (représentations et attitudes)*; rapport multigraphié DGRST; 1975; p.15.

(41) H.S. Becker; *Outsiders*; Op. Cit.; p.33.

Sur cette base, H. S. Becker se proposera d'analyser la déviance selon un modèle séquentiel; le concept utile pour y parvenir étant, nous dit-il, celui de "carrière" (42). Comme dans la profession, se dessinent des carrières dans la déviance, faites d'étapes différentes (initiation, renforcement, entrée dans un groupe déviant organisé); de **«développement de motifs et d'intérêts déviants»** (43); de rationalisations (idéologie d'autojustification). Sous l'influence de G. H. Mead et H. Blumer, la théorie interactionniste de la déviance, que H. S. Becker préfère à "théorie de l'étiquetage", tient la déviance pour une "activité collective", faite d'ajustements, de ce **«que les gens prennent ordinairement en compte ce qui se passe autour d'eux et ce qui est susceptible de se passer une fois leur décision prise»** (44). C'est pourquoi l'étude de cette "activité collective" réclame que soient considérées, et la démarche des acteurs, et les significations qui y sont associées. D'autant que les protagonistes de cette activité collective appartiennent à **«deux systèmes d'action collective qui sont distincts, quoiqu'ils se recouvrent partiellement. L'un est composé de gens qui coopèrent pour produire l'acte en question, l'autre comprend ceux qui coopèrent au drame moral dans lequel des "infractions" sont découvertes et traitées, que la procédure soit officielle et légale, ou tout à fait informelle»** (45).

Et, selon H. S. Becker, c'est à cette complexité des interactions qui constituent la déviance que l'on doit les emplois équivoques du mot "déviance" et les discussions passionnées autour des théories interactionnistes (46). On a pu en effet leur reprocher, par delà les différentes sensibilités qui se sont manifestées au sein du courant interactionniste (culturaliste, symbolique, etc.), d'avoir trop concentré leur attention sur le passage à l'acte déviant, en

(42) *Id.*, p. 47.

(43) *H. S. Becker; Op. Cit.*, p. 53.

(44) *Id.*, p. 206.

(45) *Id.*, p. 209.

(46) *Id.*, p. 209 et suivantes.

tenant, du moins lors de l'amplification secondaire, la "réaction sociale" pour la variable explicative du passage à l'acte. Comme s'interrogent aujourd'hui ceux qui reprennent à leur compte le reproche: *«devons-nous en fin de compte étudier la déviance sous les espèces du passage à l'acte ou sous celles de la réaction sociale? Les deux problématiques sont irréductibles l'une à l'autre, même au prix du plus astucieux des syncrétismes»*. Et d'ajouter immédiatement : *«si l'on reste toujours libre de focaliser sur le passage à l'acte (à condition d'être capable d'assurer l'homologie de la problématique et du matériel), c'est la réaction sociale qui nous permet d'appréhender réellement la signification de la déviance comme phénomène social»* (47).

Enfin, c'est ce souci de la "signification" qui retiendra l'attention de ceux qui, en Europe, entendent développer une sociologie renouvelée de la déviance. Les approches interactionnistes "classiques" sont tenues pour trop timides. Elles *«ne vont pas jusqu'au bout de leurs promesses. De sorte qu'il faut se prémunir contre certaines "déviations"»* (48). Les mécanismes du contrôle qu'elles étudient paraissent en effet déconnectés de leur contexte politique et idéologique. Cet appel au "contexte" va favoriser le recours à une théorie de la "domination" chargée d'expliquer en dernière instance la quiddité de la déviance. C'est du moins cette variante de la "théorie du complot" (conspiracy theory of society), pour reprendre l'expression de K. Popper, qui constituera la vulgate sociologique d'un grand nombre de ceux qui s'inquiètent de ce que peut être le "sens" de leurs activités de contrôle social. Mais là n'est peut-être que le dernier avatar d'une problématique qui a cherché à faire du contrôle social la véritable variable explicative des comportements déviants.

(47) Cf. Faugeron et Al.; *Op. Cit.*, p. 19.

(48) *Id.*, p. 16.

Que ce soit chez les tenants de "l'étiquetage" ou chez ceux de l'intériorisation anticipée du stigmaté, le contrôle social est toujours saisi dans ses manifestations institutionnalisées : lieux, instances ou réseaux spécialisés de prise en charge du déviant, etc. De là vient l'intérêt manifesté pour l'étude de ceux qui se voyaient qualifiés entre autres **«d'agents d'observation, de délation, de contrôle, d'hygiénisation»**, et pour les mécanismes de la normalisation qu'ils mettaient en oeuvre (49). En France, les études généalogiques foucaaldiennes et les théorisations du capitalisme étatique vont nettement orienter la compréhension du contrôle social en termes d'instances d'un système de pouvoir.

Les appareils de l'Etat allaient fournir le paradigme flou mais commode de ce contrôle social. Pouvant fonctionner à l'idéologie, comme l'avait soutenu L. Althusser, ils allaient permettre de déceler dans toute institutionnalisation une nouvelle modalité de contrôle social. Mieux, de prise en charge du déviant, le contrôle social allait devenir une vaste entreprise de disciplinarisation de la société. Ce fut là la part de la dérive idéologique qui alimentera l'utopie d'une nouvelle société "anti-autoritaire", conviviale et communautaire dont les travailleurs sociaux et autres militants du "social" seraient les promoteurs.

Quoi qu'il en soit, en immergeant le contrôle social dans une sociologie de la domination on allait en quelque sorte le substantialiser sous formes d'instruments, d'appareils, bref, d'institutions de la prise en charge du manquement à la norme. Comme l'énonce Ph. Robert, **«il y aurait contrôle social quand serait en jeu un mécanisme d'exclusion-réinclusion dont le destinataire putatif serait un des réseaux officiels spécialisés dans la prise en charge»** (50). Dans ces conditions, la problématique d'un contrôle

(49) Ph. Meyer; "Pourquoi le travail social?"; Introduction; *Esprit* N°4-5; Avril-mai 72; p.3.

(50) Ph. Robert; *Op. Cit.*, p.19.

social conçu comme «*gestion étatique de la vie quotidienne et de la socialité*» (51), devient celle des actes du pouvoir. «*Non seulement convient-il de poser que l'institutionnalisation du contrôle social est liée à la structuration du pouvoir dans la société, mais encore faut-il l'analyser comme un acte du pouvoir dans sa fonction de conservation d'une structure sociale donnée*», écriront les auteurs de *De la déviance et du contrôle social*. Toutefois, ajoutent-ils, «*il s'agit d'un acte de pouvoir essentiellement idéologique*» (52). Ce qui leur permet, en identifiant "idéologie" et "vie morale", de renouer avec les préoccupations fonctionnalistes et d'en appeler à l'autorité de Durkheim : «*la fonction des systèmes institutionnels de contrôle social se situe essentiellement au niveau de la vie morale ou idéologique -ce qu'au fond E. Durkheim avait déjà montré... On voit bien tout le profit qu'il y a à aborder la déviance en termes de réaction sociale, car on découvre alors sa fonction dans la société*» (53).

Remarquons brièvement que tout un courant d'inspiration marxiste s'est inscrit pleinement dans cette dernière problématique. Les travaux de P. Lascoumes sur la prévention spécialisée, de J. Verdès-Leroux sur l'ensemble des professions du "travail social", en sont la meilleure expression (54). Il apparaît toutefois que ce courant tient plus à une "marxisation" des termes de la nouvelle problématique du contrôle social qu'à un prolongement de la thèse, implicite, du contrôle social telle qu'on la trouve dans les passages de Marx ayant trait à la "reproduction sociale". Schématiquement, nous pouvons considérer que la thèse marxienne initiale du contrôle social, si l'on peut ainsi s'exprimer, s'apparente à celle de la "régulation sociale". A substituer la "sourde pression des rapports économiques" à laquelle Marx se réfère depuis la *Préface* de la *Critique de l'économie*

(51) Ph. Meyer; art. cit., p.3.

(52) Cl. Faugeron et Al.; Op. Cit., p. 25.

(53) Id.; p.28.

(54) P. Lascoumes; *Prévention et contrôle social*; Masson; 1977. J. Verdès-Leroux; *Le travail social*; Op. Cit.

politique, à la "moralité intrinsèque" de la coopération durkheimienne, nous obtenons une forme de contrainte qui se dispense aussi, du moins dans ses manifestations empiriques essentielles, de l'intervention des instances coercitives. Marx avait nettement affirmé, dans une compréhension à la fois "historique" et "structurelle" de la reproduction des rapports sociaux, que *«dans le cours ordinaire des choses»* la violence extra-économique, notamment l'intervention étatique, était *«superflue»* (55). Comme chez Durkheim, et peut-être parce que chez les deux se rencontre un darwinisme latent, la régulation sociale semble obéir à une loi naturelle qui pousse, par la différenciation des éléments, à l'unité de l'organisme. Peut-être aussi, parce que chez les deux est affirmée une primauté du social sur la conscience individuelle, le contrôle social ne passe pas d'abord par la mise en place de tout un arsenal d'instruments de dressage des consciences. Sans doute l'absence de traitement de la question de l'Etat au sein de l'entreprise critique de l'économie politique, alors que Marx l'avait annoncé dans sa correspondance de 1858, a-t-elle laissé quelques incertitudes quant à la fonction de l'instance étatique dans la régulation sociale (56). On remarquera qu'un interprète comme A. Gramsci lui accorde un rôle précisément défini. Entre la formule de 1848 de la "révolution permanente" et celle, que A. Gramsci applique à la société contemporaine, d'*«hégémonie civile»*, se fait jour une conception de l'Etat *«instrument de "rationalisation", d'accélération et de taylorisation,*

(55) Marx écrit dans la 8^e section du *Capital* consacrée à "l'accumulation primitive": *«parfois on a bien encore recours à la contrainte, à l'emploi de la force brutale, mais ce n'est que par exception. Dans le cours ordinaire des choses, le travailleur peut être abandonné à l'action des "lois naturelles" de la société, c'est-à-dire à la dépendance du capital, engendrée, garantie et perpétuée par le mécanisme même de la production»*. (*Le capital*; L.I; ch. XXVIII; Ed. Sociales; 1973; p.178). Sur ce point Cf. L. Gruel; *Marxisme(s) et capitalisme (social)*; thèse 3^e cycle de sociologie; Université Paris X; 1980.

(56) Dans d'autres écrits, l'Etat défini comme "résumé officiel de la société civile" (*Misère de la philosophie*) peut-il devenir l'enjeu de la lutte politique (*«toutes les révolutions politiques n'ont fait que perfectionner cette machine au lieu de la briser»* in, *18 Brumaire*) et de la lutte sociale (1^{er} Congrès de l'A.I.T). Il revenait donc aux interprètes de combler les lacunes. (ici encore Cf. L. Gruel; *Op. Cit.*),

[qui] opère selon un plan, presse, incite, stimule et "punit" » (57).

On comprend comment, par l'application à la société actuelle de cette conception de l'Etat "éducateur" qu'A. Gramsci n'envisageait que pour la société future, on en est venu à conférer à l'Etat une fonction de normalisation sélective (sur les classes populaires), quand ce n'est la charge de la reproduction des rapports sociaux de classes et de la gestion globale de la force de travail (58).

Dès lors, toutes les actions entreprises sous l'égide de l'Etat pouvaient-elles s'entendre comme des opérations spécifiées de contrôle social; et le contrôle social, comme l'exercice de la domination de la "classe dominante". L'Action Sociale ne pouvait y échapper, et dans ces conditions, conformément aux derniers mots de l'ouvrage de J. Verdès-Leroux : *[l'Action Sociale] «...produit une véritable coupure qui, réduisant les capacités offensives de la classe ouvrière, renforce l'assise de la domination» (59).*

En somme, deux problématiques se sont donc nettement dégagées dans l'histoire de la sociologie autour de la notion de contrôle social. Toutefois, même si quelques conventions de langage permettent d'éviter les malentendus, il reste que c'est sur une même toile de fond qu'elles se développent, à savoir celle de la "socialisation" (60). Si, bien sûr, par socialisation on entend l'ensemble des processus mis en oeuvre aussi bien au niveau de l'individu qu'au niveau de la collectivité, et qui autorisent l'intégration de cet individu dans cette collectivité. Toutefois,

(57) A. Gramsci; *Notes sur Machiavel; in Gramsci dans le texte; Ed, Sociales; 1977; p.567.*

(58) Cf. par exemple les analyses de Ch. Baudelot et R. Establet sur l'école, de P. Grevet sur le financement public de la consommation personnelle, ou nos premières approches de l'Action Sociale, etc. Ch. Baudelot, R. Establet; *L'école capitaliste en France; Maspéro; 1971.* P. Grevet; *Besoins populaires et financement public; Ed, Sociales; 1976.* J.C. Kaufmann, M. Laigneau, M. Messu; *L'intelligence morte du capital; Ares; 1978.*

(59) J. Verdès-Leroux; *Op. Cit.; p.259.*

(60) Ph. Robert rappelle que « Morris Janowitz -qui plaide en faveur du retour au sens initial dans son célèbre ouvrage sur le Welfare State- doit reconnaître qu'il vaudrait mieux parler maintenant en ce sens de "régulation sociale", "contrôle social" paraissant avoir définitivement pris une coloration différente »; *Op. Cit. p.17.*

notre propos ne nous commande pas de considérer pour elle-même cette question de la socialisation. Nous nous limiterons, compte tenu de ce que le contrôle social, dans tous les cas, est fondamentalement une opération de socialisation, à préciser ce qui, pour notre part, doit être retenu pour situer, sans ambiguïté, l'Action Sociale comme manifestation de contrôle social (61).

Précisons donc en quel sens nous entendrons cette notion de contrôle social. Et pour ce faire, revenons quelques instants sur l'idée de contrainte. G. Rocher nous fait très justement remarquer que le sujet, l'objet et l'agent de la contrainte sont en fait un seul et même personnage : l'individu en tant qu'il appartient déjà, ou toujours, à un ensemble d'autres individus. Très précisément G. Rocher nous dit : *« dans toute collectivité chaque membre est en même temps objet d'une contrainte exercée par les autres, agent de la contrainte qui s'exerce sur les autres et sujet de la contrainte qu'il s'impose à lui-même »* (62). Cette idée est essentielle si l'on ne veut pas réduire la contrainte sociale au résultat mécanique de l'action du plus puissant sur le plus faible. En d'autres termes, cette idée ruine toutes les hypostases du pouvoir qui, par perversion naturelle, n'auraient de cesse d'exercer leur férule. Certes, nous pouvons rencontrer des situations où la relation entre individus, entre groupes, ou entre individus et institutions sociales, puisse admettre ce type de présentation. Pour autant nous ne saurions en faire le paradigme de la relation sociale.

C'est pourquoi, lorsque l'on a en vue l'exercice pratique d'une forme de contrainte sociale -comme c'est le cas avec des travailleurs sociaux mandatés par des institutions, telle la Justice,

(61) Ce qui exclut toutes les considérations purement normatives qui condamnent (ou approuvent) le contrôle social au nom d'idéaux moraux ou politiques. Comme ce fut le cas lorsque les travailleurs sociaux furent "accusés" d'être les agents du contrôle social. C'est seulement au nom des idéologies "anti-autoritaires", et non point en celui de la sociologie, qu'il était possible de chercher à infléchir leur déontologie professionnelle.

(62) G. Rocher; L'action sociale I; Op. Cit., p.58.

ou simplement employés par celles-ci-, la délégation de pouvoir qu'on leur confère en les qualifiant d'agents du contrôle social se présente d'abord sous la forme d'une représentation conceptuelle par laquelle est appréhendé le type de relation qui se joue dans une telle situation. Et donc le type de rôle que chacun des acteurs est à même de tenir. Dans une approche se concentrant sur les rapports communicationnels, F. Jacques écrit pour sa part : *«pouvoir est le nom qu'on prête à une situation de communication complexe et au jeu de ses hiérarchies enchevêtrées. Il suffit généralement que le régime de communication soit institué et canalise de façon préférentielle la circulation de l'information pour que des relations de pouvoir apparaissent»* (63). On peut chercher par exemple à interpréter de cette manière ce que H. S. Becker, à la suite de W. Westley, considère comme l'un des intérêts professionnels des policiers: "gagner le respect de ceux dont ils s'occupent". L'irrespect n'est rien d'autre qu'une situation dans laquelle la circulation de l'information se fait en dehors des "canaux" prévus. C'est ce qui explique que le policier de W. Westley puisse estimer qu'*«il faut brutaliser un gars quand il se met à vous parler vraiment mal, quand il essaye de vous ridiculiser devant tout le monde»* (64).

A l'instar de F. Jacques, nous considérerons donc que la relation de pouvoir n'est pas à rechercher dans un rapport d'extériorité ou de superstructure, mais dans un rapport d'immanence; *«il émane du tissu communicationnel des acteurs sociaux»* (65). En conséquence, il n'y a pas plus lieu de réifier la relation qui met en présence un individu et une institution par travailleur social interposé, qu'il n'y avait chez Rousseau à réifier l'«état de nature»

(63) F. Jacques; *Différence et subjectivité*; Aubier Montaigne; Coll. *Analyse et raison*; 1982; p.288.

(64) W. Westley; "Violence and the police"; *American Journal of Sociology*; LIX 1953; cité par H. S. Becker; *Op. Cit.*, p.182.

(65) F. Jacques; *Op. Cit.*, p.289.

pour comprendre la teneur du «contrat social» (66). En d'autres termes, si l'exercice du contrôle social réclame qu'on le pense au moyen des instruments qui le rendent opérant, le contrôle social lui-même n'exige d'autre réalité que celle d'un modèle mathématique qui aurait satisfait à la règle d'or donnée par Pascal : «remplacer le défini par la définition».

C'est ici qu'il convient de se souvenir que le contenu définitionnel de la notion de contrôle social fait d'abord appel à la réciprocité. Comme nous l'indique la construction étymologique "contre-rôle", celui-ci ne peut avoir de sens que si par ailleurs il existe aussi un "rôle". C'est bien pourquoi, on ne peut envisager de contrôle social qu'à l'intérieur d'un univers de communications. Avant de pouvoir être subi, tout contrôle doit être informé, c'est-à-dire référé à ce qui le fonde.

Le registre qui fonde le contrôle social, cela est largement admis, est celui des "normes", des "valeurs", du "savoir-faire", etc., bref de la mémoire culturelle de la collectivité, ou pour employer le langage d'E. Morin, de la génothèque de la société humaine. Dans ces conditions, on ne peut ignorer que le contrôle social suppose qu'aient déjà opéré tous les processus, notamment cognitifs, de transmission de la culture. L'acquisition des "normes", "valeurs", "savoir-faire", etc., c'est-à-dire les apprentissages ou ce qu'on appelle encore la "socialisation primaire" et la "socialisation secondaire", peut être regardée, pour reprendre l'image suggérée par l'étymologie de "contrôle", comme le "rôle" par rapport auquel opérera le "contre-rôle". En un mot, nous pouvons regarder la socialisation comme le signe prochain du contrôle social.

(66) Parler de l'état de nature dit Rousseau dans la Préface du *Discours sur l'inégalité*, c'est parler d'un état qui n'existe plus, qui n'a peut-être point existé, qui probablement n'existera jamais, et dont il est pourtant nécessaire d'avoir des notions justes, pour bien juger de notre état présent ».

Maintenant, il faut bien que les acquis de la socialisation soient actualisés pour que puisse se réaliser l'opération de contrôle. Ce sont donc les capacités relationnelles, marquées par la réciprocité, qui vont autoriser à la fois "rôle" et "contre-rôle". Mieux, et c'était là l'idée de Durkheim, la réciprocité de la relation inter-individuelle fera de chaque "rôle" un contrôle pour un autre "rôle" qui, lui-même, pourra agir comme contrôle pour le premier. Ce qui, par parenthèse, réclame que l'on conçoive la culture comme autre chose que la simple réplique à l'infini d'un modèle transcendant. Si nous ne perdons pas de vue que l'aléa est constitutif de toute conduite humaine, il se dégage de cette possibilité de jeu, de cet espace de liberté ou d'imprévisibilité, un enjeu du contrôle social. Cet enjeu est celui de l'appréciation de la conformité et de la déviance. Autrement dit, lorsqu'on invoque le contrôle social, on se propose de penser la variation de l'invariant.

Plus explicitement, parler de contrôle social, c'est faire état de l'autonomie de l'action, mais aussi de possibilités de rétro-action, feed-back négatif producteur d'anomie, feed-back positif producteur de changement; ou encore d'une possibilité d'inertie, d'une fonction homéostatique qui fait que l'action se développe en dehors d'un chaos absolu.

C'est dans cette mesure, nous semble-t-il, que l'on peut considérer qu'au delà de chacun des individus existe, comme référence commune, une unité culturelle. Ou si l'on préfère, qu'on peut rassembler sous un modèle (pattern) la variété des actes de socialisation. Ce qu'on appelle communément les modèles culturels seraient à tenir pour un "transcendantal de l'individualité", ou pour reprendre une formulation d'E. Sapir, *«un code secret et complexe qui n'est écrit nulle part, connu de personne, mais compris par tous»* (67).

(67) E. Sapir; "L'influence des modèles inconscients sur le comportement social"; trad. franç. in *Anthropologie 1, culture et personnalité*; Ed. Minuit; 1967, p.48.

Toutefois, non réductibles à ce que chaque individu manifeste dans ses conduites, les modèles culturels ne sont pourtant accessibles qu'à travers ces conduites. On comprend pourquoi, sur le plan méthodologique, l'anthropologie psychologique d'un R. Linton distingue soigneusement les modèles culturels réels, des modèles culturels construits et des modèles culturels idéaux dont les écarts avec les précédents sont autant d'indices du "désordre organisationnel" qui règne en ce domaine (68).

Aussi, pour en revenir au contrôle social proprement dit, il nous paraît donc indissociable de l'univers relationnel et communicationnel qui caractérise le *socius*. Sans échange communicationnel, point de contrôle social. De ce point de vue, on considérera que les formes de communication les plus pauvres, telles la violence physique, l'agression, les différentes formes de coercition, correspondent à une modalité limite de contrôle social. Ou si l'on veut, les méthodes coercitives de contrôle social ne peuvent représenter qu'une procédure marginale de ce contrôle. Elles ne peuvent fonctionner qu'en périphérie. Au delà, "rôle" et "contre-rôle" n'ont plus de sens. Cela étant, cet univers relationnel et communicationnel ne met pas seulement en rapport des individus. S'il caractérise la société, il est en retour caractérisé par elle, en l'occurrence par sa structure ou ses principes organisationnels.

La relation et la communication requises par le contrôle social doivent encore, du moins semble-t-il lorsqu'on recherche

(68) R. Linton; *Le fondement culturel de la personnalité; Op. Cit.* :
« la culture réelle consiste dans la totalité des comportements des membres d'une société pour autant que ces comportements sont appris et partagés (*learned and shared*) »; p.45.
Le modèle culturel construit est une opération de rationalisation, « instrument de travail dont se sert le chercheur » p.45.
Les modèles culturels idéaux sont des « abstractions élaborées par les membres de la société eux-mêmes » p.50.

l'efficacité optimale, être instituées. C'est dire qu'outre le contrôle social qui s'éprouve dans la réciprocité des comportements individuels, opère une sorte de "méta-contrôle social" dont les institutions en général, et les institutions de l'Action Sociale en particulier, en sont l'expression phénoménale. Si l'on s'attache à regarder la fonction que peuvent remplir de telles institutions, on retrouve en un sens l'acception durkheimienne de la notion. La "cristallisation" de la norme, de la valeur, du savoir-faire, etc., se retrouve aussi dans les institutions de contrôle social. C'est d'ailleurs, de manière quelque peu unilatérale, cet aspect qui a été le plus souvent remarqué. Et l'on ne contestera pas par exemple que l'institutionnalisation de la morale familiale sous forme de "politique familiale", de "Code de la famille", d'associations familiales, d'organismes de gestion des prestations familiales, etc., ait cristallisé certaines valeurs, normes et savoir-faire (même si ceux-ci ne se rapportaient pas exclusivement à la "famille") (69). De manière lapidaire nous dirons que nous pouvons tenir les institutions de contrôle social comme autant de "structures normatives", de "référents" susceptibles de dire le *quid* lorsque la réciprocité de la relation inter-individuelle devient aporétique.

Toutefois, cette acception se révèle insuffisante, et risque de nous faire verser dans ce qu'on a fort justement appelé le schéma de l'hypersocialisation. En effet, à trop faire de l'institution une sorte d'autorité de la norme, on n'y voit bientôt qu'une simple "norme" autoritaire, d'aucuns diraient une forme totalitaire. C'est ainsi que les institutions asilaires ou pénitentiaires qui proclament leur capacité à faire le départ entre le normal et le pathologique, ont été volontiers regardées, eu égard au caractère ténu de la ligne de partage entre le normal et le pathologique, comme l'expression autoritaire d'une volonté (celle des "dominants") cherchant à imposer

(69) Nous avons eu l'occasion d'explorer cette question dans "L'Action sociale; prestations et politiques familiales"; thèse pour le doctorat de 3^e cycle en sociologie; Université Paris-X; 1980.

(aux "dominés") ce que l'évidence (assimilée à la neutre observation scientifique) n'avait pu établir. Erigées en archétype de l'institution, elles allaient fournir une image de la société assimilée à une vaste entreprise d'enfermement, "d'encodage des énergies sociales libres" pour reprendre une expression de Ph. Meyer. Ce point de vue qui, comme on l'a vu, a triomphé dans bien des analyses de l'Action Sociale (généralement menées en termes de contrôle social et de déviance), débouche sur une authentique théorie de l'hypersocialisation.

Or, cette théorie de l'hypersocialisation a tendance à figer l'institution dans une fonction référendaire, comme si elle relevait d'une sorte de "monde des Idées" à la manière platonicienne. Ainsi entendue l'institution se voit conférer une puissance homéostatique propre et une surcohérence, si ce n'est un pouvoir ontologique. Sans doute l'institution tend-elle à la permanence, et à cet égard, développe une inertie parfois considérable. Mais l'équilibre ainsi atteint est toujours instable. L'institution elle-même n'échappe pas au conflit du "rôle" et du "contre-rôle". En témoigne, comme l'ont souligné avec raison certaines analyses en sociologie de la déviance, le développement par scissiparité des institutions du contrôle social qui produit à côté d'une ancienne forme "dure" de contrôle (pénitenciers pour jeunes délinquants) une forme "douce" (clubs et équipes de prévention de la délinquance juvénile). En témoigne encore l'institutionnalisation de l'avortement qui, comme l'a montré F. A. Isambert, a tenté d'unifier un "objet multidimensionnel" et "conflictuel" (70). En effet, à travers un même enjeu législatif, ce sont bien des conflits portant sur les valeurs (conception de la vie, éthique, etc.), sur les normes (mœurs sexuelles, déontologie médicale, etc.), sur la légitimité des instances de contrôle (du

(70) F. A. Isambert; "Une sociologie de l'avortement est-elle possible?"; *Revue Française de Sociologie*; XXIII/3; 1982.

contrôle judiciaire au contrôle médical), qui ont accompagné cette institutionnalisation de l'avortement. Ces exemples suffiraient pour établir qu'une institution doit être regardée comme une instance sociétale émergente, c'est-à-dire, produisant sur le mode de la transcendance une sorte d'état de la question, inscrite, quant à elle, dans l'immanence.

Une autre défaut de la théorie de l'hypersocialisation consiste à réduire le fonctionnement social à celui des institutions. Ce qui s'accompagne régulièrement de l'idée que ces dernières, par un effet de composition plus ou moins mystérieux (généralement, c'est une vertu du pouvoir), tendraient vers la réalisation d'une même fin (asseoir ce "pouvoir"). Ce faisant, on soulignera les tendances à l'institutionnalisation (transformation de la charité en assistance et protection sociales, par exemple), en méconnaissant la tendance inverse qui se manifeste notamment par ce que, à l'instar des historiens et sociologues de la famille, on appellera le développement du "privé" (privacy). Ainsi, si l'on s'accorde à reconnaître l'émergence d'une "police des familles" et la prolifération des "disciplines à domicile", pour reprendre des formules hautement suggestives, il convient aussi de reconnaître l'élargissement concomittant de la "sphère du privé". Soit au total, comme l'ont mis en évidence des études approfondies concernant la famille ou ses formes institutionnelles, l'invariance de la contrainte sociale lors même que les individus s'affranchissent des modalités expresses de la contrainte. C'est ce qui amenait A. Girard par exemple à conclure son étude sur *Le choix du conjoint* par cette phrase : **«mais si les mariages ne sont plus «arrangés» dans la société contemporaine, ils continuent à subir toutes sortes de pressions extérieures»** (71); reconnaissant ainsi que si les institutions sociales s'imposent à l'individu, ce n'est pas seulement en le dépossédant de ses capacités d'initiatives ou d'actions autonomes, cela peut-être au contraire en

(71) A. Girard; *Le choix du conjoint*; *Op. Cit.*, p.201.

les exigeant, en éprouvant son degré d'intériorisation des normes, et en en appelant explicitement au contrôle social inter-individuel, à la moralité de la coopération aurait dit Durkheim.

L'idée à souligner, est que les institutions, non seulement ne forment pas un système doué d'une sur-cohérence, mais ne sont pas non plus figées dans leur contenu, c'est-à-dire dans la nature ou l'objet de la relation qu'elles institutionnalisent. Pour nous résumer, nous dirons que les institutions sociales représentent un dispositif phénoménal qui manifeste, pour les membres d'une collectivité, le "compromis" normatif, durable mais non figé, auquel cette dernière est arrivée. Dans le langage des sciences sociales anglo-saxonnes, on dirait qu'elles participent au *patterning* culturel propre à une collectivité.

S'agissant maintenant des institutions dites de contrôle social, sous lesquelles on subsume généralement le dispositif de l'Action Sociale, elles ne sauraient avoir de vertus particulières. Comme toute institution, elles énoncent la contrainte de la représentation collective qui prévaut concernant leurs objets. Mais, comme toute institution, elles laissent "indécidable" le comportement effectif de chaque individu, ou si l'on préfère, ne peuvent combler l'incertitude de l'adhésion individuelle à la représentation collective.

Achevons ce long détour notionnel en précisant le mieux possible en quels termes nous serons amené à appréhender une situation dont nous avons annoncé que la structure se caractérisait par la présence massive d'institutions d'Action Sociale.

D'abord, nous considérerons que ces institutions relèvent du contrôle social non pas parce qu'elles bénéficient d'un mystérieux pouvoir coercitif, mais parce que, révélant la norme, elles autorisent

le libre jeu de l'adhésion ou du refus, de la dialectique du "rôle" et du "contre-rôle". Ce faisant, l'oeuvre de contrôle social à laquelle elles participent devra s'entendre comme essentiellement caractérisée par une capacité à laisser jouer les systèmes de préférences des acteurs.

Ensuite, si ces institutions sont à regarder comme l'expression des représentations collectives de la norme, nous ne sommes nullement fondé *a priori* à postuler que celles-ci, comme par essence, s'opposent aux préférences de l'acteur; sauf à considérer qu'elles n'ont de collectif que le nom et que finalement elles ne font que receler les mauvaises intentions des "dominants" dont les préférences sont, par nature ou intérêt de classe, antagoniques. Or, si nous voulons toujours nous garder du point de vue dogmatique, ceci ne peut s'établir *a priori* mais seulement de manière analytique et empirique. En effet, si certaines formes institutionnelles de l'Action Sociale ont pu prendre, ou peuvent encore prendre, l'allure d'entreprises d'imposition de normes comportementales ou de valeurs étrangères aux individus qui les reçoivent, bref de "normalisation", nous ne pouvons pour autant les tenir pour l'archétype des institutions de l'Action Sociale. En d'autres termes, si les sociologues de la déviance peuvent à juste titre établir une filiation entre les actuelles institutions de l'Education Surveillée et les anciens pénitenciers et autres Maisons de redressement pour une jeunesse à la liberté débridée, si ceux qui s'intéressent à l'Action sociale pratiquée en direction de groupes ethniques ou culturels minoritaires peuvent également estimer qu'ainsi **«on remplace le gendarme traditionnel par le travailleur social»** (72), il serait abusif de réduire les enjeux de la "normalisation" à un simple phénomène d'imposition de normes et valeurs spécifiques aux instances, classes ou groupes dominants.

(72) J. P. Liégeois; *Idéologie et pratique du travail social de prévention*; Ed. Privat; 1977; p.25.

Les institutions de l'Action Sociale, prises dans leur globalité, engagent bien d'autres valeurs et normes comportementales que celles-là. Comme l'a suggéré J. Donzelot, l'invention et la promotion du "social", à entendre comme **«réduction des risques de tous et augmentation simultanée des chances de chacun»** (73), puisent à certaines valeurs fondamentales dont l'enjeu n'est autre que la représentation que l'on se fait de la société elle-même. Aussi, si les institutions de l'Action Sociale que nous avons rencontrées mettent bien en oeuvre des valeurs et normes comportementales, celles-ci se ramènent d'abord à celles de **solidarité**, de **justice redistributive**, de **renforcement de la liberté** en réduisant la nécessité; toutes valeurs qui, comme l'a développé F. Bourricaud, déclenchent des "passions". Et, c'est seulement sur ce plan de l'analyse socio-politique des "passions démocratiques" que peut se saisir la portée idéologique des institutions d'Action Sociale. Ce qui ne semble pouvoir tenir dans le rapport manichéen dominants/dominés.

Il est encore certainement significatif de remarquer que l'extension de l'Action Sociale s'accompagne de formes de dépenalisation, d'éducation, là où avait seulement cours le "redressement"; bref, de formes "solidaires" là où n'opéraient qu'exclusion et réclusion.

Au regard de nos précédentes analyses, nous sommes fondé à estimer que ces valeurs "fondamentales" reçoivent largement l'adhésion de notre population, puisque c'est notamment en ces termes qu'elle justifie ses comportements à l'endroit des institutions d'Action Sociale. Au total, nous entendrons l'oeuvre de contrôle social entreprise par les institutions de l'Action Sociale, non comme une procédure conjoncturelle née d'une situation exceptionnelle (crise ou autre), mais comme la procédure actuelle d'une société qui, à travers elles, s'est dotée des moyens *ad hoc*, ou si l'on préfère, comme une

(73) J. Donzelot; *L'invention du social, Essai sur le déclin des passions politiques*; Ed. Fayard; 1984; p. 139.

procédure structurelle. Et, c'est de ce point de vue que nous parlerons d'Etat-providence ou de société du "welfare state".

Dès lors, en troisième lieu, les institutions prises dans leur diversité n'étant ni monolithiques ni figées (il suffit de considérer les différentes "réformes" de la politique sociale pour s'en convaincre), elles laissent toute latitude à l'acteur d'adhérer ou non, de préférer l'une par rapport à l'autre. Elles autorisent l'incertitude évoquée plus haut. C'est d'ailleurs parce que celle-ci existe que l'on peut parler de stratégie possible de la part de l'acteur et que l'on peut procéder à une analyse stratégique de l'Action Sociale.

Enfin, reste un point à évoquer: la densité des institutions de l'Action Sociale. En effet, le réseau des institutions d'Action Sociale peut paraître dense et par là même plus fortement prégnant. Le grand nombre d'institutions pouvant intervenir auprès d'une seule et même famille a trop souvent été mentionné pour que nous y revenions. Mais il convient de remarquer que cette densité est d'abord l'effet de la variété des institutions elles-mêmes et de ce que l'on peut regarder, à la suite des familles elles-mêmes, comme leur relative complémentarité. Pour dire vite, nous tiendrons cette densité des institutions comme la résultante de la formation historique du système français d'aide et de protection sociales. On l'a souvent noté, chaque moment de l'histoire de l'Action Sociale a produit, à côté des anciennes, de nouvelles institutions, d'où l'impression que l'organigramme français des institutions d'Action Sociale tient plus à un processus de sédimentation qu'à la mise en oeuvre d'une rationalité toute technocratique.

En somme, on accordera que l'environnement de notre population se trouve, peut-être plus que celui des autres, peuplé par les institutions, et, compte tenu de la nature de ces institutions, de

ce qu'elles pésent d'un poids plus grand. Plus que les autres, mais non point différemment, la population étudiée connaît la présence des institutions de l'Action Sociale, et de ce fait se trouve avoir, dans ce qu'on pourrait dire être l'exercice ordinaire du contrôle social, une relation privilégiée avec ces institutions qui se donnent comme autant d'instances de ce contrôle. Aussi est-ce essentiellement dans cette mesure que nous admettons une particularité de la structure de la situation de notre population.

Au risque de nous répéter, définir la structure de la situation par la permanence des institutions de l'Action Sociale ne signifie pas que nous entrons dans une situation sociale d'exception, caractérisée par la coercition, l'annihilation de l'individu et de ses pouvoirs. Tant s'en faut, nous l'avons dit. La situation est celle de n'importe quel acteur qui doit composer avec les possibles qui s'offrent à lui. De ce que les institutions de l'Action Sociale prescrivent et proscrivent des normes de comportement ne supprime pas, mais au contraire autorise, ce que M. Crozier et E. Friedberg ont appelé des "jeux structurés" par lesquels les acteurs conçoivent des *«stratégies gagnantes possibles»* (74).

(74) M. Crozier et E. Friedberg; *L'acteur et le système*; Op. Cit.; p.19.

b) irréfragables institutions.

De ce que l'Action Sociale, comme l'écrit R. Blum, «*peut se définir comme une institution qui, insérée dans l'ensemble de l'organisation sociale, a pour fonction d'assurer, par le canal d'organismes publics ou privés, une aide sociale aux membres de la société, et de donner ainsi satisfaction aux multiples besoins de l'homme*», il s'ensuit que, pour celui qui ressent le besoin d'une aide, ou aspire à satisfaire ses besoins, l'institution d'Action Sociale ne peut que recevoir son assentiment (75). De ce point de vue, l'institutionnalisation de l'Action Sociale serait à tenir pour une forme de satisfaction de l'intérêt d'individus qui, livrés à eux-mêmes, souffriraient d'un manque. Certes, il reste encore à savoir comment se trouve réalisée cette satisfaction. Mais ainsi envisagées les différentes formes institutionnelles de l'Action Sociale vont d'emblée pouvoir bénéficier d'un crédit positif. En offrant aide et protection le système de l'Action Sociale est d'une certaine manière assuré de recueillir l'adhésion, si ce n'est de tous, au moins de ceux qui bénéficient de son offre.

On peut même penser que de cette satisfaction naîtra en retour un sentiment de "reconnaissance" qui fera tenir cette solidarité organique pour quelque chose de très désirable et de fortement moral. C'est peut-être pourquoi le discours politique, et singulièrement le discours électoral, valorisent sans coup férir la protection sociale, la solidarité envers les plus démunis, bref, porte bien haut les valeurs véhiculées par l'institution. L'on sait d'ailleurs l'impopularité de mesures qui entendent, pour reprendre la formulation technocratique de la chose, réduire la couverture sociale

(75) R. Blum; *Soziologische Konzepte der Sozialarbeit*; trad. franç. *Dimensions sociologiques du travail social*; Ed. Centurion; 1970; p.21.

des risques. Dans le même esprit, on remarquera qu'une bonne partie des critiques de l'Action Sociale se veulent, ou doivent d'abord être une critique de la société globale. Pour suspecter l'institution de l'Action Sociale, il faut la tenir soit pour une ruse, soit pour une illusion engendrée par la société ou, mieux, ses instances dirigeantes. Avant d'être technique, la critique de l'Action Sociale se fait idéologique. Plus généralement, dès lors que l'on considère les institutions de l'Action Sociale, on s'engage dans un univers idéologique à entendre, selon la formule de F. Bourricaud, comme champ de croyances "bricolées" qui sont autant de supports pour l'action.

Donc, si les institutions de l'Action Sociale se présentent d'emblée comme l'expression de valeurs que l'on pourrait dire dominantes dans nos sociétés, telles la justice, l'égalité, la solidarité, etc.; elles possèdent par là-même, comme une sorte d'attribut, un caractère irréfragable.

Nous pourrions également dire, à envisager très schématiquement la nature du rapport dans lequel se trouve l'individu bénéficiaire de l'Action Sociale vis-à-vis de celle-ci, que l'institution d'Action Sociale fonctionne de manière providentielle. Si l'on accepte en effet de considérer que le profil de bénéficiaire se définit par le manque et peut-être surtout par l'incapacité à combler le manque, la satisfaction, même si on la tient pour relative, relèvera de quelque chose qui dépasse les capacités de l'individu, qui surmonte son impuissance fondamentale, qui le transforme en récepteur d'une grâce. C'est proprement une relation providentielle qui s'instaure, au moins idéalement, entre le bénéficiaire et l'institution.

C'est certainement la raison pour laquelle, comme l'ont souvent remarqué les approches historiques de l'Action Sociale, les initiatives d'Action Sociale se sont accompagnées, dans les périodes de mise en place de l'institution, d'actions de conversion d'essence religieuse. Pour ne prendre qu'un exemple, écoutons R. Sand déclarer

au II^{ème} Congrès international des Settlements (*) de 1926 : *«vivre dans un settlement, c'est certainement ce qui dans la vie laïque, se rapproche le plus de la vocation ecclésiastique ou monastique; c'est réformer son existence pour s'adonner aux jouissances plus hautes de la compréhension sociale et de l'amour social»* (76). Que ce soit chez les catholiques sociaux, les protestants du Réveil, les socialistes utopiques, tous furent, à leur manière, des hommes de foi dont la mission se déroulait sur le mode de l'intervention providentielle. Rien moins que l'"intervention sociale", dans un contexte de paupérisme, pouvait bénéficier d'une aura providentialiste et fournir à tous les pionniers de l'Action Sociale un statut de fidéicommissaire.

C'est encore cette relation qui, bien sûr, a été conceptualisée dans le vocable d'Etat-providence. Toutefois, nous formulerons très hypothétiquement l'idée qu'avec l'Etat-providence la pureté de la relation providentielle s'est peu à peu altérée. Avec l'Etat ce sont de nouvelles "croyances" idéologiques qui arrivent. Mais c'est aussi un nouveau modelage de l'institution qui se fait. Comme il n'est pas dans notre intention de soutenir sur le plan historique cette hypothèse, contentons-nous de souligner que dans le domaine de l'Action Sociale l'Etat se fait connaître et reconnaître par son action législative, délimitant ainsi la sphère du droit et du dû. Ce faisant, il fixe sur lui, en le banalisant pourrait-on dire, le caractère providentiel de la relation avec l'institution d'Action Sociale. Plus encore, il favorise le développement d'un "nouveau régime mental", comme aurait dit A. Comte, dont le trait essentiel a été régulièrement dénoncé par la critique idéologique de l'Action

(*) *Les Settlements ou Résidences Sociales furent à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle en Angleterre, aux Etats Unis puis en France, les premières esquisses de nos actuels Centres Sociaux.*

(76) *R. Sand; II^{ème} Congrès international des Settlements; 1926; Imprimerie Librairie Prudhomme; S^t Brieuc; 1927; p. 24, Cité par M. Laigneau; représentations et pratiques des Centres Sociaux; thèse 3^{ème} cycle; Univ. Paris VIII; 1980.*

Sociale. Savoir, la fameuse "mentalité d'assisté", synonyme de renoncement à l'autonomie de la personne et de perte des responsabilités individuelles. Comme si au total, par la régulation étatique de la relation, nous passions d'une assistance d'essence morale, soulageant celui qui subit l'implacable destin, ce "dieu propre de l'invariabilité" comme le désigne A. Comte, à une assistance purement pragmatique, se confondant avec un "service" (au sens économique du terme) susceptible d'introduire la variation.

Mieux, dirons-nous, en devenant ce service dont les termes de l'échange ne se saisissent qu'à l'échelle macrosociale, l'assistance par l'Etat-providence déplace et réagence les données du problème. Non seulement elle fait varier l'invariabilité, mais elle devient elle-même destin. Maintenant, si l'on tente de saisir cette offre de service à l'échelle microsociale, on conçoit qu'elle puisse modifier les possibilités d'action des bénéficiaires et autoriser ce que précédemment nous avons appelé des "jeux structurés".

Récapitulons succinctement comment caractériser une position d'acteur dans une structure de situation dominée par la relation avec les institutions d'Action Sociale. En dehors de toute considération de périodisation historique, nous pouvons tenir la relation entre l'institution et son bénéficiaire comme se déroulant sur un mode providentiel. L'institution, comme la Providence, transforme en situation ce qui n'était qu'une situation-limite, ou pour parler comme Y. Barel, fabrique de l'événement à partir du non-événement.

Mais nous remarquerons que l'événement ainsi créé aura ceci de particulier, qu'il ne pourra perdurer sans le secours de l'acte inaugural. Nous sommes ici dans un contexte situationnel du même type que celui qui caractérise la situation de l'homme à la mer envers la bouée qui lui a été lancée : il ne peut la refuser sous peine de se condamner à une noyade certaine, à rester dans le non-événement. De même son sauveur ne peut la lui reprendre à peine de lui réserver le

même sort. Dès lors, si l'acte inaugural se perpétue, si la bouée et le bras secourable ne font pas défaut, se crée une situation -en principe provisoire- où secouru et "secourant" deviennent solidaires, sont typiquement dans une relation d'interdépendance. En principe provisoire, cela veut dire, jusqu'à ce qu'un autre événement vienne transformer ladite situation. Or si ce dernier événement n'a pas lieu, si nous restons dans la situation antérieure, il n'y a pas d'autre issue que de la maintenir *ne varietur*. Abandonnons l'analogie, mais retenons que la relation entre l'acteur et l'institution est constitutivement une relation d'interdépendance, et que c'est celle-ci qui se maintient dans le temps.

Irréfragable pour l'individu, l'institution de l'Action Sociale ne peut en aucune manière récuser l'individu devenu solliciteur. C'est ce "piège" de la relation que l'on a souvent décrit comme effet pervers de l'institutionnalisation de l'Action Sociale. L'argument maintes fois entendu pour étayer les critiques du développement exponentiel de l'Action Sociale dans les pays industrialisés, et selon lequel, en voulant protéger l'individu, l'Action Sociale l'emprisonne dans la sur-protection; de même celui qui stigmatise la "logique institutionnelle" qui fait obligation, pour le confort de quelques travailleurs sociaux, de "créer" des assistés; voire, la glose sur les "assujettis" de la Sécurité Sociale; tous achoppent sur cette relation fondamentale (77). En fait, l'effet émergent, et il serait peut-être plus juste de dire les effets émergents de toutes les politiques sociales tiennent d'abord à ce que nous avons une structure d'interdépendance qui s'auto-entretient.

C'est à cette même relation que nous ferons appel pour rendre compte selon quel processus auto-entretenu on passe, chez le récipiendaire de l'Action Sociale, du statut de secouru au statut d'"ayant droit".

(77) Cf, par exemple, L. Bériot; *Le bazar de la solidarité*; J.C. Lattès; 1985.

Finalement, en acceptant de reconnaître le caractère particulier de la relation qui unit l'individu et l'institution de l'Action Sociale, on peut non seulement éviter l'hypothèse coûteuse de la malveillance fondamentale de l'intention instituante et de la complaisance de celui qui la reçoit, mais fournir un schéma explicatif simple des motifs de l'adhésion massivement exprimée des bénéficiaires à l'endroit de l'institution, ainsi que, du moins pour un certain nombre, la tendance à l'entretien de la relation. Si nous pouvons tenir la réponse institutionnelle comme "biaisée" c'est uniquement du point de vue de la nature logique de la relation qui s'y développe, et non comme la résultante de l'action intentionnelle des partenaires de la relation. Non que les intentions des uns comme des autres, des bénéficiaires comme des concepteurs ou des praticiens de l'Action Sociale, soient sans importance. Bien au contraire, et nous y reviendrons. Mais nous ne saurions perdre de vue qu'elles se réalisent à l'intérieur d'un cadre logique que nous dirons volontiers non-intentionnel.

Pour formuler autrement la chose, nous dirons que la situation de l'acteur bénéficiaire de l'Action Sociale ne réclame de sa part rien d'autre que ce qu'il est convenu maintenant d'appeler une "rationalité limitée". C'est-à-dire comme l'a enseigné H. Simon, une rationalité qui procède séquentiellement et non, comme chez les rationalistes classiques, de manière synoptique. La "séquence" quant à elle peut se présenter comme un irrationnel, ainsi ici la "providence", ou comme une sorte d'*acquisitio originaria* telle l'idée de droit que nous avons déjà évoquée, voire aussi, bien sûr, comme la recherche de l'intérêt immédiat. Dans tous les cas, quelle que soit l'intention de l'acteur, celle-ci engendre une relation d'interdépendance qui va la transcender et présenter ce caractère non-intentionnel que nous venons de souligner.

3) une situation conditionnellement contractualisée.

Si les travailleurs sociaux ont tenu une place aussi grande dans nos analyses précédentes c'est parce qu'ils occupent une position qui se révèle souvent décisive dans la relation entre bénéficiaires et institutions d'Action Sociale. Mais cette position décisive ne s'analyse pas seulement en termes d'opérativité. Leur efficacité se perçoit bien sûr à travers leur capacité à satisfaire les besoins de la population à assister, eu égard aux possibilités offertes par le système de la protection et de l'aide sociales. C'est de ce point de vue qu'ils nous sont apparus comme des acteurs ayant un rôle défini à tenir dans la relation d'assistance. Rôle que l'on ramassera en une formule : les travailleurs sociaux sont des intercesseurs quasi obligés. Cependant, en apparaissant comme instance médiatrice, les travailleurs sociaux introduisent une nouvelle dimension dans la relation. Dimension qui vient en quelque sorte baliser les "possibles" qu'offre la situation. Cette dimension supplémentaire est celle du "contrat" qui va lier travailleurs sociaux et bénéficiaires de l'Action Sociale.

En effet, dans la relation qui s'instaure entre le bénéficiaire et le travailleur social se définissent les termes de ce que les travailleurs sociaux eux-mêmes appellent un "contrat". Sans doute, dans bien des cas celui-ci est-il implicite. Mais, outre que dans d'autres cas il est clairement explicité, ce "contrat" représente un paramètre qu'on ne peut négliger lorsqu'on se propose de dégager la structure de la situation dans laquelle évolue notre acteur.

Envisageons d'abord le cas dans lequel un contrat explicite lie travailleur social et bénéficiaire. C'est ce qui se présente par exemple lorsqu'une famille bénéficie d'une mesure de tutelle aux prestations sociales (*). Le but de la tutelle, explicitement défini par la loi, est de protéger et d'éduquer les familles dont les prestations sont mises sous tutelle (78). En termes de contrat, la tutelle se présentera, et est généralement présentée par les travailleurs sociaux qui la mettent en oeuvre, comme une offre de protection en échange d'un engagement éducatif. Ce dernier s'accomplit bien souvent selon un programme pédagogique de gestion des ressources de la famille, lequel, tout en la privant de la libre disposition de l'intégralité de celles-ci, tend à l'amener à recouvrer l'autonomie perdue. Ces "travaux dirigés" réclament la compétence du travailleur social et la bonne volonté du bénéficiaire de la mesure. La sanction, levée de la tutelle, est automatiquement positive. Du moins la tient-on pour telle, ce qui n'est pas nécessairement le cas des bénéficiaires comme on l'a déjà dit. Quant à l'offre de protection, elle opère essentiellement sur le plan juridique. Il s'agit par exemple de suspension d'une procédure de saisie ou d'expulsion, du droit d'être assisté d'un avocat, du droit de faire appel, etc. Avantages considérables pour le bénéficiaire qui dans ses démêlés avec les créanciers se fait directement assister de l'autorité judiciaire.

Ainsi présentée, la tutelle aux prestations sociales, comme le soulignait le rapporteur de la loi, *«est moins un système de sanctions à l'égard des parents défaillants qu'un dispositif ayant une*

(*) Cf. Glossaire.

(78) Il s'agit de la loi du 18 Oct. 1966, complétée par le décret du 25 Avr. 1969, qui remplace la loi du 22 Août 1946 ne concernant que les seules prestations familiales. La loi actuelle vise toutes les prestations sociales aussi bien celles qui concernent les enfants (Alloc. Familiales; Alloc. d'Aide Sociale; bourses; etc.), que celles qui concernent les adultes (Avantages vieillesse et de Sécurité Sociale; Aide Sociale; Alloc. logement; Fonds National de Solidarité; etc.). La mesure de tutelle est prononcée par le Juge, Juge des enfants en ce qui concerne les mineurs, Juge des tutelles en ce qui concerne les adultes.

portée éducative (79). Autrement dit le contrat va offrir, pour le bénéficiaire de la tutelle, une série d'avantages sérieux pour un coût qui s'appréciera fondamentalement en termes symboliques. La contribution qui lui est demandée, est, et ne peut être que très faible. Nulle sur le plan pécuniaire, le bénéficiaire n'a même pas à financer le service fourni par l'organisme qui assure la tutelle (celui-ci est financé par les organismes qui versent les allocations mises sous tutelle); elle s'apprécie seulement sur le plan des "bonnes dispositions", de la "bonne volonté", bref, des intentions du bénéficiaire -lorsqu'il est jugé capable de les manifester-. Quant à la rétribution elle est nécessairement forte. Mieux même, compte tenu du caractère "incapable", "carencé", du titulaire de la mesure, ou plus généralement maintenant, de ce qu'il connaît des "difficultés financières graves", la rétribution peut-être tenue pour maximale. Il s'agit toujours, et il y a pour le tuteur obligation légale, de satisfaire aux intérêts de la famille. De ce point de vue, le rapport contribution/rétribution se présente de manière très favorable pour le bénéficiaire d'une mesure de tutelle.

Par parenthèse, ajoutons que, si le rapport se révèle favorable pour le titulaire d'une tutelle, il l'est aussi pour ses créanciers. *«La tutelle n'est pas un droit»* répondait par exemple un groupe de Juges des enfants aux organismes HLM qui conseillaient aux familles demandant un logement de solliciter préalablement une tutelle, et cela sûrement parce qu'ils s'estimaient être leurs créanciers potentiels de ces familles certainement "à problèmes" (80). On comprend pourquoi la tutelle aux prestations sociales a suscité autant de controverses interprétatives.

(79) *Propos rapporté par A. Thévenet in; L'aide sociale aujourd'hui; 5^{ème} édition refondue et actualisée; Ed. ESF; 1984.*

(80) *Rapporté par M. Armagnac; "La tutelle aux prestations, des choix à redéfinir"; Actualités Sociales Hebdomadaires; N° 1408; 22 juin 1984.*

Notons pourtant, à la suite d'E. Alfandari, que cette mesure d'aide sociale ne prend tout son sens que si on la rapporte à la notion, seulement implicite dans la législation, de "droit subjectif", c'est-à-dire de cette prérogative reconnue à l'individu d'exiger de son débiteur (ici la collectivité sociale) une prestation (ou une abstention) déterminée visant à satisfaire l'obligation fondamentale du «droit à la vie» (81). N'est-ce pas ce "droit subjectif" que nous avons rencontré, de manière fortement positivée, auprès des familles étudiées?

En somme, et cela tiendrait à la nature de la mesure, la tutelle réalise une forme contractuelle dont une des parties contractantes, en l'occurrence le tuteur, se trouve soumise à la plus expresse des obligations : le droit à l'existence, tandis que l'autre n'a à faire valoir qu'une déclaration d'intentions. Dans ces conditions, on peut tenir la contrepartie qui est exigée du bénéficiaire de la tutelle comme seulement relative à son bon vouloir, lui laissant donc une entière liberté de manœuvre en dehors des pouvoirs abandonnés au tuteur. Bien plus, ces pouvoirs abandonnés, dans la mesure où ils consistent à satisfaire l'intérêt du bénéficiaire, s'apparentent, du moins formellement, à une délégation de pouvoir. On comprend déjà pourquoi certaines familles peuvent souhaiter une tutelle, ou lorsqu'elles l'ont obtenue s'y maintenir le plus longtemps possible.

Toutefois, il faut se garder de conclure trop vite que nous avons affaire à un marché de dupes. En effet, ce "marché" est limité dans le temps. La décision du juge est toujours provisoire. Et c'est ce caractère temporaire qui va en fait permettre de renégocier le "contrat" entre travailleur social et bénéficiaire. De manière générale, la temporalité de la mesure semble bien représenter une

(81) Cf. E. Alfandari; *Aide sociale, action sociale*; 2^e Ed.; Ed. Dalloz; 1977.
Notamment ch. II ; le droit à l'aide sociale est un droit subjectif; p. 60 et suivantes.

contrainte des plus fortes. Et sans parler des familles qui pourraient ressentir la mesure comme une sanction, et pour qui la durée sera perçue comme la modalité première de la peine, considérons celles pour qui le problème revient à faire durer la mesure elle-même.

Simplement parce que leur intérêt bien compris leur fait tenir la situation de tutelle pour plus profitable que l'absence de tutelle, la durée limitée de la mesure devient pour elles un véritable obstacle. C'est donc ici que, pratiquement, le contrat entre le tuteur et le titulaire de la mesure va recevoir toutes ses clauses. Celles-ci relèveront d'une négociation "informelle" au cours de laquelle le travailleur social essayera d'obtenir le maximum de "bonnes dispositions" de la part du bénéficiaire, tandis que ce dernier recherchera d'abord à "durer". Mais pour pouvoir durer, il faudra donner des preuves de ses "bonnes dispositions". Toutefois, pas au point de provoquer une mainlevée qui, dans ce cas, sera reçue comme un préjudice. Autant dire qu'il faudra trouver un rythme éducatif approprié représentant une sorte de compromis entre deux volontés contradictoires. De fait, les délégués à la tutelle, travailleurs sociaux chargés de réaliser les objectifs assignés à la tutelle, ont bien souvent recours à la menace d'interruption de la mesure comme à un moyen de pression pour faire respecter les clauses du contrat, et finalement obtenir du bénéficiaire qu'il manifeste sa bonne volonté à recouvrer son autonomie.

Nous noterons aussi, bien que la loi actuelle mette l'accent non sur la sanction mais sur l'aspect éducatif, non sur le contrôle mais sur l'assistance et le conseil, que l'image de la tutelle peut être totalement négative et interdire du même coup une bonne perception de la transaction. Cette représentation de la "tutelle-sanction", induite notamment par l'image d'un système judiciaire coercitif, peut faire considérer que le coût est trop élevé pour envier les avantages offerts. En fait, il semble, d'après les témoignages que nous avons recueillis, que cette appréciation se

rencontre surtout chez les personnes qui n'ont pas recours à la tutelle. Les bénéficiaires de la tutelle ayant par rapport à cette image la même attitude que celle que nous avons déjà rencontrée à l'égard des "étiquettes". L'étiquette est en quelque sorte le prix à payer pour bénéficier d'une offre jugée avantageuse. On peut même supposer que le prix est d'autant plus facilement accepté que les avantages seront considérés importants. L'une de nos interlocutrices ne parlait-elle pas à ce propos "d'échappatoire" ?

Pour faire le point sur le "contrat" que l'on rencontre à l'occasion d'une tutelle, nous dirons qu'à l'intérieur du contrat explicite élaboré dans le cadre de la loi et que nous tenons seulement pour un quasi-contrat, s'élabore, à condition que pour les parties contractantes l'enjeu soit de durer, un contrat plus ou moins implicite mais effectif. C'est ce "contrat" complémentaire, ou cet additif au quasi-contrat initial, qui nous fera tenir la situation de tutelle comme étant une situation conditionnellement contractuelle.

Plus généralement maintenant, nous remarquerons que bien d'autres prestations ou allocations comportent sur le plan juridique des dispositions contraignantes engageant la définition d'un "contrat". Ces dispositions peuvent être explicites ou implicites, certaines peuvent même être tenues pour pratiquement dépourvues de sens, c'est-à-dire ne représentant plus un objet de contrainte. Ainsi en est-il des Allocations familiales dont le versement, "dans l'intérêt de l'enfant", suppose explicitement sa scolarisation. Cette disposition contraignante, si elle a pu prendre tout son sens dans une période où la scolarisation des enfants, devenue par la loi obligatoire, n'était pas encore pratiquée ou l'était insuffisamment, n'a plus aujourd'hui de véritable portée contraignante puisque la scolarisation est "spontanément" pratiquée par tous. Les quelques cas, résiduels, de non-scolarisation sont si exceptionnels qu'ils vont relever de "sanctions" autrement plus conséquentes que la suspension de versement des Allocations familiales. Elles mobiliseront en fait

divers secteurs de l'Action Sociale. Ceux qui traitent, dans le vocabulaire des organismes, des "cas lourds" : procédures judiciaires et sociales de retrait des enfants, d'accueil et de placement dans des établissements spécialisés, etc. On pourrait dire la même chose de la clause qui exige de chaque locataire HLM de "vivre en bon père de famille", même si cette dernière ne se réalise pas aussi spontanément que la précédente.

En un mot, si l'on veut garder à propos de ce type de prestations sociales l'idée de "contrat", il doit être clair que ce dernier n'est à entendre que comme un contrat tacite portant sur des normes de comportement faisant l'objet d'un large consensus, et donc ne réclamant généralement pas de nouvelles négociations. Mais ce n'est pas ce type de contrat que nous retiendrons pour spécifier la situation de nos familles. C'est dans un sens plus défini que nous l'avons envisagé à propos de la tutelle, ou que nous pourrions le faire à propos d'autres prestations exigeant l'intervention directe du travailleur social. Et c'est dans ce sens que nous entendons maintenir l'idée de contrat.

Celle-ci portera donc notamment sur les points suivants :

* Le contrat doit permettre de mettre en rapport des parties contractantes nommément désignées, partenaires d'une relation active; donc des individus doués d'un pouvoir d'action stratégique.

* Le contrat doit comporter un enjeu réel, c'est-à-dire préserver l'incertitude des actions auxquelles il se rapporte. Il ne peut porter sur ce qui est déjà acquis.

Cette idée de contrat conduit donc à concevoir la relation entre les parties contractantes comme fondée sur tout autre chose qu'un simple *modus vivendi* basé sur la confiance.

L'importance que les travailleurs sociaux accordent dans leur pratique professionnelle à la notion de "contrat" peut d'ailleurs

ainsi être élucidée. Certes, il s'agit d'abord d'un souci déontologique, d'autant qu'il n'y a pas de déontologie strictement élaborée de la profession. En peu de mots, ce souci traduit la volonté de préserver dans la relation professionnelle la liberté fondamentale du travailleur social, comme celle de son "client". En effet, cette liberté qui prend corps dans un pouvoir de décision parfois important du travailleur social sur son "client", est constamment menacée par la charge affective que véhicule la relation. C'est cet élément psychologique qui émerge dans la revendication du travailleur social à éviter toute "manipulation". Ce qui doit s'entendre d'un double point de vue : éviter d'être "manipulé" par son "client", et éviter de "manipuler", consciemment ou non, le "client". D'où le souci déontologique qui prend forme dans le "contrat" entre travailleur social et "client", et qui à lui seul ruine bien des accusations proférées à l'endroit des travailleurs sociaux. Mais de plus, non seulement le "contrat" apporte la dimension morale qui sous-tend toute déontologie professionnelle, il comporte également, ce qui est aussi un trait des déontologies professionnelles, une dimension pragmatique qui doit être jugée à la lumière de l'acte professionnel lui-même. Ici, cette dimension pragmatique prend l'aspect quelque peu paradoxal d'une recherche d'objectif par des moyens qui, en principe transitoirement, prônent la négation dudit objectif. Pour reprendre l'exemple de la tutelle, le contrat effectif passé entre travailleur social et bénéficiaire repose, afin d'éviter les "manipulations" réciproques, sur un compromis admettant le renoncement à atteindre dans les délais initialement impartis l'objectif d'autonomie. Du point de vue du travailleur social, nous aurons affaire à un détour pédagogique à l'issue duquel devrait se trouver atteint l'objectif initial. Sans doute en sera-t-il autrement du point de vue de celui qui souhaite bénéficier le plus longtemps possible de la mesure. Pour lui, le détour pédagogique est une manière de différer l'échéance redoutée. Mais pour les deux, c'est le moyen pratique d'établir ou de maintenir la relation capitale sans laquelle il n'y aurait plus

LOGIQUE D'ADAPTATION

d'objectif possible; et à l'échelle sociétale, plus d'Action Sociale éducative possible.

Le "contrat", si souvent invoqué par les travailleurs sociaux, l'est-il à juste titre, puisqu'il va se présenter comme un instrument essentiel de la relation professionnelle. Pour nous, son importance débordera encore l'aspect pragmatique de la relation professionnelle. De ce qu'il se présente comme un "contrat dans le contrat", ou si l'on préfère comme un avenant modificatif d'une clause du contrat explicite tel que défini par la législation, cela aura un effet en retour sur la relation que le bénéficiaire entretient avec l'institution.

Si nous pouvions, un temps, regarder la relation entre bénéficiaire et institution comme étant entachée d'une sorte de vice de fond, puisque le caractère contraignant avait tendance à se situer unilatéralement du côté de l'institution, transformant volontiers aide et assistance en dû; la relation effective qui s'établira après passation du contrat négocié avec le travailleur social aura rééquilibré les contraintes. En un mot, le rapport contribution/rétribution évoqué plus haut trouvera une nouvelle assise. Pour continuer à bénéficier des avantages de l'institution, il devient nécessaire de satisfaire à de nouvelles exigences qui, réalistes parce que adaptées au cas particulier et offrant un objectif concret, permettent d'actualiser un objectif qui péchait, disons, par excès d'idéalisme. Est donc maintenant autorisée la réalisation d'objectifs que la politique sociale avait seulement définis de manière abstraite et idéologique (au sens où ce sont des valeurs qui commandent la définition des objectifs).

Autrement dit, non seulement la médiation du travailleur social apparaît-elle fondée en nécessité, mais encore se trouve-t-elle recevoir comme dimension essentielle une capacité à la variance. C'est

ce que les travailleurs sociaux, dans leur quête de légitimité, énonçaient en termes "d'ambiguïté de la fonction", et que, pour emprunter une formule rendue célèbre par l'Ecole de Palo Alto, nous rapprocherons de l'injonction paradoxale. Dès lors, on comprend l'enjeu que représente le travailleur social lui-même. On comprend aussi, par parenthèse, pourquoi les politiques sociales fondées sur le contrôle strict de l'exaucement de l'objectif idéologique se sont révélées fort coûteuses, notamment dans la recherche du "consensus", et finalement inopérantes (82).

Au total, le travailleur social est-il bien cet intercesseur dont nous parlions plus haut. C'est à lui en effet qu'il reviendra de fournir les arguments de la preuve que, malgré les apparences, c'est toujours la loi qui s'applique. Et, encore une fois, la relation qui se développe entre le travailleur social et le bénéficiaire de l'aide ne réclame aucune mystification. La duperie est à ranger parmi les accessoires occasionnels -c'est en ces termes d'ailleurs que les familles nous en ont parlé-. Cette relation qui s'organise sur le mode du "détour", du compromis, ou encore de la négociation permanente, exige au contraire des partenaires qu'ils réalisent leurs visées stratégiques. Nous l'avons à chaque fois souligné, s'il y a toujours un enjeu dans cette relation, c'est bien parce que les jeux ne sont pas faits.

Cela dit, toute disposition de politique sociale ne réclame pas de la même manière la mise en oeuvre d'une relation de ce type. Si certaines l'exigent au plus haut point, telle la tutelle, d'autres

(82) A titre d'exemple, aux Etats Unis, la règle dite "man-in-the-house" qui entraînait la suspension des "Aids for Dependant Children", réclamera l'organisation par les services sociaux de "visites de contrôle", encore appelés les "incursions de minuit". Celles-ci seront finalement jugées anticonstitutionnelles, mais non sans avoir incité nombre de pères de famille à s'installer dans un appartement mitoyen pour compléter avec les AFDC les ressources familiales. Cf. Piven & Cloward; *Regulating the Poor: the Functions of Public Welfare*; Vintage Book Edition; 1972.

n'en ont cure, Allocations familiales proprement dites par exemple. Toutefois, s'agissant de nos familles, nous savons depuis le début qu'elles mobilisent plusieurs de ces dispositions avec une certaine propension à la relation décrite ci-dessus. C'est pourquoi nous tiendrons la situation de ces familles comme étant régulièrement soumise au contrat. Pour être encore plus précis, nous aurons à la tenir comme étant conditionnellement contractuelle dans la mesure où le contrat que nous retenons est celui qui s'élabore sur la base d'une recherche du maintien de la prestation, donc d'une stratégie d'entretien de la dépendance. Dans les autres cas, s'il peut y avoir contrat, celui-ci tombe dans la catégorie des contrats initiaux qui, bien qu'explicites, nous sont apparus comme devant être traités, sinon comme de pseudo-contrats, du moins comme de quasi-contrats parce qu'à faible enjeu stratégique. On admettra cependant que, même à faible enjeu, ils n'en comportent pas moins, pour leurs titulaires, contraintes et visées stratégiques. Mais ici, sans qu'il soit besoin d'avenant additif, ni de contreseing de travailleur social. Ici la concordance des intentions, individuelles et institutionnelles, transforme le contrat en pacte fondé sur une confiance immuable. C'est bien ce que nous avons rencontré chez les familles que nous avons fait relever de la stratégie de sujétion.

Mais pour en revenir aux précédentes, c'est leur situation conditionnellement contractuelle qui nous fera comprendre nombre de leurs comportements comme autant de rôles à tenir ou de personnages à jouer. Les alliances et conflits avec les travailleurs sociaux sont aussi à entendre comme des moments, des temps forts de la relation, puisque bien souvent, on s'en souvient, ils vont porter sur les termes mêmes du contrat. De même, la présence physique dans le dispositif de l'Action Sociale intervient-elle comme un rappel, une action menée pour mémoire beaucoup plus que pour le bénéfice immédiat qui en est tiré à chaque fois. Quant aux manoeuvres de contournement, voire les

duperies occasionnelles, elles aussi apparaissent comme autant de moments commandés par la négociation du contrat.

Bref, pour ces familles dont la situation se présente comme largement dominée par les institutions de l'Action Sociale, cet environnement institutionnel admet maintenant une sorte de corollaire : la passation d'un contrat avec un personnage obligé, le travailleur social. Le travailleur social en effet, requis pour passer contrat, est également lié par son personnage. Et si à son propos on parle volontiers d'un rôle, appris dans des institutions de formation spécialisée, contrôlé ou codéfini par des instances hiérarchiques et des instances de concertation, quoique faiblement sanctionné si ce n'est par une auto-sanction qui prend la forme d'une mobilité intra-professionnelle (83); la notion nous semble d'autant plus appropriée qu'on la rapporte à l'acte professionnel que nous avons désigné sous le vocable de contrat.

(83) Cf. J. Ion et J. P. Tricart; *Op. Cit.*, p. 81 et suivantes.

4) des signes de pathologie sociale.

Par pathologie sociale nous entendrons l'ensemble des manifestations à partir desquelles se mettent en branle les services d'Action Sociale. Parmi ces derniers, il est évident que ceux dont la mission est de réaliser l'aide et les secours sociaux sont des lieux où s'enregistre de manière privilégiée la pathologie sociale. Toutefois, bien d'autres services sociaux, qu'ils soient publics ou privés, à vocation "sociale" au sens étroit ou à toute autre vocation : médicale, judiciaire, éducative, de loisirs, etc., auront à connaître des signes de cette pathologie sociale. Autrement dit, la pathologie sociale ne se circonscrit pas à l'intérieur de quelques institutions clairement repérées, et donc repérables. Elle les déborde largement et s'inscrit dans de nombreux domaines de l'activité sociale des individus.

Or, comme le suggère la description à laquelle nous nous sommes livré précédemment, ce qui singularise en bien des occasions la situation des individus ou des familles étudiés c'est de devoir faire état, si ce n'est attester, une pathologie sociale. Bénéficier de l'aide médicale gratuite, de l'aide judiciaire, de "bons vacances", etc., pour pouvoir se soigner, se défendre, se détendre, bref, participer à des activités sociales jugées normales, réclame ce type d'attestation. D'autre part, nous le savons bien maintenant, la pathologie sociale est aussi, pour ces individus et ces familles, source d'identité sociale. Qu'elle se cristallise dans une succession d'événements malheureux, ou qu'elle se laisse saisir à travers un handicap ou une incapacité facilement perceptible, la pathologie

sociale est ce qui exprime leur commune condition. Sans reprendre les développements que nous avons eus sur ce point, nous soulignerons que ce que nous avons jusqu'ici tenu pour des éléments définitionnels de leur personnalité est aussi à regarder, et à analyser, comme un élément situationnel.

En effet, bénéficier du système de protection et d'aides sociales suppose de se trouver dans une situation qui exprime, au regard des normes en vigueur dans la société, un certain écart à la correction duquel vont s'appliquer les institutions de l'Action Sociale. Or cet écart, d'une part a besoin d'être signalé ou se signale lui-même eu égard à la nature du handicap ou de la déviation, d'autre part reçoit des signes qui affecteront la situation de l'acteur.

Pour ce qui concerne le signalement de l'écart, celui-ci peut se faire aussi bien à l'initiative de l'individu, engageant ainsi certaines conduites culturelles acquises (inscription à l'ANPE en cas de perte d'emploi, consultation d'une assistante sociale lorsqu'une situation financière paraît bloquée, consultation d'un service sanitaire ou d'hygiène mentale lorsqu'apparaissent des troubles physiques ou psychiques, etc.); qu'à l'initiative de services sociaux plus ou moins spécialisés dans la prévention et le signalement (PMI, Centres d'observation et d'information, assistantes sociales d'entreprise ou anciennes surintendantes, etc.); voire à l'initiative de l'environnement qui saisira l'assistante sociale de secteur, le juge des enfants, etc. En somme, le signalement admet une variété de formes qu'il serait bien sûr abusif de réduire à des pratiques d'inquisition et de dénonciation. Et il s'en faut, les assistantes sociales de secteur par exemple témoignent de la (relative) facilité avec laquelle on vient aujourd'hui les solliciter. Mais sans données plus précises en la matière, nous n'avancerons guère plus que l'idée d'une acquisition culturelle de conduites de signalement. L'extension des services sociaux, lesquels maintenant n'ont plus vraiment l'allure

d'innovations sociales, a vraisemblablement favorisé cette acquisition. Mais ce qui importe, c'est de reconnaître cette possibilité de procéder à son propre signalement, et ne pas transformer ce dernier en une simple opération de "marquage" nécessairement subie par les individus et imposée par le ou les pouvoirs.

Quant aux signes qui après signalement vont accompagner, et de ce point de vue "marquer" l'individu, eux aussi admettent une variété de formes. Celle que nous avons le plus souvent mentionnée jusqu'ici est celle des lieux. "Services municipaux d'Action Sociale", "consultation de service social", "Secours Catholique", etc., sont autant de lieux dont la fréquentation est socialement significative. Pour le moins, elle indique pour ceux qui s'y côtoient une communauté de sort, une situation qui rend nécessaire la fréquentation du lieu. A ce propos, souvenons-nous, c'est la trop grande publicité que les familles sont amenées à faire de leur propre cas qui est mal vécue, la communauté de sort ne justifiant nullement pour elles ce traitement par la banalisation. Autre forme significative, la fréquentation des travailleurs sociaux. La visite de l'Assistante sociale, du tuteur, etc., signale à l'environnement, au voisinage, à la famille élargie, que ceux qui les reçoivent admettent une pathologie sociale. C'est pourquoi certaines familles dissimulent aux yeux de parents dont la situation paraît plus prestigieuse, leur commerce avec les travailleurs sociaux. Tandis que d'autres, auprès de voisins, amis ou parents qui ont eux-mêmes affaire aux travailleurs sociaux, prodigueront conseils et "tuyaux" obtenus près son travailleur social, éventuellement les compareront en se félicitant de remporter la meilleure information.

Sous quelques formes que ce soit, face aux institutions ou aux travailleurs sociaux, les individus ou les familles sont constamment tenus de faire état de ce qui constitue leur pathologie sociale. Hormis les situations où un handicap physique ou psychique

est jugé définitivement acquis, toutes les situations sont susceptibles d'évoluer. En conséquence, pour pouvoir prétendre à une allocation ou à un service des organismes de protection et d'aide sociales, faut-il faire la preuve que l'on remplit les conditions d'accession. Conditions qui, chacune pour sa part, définissent des types de pathologie sociale.

Nous avons déjà évoqué les enjeux que représentent les conditions restrictives d'attribution. Soulignons cependant, qu'en l'absence d'unification des services de l'Action Sociale, chacun est amené à demander la production de la preuve. Ce qui, tout en introduisant des espaces de jeux régulièrement exploités, entraîne la réitération d'une "présentation de soi", pour parler comme E. Goffman, tout entière organisée autour de sa pathologie sociale. On peut même dire que, dans ces conditions, nous avons affaire de la part de notre acteur à une véritable "représentation" dans le sens dramaturgique que lui donne E. Goffman (84). Il s'agit en effet, pour obtenir la décision favorable ou influencer de façon décisive sur une résolution, de produire les signes qui, selon le "code" des services de l'Action Sociale, seront reçus et reconnus comme ouvrant droit à la prestation sollicitée. D'où, certaines "mises en scène" déjà évoquées. Insistons encore sur le fait que cette "représentation" est nullement fortuite. Chaque rencontre avec le travailleur social ou avec les organismes prestataires la met à l'ordre du jour. Et l'on sait l'intensité et la fréquence de la relation avec eux.

Ici, bien sûr, une typologie des pathologies sociales serait précieuse pour aller plus avant dans la caractérisation de ces "représentations". Mais pour ce qui nous importe actuellement, nous

(84) « Par une "représentation" on entend la totalité de l'activité d'une personne donnée, dans une occasion donnée, pour influencer d'une certaine façon un des autres participants » écrit E. Goffman; *La mise en scène de la vie quotidienne; 1-La présentation de soi*; Ed. Minuit; 1973; p.23.

retiendrons que de telles "représentations" constituent de véritables modèles d'action requis par la situation, ou dans le langage des interactionnistes, des «rôles». E. Goffman parlera quant à lui de «routines».

En définitive, la situation de notre acteur est telle qu'elle exige de lui une constante présentation des signes de sa pathologie sociale. Directement, lorsqu'il a à fournir la preuve, ou indirectement, lorsqu'il est à la recherche des avantages qu'offre la situation, il est amené à signaler ce qui devient sa caractéristique essentielle. En un mot, il est tenu de se signaler comme sujet socio-pathique.

Et, bien que nous n'ayons ici considéré la pathologie sociale que d'un point de vue structurel, on conçoit qu'il y ait de quoi se forger une "mentalité" au sens d'un ensemble de représentations organisées autour de cette socio-pathie. On conçoit également qu'il puisse se constituer une rhétorique de situation.

CONCLUSION DU CHAPITRE.

Dégager la structure de la situation des familles ou individus bénéficiaires des services sociaux, c'est clairement faire apparaître que cette situation se trouve localisée dans un segment défini des mécanismes du contrôle social : celui des institutions du "public welfare", pour reprendre afin d'éviter la redondance l'expression anglo-saxonne. Incontournables institutions sans lesquelles une situation d'assisté, au sens actuel du terme, ne recevrait d'autre statut que celui du "non-événement". Dès lors, se dessine très nettement la relation de dépendance dans laquelle se trouve immergé le bénéficiaire de l'Action Sociale.

Mais, loin d'être univoque, la relation manifeste au grand jour la contradiction dont elle est grosse. Au service de la satisfaction de ce que l'on s'accorde à dire être les besoins du récipiendaire, la relation qui n'y peut mais, engendre la reproduction de cette satisfaction. En se présentant comme substitut social des défaillances de la solidarité "ordinaire", l'Action Sociale ne peut

bientôt échapper à la fonction socialisatrice qu'elle s'est elle-même créée. C'est donc, à proprement parler, sur le mode de l'injonction paradoxale que la relation avec l'institution de l'Action Sociale doit conduire l'individu à renoncer à la relation. De ce point de vue, combler l'attente solidaire et la capacité d'autonomie des individus prend l'allure d'une contradiction dans les termes.

C'est sur le plan pragmatique, en procédant à un contrat circonstanciel que sera dépassée, mais non résolue, la contradiction. Et c'est au travailleur social, qui par la même occasion reçoit la pleine dimension de la technicité à la relation sociale qu'on exige de lui, qu'il revient d'assurer au mieux la contractualisation de la relation. Mais, en tant que modalité pragmatique de la relation fondamentale, le contrat ainsi négocié ne représente qu'un point d'équilibre entre des forces qui ressortissent à des stratégies, pour l'une des parties professionnellement ou institutionnellement définies, pour l'autre, tout simplement d'utilisation.

La relation qui définit la situation de bénéficiaire de l'Action Sociale est tout aussi fondamentalement une relation conditionnelle. C'est seulement sous condition de pouvoir faire état d'une pathologie sociale qu'un individu ou une famille peut nouer la relation. La transparence de la relation exige donc du prétendant ou de l'impétrant la manifestation des signes reconnus de sa qualité socio-pathique. Cette attribution de qualité, et ce qui en constitue tous les signes attributifs, relèvent de la structure de la situation de l'assisté en tant que procédure de "représentation", de constitution d'un Ego spécifique. Sans cela nous n'aurions qu'un Ego anonyme, potentiellement assistanciable, et dont le repérage fera éventuellement scandale puisqu'il revient aussi aux institutions de l'Action Sociale de créer la visibilité de la socio-pathie, de transformer les attributs individuels en attributions sociales; en un mot, d'établir la relation qui engendre la situation.

CHAPITRE II

L'ACTEUR EN SITUATION : PLACE ET ROLE D'UN SYSTEME DE PREFERENCES

La valorisation ou la non-valorisation de la situation d'assisté est-elle déterminée par la structure de la situation ? La réponse ne peut procéder *a priori*. Sauf à recourir à une théorie générale de type déterministe, nous ne pouvons faire l'économie d'une analyse de la mise en situation de l'acteur. C'est seulement au terme d'une telle analyse qu'en général peut se comprendre la nature logique

du rapport à établir entre variables structurelles et variables subjectives.

La valorisation ou la non-valorisation de la situation d'assisté a reçu différentes interprétations qui en appellent bien souvent à un jeu de miroirs entre "structures sociales" et "valeurs", même si l'inversion par *camera obscura* interposée vient agrémenter la simplicité du dispositif théorique. Ainsi, lorsque est décelée une valorisation de la situation d'assisté, celle-ci se voit ou bien immédiatement rangée parmi les catégories suspectes, et réclame pour le moins réinterprétation; ou bien saluée comme le triomphe d'une capacité à détourner à son profit les intentions (malveillantes) de l'institution. Que ce soit sous forme de "résistance" ou de "soumission", la variable subjective cherche son double dans l'invariance et l'objectivité des structures sociales. C'est ce qu'il advient par exemple avec ce que nous appellerons les thèses de la dépossession.

Nous rassemblons ici les analyses de l'Action Sociale ou du travail social qui, pour avoir dégagé la fonction normalisatrice voire stigmatisante des institutions et de l'action des travailleurs sociaux (effet des structures sociales), estiment pouvoir en inférer, chez les individus auxquels s'applique la fonction, la perte, la privation ou la confiscation de ce qui intrinsèquement était une parcelle de leur pouvoir, de leur savoir, de leur culture, bref de leur être social spécifique (85). Or l'inférence ne peut avoir lieu que si l'on admet un processus psychologique par lequel l'individu, du fait de sa culture propre, intériorise le diktat institutionnel, et par là, la détermination par les structures sociales. J. Verdès-Leroux illustre

(85) *Four leur part, les analyses faites dans la mouvance foucauldienne ont largement illustré la thèse de la dépossession. Sur des objets différents, et avec des sensibilités différentes, les analyses de J. Donzelot, de Ph. Meyer, du groupe CERFI, etc., ont contribué à établir la thèse de la dépossession et à diffuser, notamment chez les travailleurs sociaux, l'idéologie d'un "paradis perdu".*

bien ce point de vue quand elle affirme : «*De façon plus ou moins systématique, le travail social met en oeuvre un mécanisme à double effet qui produit, à l'extérieur une stigmatisation visible (mise en tutelle, mesure d'assistance éducative...) et l'invalidation du sujet qui intériorise sa disqualification*». Ce qui est obtenu, précise-t-elle, «*par l'action conjuguée d'un dispositif concret et visible et par des moyens de pression symboliques s'exerçant, de l'extérieur, par la honte publique, et, surtout, de l'intérieur, par la dégradation de l'image de soi qu'entraîne la reconnaissance de ses errements*» (86).

A suivre ainsi J. Verdès-Leroux, ce serait à la source de la pression des structures sociales qu'il reviendrait d'attribuer le modelage des consciences. Par des technologies appropriées de surveillance, de «*quadrillage territorial (...) plus effrayant encore qu'un quadrillage policier*» diront les auteurs des *Equipements du pouvoir* (87); par une «*thérapie de soutien*» renchériront ceux de *Disciplines à domicile* (88); bref, par une maîtrise des flux et des écarts, nous obtenons un ordre social et un ordre mental entre lesquels désormais les rapports sont d'homologie.

Et, c'est à l'établissement de tels rapports que l'on fait intervenir un mécanisme psychologique, l'intériorisation, qui pour l'heure semble procéder quelque peu magiquement.

(86) J. Verdès-Leroux, *Le travail social; Op. Cit.*; p.257-258.

(87) F. Fourquet et L. Murard; *Les équipements du pouvoir; Recherches N°13; Déc. 1973; p.118.*

(88) I. Joseph et Ph. Fritsch; *Disciplines à domicile; Recherches N°28; Nov. 1977; p.101.*

1) à propos de l'intériorisation et de la "culture du pauvre",

Alors que la psychologie sociale met l'accent sur la complexité des phénomènes d'influence sociale (89), il n'est pas recevable que l'explication sociologique postule la simplicité et l'univocité du phénomène. Non qu'il faille renoncer à cette modalité reconnue de la socialisation, mais il convient de circonscrire au mieux son domaine de compétence afin de lui éviter la relégation dans le lexique des notions-refuges. D'autant que, si les procédures de l'intériorisation de la contrainte sociale peuvent apporter quelques lumières quant aux actions menées par les individus concrets, leur extrapolation au niveau macrosocial (des groupes ou des classes) ou bien devient une hypothèse coûteuse ou bien perd de son pouvoir explicatif.

Hypothèse coûteuse lorsqu'elle revient à postuler l'uniformité des effets de la procédure et l'homologie des structures sociale et mentale. Perte de pouvoir explicatif lorsqu'il faudra avoir recours au relais culturel pour rétablir la cohérence d'un comportement social invalidé. Tel est notamment le rôle dévolu à la "culture des pauvres". D'un côté donc, on s'engage dans la voie d'un déterminisme par les structures qui nous conduit à traiter les variables subjectives comme des variables dépendantes. De l'autre, on ne gagne que les ambiguïtés de la "culture du pauvre". Mais pour les

(89) Cf. G. de Montmollin; *L'influence sociale; Op. Cit.*

deux, comment, à structure de situation identique, rendre compte de comportements, d'actions stratégiques, aussi opposés que, pour ce qui nous concerne, le maintien revendiqué et l'aspiration au retrait du système de protection et d'aide sociales ? A moins qu'un malin génie ne s'évertue dans l'ombre à brouiller les cartes, ou sociologiquement parlant, à produire dans l'imaginaire l'inversion des symboles.

Les ambiguïtés de la "culture du pauvre" tiennent pour une large part dans l'oscillation continue qui lui est imprimée entre, comme l'énonce R. Ogien, *«les deux pôles du relativisme et de l'universalisme»* (90). Cette indétermination polaire de la "culture du pauvre" se manifeste de différentes manières, mais produit une même tendance que nous appellerons le "piège réaliste".

En effet, tant que la "culture du pauvre" consiste en un recensement de traits caractéristiques susceptibles de fournir une configuration spécifiée, elle se présente à proprement parler comme une sous-culture. O. Lewis en convient qui admet que *«le terme de sous-culture de la pauvreté est techniquement plus adéquat»* (91), et utilise parfois indifféremment "culture" et "sous-culture" des pauvres (92). A ce point, l'accord est général pour considérer que, comme sous-culture, la "culture du pauvre" est immergée dans un ensemble plus vaste qui, tôt ou tard, coïncidera avec un système social de référence. Système social qui d'ailleurs peut déborder largement les frontières nationales. Dans son introduction aux *Enfants de Sanchez* O. Lewis résume clairement le propos : *«Il me semble, écrit-il, que la culture des pauvres comporte des caractéristiques universelles qui transcendent les distinctions régionales, rurales ou urbaines, et même nationales. (...) Bien qu'il n'y ait pas place dans*

(90) R. Ogien; *Op. Cit.*, p.62.

(91) O. Lewis; *La vida; A Puerto Rican Family in the Culture of Poverty*; Ed. Random House; 1966; XXXIX.

(92) Cf. O. Lewis; *Les enfants de Sanchez*; 1961; trad. franç.; Ed. Gallimard; 1963; notamment Introduction.

cet ouvrage pour une analyse comparative des différents types de culture des pauvres, j'aimerais décrire un certain nombre de ses caractéristiques afin de présenter un modèle conceptuel provisoire de cette culture, basé principalement sur mon expérience mexicaine» (93). R. Hoggart lui fait écho qui entend porter au compte des attitudes traditionnelles des classes populaires *«des valeurs et des traits culturels souvent très anciens et qui, en tout cas, sont partie intégrante de la vision du monde des classes populaires quelle que soit la génération et souvent même quel que soit le pays considéré»* (94).

Dans ces conditions, la "culture du pauvre", comme configuration, comme *«ensemble modelé (patterned)»* selon l'expression de R. Linton, fonctionne comme catégorie heuristique. *«Pour présenter d'une culture un tableau intelligible, ou pour manier des données culturelles, le chercheur doit mettre sur pied une culture construite (culture construct)»* (95). Or c'est ici que le "piège du réalisme" commence à fonctionner. En voulant donner un contenu opératoire à la "culture du pauvre" : capacité de transmission ou de reproduction des traits distinctifs (O. Lewis), de réinterprétation ou d'assimilation différentielle du changement (R. Hoggart, O. Lewis), voire de regression au profit d'une "culture sans classe" (R. Hoggart); on réifie la catégorie heuristique, on opère ce que R. Ogien désigne comme *«le glissement traditionnel, qui dans la littérature sociologique, fait fonctionner l'idéal-type en réalité»* (96). Ainsi O. Lewis lorsqu'il affirme : *«la culture des pauvres possède ses propres modalités. (...) C'est un facteur dynamique qui empêche la participation à la culture nationale dans son ensemble et qui devient une sous-culture en soi»* (97). Ainsi encore lorsqu'il lui décerne *«une*

(93) O. Lewis; *Op. Cit.*, p.30.

(94) R. Hoggart; *The Uses of Literacy*; 1957; trad. franç. *La culture du pauvre*; Ed Minit; 1970; p.48-49.

(95) R. Linton; *Op. Cit.*; p.45.

(96) R. Ogien; *Op. Cit.*; p.60.

(97) O. Lewis; *Op. Cit.*; p.29.

qualité résiduelle» : *«en ce sens que ses membres essaient d'utiliser et d'intégrer d'une manière viable les restes de croyances et coutumes d'origines diverses»* (98). Même chose chez R. Hoggart qui lui attribue, ici, une capacité de résistance, là, une fâcheuse tendance à se couler dans le moule de la "culture sans visage" (99).

Autant de glissements d'une configuration idéale-typique, d'un "modèle conceptuel provisoire" pour reprendre la formule d'O. Lewis, vers une nouvelle entité : la "culture du pauvre". Dès lors, peuvent se développer toutes les critiques, telle celle qu'adresse A. Leeds à O. Lewis et qui, comme le rapporte R. Ogien, vise à établir qu'*«il n'est pas plus pertinent de séparer les pauvres de l'environnement économique que des cultures nationales»* (100). C'est pourquoi le "machismo", caractéristique sociale et psychologique de la culture des pauvres chez O. Lewis, devient trait dominant de la culture latino-américaine chez A. Leeds (101). Si le sens de la critique de A. Leeds est d'établir que les traits distinctifs de la "culture des pauvres" doivent être regardés comme des modalités de traits de culture plus généraux, la "culture du pauvre" se voit donc bien délimiter un intervalle de recevabilité. C'est-à-dire, rester une "sous-culture", non pas "en soi" mais "par rapport à".

En toute justice, il faut rappeler que O. Lewis avait en quelque sorte "sentí" la critique puisque, prenant comme exemple le "machismo", il précisait dans *Les enfants de Sanchez*: *«certaines des caractéristiques ci-dessus énumérées ne sont pas du seul ressort de la culture des pauvres; on les trouve également dans la moyenne et la haute bourgeoisie mexicaine»*. Mais, ajoutait-il, *«C'est néanmoins leur agencement spécifique qui définit la culture des pauvres»* (102). Retour donc, du moins semble-t-il, à "la case départ", à la "culture

(98) *Id*, p.33,

(99) R. Hoggart; *Op. Cit.*; "Conclusion".

(100) R. Ogien; *Op. Cit.*; p.65.

(101) A. Leeds; "The Concept of the Culture of Poverty"; in E.B. Leacock; *The Culture of Poverty : A Critique*; 1971, Cité par R. Ogien; *Op. Cit.*

(102) O. Lewis; *Les enfants de Sanchez*; *Op. Cit.*; p.32.

du pauvre" comme catégorie heuristique.

Comme l'a analysé R. Ogien, c'est dans un mouvement de va et vient entre l'universalité -*«le pauvre a "comme tout le monde" une culture»* (103)-, et la spécificité -"bas degré d'organisation", "esprit grégaire", "préférence pour le présent", "prédisposition à l'autoritarisme", etc., R. Ogien le résume en une formule : *«les pauvres disposent d'un seul registre de perception du monde et d'instauration de relations sociales»* (104)-, que la culture du pauvre se prend au piège du réalisme.

Ce que nous tenons d'abord à mettre en évidence, ce sont les conditions de validité de la notion. Il ne s'agit pas de lui dénier tout fondement, nous le lui reconnaissons sur le plan heuristique. Mais il s'agit de ne pas déborder ses limites, ce que font toutes les conceptions réalistes de la "culture du pauvre". En d'autres termes, si la "culture du pauvre" est une notion utile pour rassembler en un agencement original certains traits distinctifs d'un groupe ou d'une classe d'individus, c'est par un coup de force théorique qu'on l'autorise à déterminer les sentiments, conduites ou être de classe de ses individus, et cela quelles qu'en soient les modalités. C'est à l'occasion de tels coups de force, comme le montre avec beaucoup de pertinence R. Ogien, que se trouve produit un "effet de réel" substantialisant ou naturalisant, ici, la pauvreté, ailleurs, le "populaire".

Dans l'analyse des attitudes, comportements ou actions des individus, le recours à la "culture du pauvre" se heurte à une double limitation. Limite de la "culture construite" au regard de la "culture réelle" selon la distinction de R. Linton. Limite interne à la "culture construite" dont trop souvent l'agencement des traits distinctifs est postulé plutôt que démontré. *«La multifocalité n'agit pas plus sur l'autoritarisme que celui-ci sur les revenus ou*

(103) R. Ogien; *Op. Cit.*; p.63.

(104) *Id.*, p.62.

l'inverse» adresse R. Ogien à O. Lewis (105). Demandons à R. Hoggart quelle relation y-a-t-il entre le "goût du concret" et la propension pour les extravagances baroques et le style rococo, ou la prodigalité dans les dépenses superflues ? Au total, une faible opérativité de la "culture du pauvre" pour engendrer l'ensemble des attitudes, comportements et actions des "pauvres".

Est-ce pour dépasser cette double limitation que J. C. Passeron dans sa présentation de la traduction française de l'ouvrage de R. Hoggart met l'accent, démantant ainsi le titre de la traduction française, sur "l'ethos des classes populaires" *«conçu, écrit-il, comme une sorte de grammaire génératrice des attitudes»* (106) ? En tout cas, en ayant ainsi recours à la notion d'*ethos*, aux dispositions éthiques pratiques dont font montre dans leurs actes les individus, est réintroduite l'idée d'une mise en situation de l'acteur, d'une *«aptitude active»* comme le dit explicitement R. Hoggart (107). Implicitement du moins, la "culture du pauvre" perd sa qualité d'instance génératrice des attitudes et des comportements d'un individu réduit au rôle de passif support.

En somme, s'agissant de la "culture du pauvre" ou, comme nous l'envisagions plus haut, du mécanisme psychologique de l'intériorisation, le bien fondé de leur considération en anthropologie ou en psychologie sociale, leur pertinence intrinsèque et heuristique, ne sont transposés dans l'explication sociologique qu'au prix d'un présupposé ontologique. De processus descriptif ou de modèle conceptuel, ils adviennent en effet à être des causes efficientes, voire l'explication causale ultime, parce que tenus pour instances productrices (ou reproductrice) des jugements de valeurs, des attitudes et des comportements. Or, nous pouvons nous dispenser de

(105) R. Ogien; *Op. Cit.*; p.

(106) J. C. Passeron; *présentation de R. Hoggart; Op. Cit.*; p.24.

(107) R. Hoggart; *Op. Cit.*; p.63.

ce présupposé ontologique en mettant en situation l'acteur, ce qui ne l'ampute ni de sa culture ni de ses fonctions psychologiques.

A titre d'illustration, cherchons à voir si le recours à l'assistante sociale lorsque la famille se trouve à court d'argent peut valablement s'expliquer comme le produit d'une intériorisation ou l'expression d'un trait culturel, sinon une combinaison des deux. Les analyses qui, à la manière de J. Verdès-Leroux, adoptent ce type d'explication s'appuient sur une série de *data* que par convention nous tiendrons pour indiscutables. Parmi ceux-ci on invoquera la propension des familles à gérer au jour le jour leur budget. Ce qui doit s'entendre, comme le relèvent aussi bien R. Hoggart que O. Lewis ou C. Pétonnet, comme une tendance marquée aux "achats compulsifs", aux "dépenses somptuaires", à la fête qui vous vide le frigo pour le reste du mois. On invoquera aussi la norme sociale dominante selon laquelle le premier devoir d'une famille est de gérer sainement son budget, c'est-à-dire d'accorder ses aspirations consuméristes aux possibilités offertes par ses ressources en respectant un ordre de priorité. Nous disposons donc d'un ensemble de traits distinctifs, de valeurs spécifiques, et de valeurs ou de normes "dominantes".

Une première proposition consiste à dire que le recours à l'assistante sociale témoigne de la non-intériorisation de la norme dominante. Cela est possible si, élargissant à l'ensemble des familles assistées les observations de C. Pétonnet, on admet que la consommation est, chez elles, un acte qui relève non de "l'avoir" mais de "l'être" (108). Dans ces conditions nous avons des logiques, normative de la société, active de l'individu, qui, soit vont se

(108) C. Pétonnet écrit sur ce point; « Privés de toute possession, ils n'ont pas d'autres choix que de se situer obligatoirement dans la problématique de l'être. Dès lors l'argent n'est qu'un moyen d'être, d'être respecté de par son usage, » dans, *On est tous dans le brouillard; Op. Cit.; p.178.*

croiser sans jamais se rencontrer, si l'une se situe sur la plan de "l'avoir" et l'autre sur le plan de "l'être", soit vont se rencontrer sans jamais fusionner, si l'on pense que la norme aussi se situe sur le plan de "l'être".

Mais nous remarquerons, au moins dans le second cas de figure, que s'exprime un conflit entre manières d'être. Conflit qui d'ailleurs renvoie à ce qui se négocie dans le cadre des "contrats" passés avec les travailleurs sociaux. Or un tel conflit peut connaître différentes issues. Et il faut considérer, comme semble le faire C. Pétonnet, que ces individus ou ces familles sont "captifs" d'une situation, pour qu'ils ne puissent adopter d'autres manières d'être, et le conflit ne connaît qu'une seule issue. Mais voilà la situation de nouveau convoquée pour procéder à l'explication.

Accordons sans réserve à C. Pétonnet que tel est bien ce qui a cours dans les cités qu'elle a étudiées. L'intériorisation de la norme peut ne pas se faire, ou, si elle est connue, ne pouvoir être reconnue et se voir opposer une autre manière d'être. Mais, c'est par hypothèse que nous avons élargi le raisonnement à l'ensemble de la population assistée. Il serait abusif de supposer que toutes les familles assistées sont dans la même situation, sont "captives" d'une situation interdisant l'intériorisation de la norme. Il n'est donc pas certain que le recours à l'assistante sociale manifeste à tout coup l'impossibilité d'intérioriser la norme.

Pour notre part, nous avons volontiers admis que la norme pouvait être intériorisée, et cela parfois, au point de justifier, au dire des intéressés, le recours. C'est parce que l'accumulation des retards de paiement et des dettes était jugée malsaine que l'une de nos interlocutrices s'insurgeait contre la mauvaise volonté de l'assistante sociale à lui "débloquer" une aide. D'autre fois, cette intériorisation pouvait s'accompagner d'un refus du recours. Le "ne rien devoir à personne" s'appliquant aussi aux services sociaux. Deux attitudes donc qui nous engagent à plus de circonspection en ce qui concerne le pouvoir explicatif de l'intériorisation.

En tout état de cause, l'intériorisation comme la non-intériorisation peuvent conduire au même type d'action. Ici, le recours à l'assistante sociale. Cela tient à ce que l'une comme l'autre se présentent comme des données résultant de la situation caractéristique des acteurs considérés. C'est donc abusivement que nous attribuerions à l'ensemble de la population assistée la non-intériorisation de la norme qui ne caractérise qu'une fraction de celle-ci. Il en va d'ailleurs de même s'agissant de l'intériorisation. Autrement dit l'intériorisation ou la non-intériorisation de ladite norme ne sont que des procédures possibles, éventuellement caractéristiques de la situation dans laquelle se trouvent les personnes considérées.

En définitive, résultat d'une procédure complexe qui en appelle également à la situation, l'intériorisation ou la non-intériorisation de la norme sont à tenir pour des paramètres qui définissent la situation dans laquelle prend place l'action que nous cherchons à expliquer. Et ajouterons-nous, paramètres qui, éventuellement (selon justement la situation), peuvent se révéler caractéristiques. Mais dans aucun cas, nous ne pouvons les considérer comme des causes déterminantes de l'action, et des éléments suffisants pour l'explication.

Autre argument, dans certains cas articulé au précédent : le recours à l'assistante sociale ne traduirait-il pas un trait de culture des populations assistées ? Nous avons déjà évoqué certains comportements jugés caractéristiques, selon le cas, des familles populaires (R. Hoggart), des pauvres (O. Lewis), du sous-prolétariat sacrificiel (C. Pétonnet), etc., mais constitutifs dans tous les cas de la "culture du pauvre". L'immersion dans le présent, au sens strict du terme, et la gestion au jour le jour de sa propre vie notamment, se présentent comme des arguments appropriés pour expliquer la raison d'être du recours à l'assistante sociale lorsqu'une facture de l'EDF,

une traite pour le "living" ou tout simplement les achats pour les repas à venir doivent être honorés. Même à les tenir pour des traits culturels spécifiques, est-ce pour autant la culture qui explique ce recours ?

Deux remarques d'abord s'imposent. Quel que soit le trait de culture, il ne peut jamais être tenu pour un universel. Sa généralité, même très grande, est toujours en même temps relative. La transformer en universel, c'est prendre le risque d'introduire des "blocages", que l'on qualifiera de "socio-culturels", là où ils ne sont pas. On pensera par exemple au "passéisme" des ruraux, dénoncé aussi bien par O. Lewis que par H. Mendras. De plus, si nous réintroduisons la distinction évoquée précédemment entre "culture construite" et "culture réelle", l'universalité du trait culturel se révélera être fonction du modèle élaboré. Notre deuxième remarque a trait au type de cohérence qu'il convient d'accorder à une sous-culture. L'agencement de mêmes traits culturels peut en effet admettre des variations, et à ce titre servir d'argument pour expliquer des actions contradictoires. Ainsi, à supposer que toutes nos familles aient la même représentation du temps, la "fierté", autre trait culturel, serait un trait plus fort chez certaines que chez d'autres. C'est cette différence d'agencement qui devrait expliquer que les premières sont conduites à se détourner de l'offre que représente l'assistante sociale. A moins que, chez celles qui décident de profiter de l'offre, ne prenne le pas le "cynisme" à l'égard des institutions qui selon O. Lewis est aussi un trait culturel spécifique.

Globalement donc, la "culture du pauvre" est insuffisante pour rendre compte des différences d'action. Au mieux peut-elle être regardée comme une matrice susceptible de recevoir et d'agencer toute une série de traits culturels selon des configurations, somme toute, nettement différenciées. C'est finalement un truisme que d'en appeler à la fonction matricielle de la culture pour expliquer les actions réalisées par les individus. Dans toute action humaine, on le sait,

est engagée une dimension culturelle. Mais cela n'explique pas l'action elle-même.

En toute logique, n'admettant ni l'universalité ni l'unicité, la "culture du pauvre" exigerait d'être spécifiée en nouvelles sous-cultures. Ainsi, par spécification, pourrions-nous espérer rencontrer la sous-culture *ad hoc* capable de rendre compte, ici, du recours, là, du non-recours à l'assistante sociale. Mais si maintenant, pour avoir substitué le "Secours catholique" à l'assistante sociale, nous procédons de même, notre éventail de sous-cultures *ad hoc* non seulement ne coïncidera pas avec le précédent, mais risquera d'avoir quelques difficultés à s'y articuler. Il faudrait par exemple n'admettre, pour certains, de cynisme qu'à l'endroit des institutions publiques ou para publiques.

Enfin, *quid* de nos sous-cultures ? En fait, à atomiser ainsi la "culture du pauvre", nous ne retrouvons bientôt qu'un individu mis en situation. Une fois encore, les traits culturels, la ou les "cultures du pauvre", apparaissent non comme des déterminations mais comme d'éventuels paramètres pouvant définir la situation des intéressés.

Au total, nous renoncerons à faire de la "culture du pauvre" et de l'intériorisation les principes explicatifs des actions entreprises par les individus. Nous renoncerons aussi à en faire les fondements uniques à partir desquels agissent, plus ou moins consciemment chez l'individu, les structures sociales -selon que ces processus sont conçus de manière autonome ou subordonnée à la

LOGIQUE D'ADAPTATION

structure de classes de la société et à son système de valeurs et de normes dominantes-. Nous ne les envisageons donc que sous forme de paramètres possibles de la situation de nos acteurs. Maintenant, allons-nous les retenir comme paramètres effectifs dans notre schéma explicatif ? Là encore la réponse ne peut être fournie *a priori*, mais seulement au terme de l'analyse de la situation de ces acteurs. Pour nous en convaincre, nous nous proposons de comparer nos propres observations avec celles présentées, il y a plus de cinquante ans, à la suite de l'enquête menée à Marienthal par M. Jahoda et H. Zeisel sous la direction de P. Lazarsfeld.

2) depuis les "chômeurs de Marienthal".

A bien des égards l'enquête menée à Marienthal représente un projet d'étude comparable à celui que nous avons voulu conduire. Dans les deux cas il s'agit fondamentalement d'appréhender des réactions d'individus plongés dans une situation où certaines des régulations sociales traditionnelles font défaut, la première étant l'emploi. De là à souhaiter rencontrer une continuité ou une permanence dans les réactions, il y a tout un enjeu théorique qui mérite attention.

Il est d'abord remarquable que les auteurs des *chômeurs de Marienthal* s'interdisent, faute d'études comparables, toute généralisation. «On ne peut dire avec certitude, écrivent-ils, dans quelle mesure le chômeur qui côtoie des personnes ayant un emploi - dans une grande ville, par exemple- se distingue du chômeur qui vit exclusivement avec d'autres chômeurs» (109). Donc des limites très strictes, dont celle de la localisation, quant à la portée des conclusions. Néanmoins, il serait aujourd'hui justifié, dans la mesure notamment où nous disposons d'un matériel beaucoup plus abondant, d'accorder une portée plus générale à certaines de leurs observations. C'est ce que fait déjà P. Bourdieu dans sa préface à l'édition française du document de 1932, lorsqu'il souligne la tendance à la fabrication d'un "temps finalisé" pour combler le "non-temps", le "ne rien faire" engendré par la situation. Les affabulations du Foyer

(109) P. Lazarsfeld, M. Jahoda, H. Zeisel; *Les chômeurs de Marienthal*; 1932; trad. Franç Ed, Minuit; 1981; p.25.

ouvrier de Marienthal par exemple, peuvent ainsi être regardées comme des activités du même type que les *«jeux de hasard qui se jouent dans tous les bidonvilles et toutes les favelas du monde»* (110). D'autres observations faites à Marienthal mériteraient cette sorte de généralisation.

Pour notre part, nous serons attentif à certaines remarques qui ont trait à ce que les auteurs appellent parfois "la capacité de résistance" des familles. Ainsi du sentiment d'appartenir à un groupe social spécifique. *«Les gens perdent peu à peu leurs traditions ouvrières et professionnelles. Ils vivent le fait d'être chômeur comme une appartenance à un groupe social spécifique»* (111). Ainsi encore de certaines appréciations de leur situation, rapportées dans les comptes rendus sur les familles. *«On peut aussi vivre comme ça»* dit l'un. *«Pour le moment, ça va»* dit un autre. *«De toute façon, il faut bien continuer à vivre, tout ne va pas disparaître comme ça»* dit une troisième; etc. (112). Tout cela n'est pas sans rappeler ce que nous avons nous-même entendu et rapporté. Mais, si l'on peut décider d'une similitude entre certaines des réactions des chômeurs de Marienthal et celles que nous avons rencontrées, peut-on pour autant en faire les invariants des situations sociales des assistés ? En d'autres termes, la généralité de certains traits conduit-elle à l'univocité ?

Par méthode P. Lazarsfeld, M. Jahoda et H. Zeisel nous interdisent de le croire. A titre d'hypothèse tentons de transgresser la règle.

D'emblée, nous pouvons remarquer qu'entre la typologie des comportements élaborée par les auteurs de l'enquête sur Marienthal et celle que nous avons pu établir, il n'y a aucune continuité.

Si les "stables" de Marienthal, caractérisés par : *«ménage*

(110) P. Bourdieu; *Préface aux Chômeurs de Marienthal; Op. Cit.; p.10.*

(111) P. Lazarsfeld, M. Jahoda, H. Zeisel; *Op. Cit. p.123.*

(112) *Id; Ch. IV; p.78 et suivantes.*

tenu, enfants soignés, sentiment de bien être, activité, projets et espoir en l'avenir, joie de vivre, poursuite de la recherche d'un travail (113); si donc les "stables" évoquent sur certains points les tenants de notre "stratégie d'entretien de la dépendance", ils s'y opposent radicalement s'agissant de la recherche d'un travail. De même, si l'on tient le "sentiment de bien être" et la "joie de vivre" pour équivalents, les "projets et espoir en l'avenir", eux, sont entièrement relatifs à la situation. Les projets des chômeurs "stables" de Marienthal portent sur une formation ou une installation professionnelle (114). Les projets que nous avons rencontrés s'entendent quant à eux dans une installation assistancielle.

Les "résignés", caractérisés par : *«pas de projets, pas de relations à un avenir quelconque, pas d'espoir, des besoins réduits au strict minimum, n'excédant pas ceux du ménage, mais un ménage parfaitement tenu, des enfants soignés et malgré tout le sentiment d'un bien-être relatif»* (115); les "effondrés" répartis en "désespérés" dont les caractéristiques sont : *«le désespoir, la dépression, le manque de perspectives, le sentiment de la vanité de tout effort et donc l'abandon de toute recherche d'un emploi, de toute tentative d'amélioration de la vie quotidienne et la comparaison incessante avec la situation antérieure»* (116), et en "apathiques" qui *«se distinguent des précédents par l'abandon de tout effort de tenue du ménage»* (117); ni les uns ni les autres ne viennent recouvrir nos idéaux-types. La résignation ou l'effondrement parfois rencontrés chez certaines de nos familles adoptant la "stratégie de sujétion" ou la "stratégie d'attente", ne sont ni la règle, ni accompagnés des traits qui à Marienthal les caractérisaient. En particulier, "l'abandon de toute recherche d'un emploi", "de toute tentative d'amélioration de la vie quotidienne", ne peuvent constituer pour nous des traits

(113) *Id.*, p. 88.

(114) *Id.*, p. 83; *biographie de la famille 141*.

(115) *Id.*, p. 88.

(116) *Id.*, p. 89.

(117) *Id.*, p. 89.

remarquables. Au contraire nous avons vu que lorsqu'une famille relevant de la "stratégie d'attente" renonçait à rechercher un emploi, c'était, par l'installation dans la "stratégie d'entretien de la dépendance", rechercher à améliorer ses conditions de vie quotidienne. Au mieux, les "résignés" de Marienthal s'apparentent-ils à certains de ceux que nous avons classés au sein de la "stratégie de sujétion". Mais à certains seulement, puisque d'autres n'affichent aucune résignation.

Ce qu'il ressort de cette rapide comparaison, c'est que les typologies respectives sont indissociables des situations qui les autorisent. La "stabilité", la "résignation" et l'"effondrement" ne peuvent recevoir le même sens à Marienthal dans les années 30 et à Rennes dans les années 80. On le comprend très bien si l'on se rappelle qu'à Marienthal la situation est celle d'une communauté massivement frappée par un chômage dont la "couverture sociale" est encore faible. M. Jahoda et H. Zeisel le signalent, toutes les familles ne bénéficient pas de l'allocation chômage. Sa durée est limitée, et toute activité annexe entraîne la radiation. *«Sa durée maximale, varie entre vingt et trente semaines; ensuite, le chômeur ne bénéficie plus que de l'aide d'urgence». «L'aide d'urgence se monte à environ 80% de l'allocation chômage, elle est versée pendant vingt-deux à cinquante-deux semaines, selon les décisions de la commission».* A la suite de quoi, nous précisent les auteurs, *«le chômeur, définitivement radié, n'a plus droit à aucun secours»* (118). Les quelques secours alimentaires ou de vestiaire organisés par la municipalité, l'usine ou les enquêteurs eux-mêmes, ne sauraient se comparer à l'ensemble des dispositions d'aide sociale ou d'allocations alternatives dont peut bénéficier aujourd'hui un chômeur arrivé en fin de droits. Autrement dit, il était exclu que le chômeur de Marienthal puisse envisager, après un an et demi d'aides, de se maintenir dans le système assistanciel.

(118) *Id.*, p. 44 et 45.

Le caractère limité des prestations sociales, la faiblesse des institutions de protection et d'aide sociales, interdisent tous les comportements d'entretien de la dépendance que nous avons pu observer. On peut comprendre qu'avec une structure de la situation aussi radicalement différente nous ne puissions trouver de continuité entre les typologies comportementales des assistés.

Depuis Marienthal, c'est bien ce que dans le langage contemporain on appelle les "acquis sociaux" qui fournissent à la situation de ceux qui se trouvent sans emploi et dépendants des aides sociales une structure entièrement renouvelée, et telle que des stratégies hier impossibles, le sont désormais. Même pour les quelques individus dont il est fait état dans l'enquête de Marienthal qui ne vivaient, avant comme après la fermeture de l'usine, que de secours occasionnels et «dans une grande misère», la dépendance à l'égard des secours n'apparaît pas comme une stratégie possible. C'est plutôt une "non-stratégie" que leur alcoolisme et leur déchéance sociale ont contraint à adopter. Dans la communauté de Marienthal ils représentent les "asociaux", et à ce titre ne sont nullement un modèle pour la collectivité. *A contrario*, nos familles ne peuvent être tenues pour les "asociaux" de notre société. *A contrario* leur mode de vie peut éventuellement paraître attractif.

Depuis Marienthal il y a aussi un autre facteur, non plus structurel ou institutionnel, mais "individuel" qui affecte la situation. A Marienthal, les chômeurs sont tous des individus "privés" d'emploi. Mais leur aspiration au travail, ou si l'on préfère leur adhésion à la valeur-travail, n'est pas démentie. Ils sont presque unanimes pour dire que le travail à l'usine leur apportait le bonheur. C'est l'absence d'offres d'emploi qui les amène à renoncer, comme l'un d'entre eux par exemple, à écrire ses cent trente lettres de demande d'emploi dans l'année. Même illusoire, ils semblent continuer à croire en la valeur-travail. Bref, si l'on peut parler à Marienthal de

LOGIQUE D'ADAPTATION

"démotivation au travail", c'est uniquement parce qu'il n'y a plus de travail. Par contre, nous avons admis dans la partie précédente que pour une bonne partie de nos familles intervenait un phénomène de démotivation au travail, mais qui, à la différence de Marienthal, est d'abord lié au renoncement en la valeur-travail.

En d'autres termes, depuis Marienthal ce sont deux éléments essentiels qui viennent modifier, qui la structure de la situation dans laquelle se trouvent les assistés, qui les dispositions dont individuellement ils font montre à l'égard du travail.

3) encore une fois à propos des motivations.

Dans son ouvrage sur *la crise des motivations*, Cl. Lévy-Leboyer dresse également un rapide bilan comparatif des études menées sur les chômeurs des années 30 et celles portant sur les chômeurs des années 80 (119). Comme nous venons de le faire, elle souligne combien l'actuel système de protection sociale «*n'expose plus, (...), les chômeurs à la misère dont ont souffert leurs aînés*» (120). Et ceci, nous précise-t-elle, «*non seulement parce que ces systèmes de protection existent, mais également parce que personne n'hésite à y recourir : c'est un droit pas une charité*» (121). La remarque est précieuse pour nous qui avons retenu le glissement de la valeur-travail vers la valeur "droits sociaux" dans des stratégies d'utilisation de l'Action Sociale qui viennent se confondre avec la recherche d'un statut social. Mieux, comme nous venons aussi de l'indiquer s'agissant de la motivation au travail, il apparaît que ce facteur subjectif constitue un point nodal de la mise en situation de notre acteur.

Nous avons précédemment fait appel aux analyses contemporaines de la motivation pour tenter de fonder, eu égard aux apports théoriques qu'elles représentent tant en psychologie sociale qu'en sociologie du travail, la tendance observée à valoriser les

(119) CL, Lévy-Leboyer; *Op. Cit.*; p. 71 et suivantes;

(120) *Id.*, p. 72.

(121) *Id.*, p. 72.

"droits sociaux" et le statut "d'ayant droit" au détriment du "travail" et de l'insertion professionnelle. Nous nous proposons maintenant de préciser quelque peu le fond problématique sur lequel se construisent la plupart des analyses -particulièrement en psychologie sociale- qui mettent au coeur de leur démarche la notion de "motivation". L'enjeu, pour nous, est de chercher à savoir jusqu'où ces analyses peuvent contribuer à l'élaboration de notre schéma explicatif.

Nous avons pu le noter, il existe donc une théorie de la motivation qui comme le souhaitait R. Sainsaulieu permet de penser l'articulation entre sujet individuel et acteur social de manière renouvelée. J. Nuttin a systématisé ce point de vue dans sa *Théorie de la motivation humaine*, présentée dans un ouvrage au sous-titre évocateur : "du besoin au projet d'action" (122). C'est sur la base d'une "conception relationnelle du comportement" que J. Nuttin développe cette théorie de la motivation. Ce qui veut dire, d'après l'auteur lui-même, que le point de départ de la motivation ne se trouve «*ni dans un stimulus intra-organique, ni dans le milieu, mais dans le caractère dynamique de la relation même qui unit l'individu à son environnement*» (123). Il suffit en effet, comme nous nous le proposons, de reconnaître que tout comportement humain est le fait d'un individu qui, en général, n'est pas indifférent à la situation dans laquelle il se trouve, pour rencontrer le caractère dynamique de cette relation. C'est pourquoi, pour ce qui nous concerne, tout l'intérêt de l'entreprise théorique de J. Nuttin nous semble résider, comme cela était déjà le cas avec CL. Lévy-Leboyer, dans ce qu'elle nous engage à concevoir la situation dans laquelle se trouve un

(122) J. Nuttin; *Théorie de la motivation humaine*; PUF; Coll. psychologie aujourd'hui; 1980.

(123) *Op. Cit.*, p.12; J. Nuttin précise encore: «*Nous ne parlons pas de "l'individu et ses interactions avec l'environnement", parce que dans une telle formule Individu et Environnement apparaissent comme deux entités préexistantes qui, par après, entrent en interaction. Pour nous, il y a, à tout moment de la genèse de l'être individuel, et à tout moment de la construction du monde psychologique, un processus relationnel dont Individu et Environnement sont les deux pôles qui n'existent -psychologiquement et fonctionnellement- que dans l'activité de ce processus interactionnel*» (p.102).

individu, son environnement, non comme un simple donné, mais comme une construction prenant la forme concrète de buts et de projets. *«Les besoins deviennent ainsi, écrit J. Nuttin, des constructions personnelles, c'est-à-dire des buts que le sujet se pose et qui fonctionnent comme des standards et critères d'évaluation de l'action»* (124). Donc, à suivre J. Nuttin, les "formes concrètes de la motivation humaine" peuvent être regardées comme l'aboutissement d'un processus psychologique autorisant le passage du besoin -qui, nous précise-t-il, ne saurait se limiter *«aux potentialités fonctionnelles de l'animal inférieur et aux carences homéostatiques»* (125)- en buts, plans ou projets d'action. D'où la place à accorder à la conception de soi (self-concept), à la construction de standards personnels, aux moyens d'action (J. Nuttin utilise le concept d'acte-moyen) dont dispose l'individu. Donc, bien sûr, à la complexité de la relation moyen-fin qui s'instaure.

Rien d'étonnant dans ce cas à ce que la psychologie actuelle du comportement mette l'accent sur le rôle de l'approbation de soi (self-approval). Si dans ses actions l'individu peut rechercher l'approbation des autres, l'auto-approbation n'en est pas pour autant absente. Cette régulation interne, contrairement à la régulation exclusivement externe développée par les théories behavioristes, rend compte, sans hypothèse théorique supplémentaire, de ce qui avait été remarqué par l'école de Lewin, à savoir, qu'un échec, un résultat objectivement négatif, peut avoir l'effet d'un facteur positif dès lors qu'il est perçu comme un moyen pour réaliser un but personnel.

Cela dit, cette "personnalisation de la motivation", pour reprendre l'expression de J. Nuttin, ne recevra tout son sens que dans le cadre de ce qu'il nomme le *"système relationnel I-E"*, c'est-à-dire dans cette fonction de relation qu'établissent un individu et un environnement. En somme, l'individu est toujours bien à concevoir comme un sujet en situation.

(124) *Op. Cit.*; p.265.

(125) *Op. Cit.*; p.269.

Mais avant de poursuivre, regardons si cette approche développée par J. Nuttin et le courant "relationnel" du comportement tombe encore sous le coup de la critique formulée par M. Crozier et E. Friedberg dans *L'acteur et le système* en 1977. On sait combien ces derniers étaient sévères avec les tenants des théories motivationnelles du type Maslow. Modèle a priori qui «**privilégie indûment le rapport individuel de l'acteur à l'organisation**» (126), tend à «**réifier les besoins psychologiques des individus en fonction d'un postulat normatif**» (127), et finalement, conduit à «**méconnaître tout à fait la contrainte autonome que représente le contexte organisationnel**» (128). Les auteurs rappelaient à l'occasion, que toute organisation «**oppose aux acteurs sa propre opacité, sa propre "pesanteur" et les oblige ainsi à des compromis, à des détours dans leur action, les forçant à la limite à tricher avec leurs propres objectifs ou à "biaiser" avec les "besoins" de leur personnalité**» (129). Ils tenaient encore à affirmer «**le droit de l'homme à ne pas savoir ce qu'il veut, à changer ses désirs en fonction de ses possibilités ou de ce qu'il croit son intérêt**» (130). D'où la critique des positions théoriques privilégiant des besoins psychologiques considérés comme stables et universels.

De ce point de vue, l'entreprise qui, tout en retrouvant la relation entre l'individu et son environnement, prétend faire émerger une rationalité comportementale issue *in fine* de dispositions psychologiques propres aux êtres humains, ne prête-t-elle pas le flanc à la perversion normative dénoncée par M. Crozier et E. Friedberg ?

Dans l'ouvrage pré-cité ces derniers proposent un renversement de problématique, au fondement de l'analyse stratégique. «**Au lieu d'exagérer la liberté et la rationalité de l'acteur pour**

(126) M. Crozier et E. Friedberg; *L'acteur et le système*; Ed. du Seuil; Coll. Points F; 1977; p.41.

(127) Id. Ce postulat représentant l'équivalent sur le plan psychologique du "one best way" taylorien.

(128) *Op. Cit.*; p.42.

(129) *Op. Cit.*; p.42.

(130) *Op. Cit.*; p.369.

ensuite la restreindre arbitrairement, ne serait-il pas plus efficace et aussi plus réaliste de renverser la démarche pour essayer de reconstruire la liberté et la rationalité, toujours limitées et contingentes, de l'acteur, en reliant sa conduite au contexte dans lequel on l'observe,... (131). C'est en faisant appel à la rationalité limitée des acteurs (selon l'acceptation que l'on doit à March et Simon) et à un principe de construction de l'environnement en termes de jeu et de stratégie que doivent s'entendre les choix et les comportements des individus.

M. Crozier et E. Friedberg l'expriment encore autrement lorsqu'ils critiquent, pour être partielles et mécanistes, les analyses qui ne conçoivent les comportements, les attitudes, des individus qu'à partir de leur expérience passée. A ce caractère rétrospectif, ils proposent d'ajouter un caractère prospectif. Et pour ce faire, de considérer l'attitude non plus "en soi", mais comme un procédé heuristique, *«un moyen d'inférer les orientations stratégiques des acteurs»* (132).

Ces précisions concernant la pensée de M. Crozier et E. Friedberg étaient à apporter pour saisir toute la portée de leur critique des théories de la motivation. C'est bien le postulat réductionniste adopté par les théories qui recherchent uniquement la motivation dans les caractéristiques personnelles - besoins psychologiques, expériences passées- qui est au centre de cette critique. En méconnaissant les contraintes d'une situation, mais aussi les espaces de jeu, ou de pouvoir, pour utiliser la terminologie des auteurs, on en oublie que "c'est l'occasion qui fait le larron". Cette formule qui se trouve dans le texte de M. Crozier et E. Friedberg, est là pour rappeler combien la situation donnée est aussi, et avant tout, une situation construite par et pour l'acteur. Tourné vers l'avenir, l'acteur se saisira, ou non, des opportunités qu'il aura ainsi

(131) *Op. Cit.*, p.46.

(132) *Op. Cit.*, p.408.

découvertes. **«Confronté à un problème de choix, dira pour sa part R. Boudon, l'acteur tente de fonder son choix sur des raisons qui, (...), lui apparaissent comme plausibles»** (133).

Sachant également, et l'argument est présent chez M. Crozier et E. Friedberg (134), que dans l'opération de construction ou, comme l'on dit encore parfois, de déconstruction/reconstruction, se glissent et opèrent tous les besoins psychologiques, toute l'expérience passée du sujet, c'est bien toujours un système relationnel Individu-Environnement qui doit être envisagé.

Finalement, et bien que les registres lexicaux et les intentions théoriques soient différents, il y a une grande proximité entre les thèses développées par M. Crozier et E. Friedberg d'une part, et, J. Nuttin et les tenants de la théorie relationnelle du comportement d'autre part. Les uns comme les autres récuse le postulat réductionniste des besoins pour mettre l'accent sur le dynamisme de la relation qui unit l'individu à son environnement ou ses environnements.

Pour sommaire qu'elle soit, cette appréciation veut d'abord souligner la compatibilité des approches développées tant du côté d'une sociologie de la logique des acteurs que du côté d'une psychologie (renouvelée) des motivations qui, comme le note G. de Montmollin, continue à utiliser la notion de motivation **«pour rendre compte de l'éveil et, souvent, de la direction des conduites»** (135). Certes, ces approches ne sont pas encore homogènes. Et, comme le souligne à juste titre M. Rousson qui lui aussi se réfère à J. Nuttin et M. Crozier, il y aurait à conceptualiser de manière autrement rigoureuse l'environnement pris en compte par J. Nuttin.

De ce point de vue, nous pouvons faire nôtre la proposition de M. Rousson de **«parler de l'environnement comme d'un système**

(133) R. Boudon; *La place du désordre*; PUF; Coll. Sociologies; 1984; p.59.

(134) M. Crozier et E. Friedberg; *Op. Cit.*; p.406; note 1.

(135) G. de Montmollin; *L'influence sociale*; PUF; Coll. psychologie aujourd'hui; 1977; p.159.

d'opportunités/contraintes auquel on peut ajouter des possibilités d'action (136). De même, peut-être, conviendrait-il de mieux préciser les éléments psychologiques sous-jacents qui commandent la perception des opportunités, lesquelles, dans la logique de la méthode de M. Crozier, ne peuvent être, non plus, un "donné".

Mais loin des incantations unitaires, notre volonté se limite à envisager de manière peut-être moins approximative les cadres conceptuels à partir desquels il est raisonnable de penser que ce qui s'était présenté comme une forme de démotivation au travail, chez certaines des personnes rencontrées, est d'abord à regarder comme le produit d'un processus relationnel ou d'interaction entre les acteurs et l'environnement qu'ils se construisent. En un mot, encore une fois, comme le produit d'une mise en situation. On pourrait même dire, compte tenu des développements précédents, que, si processus démotivationnel il y a, celui-ci doit être aussi, et peut-être surtout, compris comme une forme de choix, une possibilité offerte à nos acteurs eu égard à leur perception (construction) de la situation dans laquelle ils se trouvent.

Maintenant, pour répondre à la question posée au début de ce paragraphe, il apparaît que le recours au processus démotivationnel à l'égard du travail, en tant que phénomène d'interaction entre l'individu et son environnement, doit être tenu, non pas comme l'énonciation de l'explication finale du comportement adopté par les acteurs que nous considérons, mais comme l'expression d'une mise en situation de ces acteurs autorisant justement ce type de résultat. De ce point de vue, la théorie de la motivation peut être regardée comme une illustration de la nécessité de recourir à un schéma explicatif

(136) M. Rousson; "La motivation au travail comme mode d'adaptation"; dans : *Quelles motivations au travail?*; Société Française de Psychologie; Ed. ESF; 1982; p.94.

privilégiant la considération de la situation de l'acteur, d'aucuns diraient un schéma systémique. Ce qui n'interdit pas qu'elle puisse fournir pour l'analyse descriptive une argumentation de type *ex post*. A bien des égards, cela peut aussi être le cas de nombreuses théories locales concernant les processus par lesquels un sujet individuel devient un acteur social.

4) de l'importance des facteurs subjectifs.

Si la question de la motivation des individus à entreprendre les actions qu'ils réalisent nous engage à concevoir ces individus dans des relations avec leur environnement, elle nous engage du même coup à considérer le vaste domaine des phénomènes d'interaction qui forment la trame de ces relations. Or ces derniers peuvent parfois mobiliser, toujours à titre de paramètres explicatifs, ce que de manière peut-être indécise nous qualifierons d'idéologie des individus. Cette dimension idéologique de la relation ne peut être évacuée sans examen préalable, et cela pour plusieurs raisons.

D'abord, comme le note à de multiples reprises T. C. Schelling, nous avons généralement affaire à **«des individus qui réagissent à un environnement composé d'individus qui eux-mêmes réagissent les uns en fonction des autres»** (137). Cette citation nous rappelle que l'environnement qu'il faut prendre en considération admet cette particularité de confronter l'individu non pas seulement à un ensemble de choses auxquelles on ne prêterait généralement aucune intention à l'égard de l'individu, mais aussi à d'autres individus qui eux sont doués d'intentionnalité. Il convient donc de reconnaître que tout individu engagé dans une relation interactive, ou pour reprendre la formule de J. Nuttin, envisagé au sein du "système I-E", n'est pas pris dans une relation avec des éléments indifférenciés. Il aura à agir ou à réagir en fonction d'autres individus, et en particulier de

(137) T. C. Schelling; *Micromotives and Macrobehavior*; trad. franç. *La tyrannie des petites décisions*; PUF; Coll. *Sociologies*; 1980; p.117.

leurs intentions à son endroit. En un mot, l'individu rencontre son *Alter Ego*, et la présence d'un *Alter Ego* est susceptible d'ajouter en complexité quant à l'analyse du "système I-E".

Mais comme s'attarde longuement à le montrer T. C. Schelling à propos de situations qui résultent de l'agrégation de comportements ou de décisions individuels, il importe d'une part, qu'on les pense toujours comme des systèmes d'interaction puisqu'*«il n'est pas habituellement possible de passer aux agrégats par simple addition ou extrapolation»* (138); et d'autre part, qu'on cherche à les expliquer à l'aide de modèles pertinents, c'est-à-dire, *«assez simples pour s'appliquer à une variété de comportements, et assez complexes pour convenir à des comportements qui nécessitent l'aide d'un modèle explicatif»* (139). Nous partageons, on s'en doute, le propos, et il n'est plus nécessaire aujourd'hui d'insister pour établir combien certains modèles, telle la théorie des jeux par exemple, peuvent être féconds comme modèles explicatifs possibles. Par contre, il nous semble encore utile de préciser qu'un tel point de vue signifie que le "système I-E", pour garder la formule, peut faire appel à une variété de modèles explicatifs fonction de la structure de la situation dans laquelle se trouve l'individu. Selon la situation en effet, les comportements d'un individu peuvent être à entendre comme participant d'un système ouvert, ou au contraire d'un système fermé, ou encore d'un système semi-ouvert. D'où l'incitation méthodologique de T. C. Schelling à procéder de manière détaillée à la recherche des éléments caractéristiques, des contraintes/opportunités disions-nous plus haut, de la situation.

On reconnaîtra que, pour ce qui nous concerne, c'est ce que nous avons tenté de faire dans le chapitre précédent, et que le système d'interaction auquel participent nos individus n'est ni

(138) *Op. Cit.*; p. 20.

(139) *Op. Cit.*; p. 91.

franchement ouvert, ni franchement fermé.

Remarquons maintenant, toujours à la suite de T. C. Schelling, que *«les gens réagissent à un tout dont ils font partie»*, que *«la réaction à l'environnement fait partie de l'environnement»* (140). Cette réflexivité du comportement, de même que la réciprocité évoquée précédemment, nous engagent une fois de plus à récuser les schémas réductionnistes *a priori*. Car, à côté des contraintes que certains ont pu dire "logiques" parce qu'elles relèvent explicitement de la structure de la situation (141), il y a un autre type de contraintes qu'on ne saurait écarter sans *«examiner, de manière précise, quelles sont les conditions de la situation qui font que l'on ne peut croire à leur efficacité»*, comme l'écrit à leur propos A. Wolfelsperger (142).

En d'autres termes, si le "système I-E" doit autoriser la réciprocité entre les acteurs, alors il y a place pour des phénomènes tels l'influence sociale, le rôle de la morale ou des idées, etc., à condition qu'on puisse les tenir, sur le plan de leur statut théorique, comme autant de contraintes qui dans la situation se révèlent efficaces. Et, c'est parce que cette condition méthodologique n'était pas toujours remplie que ces phénomènes, souvent décrits, ont vu leur validité heuristique régulièrement prise en défaut. Mais avant d'envisager si, pour ce qui nous intéresse, la condition se trouve effectivement remplie, apportons quelques précisions sur les termes dans lesquels nous appréhenderons ces phénomènes.

(140) *Op. Cit.*; p.82.

(141) *Contrainte du nombre, contrainte du temps, etc.; la nomenclature sur ce point est loin d'être établie et les appellations fort variables. On peut considérer par exemple que les contraintes dites "institutionnelles" sont de ce point de vue tout aussi "logiques".*

(142) A. Wolfelsperger, *Préface de l'édition française de T.C. Schelling; Op. Cit.*; p.13.

S'agissant des phénomènes d'influence sociale, nous affirmerons avec G. de Montmollin qu' *«aucune théorie simple, privilégiant un processus psychologique particulier, ne peut rendre compte adéquatement de l'ensemble des phénomènes d'influence sociale, de la pluralité des modalités qu'ils présentent et de la multiplicité des facteurs qui les affectent»* (143). Ceci résulte, au moins en partie, de ce que les situations d'influence sociale sont à concevoir comme fortement marquées par l'incertitude. G. de Montmollin le souligne avec raison, *«par bien des aspects, les processus d'influence sociale sont à la fois une conséquence et un traitement de l'incertitude»* (144). Cela parce que les situations d'influence sociale sont des situations complexes dans lesquelles un individu apporte une réponse en mobilisant à la fois ses propres déterminants à l'action et la, ou les réponses apportées par d'autres. En un mot, ce sont des situations d'interaction *stricto sensu*, puisque l'effet d'un paramètre ou d'un ensemble de paramètres de la situation se trouve modifié par l'intervention d'un autre paramètre. En somme, par influence sociale nous qualifions un type de situation d'interaction.

Quant à l'influence morale, R. Daval en s'appuyant sur la doctrine de Bentham a su clarifier la question (145). Exposons en quelques mots le thème général. La Morale, cette partie de la philosophie qui se veut "science de l'action", pendant fort longtemps entendait traiter des "fins" comme des "moyens". Ce qui rendait ambiguë la formule selon laquelle "la Morale traite de ce que l'on doit faire". En faisant de la Morale une science téléologique, Bentham avait dégagé la place pour une nouvelle science : la déontologie. Laquelle, traitant plus particulièrement des "moyens", mettra à son fondement un principe d'utilité. R. Daval reprend à son compte le

(143) G. de Montmollin; *Op. Cit.*; pp.305-306.

(144) *Id.*; p.307.

(145) R. Daval; *Logique de l'action individuelle*; PUF; Coll. Sociologies; 1981; p.61 et suivantes.

principe de la distinction, mais la fait jouer entre Morale et praxéologie. Ce faisant, il nous signale combien une action peut s'apprécier tant du point de vue de la science de l'action efficace qu'est la praxéologie, que d'un point de vue proprement moral, si à travers elle, ce sont les valeurs morales que nous cherchons à retrouver.

Ceci revient à dire que, sauf à leur conférer un statut de pures chimères, il faut bien que les valeurs morales s'expriment et se confondent avec ce que, par l'analyse seulement, nous distinguons comme impératif praxéologique. A ce propos, la distinction kantienne entre l'impératif hypothétique et l'impératif catégorique ne recouvre pas autre chose. Kant ne nous dit-il pas vouloir *«examiner tout à fait a priori la possibilité d'un impératif catégorique, puisque nous n'avons pas ici l'avantage de trouver cet impératif réalisé dans l'expérience»* ? (146).

En conséquence, lorsqu'un individu réalise concrètement une action, il n'y a aucune raison de penser qu'il agit seulement selon un strict principe praxéologique. C'est par une analyse *ex post* qu'il faudra l'établir. Cela revient encore à affirmer que l'influence morale, c'est-à-dire la visée intentionnelle d'une valeur morale de l'action est toujours possible dès lors que la situation dans laquelle s'effectue l'action, le "système I-E", autorise ou réclame la réflexivité.

Il est vrai toutefois que les dispositions morales, et plus généralement les croyances, idées ou valeurs, dont on ne peut déposséder valablement par simple décision *a priori* un individu ou un acteur, soulèvent bien des difficultés d'analyse. Le problème ici généralement associé est celui des divergences fréquentes entre ce que

(146) E. Kant; *Fondements de la métaphysique des mœurs*; trad. franç. et notes de V. Delbos; Librairie Delagrave; 1966; p.134.

dictent la Morale collective, les Idées ou les Valeurs "dominantes", dont chacun peut se réclamer, et, ce qu'individuellement chacun consent à faire. Or, il semble bien que sur cette question encore il ne saurait y avoir qu'un schéma explicatif recevable.

Notons d'abord que l'efficacité praxéologique des impératifs moraux, des croyances, idées ou valeurs, n'est pas le corollaire de propositions philosophiques concernant la nature de l'homme, sa liberté, sa conscience, etc. Ces dernières se contentent de rendre ou non conceptuellement possible l'affirmation de cette efficacité praxéologique. Celle-ci par contre est commandée par la structure de la situation dans laquelle agit l'individu. C'est ce point de vue qui guide la réflexion d'un T. C. Schelling par exemple lorsqu'il commence par remarquer, à propos de ce qu'il appelle le besoin d'un "contrat social exécutoire" : *«sur des questions de haute vertu et de symbolisme, notamment en cas d'urgence, nous pouvons nous imprégner d'un esprit de solidarité et rester fidèles à une règle d'or. (...). Mais si la situation n'a rien d'héroïque, (...), il se peut que la plupart des individus ne coopèrent pas avec grand enthousiasme, et que beaucoup d'entre eux ne coopèrent pas du tout»* (147).

En définitive, s'agissant du phénomène d'influence, éthique ou sociale, c'est-à-dire notamment du rôle des croyances, des idées ou des valeurs, nous rejoindrons volontiers les positions exprimées par R. Boudon dans *La place du désordre*, à savoir, et pour reprendre ses propres formules : *«qu'il est parfois plus important qu'on ne croit», «qu'il est parfois moins important qu'on ne croit»* (148). Ce qui, chez R. Boudon, signifie qu'on ne peut en décider *a priori*, en fonction d'une théorie causale implicite, mais seulement *hic et nunc* selon la structure de la situation envisagée. *«Le rôle des idées, des valeurs*

(147) T. C. Schelling; *Op. Cit.*; p.131.

(148) R. Boudon; *La place du désordre; Op. Cit.*; p.146 et p.156.

et généralement des données mentales dépend donc de la structure de la situation qu'on est amené à analyser dans telle ou telle étude» (149).

La question maintenant est donc de savoir si dans la situation dans laquelle se trouvent nos acteurs il y a lieu de reconnaître un rôle aux valeurs morales ou sociales, aux idées et aux croyances, etc. Autrement dit, savoir si ces facteurs subjectifs peuvent être tenus pour des contraintes à l'action efficace.

(149) *Id.*, p. 150.

5) *le paradigme idéologique de
"l'ayant droit".*

Partons de nouveau de la démotivation au travail. Celle-ci est donc à entendre comme un processus d'interaction entre acteurs et environnement construit, ou déconstruit/reconstruit (150), par ces acteurs. Mais plus avant, cela revient à affirmer que ladite démotivation se présente elle-même comme une possibilité offerte aux acteurs. Ce qui devient réalisable dès lors que sont remplies les conditions suivantes:

1) Que la situation, l'environnement, comporte des facteurs de démotivation au travail. C'est ce que nous avons envisagé plus haut (cf. II^{ème} Partie, Ch.I.2). Et, il n'y a aucune difficulté à admettre que ces facteurs qui opèrent à l'échelle de la société globale, affectent en particulier les populations étudiées.

2) Que cette situation puisse autoriser le non-travail comme terme alternatif d'intégration sociale. C'est ce que permet, nous l'avons dit, l'existence du système actuel de protection et d'aide sociales. Contrairement à la situation des chômeurs de Marienthal, la situation actuelle, que l'on peut dire situation du "Welfare State", prévoit explicitement à long terme l'intégration sociale des "non-travailleurs", et ajouterions-nous maintenant, par le "non-travail".

(150) *Conférer ou non sous forme nouménale une réalité à l'environnement ne change ici rien à l'affaire.*

3) Que cette situation, que nous venons de présenter "en soi", soit également perçue comme telle, ou comme situation "pour soi", par les acteurs concernés. En d'autres termes, que ces derniers puissent se construire un environnement "en prise avec les réalités" comme on dit. Là encore, aucune raison ne milite en faveur d'une non-reconnaissance chez nos acteurs des facultés communes. Et, il ne devrait y avoir aucune difficulté à admettre que leur construction de cet environnement ne se fit nullement sur un mode délirant. Ou du moins, lorsque délire il y a, qu'il n'en est ni le principe directeur -ils nous l'ont largement témoigné-, ni le trait spécifique. Pour utiliser le langage des psychologues, s'il peut y avoir chez eux, comme chez les autres, construction névrotique de l'environnement, il n'y a pas lieu pour autant d'en inférer une constitution psychopathique de l'acteur (151). Autrement dit, nous ne réclamerons qu'une capacité de perception d'un environnement qui autorise le "non-travail", ou encore, une capacité à saisir globalement une situation caractérisée par l'existence d'un système de protection et d'aide sociales, une situation de "Welfare State".

4) Que les acteurs eux-mêmes se conçoivent autorisés à se maintenir dans une situation de "non-travail", à bénéficier du système de protection et d'aide sociales. Ce qui réclame non seulement l'approbation de l'Autrui généralisé qu'est la société -approbation qui est apportée par l'existence du système lui-même, par les "droits" qu'il confère-, mais aussi l'auto-approbation, le "self-approval" des psychologues du comportement. Ici, il y a place pour tous les phénomènes d'influence éthique et sociale. Ce sont eux que nous avons rencontrés aussi bien sous la forme d'une "morale du travail" qui interdit l'auto-approbation, que sous la forme, pour parler comme G. Tarde, d'interférences entre croyances et désirs, ou prosaïquement

(151) Kant aurait dit ici que l'enthousiasme de l'imagination n'est pas encore "Schwärmerei" (qui est une illusion qui consiste à voir quelque chose par delà toutes les limites de la sensibilité), Critique de la faculté de juger; Vrin; 1965; p.111.

sous la forme du "pourquoi moi je n'aurais pas le droit?", et qui cette fois autorise l'auto-approbation. Il y a donc un rôle propre à reconnaître aux valeurs, et plus précisément, d'après ce que nous avons cherché à établir antérieurement, à la valeur-travail et à la valeur "droits sociaux". En un mot, c'est un "paradigme idéologique" qui se trouve ici requis.

C'est ce que nous allons examiner, non sans avoir souligné que ces quatre conditions définissent bien la condition de possibilité d'un processus interactif par lequel la dépendance au sein du système de l'Action Sociale s'offre comme choix possible. Ce qui, par parenthèse, nous amène aussi à reconnaître que le processus de démotivation au travail peut s'accompagner d'un processus motivationnel à l'entretien de la dépendance dans le "Welfare State".

*
* *

Il y aurait donc un rôle propre à reconnaître ici aux valeurs. Et de fait, nous l'avons constaté depuis le début de cette étude, l'affirmation de systèmes de valeurs différents et le conflit entre valeurs présentées comme antithétiques caractérisaient, de manière symptomatique, l'adoption d'une stratégie d'utilisation du système de protection et d'aide sociales. C'était d'ailleurs de façon très aigüe que les personnes rencontrées cherchaient à nous montrer combien leurs comportements étaient conformes à ce qu'elles pensaient, à la manière dont elles "voyaient les choses". Ce qui, au delà d'une recherche de cohérence dans la présentation de soi, au delà d'une simple volonté de consonnance, était aussi à regarder comme un indice de l'activité du "self-concept", pour reprendre la formule anglo-

saxonne. C'est encore ce qui nous permet de parler d'un "travail sur les valeurs" lorsque nous considérons la formation d'une image de soi dont la figure de "l'ayant droit" nous parut la plus achevée et la plus congruente.

Pour étayer ces observations, reprenons et systématisons les éléments essentiels. S'agissant de la stratégie de sujétion, nous avons pu noter comment un système de valeurs et de préférences pour le travail interdisait qu'on se conçoive à sa place dans le système de l'Action Sociale. Dans la mesure où l'insertion par le travail reste le mode de référence d'une bonne intégration sociale, toute attitude n'allant pas dans ce sens est sans conteste condamnée et rejetée. Aussi bien pour les autres qui, sauf situation de "misère", sont perçus à travers les stéréotypes du "parasitisme social" et stigmatisés en conséquence, que pour soi, même si parfois il peut en coûter matériellement et moralement. Ce que nous avons regardé comme étant l'expression d'une "morale du travail" définit bien une préférence qui, pour ces acteurs, s'impose comme une contrainte et organise leurs possibilités d'actions, en autorisant certaines, en interdisant d'autres.

Cette "morale du travail" dont la genèse est au coeur de bien des doctrines et théories socio-politiques depuis le XVIII^e siècle, a fait l'objet de nombreuses études sur lesquelles nous ne reviendons pas outre mesure. Nous avons fait appel plus haut à l'une des plus célèbres : *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* de M. Weber, qui a magistralement établi, comme le dit avec saveur H. L. Mencken, qu'«il revient à l'hérétique Martin Luther d'avoir découvert que la chose était louable en elle-même. Il fut le véritable inventeur de la doctrine moderne selon laquelle le travail est intrinsèquement digne et méritoire, et l'homme qui porte son fardeau dans la chaleur du jour en quelque sorte plus agréable à Dieu que l'homme qui prend ses aises à l'ombre» (152). Contentons-nous donc du

(152) H.L. Mencken; *A Mencken Chrestomancy*; New York; 1953, Cité par I. Illich dans: *Le travail fantôme*; Seuil; 1981 pour la version française; p.148.

rappel du moment où, dans l'histoire de la pensée occidentale, l'homme reçoit sa vocation naturelle au travail, et à partir duquel le travail est devenu, comme l'écrira J. Ellul, *«le moteur, le sens et le thème de la vie humaine»* (153). La vocation au travail marque donc de son empreinte toutes les morales qui font du travail une valeur absolue. Elle est au centre de la pensée libérale, mais elle n'épargne pas, on l'a maintes fois souligné, la philosophie de Marx.

D'ailleurs, nous sommes tout enclin à penser que cette morale, colorée par une représentation politique des inégalités sociales en termes d'antagonisme de classes, a fortement influé sur l'attitude de la fraction socialiste du mouvement syndical à l'égard des premières initiatives de politique sociale. Non seulement ces dernières sont dénoncées comme des libéralités aliénantes, mais on s'en tient dans bien des cas -notamment en ce qui concerne les prestations familiales- à une théorie du salaire qui vise à recouvrer au mieux les conditions de réalisation de sa vocation au travail (154). Or il y a bien ici les fondements théoriques d'une attitude qui ne verra dans les "droits sociaux", même agrémentés d'une représentation mythique de la "conquête sociale", qu'un simple palliatif, que la compensation d'un excès qui ne saurait en aucun cas modifier la vocation et la condition du travailleur-victime. Et, sans produire d'hypothèses hasardeuses concernant l'enracinement de cette attitude, mais sans non plus "forcer" le sens des mots, nous pouvons dire, lorsque nous la rencontrons aujourd'hui auprès de certaines familles, que nous avons affaire à l'expression d'une conscience de classe. Car, si ce n'est celle de l'orthodoxie prolétarienne, c'est du moins celle, affiliée à la tradition idéologique pré-citée, qui craint en devenant bénéficiaire de se transformer en obligé, et ce faisant perdre vocation et condition.

(153) J. Ellul; *"Variations historiques des motivations au travail"*; in *Quelles motivations au travail?* Op. Cit.; p.15

(154) Cf. H. Hatzfeld; *Du paupérisme à la Sécurité Sociale, essai sur les origines de la Sécurité Sociale en France 1850-1940*; Ed A. Colin; 1971. M. Messu; thèse citée.

Point n'est besoin d'épiloguer sur cette forme, ou cette survivance, d'une conscience de classe qui ne peut concevoir son appartenance à la société qu'en un lieu pré-fixé, celui de sa vocation au travail. Mais notons qu'elle recèle une attitude pour le moins remarquable, celle du refus de la réciprocité. Nous pourrions dire, à faire aussi de l'Action Sociale un "gigantesque potlatch", qu'ici, sachant que "recevoir c'est donner", on refuse de recevoir parce que l'on sait ne pouvoir rendre. L'accent est donc mis sur ce que J. P. Sartre, reprenant à son compte la réflexion menée par M. Mauss puis Cl. Lévi-Strauss sur le don, appelait l'*"hypothèque de l'un sur l'autre"* (155). Ce disant, on perçoit comment une telle attitude peut être grosse de conflits. En clair, comme l'a remarquablement illustré Cl. Lévi-Strauss en décrivant les relations que sont amenés à nouer deux étrangers installés des deux côtés d'une même table de restaurant, *"la relation d'indifférence, à partir du moment où l'un des convives décide d'y échapper, ne peut plus jamais se reconstituer telle qu'elle était; elle ne peut plus être, désormais, que de cordialité ou d'hostilité"* (156). En somme, l'attitude que nous envisageons ne pouvant permettre la cordialité, n'autoriserait que l'hostilité.

Pour revenir aux familles chez lesquelles nous avons pu déceler ce type d'attitude, n'avons-nous pas remarqué le conflit larvé qu'elles entretiennent avec les institutions de l'Action Sociale en s'y tenant trop à l'écart, créant ainsi, nous l'avons dit, les "scandales" de la non, ou de la mauvaise, prise en charge institutionnelle (157). Et ne pouvons-nous trouver là la source des conflits envers soi-même, abondamment et trop généralement décrits comme l'envers de l'assistance : sentiment de la déchéance, de la perte de la reconnaissance des autres, et les effets sur les relations

(155) J.P. Sartre; *Critique de la raison dialectique*; Gallimard; 1960; p.219 de la nouvelle édition; 1985.

(156) Cl. Lévi-Strauss; *Les structures élémentaires de la parenté*; Mouton; 1967; p.70.

(157) Lesquels, soit dit, ne sont peut-être pas seulement à attribuer à un manque d'informations, comme on l'a souvent affirmé.

avec l'entourage ou les relations sociales. En un mot, la mise en place d'un processus d'inadaptation "en chaîne". Inadaptation primaire, celle qui provoque le recours initial au système de protection et d'aide sociales, bien sûr. Inadaptations secondaires ensuite, liées à l'attitude que nous venons d'analyser. Or si l'on se rappelle que les familles ou individus qui manifestent une telle attitude sont, par leur situation réelle (inadaptation primaire), contraints à la dépendance vis-à-vis du système d'Action Sociale, à pratiquer la cordialité de Cl. Lévi-Strauss, on conçoit l'inconfort d'une situation qui les oblige à pratiquer ce qu'ils réprouvent.

Eventuellement, on peut dire avec J. Donzelot que *«c'est la faute à Rousseau»* (l'impossible "contrat social" ayant engendré la solidarité sociale) (158); il est non moins certain que nous avons ici la définition d'un système de préférences qui, pour l'acteur, n'autorise comme légitimes que les actions visant, de manière contradictoire avec sa situation, à la non-dépendance vis-à-vis du système d'Action Sociale. Pourtant, du moins tant que dure la situation (*), point de "non-dépendance". L'heure sera donc au compromis, forme majeure de l'état de sujétion par lequel nous avons cru pouvoir décrire et définir leur stratégie d'utilisation de l'Action Sociale.

S'agissant maintenant de la stratégie d'entretien de la dépendance, nous avons relevé une attitude toute différente. La "morale du travail" n'ayant plus cours, nous avons souligné l'importance de la valeur "droits sociaux" et la valorisation du statut d'ayant droit. Le réagencement concomitant du système de valeurs nous est ainsi apparu comme l'affirmation d'un système de

(158) J. Donzelot; *L'invention du social*; Op. Cit.

(*) puisque c'est auprès de ces personnes que nous avons eu l'occasion d'observer un cas de retrait du système.

préférences autorisant l'installation dans la dépendance. Précisons maintenant qu'il nous faut aussi le tenir pour un "bricolage idéologique" par lequel se fait l'adaptation à la situation. Essayons d'en retracer la construction et d'en saisir l'architecture.

Pour ce faire, replaçons-nous à la confluence de l'expérience vécue du malheur et du non-travail, et des offres compensatrices du système de protection et d'aide sociales. Nous l'avons dit, il y a là, rencontre d'une nouvelle valeur. Celle qui se trouve au principe même du système : la solidarité. Mais loin de déceler, à l'instar de nos précédentes familles, l'expression d'un cynisme utilitariste dans l'attitude de celles qui adoptent la stratégie d'entretien de la dépendance, comme si, rencontrant la valeur, ces dernières s'en étaient saisies pour mieux la détourner; nous y verrons l'effet d'une incorporation, d'une intériorisation de la valeur prônée par le système. Laquelle se fait sous forme d'un "bricolage" de la notion juridique d'ayant droit.

Cette notion en effet, du moins celle qui prévaut dans le système assurantiel de la protection sociale, suppose un tiers grâce auquel sera fournie la légitimité de la prétention au bénéfice de la prestation. C'est donc la capacité contributive de ce tiers-là qui ouvre le bénéfice de la prestation et fonde le droit du prétendant. Maintenant si l'on considère le fonctionnement de l'aide sociale, il n'y a pas, au sens que nous venons de voir, d'ayants droit. Toutefois, le schéma formel qui préside à son organisation, reste le même. Bénéficiaire de l'aide sociale c'est faire appel aux capacités contributives d'un tiers légitime. Le tiers, ici, n'est plus un individu, mais la collectivité elle-même, celle à laquelle on appartient légitimement. En un mot, bénéficiaire de l'aide sociale c'est être l'ayant droit de la société elle-même.

L'idée pour séduisante qu'elle soit, ne resterait qu'un exercice plaisant, si nous ne pouvions décrire le cheminement par lequel s'obtient cette conviction. Or, nous savons que les familles

que nous avons rencontrées sont des bénéficiaires multidimensionnels de l'Action Sociale, contrairement à certains groupes, marginaux ou non, qui ne relèvent de l'Action Sociale que sous une seule dimension. C'est dire que ce cheminement peut emprunter des pistes bien différentes. Mais, que l'on ait ou non bénéficié pendant un temps des indemnités de l'assurance sociale, organisées selon un principe synallagmatique; dans la plupart des cas, tôt ou tard, on aura recours aux dispositions de l'aide sociale proprement dite dont le principe est celui de la satisfaction des besoins de l'individu. Il s'agit d'après les juristes d'un "droit alimentaire" (159). Ce disant, on va reconnaître que ce qui ouvre ici le droit, c'est son seul état, sa propre existence en tant qu'elle est l'objet du manque. Dès lors, l'existence propre de l'individu prend un sens social puisque la société, la collectivité nationale dont on sait, depuis que la citoyenneté s'entend comme l'égalité de tous, qu'elle s'est engagée à combler les manques créateurs d'inégalités. Le sens social est bien donné par celui d'un état social, d'une condition sociale, que l'on peut reconnaître dans des appellations qui, on l'a vu, pour rester insatisfaisantes, n'en conviennent pas moins ou n'en sont pas moins opératoires. Ainsi le "cas social" entendu comme véritable créancier de la société.

C'est bien par solidarité organique, dont la forme la plus achevée que nous connaissions est celle de l'Etat-providence, que la société est tenue pour débitrice d'aides aux plus défavorisés. Mieux, pouvons-nous ajouter, puisqu'au fondement de l'aide ainsi accordée se trouve exclue la notion de faute, rien ne vient plus moduler, quelles que soient par ailleurs les défaillances personnelles de l'individu, la prétention à bénéficier légitimement du droit ouvert par le "tiers"-société (160).

(159) Cf. E. Alfandari; *Aide sociale, action sociale*; Dalloz; coll. *Précis Dalloz*; 2^{ème} Ed.; 1977; p.30 et suivantes.

(160) *Sur le rôle de la faute dans l'organisation de l'Action Sociale* Cf. J. Donzelot; *L'invention du social*; *Op. Cit.*; E. Alfandari; *Op. Cit.*; et "le rôle de la faute dans le droit français de la Sécurité Sociale"; *Revue trimestrielle de droit sanitaire et social*; 1971/1.

Pour nous résumer, c'est la condition de "défavorisé", en dehors de toute considération de faute personnelle, qui fait de l'individu reconnu tel l'ayant droit de la collectivité. C'est ainsi que l'on peut présenter la philosophie sociale qui préside à l'organisation actuelle de l'Action Sociale. Mais c'est ainsi également que l'on peut présenter le cheminement spéculatif par lequel s'opère ce que l'on peut désigner comme l'intériorisation d'une "idéologie sociale". Il reste, bien sûr, sur un plan cette fois purement psychologique, à surmonter les difficultés que rencontre un tel cheminement. Nous pensons, dans la partie précédente, les avoir suffisamment explorées pour ne retenir ici que le résultat: l'intériorisation d'une idéologie qui pour l'action des individus concernés constitue un paradigme.

Ce paradigme, dont la construction est le fruit d'une déjà longue histoire d'une pensée sociale qui n'a eu de cesse de se concevoir à la rencontre du "politique" et de l'"économique", offre, entre une représentation abstraite du "citoyen" paré de sa vertu égalitaire et une expérience du manque interdisant de se concevoir l'égal de celui qui est pourvu, la possibilité de se penser soi-même légitimement désigné pour participer au bénéfice de dispositions prises en faveur de ceux qui ont en commun de partager un déficit de condition sociale, ou si l'on veut, la condition du défaut. Et, il faut bien se penser ainsi pour que, ne connaissant pas de changement de condition (*), on puisse se concevoir à sa place et chercher à s'y maintenir.

Il devient donc clair que c'est cette conviction, c'est-à-dire, à s'en tenir à la définition kantienne, cette «*valeur subjective du jugement*» qui admet aussi une «*valeur objective*» (161), qui peut

(*) du moins quant à la définition de cette condition. Car le système ne peut s'inspirer du célèbre proverbe chinois: « donne un poisson à un pauvre, il mangera un jour. Apprends-lui à pêcher, il mangera tous les jours ». Les modalités de satisfaction du besoin ne font qu'entretenir le besoin.

(161) E. Kant; Critique de la raison pure, Op. Cit.; p.551-552.

fournir à l'individu les "bonnes raisons" de rechercher l'entretien d'une dépendance à l'égard du système de protection et d'aide sociales. Ladite dépendance n'est qu'une manière d'être socialement, prévue et organisée, une façon de réaliser son être social, au même titre qu'en d'autres lieux sociaux, d'autres individus, mieux pourvus, c'est-à-dire bénéficiant de meilleures chances ou encourant de moindres risques, réaliseront leur être social en dépendant d'autres formes sociales d'intégration, le travail en premier lieu.

Entre deux stratégies que nous avons décrites en des termes opposés, nous voyons tout ce qu'un ensemble de croyances, idées ou valeurs morales, peut avoir d'importance dans l'adoption de l'une ou l'autre. Et, pour ce qui a trait à la stratégie d'entretien de la dépendance, nous pouvons affirmer qu'elle ne devient une stratégie possible que si l'acteur peut avoir à sa disposition le paradigme idéologique de l'ayant droit.

conclusion du chapitre.

Nous avons voulu montrer dans ce chapitre que l'adoption de stratégies d'utilisation de l'Action Sociale, donc d'actions qui admettent une certaine "logique", ne pouvait faire l'économie, lorsqu'on entreprend de l'expliquer, d'une prise en compte de facteurs subjectifs. L'adoption différentielle de stratégies d'utilisation de l'Action Sociale ne peut s'expliquer par un usage de catégories sociologiques pré-construites, telles "la culture du pauvre" ou "l'intériorisation de la norme", pour des motifs tantôt internes à la catégorie, si l'on peut dire, tantôt liés à l'insuffisance explicative de la catégorie. Sans pour autant, rappelons-le, bannir toute éventualité de les rencontrer à l'oeuvre dans ce qui nous préoccupe. Ce qui n'a d'ailleurs pas manqué.

Mais, c'est pour avoir estimé qu'un acteur est toujours à considérer, non pas *in abstracto*, mais *in situ*, que nous avons recherché l'incidence possible du système de protection et d'aide sociales sur les représentations des acteurs eux-mêmes, et non plus dans ses manifestations phénoménales comme au chapitre précédent. C'était là ouvrir la porte à ce que nous avons appelé les facteurs subjectifs. Nous les avons cernés en montrant comment dans le cas de deux stratégies opposées reconnues dans la I^{ère} partie, il était nécessaire de les référer, pour l'une à la présence d'une attitude liée à une "morale du travail", pour l'autre à celle d'un paradigme idéologique de "l'ayant droit". Dans le premier cas en effet, nous avons affaire à une influence d'ordre éthique qui n'autorise l'auto-

approbation que relativement à des actions s'affirmant en conformité avec la valeur-travail. Ce qui condamne toute tentative de maintien dans une situation hors-travail. Et donc comporte foncièrement une condamnation de la situation réelle. C'est pourquoi nous rencontrons ici les processus psychologiques de dépréciation de soi et les conduites "irrationnelles" -aux yeux des autres- qui font préférer un emploi précaire, peu rémunérateur et faisant perdre bien des "avantages". Même lorsque nous avons affaire à des personnes pour qui une réinsertion professionnelle ne pouvait être envisagée, à cause de l'âge ou d'une incapacité au travail, elles ne pouvaient "se faire une raison". Ou plutôt, elles ne se faisaient de raison que dans une résignation à désormais subir un sort contraire à leur aspiration fondamentale. Sauf chez les plus âgées, pour qui l'accès à l'âge de la retraite représentait une façon de renouer avec ce qui était leur destin de travailleur, puisqu'elles accédaient, de fait, à ce qui en constitue la phase finale.

C'est certainement parce que cette attitude agit comme une condition *sine qua non* que ces individus restent "insensibles" à ce que d'autres peuvent développer comme attitudes à l'endroit du système de l'Action Sociale. Leur persuasion est suffisamment forte pour ne point créer d'incertitude. C'est pourquoi on peut les dire "insensibles" sur le plan de l'influence sociale, mais non pas sur le plan éthique.

Si maintenant, s'agissant toujours de ces familles, nous nous plaçons "du point de vue" du système, ou plus exactement, si nous adoptons le souci des institutions de l'Action Sociale de répondre à toutes les situations et de satisfaire tous les besoins, nous percevons pourquoi certaines critiques ont pu être formulées en termes "d'inadaptation des institutions aux besoins des populations". Il y a là une des gageures de l'Action Sociale puisque l'on demande à l'institution de s'adapter à des populations qui ne peuvent l'adopter.

Abandonnons cependant cette perspective pour conclure sur le rôle qu'il faut reconnaître à cette attitude dans l'adoption de la

stratégie de sujétion. S'agit-il d'une contrainte à l'action efficace, comme nous en avons admis la possibilité? Ce serait le cas si elle permettait d'échapper à la situation. Et il se peut, nous l'avons reconnu, que cela puisse être le cas. Mais, nous le savons aussi, cela n'est pas la règle, et il en reste qui, malgré leur attitude, n'échappent pas à la situation dans laquelle nous les avons rencontrés. Pour eux, cette attitude ne peut nullement être regardée comme un paramètre praxéologique, n'était le non-engagement dans des actions ouvertement antagoniques avec la "morale du travail". Nous la tiendrons donc pour un paramètre de conservation d'une image de soi dont la composition ne peut conduire qu'à la contradiction avec la situation réelle, à la dissonance entre les valeurs affirmées et certains actes essentiels. Au total, elle confère aux paramètres de la situation, ceux envisagés au chapitre précédent, un plus grand poids dans la définition de la situation. Et dans ce cas, ou dans des cas semblables seulement, nous pouvons regarder ces individus comme étant "captifs" d'une situation, et donc, soumis à l'action de ses paramètres caractéristiques.

Par contre, nous ne saurions le soutenir s'agissant de ceux qui adoptent une stratégie d'entretien de la dépendance. Pour ceux-là en effet, l'élaboration d'un paradigme idéologique de "l'ayant droit" peut autoriser un rapport à sa propre situation évoquant plus la maîtrise que la sujétion. Nous avons proposé de tenir le schéma qui organise les représentations de la situation d'assisté décrites dans les parties précédentes, comme un paradigme idéologique dans la mesure où la convergence entre ces représentations et la construction analytique, ou le modèle explicatif, qui peut prévaloir lorsque l'on parle de système de l'Action Sociale, est pour le moins manifeste. Idéologique, il l'est essentiellement parce qu'il s'agit d'un mode de composition d'idées, de croyances et d'une valeur centrale : la solidarité. Ce qui produit une conviction que l'on peut énoncer

ainsi : "l'Action Sociale, c'est fait pour moi". C'est pourquoi nous avons à plusieurs reprises emprunté la métaphore par laquelle F. Bourricaud entend rendre compte de la manière dont se composent généralement les idéologies, en lui adjoignant un effet sémantique spécifique à partir de la notion d'ayant droit (162).

Paradigme idéologique, cela veut dire aussi "idéologie vivante", et comme l'a encore rappelé récemment F. Bourricaud : *«une idéologie vivante est un stock de schémas d'actions possibles, qui peuvent être réactivées»* (163). Ici, nous les dirons "actives" puisque nous tenons ce paradigme pour éminemment opératoire. En exprimant, comme toute idéologie, les préférences de l'acteur, il l'engage à tout mettre en oeuvre pour préserver les caractéristiques définitionnelles d'une situation qui l'a convaincu de sa qualité d'ayant droit. Et nous avons vu quels moyens pouvaient être mobilisés pour ce faire. Quant à la préférence, elle s'est ouvertement affirmée dans ce que les familles nous disaient ne pas avoir "avantage" à travailler tout en affichant une notable satisfaction à l'endroit de l'institution de l'Action Sociale. C'est donc bien en termes d'actions efficaces que nous pouvons mesurer le caractère opératoire de ce paradigme idéologique, puisque c'est au maintien de la situation, à l'entretien de la dépendance, qu'il contribue.

C'est encore affirmer son caractère opératoire que de le tenir pour le facteur qui, dans une situation d'assisté telle que nous l'avons comprise, autorisera la préférence pour la stratégie d'entretien de la dépendance. C'est ce rôle dans le choix de l'acteur que nous voulons souligner. Il convient d'accorder à ce facteur

(162) Cf. F. Bourricaud; *Le bricolage idéologique, essai sur les intellectuels et les passions démocratiques*; PUF; 1980. Les glissements sémantiques de la notion d'ayant droit nous ont d'abord été suggérés par l'analyse des discours des familles (cf. supra). Certaines remarques faites par des travailleurs sociaux concernant leur manière de considérer parfois leurs "clients" comme leurs "ayants droit", sont venues en quelque sorte faire écho.

(163) F. Bourricaud; *Le retour de la droite*; Calmann-Lévy; 1986; p.132.

subjectif un rôle décisif dans le choix de la stratégie et des actions qui s'y rapportent, et du même coup arracher notre acteur à l'inertie d'une situation qu'il ne ferait que subir. Le paradigme idéologique de l'ayant droit est ici l'instrument par lequel l'acteur s'adapte à la situation qui est la sienne, mais aussi, et en cela il est autre chose qu'un simple "reflet idéologique", il fournit un moyen d'action sur la situation elle-même. Il permet, pourrions-nous dire, d'adapter la situation aux objectifs de l'acteur. En ce sens, il est pleinement stratégique.

Un tel paradigme ne constitue pas une simple représentation mentale autrement plus adéquate que la représentation qui prévaut dans le cas précédemment envisagé. Il constitue aussi, nous tenons à y insister, une maxime pour l'action. Et qui plus est, pour l'action qui s'applique très précisément à la situation de l'acteur. Nous avons là un "système I-E" des plus consonnant, ou si l'on veut, dont la cohérence est à mettre à l'actif du sujet. En d'autres termes encore, nous obtenons un acteur parfaitement adapté à sa situation.

De ce point de vue, nous pouvons penser l'activité du sujet qui débouche sur la forme du paradigme idéologique de l'ayant droit comme l'expression d'une logique d'adaptation. Aspirations, préférences de l'acteur et possibilités offertes par la situation sont congruentes. Comme le sont, à l'analyse, statut social d'assisté et situation d'assisté. Autrement dit, nous percevons nettement qu'entre l'ensemble des caractéristiques de la situation "objective" de l'acteur -celles du chapitre précédent- et la situation dans laquelle se perçoit et agit l'acteur, se développe le rapport de convenance qui définit l'adaptation.

Un mot seulement concernant la troisième stratégie d'utilisation de l'Action Sociale. Nous l'avons décrite comme une

stratégie médiane présentant un "conflit des valeurs". Nous pouvons maintenant mieux l'apprécier si nous en faisons l'enjeu de l'élaboration du paradigme idéologique de l'ayant droit. En ce sens, l'"attente" par laquelle nous avons qualifié cette stratégie, n'est pas à concevoir comme une attente passive, mais comme une phase active de travail sur les valeurs, ou de "bricolage", au terme de laquelle l'indécision quant aux préférences à affirmer sera levée. Mais pour qu'elle soit levée au profit du paradigme idéologique de l'ayant droit, encore faut-il que le principe de consonnance que nous y avons décelé soit fortement présent. En d'autres termes, qu'il y ait recherche d'adaptation du sujet à sa situation.

LOGIQUE D'ADAPTATION

CONCLUSION

Rendre intelligibles les comportements observés, les choix individuels d'actions qu'ils révélaient, telle était notre ambition initiale. Elle était commandée par une interrogation simple dans sa formulation : comment rendre compte de ce que des individus, des familles, offrant une certaine homogénéité de traits -puisque susceptibles d'être rangés dans une catégorie unique : les assistés ou les bénéficiaires de l'Action Sociale-, pouvaient, à l'observation, rechercher la satisfaction de leur intérêt, *lato sensu*, en adoptant des stratégies d'utilisation de l'Action Sociale différentes ?

Certes, en formulant ainsi la question, nous inclinions à faire porter la charge de la réponse sur ce que nous conviendrons d'appeler des "capacités" propres à nos acteurs, ou encore dans les termes du débat philosophique, une faculté de volition. Ce qui revient à dire que nous ne pensions pas pouvoir traiter des différences observées comme d'un effet de dispersion secondaire, de répartition

adscrite, après qu'eut opéré la détermination unifiante d'un facteur primaire. C'eût été là professer un déterminisme ne laissant plus guère la place qu'à des jugements normatifs.

Aussi, et parce que convaincu que toute société humaine, comme l'affirmait G. Simmel, **«représente globalement l'action réciproque des individus qui la composent»** (164), nous entendions nous situer du point de vue de cet "entrelacement dynamique" (*dynamisches Ineinanderweben*) dont parle celui-ci (165), et que J. Freund commente ainsi : **«il veut dire qu'au sein du tissu social il y a non seulement constante interaction entre l'individu et la société, mais également entre les individus dans leur milieu social immédiat ainsi qu'entre les groupes ou éléments sociaux»** (166). Ce qui, ici, nous engageait à adopter une démarche susceptible d'associer les capacités propres des individus et les capacités structurantes de la société. D'où notre détermination en faveur d'une méthodologie situationnelle capable à la fois de prendre en considération les éléments structurant la situation des individus étudiés, leur aptitude à s'y trouver acteurs et les phénomènes interactifs qui s'y développent. Ce que d'un point de vue formel, nous énoncions comme exigence de construction d'un schéma explicatif admettant la simplicité -dans son acception poppérienne-.

Ce schéma tente donc d'établir que le phénomène à expliquer est une fonction de choix individuels effectués dans une structure de situation définie. D'où notre référence au modèle wébérien décrit par R. Boudon, modèle qu'il nous dit être "universalisable" en cela qu'il **«décrit la structure de l'explication de tout phénomène»** (167). Toutefois, considérer la situation d'un acteur, en définir la structure, n'est pas une opération d'évidence. Il s'en faut souvent, et particulièrement dans le domaine qui est le nôtre. Cela tient à une

(164) G. Simmel; *Sociologie et épistémologie*; PUF; Coll. Sociologies; 1981; p.121.

(165) G. Simmel; *Brücke und Tür*; 1957, Cité par J. Freund; *Philosophie et sociologie*; Ed. Cabay/Louvain-la-Neuve; 1984; p.321.

(166) J. Freund; *Op. Cit.*; p.322.

(167) R. Boudon; *La place du désordre*; *Op. Cit.*; p.49.

raison simple et largement partagée, savoir : toute situation est une construction. Or, toute construction a besoin d'explicitement ses règles. Lesquelles comme le dit K. Popper sont des conventions qui vont porter sur le critère de démarcation de la science (168).

Pour nous, la question était de savoir s'il existait de "bonnes raisons" de définir, comme cela est explicitement ou implicitement le cas dans de nombreux travaux traitant de l'Action Sociale, la situation considérée en termes de spécificité rendant caduque l'application de règles générales; autrement dit, en termes d'exception. Comme s'il s'agissait d'une situation d'"exclusion" à entendre de manière absolue et telle que ce qui s'applique ailleurs n'a plus ici cours. Auquel cas, bien sûr, les "capacités" des acteurs pouvaient s'en trouver modifiées. Or nos observations empiriques ne nous incitaient nullement à considérer que nous avions affaire à une situation d'exception, à des acteurs pour lesquels la notion d'exclusion se révélait pertinente (169). Quel que puisse être le succès d'un titre de librairie (170), on ne peut sans examen plus conséquent admettre le postulat de l'exclusion lorsqu'il s'agit d'Action Sociale, et décider, comme d'une proposition apodictique, que toute situation engageant de l'Action Sociale est à traiter comme une situation d'exception. D'autant plus, pensons-nous, que les théorisations sociologiques de l'Action Sociale, instrument du contrôle social entendu comme exercice de la "domination", venaient en quelque sorte apporter la preuve du présupposé normatif.

Nous avons cherché, en examinant à nouveau comment les institutions de l'Action Sociale pouvaient être dites participer du contrôle social, en quoi cette notion était utile pour définir les

(168) K. Popper; *La logique de la découverte scientifique*; Op. Cit.

(169) cela s'entend pour la population que nous avons étudiée et telle que définie au début de cette étude. Il en serait autrement, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, pour d'autres populations relevant également de l'Action Sociale.

(170) Il s'agit de R. Lenoir; *Les exclus*; Seuil; 1974.

situations structurées par cette Action Sociale. Son utilité nous l'avons rencontrée en ce qu'elle autorisait une compréhension de la nature des relations dans des termes à rapprocher du concept simmélien de "*Wechselwirkung*" (interaction, action réciproque). Autant dire qu'à l'inverse de ce qui avait prévalu dans certaines analyses dites de "sociologie du contrôle social", nous nous engageons à tenir les situations structurées par l'Action Sociale pour des situations ne différant pas en nature des situations sociales "normales", c'est-à-dire, justement celles qui ne reçoivent pas dans leur définition un principe de séparation d'avec ce que l'on pense être celle des autres. En d'autres termes encore, et pour nous référer à une tradition importante de la sociologie de l'Action Sociale, nous ne nous engageons pas dans une sociologie de la déviance.

Dès lors nous pouvons nous attacher aux singularités de la situation et aux possibilités de jeu qu'elle offrait à des acteurs en pleine possession de leurs moyens, si l'on peut se permettre la formule. Ces singularités nous les avons reconnues dans la nécessité intrinsèque d'entretenir un rapport avec les institutions de l'Action Sociale, c'est là la condition *sine qua non* de la situation; dans une contractualisation conditionnelle du rapport, et à ce titre sous-tendant des choix individuels de l'acteur; et dans l'obligation de manifester les signes de sa pathologie sociale, donc de recourir à une "présentation de soi" tendant à enfermer l'acteur dans des rôles socialement pré-construits. La première proposition est, quant à son contenu informatif, pratiquement tautologique. Elle se propose cependant de mettre l'accent sur l'aspect formel du rapport, ou, si l'on adopte le point de vue de l'acteur, sur la "qualité" du rapport. Il s'agit en effet d'un rapport "essentiel" et non pas "accidentel". Il participe à une attribution d'être de l'acteur, à la fois concrètement et abstraitement. Il s'impose donc impérativement et prend l'allure d'une obligation pour l'acteur. Nous dirons que le rapport qui caractérise la situation crée l'appartenance sous forme

d'interdépendance. La deuxième proposition permet de souligner le caractère de la contrainte sociale que l'on rencontre dans cette situation. Elle ne s'impose pas de manière coercitive, elle peut au contraire se négocier sur fond d'engagement moral réciproque. Enfin la troisième marque le caractère pléonastique de la situation.

En possession de ces éléments, nous pouvions nous attacher à préciser à quel type de facteurs subjectifs il convenait d'avoir recours pour répondre complètement à notre interrogation initiale. Déjà, le caractère interactif de la relation avec le système de protection et d'aide sociales nous incitait à ne pas nous arrêter à une compréhension mécaniste tant des processus psychologiques, telle l'intériorisation, que du facteur culturel. Comme s'ils ne s'étaient trouvés là que pour remplir une fonction dévolue par les instances ou les structures sociales efficientes dans la situation. Le principe directeur des actions entreprises dans une telle situation nous semblait devoir relever de cette capacité laissée aux acteurs à agir selon leurs préférences, même si cela pouvait les amener à agir contre leur intérêt -du moins, à adopter un autre point de vue que le leur-. C'est donc en recherchant sur quoi portait l'auto-approbation, ou plutôt, d'abord, ce sur quoi elle ne pouvait pas avoir lieu, que nous avons pu faire apparaître les éléments constitutifs d'un système de préférences chez nos acteurs. En effet, c'est d'un système de préférences qu'il s'agissait puisqu'il avait à fournir le principe de la cohérence des attitudes, comportements ou actions intentionnelles observés et répertoriés dans les différentes stratégies. Donc, à faire état de son opérativité dans la situation. Mais, système de préférences veut aussi dire qu'une règle d'organisation interne peut être dégagée. Cela, nous avons cherché à le faire dans les deux cas de figure majeurs que nous connaissions. Là encore, c'est en acceptant de reconnaître des capacités propres aux acteurs que nous avons pu établir qu'une attitude fondée sur une "morale du travail", pour les uns, un "paradigme idéologique de l'ayant droit", pour les autres,

étaient des systèmes de préférences opératoires dans une situation structurée par l'Action Sociale.

Cette capacité des acteurs à agir selon leurs préférences peut non seulement s'apprécier du point de vue de la cohérence interne des actions, ce qu'on appellera la rationalité ou encore la logique des actions; mais elle peut aussi fournir un moyen d'appréciation des rationalités ainsi dégagées en termes d'adaptation à la situation. Ce qui est à entendre non comme un jugement normatif, mais comme un jugement évaluatif visant à saisir, sous l'angle hypothétique d'une recherche d'économie de l'action, ce que l'on pourrait dire être le meilleur rapport entre systèmes de préférences et contraintes de situation. Et c'est sous cet angle qu'il nous a été permis de qualifier la stratégie d'entretien de la dépendance et le paradigme idéologique de l'ayant droit qui la sous-tend, de logique d'adaptation à une situation structurée par l'Action Sociale.

Notons enfin, concernant la capacité des acteurs adoptant la stratégie d'entretien de la dépendance à suivre dans leurs actions intentionnelles le paradigme idéologique de l'ayant droit, qu'il n'y a aucune nécessité à ce que chacun d'entre eux élabore pour lui, et selon le schéma que nous proposons, ledit paradigme. Autrement dit, nous ne demandons pas à notre acteur d'avoir une idée claire de ses mobiles, ni même la résolution du voyageur égaré en quelque forêt de Descartes. La "rationalité limitée", nous l'avons reconnu, nous est suffisante. La question pour nous, qui renvoie à celle plus générale de l'intelligibilité de l'action, n'est pas tant que ce soit seulement par l'analyse que se dégage la rationalité intrinsèque, la logique des actions, ou dans un autre registre, la "conscience" idéologique, morale ou politique. La question est de savoir s'il convient ou non d'accorder aux individus la capacité de "bricoler" aussi, et pour eux-mêmes, leurs idéologies. Ce que nous voulons d'abord signifier, c'est qu'il y a chez l'acteur un principe régulateur ou organisateur de son

action, dont il a conscience, et sur lequel il peut agir. Et, c'est parce que nous reconnaissons ce principe que nous pouvons faire de notre acteur autre chose que l'objet des manipulations, inconscientes et irrépressibles, des facteurs supra-individuels. Mais nous voulons aussi signifier qu'une entreprise explicative, pour être possible, requiert un postulat rationaliste minimum concernant l'intelligibilité des actions menées par tout individu. Ce qui est affaire, nous l'avons également dit, de construction de "modèles" ou schémas explicatifs. La logique de l'action ainsi dégagée, peut être dite interprétative et n'avoir de ressemblance qu'une analogie formelle avec celle de l'acteur ci-dessus évoquée. Ce qui revient d'ailleurs à dire qu'elles ne peuvent être complètement étrangères. La conséquence, ne serait-ce qu'à titre de simple possibilité, est la faculté pour les acteurs d'agir en ayant à leur disposition, pour partie ou totalité, connaissance de la "logique interprétative", cela sous quelque forme que ce soit. En un mot, si les "bricolages idéologiques" sont volontiers regardés -et à juste titre- comme l'apanage des intellectuels, il n'y a pas lieu pour autant d'en priver les autres individus, même si leurs "bricolages" paraissent moins souvent marqués du sceau de l'originalité. Pour ce qui nous intéressait, nous ne réclamions pour nos acteurs, rien de plus que la faculté de "bricoler", ne serait-ce qu'en adhérant, eux aussi, à une idéologie qui, à en croire certains, serait à ranger parmi les idéologies dominantes de notre société.

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION

Au terme de cette étude, c'est moins vers la formulation d'une théorie socio-politique, même renouvelée, de l'Action Sociale que nous nous orienterons. Non que l'approche sociologique ne puisse contribuer à assurer les prémisses d'une telle théorie. Mais notre recherche nous conduit à envisager des propositions conclusives qui, si elles peuvent éventuellement s'inscrire comme propositions de ladite théorie, ne devraient pas démeriter à être circonscrites au sein de la théorie sociologique proprement dite.

Nous nous étions proposé d'étudier les effets sociologiquement significatifs de l'insertion, sur longue période, dans les dispositifs de l'Action Sociale. Nous avons admis, et nous pensons l'avoir vérifié, que la variété des dispositifs de l'Action Sociale pouvait autoriser des effets émergents non réductibles à la juxtaposition des effets singuliers de chaque mesure de politique sociale. C'est pourquoi nous n'avons jamais considéré pour elles-mêmes les politiques sectorielles. C'est pourquoi aussi nos conclusions ne sont pas à entendre comme des appréciations portant sur l'une ou l'autre d'entre elles. Même si, ici ou là, nous avons pu constater qu'une mesure particulière de politique sociale pouvait jouer un rôle non négligeable dans les processus sociaux considérés. C'est dire que nous ne saurions nous prononcer sur la pertinence d'une disposition

CONCLUSION

quelconque de la politique sociale, ni d'ailleurs porter de jugements prédictifs sur ses effets.

Nous pensons par contre pouvoir nous prononcer sur quelques questions qui hantent depuis longtemps maintenant la sociologie de l'Action sociale. Nous pensons également pouvoir faire quelques propositions ayant trait à l'approche proprement sociologique des populations de l'Action Sociale.

Ces propositions prendront la forme d'une affirmation : "Ici il n'y a plus de victimes"; une interrogation lui fera suite : "Peut-on envisager une «carrière» pour les assistés ?"; enfin, nous achèverons par ce que l'on peut appeler un "plaidoyer pour une sociologie de l'Action Sociale".

* *

*

CONCLUSION

1) ICI, IL N'Y A PLUS DE VICTIMES.

Nous avons cherché tout au long de cette étude, et par raison de méthode, à éviter les hypothèses, disions-nous, trop coûteuses sur le plan théorique. Ce qui voulait dire, répétons-le, écarter les hypothèses ayant parti lié avec des propositions, implicites ou explicites, engageant une compréhension du fonctionnement social tout entière fondée sur l'idée de sa surcohérence. Compréhension qui débouche généralement sur des artifices de réduction des contradictions, bien souvent introduites par l'empirie, dans le but de lui maintenir toute sa fraîcheur théorique. C'est ce que K. R. Popper appelle l'attitude dogmatique qu'il n'a pas hésité à rapprocher du schéma névrotique tel que l'utilise la psychanalyse (1). De manière toute générale, nous avons adopté cette règle s'agissant de ce qu'il est convenu d'appeler les déterminismes sociaux, ou déterminations de nature sociale des conduites, lorsque cette détermination en dernière instance par les structures sociales s'avérait plus appauvrissante qu'enrichissante; notamment lorsqu'il s'agissait d'expliquer des comportements dont nous avons pris soin, préalablement, de saisir la diversité. Mais elle vaut également, pensons-nous, à l'égard de certaines "évidences" qui fondent l'axiomatique la plus couramment rencontrée au long des discours savants ou pragmatiques qui couvrent le champ de l'Action Sociale. Axiomatique qui nous semble être le fruit de dispositions

(1) K. R. Popper; *Conjectures et réfutations; Op. Cit.; p.83.*

CONCLUSION

plus sentimentales que scientifiques.

En l'occurrence, comme nous l'avons signalé dès le début, la population ici étudiée est l'objet de représentations, perceptions ou approches qui ressortissent à autant de "prénotions" ou, pour utiliser l'heureuse expression de P. Lazarsfeld, de «représentations imagées du concept» (2) qui cristallisent croyances et affectivité du chercheur, ingrédients pré-scientifiques de la pensée. Il est en effet une "image" que nous tenons pour une image inappropriée concernant les familles dites de l'Assistance, aujourd'hui bénéficiaires du dispositif complexe que forme l'Action Sociale, c'est celle de "victimes".

Pourtant nombre d'analyses procèdent comme si l'essence de la relation sociale qui se noue dans le dispositif de l'Action Sociale, était à entendre comme un processus de victimisation. A les suivre, ce processus ne serait que le produit de l'intervention de facteurs, d'ordres parfois différents, qui ont en commun la vertu de receler l'intentionnalité maligne d'instances sociales qui peuvent recevoir les vocables de "pouvoir", "classe dominante", "système social", etc. Ainsi, presque toutes les analyses effectuées en termes de "normalisation" et de "contrôle social" partagent cette idée que, victimes d'un sort néfaste, toutes les familles qui tombent sous le coup des institutions de l'Action Sociale en deviennent leurs proies. En d'autres mots, bénéficier des dispositions de l'Action Sociale c'est devenir une victime de la société civile puisque l'inégalité de condition se trouve redoublée par l'inscription dans le dispositif de l'Action Sociale. Dès lors, toute pratique d'Action Sociale, depuis le geste charitable jusqu'à l'offre de services contemporaine, en passant par l'oeuvre de bienfaisance, peut-elle être regardée comme une

(2) P. Lazarsfeld; "des concepts aux indices empiriques", extrait traduit de "Evidence and Inference in social research"; dans R. Boudon et P. Lazarsfeld; *Le vocabulaire des sciences sociales*; Mouton; 1965; pp. 27-36.

CONCLUSION

"technologie de pouvoir", un instrument de la domination, exprimant la vilénie des dirigeants -que ce soient les "nantis" ou l'Etat-. Car sous couvert d'aides, c'est à la production ou à l'entretien d'une victime que concourt le système.

J. Verdès-Leroux n'écrit-elle pas : *«Exercée par une fraction dominée mais objectivement intégrée sur le plan culturel et moral à la classe dominante dont elle reproduit l'arbitraire culturel et moral, et disposant, dans les limites de son mandat, d'une autorité déléguée sur les couches dominées, l'action du travail social conduit à poser la question de la légitimité de l'intervention, question qui, si on l'envisage du point de vue de la population qui en est la cible, amène celle de la violence symbolique nécessaire à l'imposition»*(3). Telle est donc la portée d'une analyse qui entend bien rester sourde, de l'aveu de J. Verdès-Leroux soi-même, aux exhortations d'un J. Donzelot qui, *«pour sortir [des] débats académiques»*, appelait à *«interroger le travail social sur ce qu'il fait, [à] considérer le régime de ses transformations dans son rapport avec la désignation de ses cibles effectives»* (4). Et si l'on en croit J. Donzelot, ce qu'il y avait ici d'académique, c'était au fond une représentation magique du rapport pouvoir/savoir. En somme, ce qui semblait alerter J. Donzelot n'était autre que ce processus de victimisation que nous avons relevé à l'endroit des "clients" du travail social. Le moins paradoxal dans ces conditions n'est-il pas que J. Donzelot, en s'inscrivant dans la perspective foucauldienne, favorisera une vulgate qui, bien au delà du champ des professionnels de l'Action Sociale, n'autorisera à penser cette dernière que comme une entreprise de production ou de reproduction de "victimes" (5).

(3) J. Verdès-Leroux; *Op. Cit.*; p.10.

(4) J. Donzelot; *La police des familles; Op. Cit.*; p.93. *La surdit  est revendiqu e par J. Verd s-Leroux qui d bute son ouvrage par une prise de distances ; «Etant donn  que notre d marche est   l'oppos  d'une probl matique dont "La police des familles" de Jacques Donzelot est l'exemple le plus achev , nous devons  noncer ce qui, sur le plan m thodologique, nous en s pare» (p.7).*

(5) Concernant M. Foucault, nous avons tent  dans "Action Sociale; prestations et politiques familiales", *Op. Cit.*, de signaler les glissements qui se manifestaient entre la (.../...)

CONCLUSION

Il paraît en effet indéniable, à considérer beaucoup plus globalement les analyses de l'Action Sociale, que la thèse du processus de victimisation constitue l'une des "représentations imagées du concept" les mieux partagées et l'une des bornes les plus difficiles à franchir lorsqu'il s'agit d'interpréter la relation sociale qui se joue au sein de l'Action Sociale. Pour illustrer le propos, nous choisirons volontairement, parmi l'ensemble des études empiriques dont nous disposons en la matière, une étude dont l'objet est fort proche de celui qui a retenu notre attention.

Intitulée *Les familles de «l'Assistance»*, l'étude de F. Aballéa et A. Glogowski offre une grande proximité tant du point de vue de la population considérée que du point de vue des objectifs de la recherche (6). Celle-ci porte en effet sur *«les stratégies des usagers effectifs ou potentiels de l'Aide Sociale à l'Enfance et sur la représentation que ceux-ci ont de l'institution»* (7). Malgré ce caractère quelque peu restrictif -familles ayant recours à l'A.S.E.-, ce sont des mêmes populations dont nous traitons. La comparaison des traits caractéristiques affichés par les familles montre qu'avec F. Aballéa et A. Glogowski nous n'avons affaire qu'à un sous-ensemble des familles par nous retenues.

Dans cette étude, les auteurs sont amenés, comme nous l'avons fait, à souligner que les familles *«ont des images suffisamment précises et des représentations suffisamment générales pour pouvoir utiliser les institutions auxquelles elles ont affaire et*

(suite (5) problématisation généalogique et l'idéologie anti-autoritaire dans laquelle baignaient nombre de considérations sur les politiques sociales. Depuis, une critique beaucoup plus radicale des "flottements philosophiques" de la pensée de M. Foucault a été faite par L. Ferry et A. Renaut, notamment dans "La pensée 68; essai sur l'anti-humanisme contemporain"; Gallimard; 1985; Ch. III; critique d'ailleurs redevable aux analyses de M. Gauchet et G. Swain, Nous y reviendrons ci-après.

(6) F. Aballéa et A. Glogowski; "Les familles de «l'Assistance»" (1) et (2); Recherche Sociale; N° 87 & 88; FDRS (Fondation pour la recherche sociale); 1983.

(7) Id. p.3.

CONCLUSION

se situer à l'intérieur du réseau institutionnel (8). Ces images ajoutent-ils, sont *«globalement positives»* (9). Mais là s'arrête la convergence d'appréciation. Car, selon les auteurs, cette "image globalement positive" du réseau institutionnel de l'Action Sociale doit être interprétée comme le fruit d'une fâcheuse méprise. Pour en rendre compte, F. Aballéa et A. Glogowski ont recours à la puissance mystificatrice des valeurs et des sentiments. Ainsi écrivent-ils : *«Il y a entre cet univers [l'univers des institutions] et l'univers quotidien des familles une distance sociale considérable, distance où s'engouffrent à la fois le respect, la crainte, l'admiration, la déférence et qui permet de comprendre les jugements globalement positifs portés sur l'univers institutionnel»* (10). Il n'y a pas de doute, si on veut les suivre dans cette interprétation, il faut bien admettre qu'il y a méprise et que les familles en sont victimes. La méprise, on le devine, n'est autre que celle, toute générale lorsqu'on se réfère aux théories de la domination d'une classe sur les autres ou des "appareils" sur la société civile, qui procède par l'inversion pratique des intérêts propres à la classe dominée. Aboutissement d'un procès idéologique difficile à discerner, mais qui parfois, on le sait, a pu prendre l'allure d'un vaste subterfuge orchestré par le, ou les pouvoirs, cette inversion s'opèrerait à l'occasion de la formation des perceptions ou des représentations en les fixant sur des valeurs inadéquates. Bref, c'est la psychologie des acteurs qui se trouve piégée par les mécanismes de la domination.

Chez F. Aballéa et A. Glogowski la chose est nettement affirmée, et cela de manière privilégiée s'agissant des familles d'origine étrangère, puisque tout tient dans ce que, pour elles, c'est *«dans leur imaginaire»* que les institutions sont *«les symboles de la modernité, de la rationalité, de la compétence, de l'efficacité»* (11).

(8) *Id.*, p. 50.

(9) *Id.*, p. 50 & p. 52.

(10) *Id.*, pp. 51-52.

(11) *Id.*, p. 52

CONCLUSION

Outre que l'argument n'est en soi guère convaincant, rien n'interdit, du moins nous semble-t-il, de qualifier dans leur réalité ces institutions de "modernes", "rationnelles", "compétentes" et "efficaces", surtout si on les compare, ce que justement ne manquent pas de faire ces familles étrangères, à l'état des institutions de leurs pays d'origine; la démonstration repose finalement sur une idée reçue : ces familles ne peuvent être que des victimes.

Les auteurs n'en traitant pas directement, mais seulement dans les termes que nous venons de rapporter, prenons la liberté de le faire en leur lieu et place, et tentons d'exposer les motifs de la croyance.

Certes, si l'on veut marquer que les familles que l'on rencontre au sein de l'Action Sociale ont toutes, à des degrés divers mais avec une fréquence plus soutenue que chez les autres, connu différents événements malheureux qui ont pu profondément bouleverser leur vie; alors dans ce cas on peut bien sûr les tenir pour des "victimes" de ces événements. C'est d'ailleurs dans ce sens que les familles se disent victimes d'un sort contraire. Et il arrive plus d'une fois qu'elles soient effectivement vaincues par ces événements. La précocité de certains décès, le nombre de suicides, rencontrés dans notre échantillon, relèvent de cet ordre. Il s'agit donc ici, et sur ce point nous pouvons suivre l'opinion des familles, de signifier des événements imprévisibles, des circonstances, qui les ont placées dans une situation de rupture. Situation-limite où seule l'existence d'un système constitué de solidarité sociale a pu leur éviter l'écrasement total, ou plus simplement, comme dans l'esprit des concepteurs de l'Action Sociale, enrayer l'enchaînement des dommages. Et, de la même manière qu'une victime d'un accident de la circulation est amenée à faire état de circonstances pour prétendre auprès de sa Société d'assurances au remboursement des dommages subis, les individus ou familles "victimes" doivent en faire autant auprès du système de

CONCLUSION

protection et d'aide sociales afin de recouvrer l'équilibre rompu. Que les familles de l'Action Sociale connaissent le malheur, nous l'avons rapporté à plusieurs reprises.

Par parenthèse, remarquons à ce propos que lorsque les familles mettent l'accent sur l'imprévisibilité des accidents et du malheur, cela vient en quelque sorte faire écho à la philosophie sociale du libéralisme triomphant du XIX^e siècle tout entière organisée autour de la notion d'imprévoyance, *«concept à la frontière du langage économique et du langage moral»* comme le note J.B. Martin (12). Car entre l'imprévisibilité et l'imprévoyance il n'y a qu'un mouvement réflexif : l'imprévoyance dénoncée par le libéralisme n'étant que la croyance en l'imprévisibilité de l'accident. Non que l'accident puisse perdre son caractère irréductible et aléatoire, mais ce sont ses conséquences qui peuvent être réduites et maîtrisées, parce que prévisibles. C'est donc en tant que l'accident ou le malheur est indissolublement associé à ses conséquences qu'il est l'objet, si ce n'est encore de prévention, du moins de prévoyance.

En définitive, tenir les familles bénéficiaires de l'Action Sociale pour des "victimes", cela revient seulement à qualifier certains événements, certaines circonstances, qu'elles auraient pu, et qu'on aurait pu, souhaiter beaucoup plus favorables. C'est un jugement de fait traitant des accidents qui balisent un parcours social. Mais au delà du fait auquel renvoie le terme, c'est bien souvent faire état d'un sentiment de compassion qui, toutefois, ne saurait en rien fonder la validité d'une catégorie analytique.

Or la plupart du temps on ne s'en tient pas là. Il est vrai qu'il n'est peut-être guère possible, sur le plan de l'analyse sociologique, d'en rester là. Déjà, lorsqu'on énonce la fréquence des

(12) J.B. Martin (signature d'un collectif); *La fin des mauvais pauvres*; préface de M. Rébérioux; Ed. Champ Vallon; Coll. Milieux; 1983; p.29.

CONCLUSION

malheurs par exemple, on indique beaucoup plus que les faits eux-mêmes. On indique aussi, au moins intuitivement, que ceux-ci sont à considérer comme des indices d'une distribution inégale de la "malchance", ou comme on se plaît à le dire aujourd'hui, d'une plus grande "fragilité". Dans une sociologie de sens commun, le cumul des malheurs ou leur fréquence d'apparition fondent les notions de "risque", de "handicap", de "précarité", voire d'"inégalité" dans la condition sociale des intéressés. Or, cette sociologie de sens commun est toujours à l'horizon de la sociologie savante. En effet, corrélées avec la "position sociale", quel que soit le schéma de la stratification sociale que l'on a en vue, ces notions donnent à croire que nous avons là la manifestation d'un phénomène social singulier qui confère aux individus auxquels elles sont appliquées la propriété d'appartenir à une catégorie spécifiée : celle des victimes. Mais à entendre désormais, par glissement conceptuel, comme "victimes" de leur appartenance aux classes défavorisées, voire "victimes" de rapports sociaux nés d'une division du travail distribuant inégalement les conditions sociales, ou de manière plus ramassée, "victimes" de la division de la société en classes sociales. Dans ces conditions, être victime c'est recevoir une détermination sociale. Mieux, c'est affirmer une essence dont les "accidents" n'en seraient que la manifestation. L'accident devient donc essentiel, et son traitement affaire politique et non plus seulement morale comme cela pouvait être le cas dans la pensée libérale du XIX^e siècle.

Ici nous pouvons, sans risques majeurs, estimer qu'un tel cheminement de pensée, plus que la perversion des classes dirigeantes, a guidé la formation du système de protection et d'aide sociales, jusques et y compris sous sa forme d'Etat-providence. En effet, tant que l'accident reste imputable à l'individu (la faute en représentant le concept-clé), son traitement social, la solidarité qu'il peut mobiliser, est fondamentalement affaire de responsabilité privée. Charité et bienfaisance, en tant que devoirs moraux des mieux pourvus

CONCLUSION

envers les plus démunis, sont de ce genre. Et même lorsque l'accident se traite sur fond de responsabilité civile, comme ce peut être le cas pour les accidents du travail, celle-ci se trouve ramenée à celle d'un tiers privé. La prévoyance est donc la réponse adéquate.

Par contre lorsque se trouve introduite une détermination sociale de l'accident, lorsque par exemple l'accident du travail a pu être lié aux conditions mêmes du travail dans la grande industrie, ou lorsque le sort des infortunés vient heurter la conscience politique égalitaire, bref lorsqu'il se fait l'attribut d'une catégorie ou classe sociale, c'est à la société civile qu'il devient imputable. Laquelle -limite de la doctrine libérale- n'a eu de cesse d'en appeler à l'Etat pour organiser la nouvelle solidarité. En engageant la responsabilité de la société elle-même, protection, aide, sécurité, etc., deviennent "sociales", et affaire de politique sociale et d'Action Sociale.

On peut donc considérer que c'est par une sorte de regard introspectif que la société se perçoit comme responsable du malheur de ses membres. La distribution inégale du malheur, ses manifestations différentielles, apparaissent insupportables à la conscience égalitaire de la société démocratique, au sens tocquevillien d'égalisation des conditions sociales. Aussi conçoit-elle, dans une logique de réduction de l'inégalité, des politiques appropriées, et se dote-t-elle des instruments juridiques et administratifs nécessaires à la mise en oeuvre de ces politiques. Mais surtout définit-elle des "cibles", en l'occurrence des populations qui, devenues objet de sollicitude sociale, vont admettre rétrospectivement comme trait d'identité, comme marque sociale (label), ce qui était à l'origine de la politique.

Le raisonnement causal qui semble donc prévaloir lorsque l'on tient les familles de l'Action Sociale pour des "victimes", peut alors s'énoncer suivant quelques propositions : 1) La "cause" de la

CONCLUSION

politique sociale réside dans une défaillance de la société à assurer l'égalité devant le malheur. 2) Ceux qui bénéficient de la politique sont donc ceux qui subissent les effets de la défaillance. 3) En conséquence, sont-ils d'abord à regarder comme les "victimes" de la société. Corollaire à l'initiative des tenants de l'Action Sociale productrice de "victimes" : Tout élargissement de la cible est le signe d'une augmentation des populations concernées, donc d'un approfondissement du processus de victimisation.

Toutefois, ce schéma de pensée, même s'il prend appui sur les qualités démonstratives des sciences sociales et humaines, n'a rien d'un raisonnement apodictique (13). Au contraire, le type d'inférence auquel il a recours s'apparente plutôt à la loi paradoxale de l'implication "*verum sequitur ad quodlibet*" des logiciens. En effet, l'idée de "cause" est ici tout à fait conditionnelle. C'est bien des motifs d'une politique dont il est question et non de l'origine absolue du phénomène objet de cette politique. Or, les effets de la politique d'une part, l'évolution des motifs de celle-ci d'autre part, sont des facteurs susceptibles de modifier le phénomène en question, même s'il supporte toujours la causalité ou la raison d'être de la politique. C'est justement ce que ne prend pas en compte ce type de raisonnement.

Ainsi, lorsque l'histoire est convoquée pour participer à l'explication du phénomène, l'est-elle seulement sous le mode de la répétition originelle. Comme si, dans ce domaine, il devenait inconcevable d'enregistrer les bénéfiques historiques des mesures de la politique. Cela a pourtant été établi dans de nombreux secteurs d'application des politiques sociales. Nous l'avons évoqué à quelques

(13) *La politique sociale et les pratiques de Travail Social sont, surtout depuis le XIX^{ème} siècle, inséparables de l'émergence et du développement des disciplines constitutives des sciences sociales. Mention spéciale devrait être faite de la démographie qui a vu bon nombre de ses fondateurs associer leur nom aux premières revendications, puis aux premières dispositions de politique familiale et sociale.*

CONCLUSION

reprises, il a été enregistré au cours d'une histoire, certes encore récente, les effets sociaux des mesures de politiques sociales adoptées dans des conjonctures historiques sensiblement différentes de celle que nous connaissons aujourd'hui. La législation sur le chômage, la politique de protection sanitaire et sociale, la politique volontariste de l'Etat en matière d'habitat, d'éducation, de vieillesse, etc., non seulement rendent caduques les descriptions, si souvent évoquées, d'un Villermé par exemple, mais réclament qu'on en incorpore les effets dans le dispositif d'explication de la raison d'être actuelle desdites politiques, comme d'ailleurs dans toute nouvelle description d'un "tableau physique et moral" des bénéficiaires de l'Action Sociale. En d'autres termes, il y a comme une illusion d'optique à voir dans la population bénéficiaire de l'Action Sociale la simple transposition temporelle et sur une plus vaste échelle des "victimes" d'une époque du système social. Une telle transposition gomme l'effet spécifique que constitue le traitement de la condition de victime.

De manière générale, la compensation d'un préjudice quelconque, si elle ne peut annuler le fait initial constituant le préjudice subi, le transforme cependant au point que la situation préjudiciable n'a, en principe plus cours. En principe, car l'effet de la compensation peut-être tenu pour une résultante variant en fonction de la hauteur de la compensation elle-même et du contexte dans lequel elle s'inscrit. Donc, en principe, la compensation modifie la situation engendrée par le dommage subi. C'est sous cette condition et pourvu que la réparation du dommage permette à la victime de recouvrer une situation équivalente, qu'on lui reconnaîtra une valeur de justice. Dès lors la question se limite à celle de savoir à partir de quel niveau on peut estimer qu'il y a compensation effective du préjudice. La question se transforme donc et devient affaire d'estimation pour laquelle il sera fait appel à des techniques de mesure.

CONCLUSION

Toutefois, et c'est ce qu'ont tendance à montrer les études évaluatives des effets des politiques sociales, la compensation qui peut prendre aussi bien la forme d'une allocation que celle d'un traitement spécialisé dans un établissement, bref, ce qu'on appellera les modes de l'Action Sociale vont produire d'autres effets que la seule compensation (14). Ceux-ci seront d'ailleurs très diversifiés et, pour une bonne part, fonction du mode d'action adopté. Mais représenteront toujours ce que nous nommerons des bénéfices secondaires de la mesure compensatoire. Cela revient à dire que, de façon toute générale, les mesures de politique sociale sont à apprécier, non pas seulement sous l'angle du bénéfice direct qu'elles procurent à celui qui les reçoit, mais encore sous celui des éventuels bénéfices secondaires qu'elles sont susceptibles de lui offrir. Et, ce qui a été constaté dans des établissements spécialisés, remarqué dans les interventions "en milieu ouvert", en un mot recensé comme effets secondaires de la politique sociale, ne peut être évacué pour conforter une représentation figée d'une Action Sociale qui ne s'adresserait jamais qu'à des "victimes".

Pour notre part, ce que nous venons d'appeler les bénéfices secondaires de l'Action Sociale nous a semblé suffisamment digne d'intérêt sociologique pour entreprendre nos investigations, renoncer à appréhender les bénéficiaires de l'Action Sociale sous la catégorie de "victime", et proposer une compréhension en termes de stratégies d'acteurs pouvant rechercher l'adaptation qui leur convient dans cette situation de bénéficiaires.

(14) Pour les travaux français, Cf. les travaux du GECEPS; en particulier, J.M. Dutrénil; "les voies et les moyens de l'efficacité sociale"; Informations Sociales-CNAF N°6/1982; M. Lepage-Chabriaux; "les anciens d'établissements spécialisés? Une réponse positive"; Sauvegarde de l'Enfance N°5; Nov-Déc 1982; M. Legros; "évaluation de la qualité des soins et des changements de structures hospitalières"; Rencontre-Cahiers du travailleur social N°51; Automne 84. Notons que d'autres travaux menés dans une optique non-évaluative soulignent les mêmes aspects, Ainsi A. Ogien; "l'ordre de la désignation. Les habitués dans les services hospitaliers"; Revue Française de Sociologie; XXVII/1; 1986.

CONCLUSION

Signalons encore, et seulement pour mémoire, qu'outre le fait qu'elle gomme les bénéfices secondaires des mesures de politique sociale, une appréhension exclusive en termes de "victimes" méconnaît également les transformations contextuelles de l'Action Sociale. La généralisation de l'obligation légale de protection et d'aide sociales, c'est-à-dire l'assujettissement à la Sécurité Sociale (Assurances maladie, Allocations familiales, Régime vieillesse), à l'assurance chômage, etc., a sans conteste élargi la population susceptible de recevoir protection et aide, même si le cheminement suivi pour en bénéficier manifeste une forte disparité. Il n'empêche, nous nous en sommes aperçu, cette généralisation a modifié le statut des ex-victimes secourues pour en faire des ayants droit comme les autres. Même si l'on ne souhaite pas nous suivre dans notre interprétation, on ne peut méconnaître le changement de contexte de l'Action Sociale. L'Action Sociale de l'Etat-providence met en scène d'autres personnages que ceux auprès desquels avaient eu à oeuvrer les pionniers de la politique sociale.

Ajoutons enfin que la thèse du processus de victimisation dissimule une conception de l'*homo sociologicus* réduite à sa seule condition psychologique de victime. Ce qui, pour le moins, demanderait à être établi autrement que sous la forme d'un comportementalisme sommaire instituant une équivalence stricte entre les réquisits de la situation et les facultés psychologiques individuelles. Car si l'on peut admettre qu'être une victime c'est se trouver dans une situation d'impuissance face à des événements contraires, et qu'une telle situation reçoit une traduction psychologique. On ne peut pour autant convenir, et qui plus est sans la moindre observation clinique, de ce que la répétition de la situation, ou tout autre processus d'acquisition, débouche sur la formation d'une "psychologie" particulière : celle de la victime. "Psychologie" qui, en deçà de manifestations pathologiques à rapprocher de ce que P. Janet appelait

CONCLUSION

les **«stigmates psychasthéniques»** (15), tendrait dans ses manifestations ordinaires à maintenir l'individu dans un rapport fondamental d'impuissance avec le monde. Ce qui revient à le soumettre passivement à l'inexorable loi des déterminations supra-individuelles, telles les structures sociales. C'est à cette attribution de psychologie spécifique et à la réduction de l'*homo sociologicus* de l'Action Sociale à cette dernière que sont conduits les tenants du processus de victimisation.

Pour nous en convaincre, retournons auprès de F. Aballéa et A. Glogowski. Leur analyse, au reste très fine, des caractéristiques des familles de l'A.S.E. les amène à dégager ce qu'ils appellent un "faisceau de causes" qui, précisent-ils, **«ne fait que traduire la situation globale des familles»** (16). Mais ce "faisceau de causes", qui recouvre ce que pour notre part nous avons préféré nommer une "pathologie sociale", ne paraît pas être un élément d'analyse suffisamment pertinent pour nos auteurs. Il n'est lui même qu'un indice qui exige d'en appeler à un principe explicatif supérieur. **«C'est, écrivent-ils, dans [la] situation économique et sociale de la famille, dans la place qu'elle occupe dans la société qu'il faut trouver l'explication, en dernière instance, du recours à l'A.S.E. Les causes directes ne sont jamais que des causes secondes, des causes intermédiaires dont l'efficacité ne se comprend que resituée dans une perspective générale. Sinon, on en reste à une analyse de cas individuel et succombe facilement ou au moralisme ou à la psychologisation des problèmes»** (17).

(15) D'abord envisagés comme sentiment d'incomplétude, P. Janet entend par là, d'après la présentation qu'en fait J. Lacan, «toute une série d'insuffisances psychologiques, qui se manifestent dans les opérations volontaires intellectuelles et émotionnelles d'ordre élevé et complexe». Cf. P. Janet; *Névroses et idées fixes*; 2 vol.; Alcan; 1898; et, Raymond et Janet; *Obsessions et psychasténie*; 2 vol.; Alcan; 1902; cités et commentés par J. Lacan dans; *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*; 1^{ère} publication; Le François; Paris; 1932; réédition Seuil; Coll. Points; 1980.

(16) F. Aballéa et A. Glogowski; *Op. Cit.* ; p.90.

(17) *Id.*; pp.90-91.

CONCLUSION

Que les causes immédiates, ou pour mieux dire les causes immédiatement retenues par le chercheur, ne soient pas toujours les facteurs ultimes de l'explication, il s'agit là d'une pétition de principe à laquelle nous souscrirons sans difficulté. Les variables discrètes, ou encore variables latentes, sous-jacentes ou intermédiaires, que l'on rencontre dans l'analyse des relations de causalité témoignent largement que les sciences sociales ne succombent pas aussi facilement à cette sorte d'effet de parousie. Néanmoins, l'argument devient fallacieux s'il entend interdire de rencontrer jamais de causes immédiates suffisantes pour l'explication. Or, on s'en doute, la pétition de principe ici n'a d'autre fonction que d'accréditer le "paradigme déterministe" qui domine l'argumentation. Ce faisant nos auteurs pensent éviter la tentation du moralisme et du psychologisme. Gageons qu'ils tombent dans l'un et l'autre.

En effet, en faisant des *«déterminations socio-économiques du recours à l'Aide Sociale à l'Enfance»* (18) le principe explicatif "en dernière instance", se trouve adopté un a-psychologisme dont la validité théorique se ramène à masquer l'omniprésence d'une "psychologie de la victime". Forme de psychologisme s'il en est. En privant les individus de leurs capacités psychologiques "ordinaires", ou plus exactement en ne leur reconnaissant aucune efficience, il ne reste plus à ceux-ci qu'une seule forme de psychologie possible : celle de la victime. Il faut supposer en effet que les individus concernés ne mobilisent d'autres ressorts psychologiques que ceux accordés à la victime, passive, impuissante, soumise aux "déterminations socio-économiques", pour que ces dernières conservent inmanquablement leur fonction de cause ultime des événements qui affectent ces individus et des actions que ceux-ci engagent pour y répondre. Sauf à récuser toute autonomie ou "réalité" au psychisme,

(18) *Ibid.*, p. 91.

CONCLUSION

c'est donc bien en postulant une psychologie spécifique, capable d'unifier toutes les manifestations par ailleurs reconnues d'activité psychologique, que sera laissé libre cours aux capacités de détermination en dernière instance des facteurs socio-économiques. Ainsi les "défaillances", "carences", "handicaps" ou plus simplement les "différences" psychologiques, généralement mobilisés lorsqu'il s'agit de décrire la population de l'Action Sociale, s'effacent dans l'entreprise explicative et laissent la place à la forme unitaire et inefficace de la psychologie de la victime pour rendre raison des comportements et actions dans le dispositif de l'Action Sociale.

Nous avons considéré au contraire, quant à nous, que les individus étaient toujours doués de leur potentiel psychologique et qu'il n'y avait pas à supposer *a priori* que la psychologie des bénéficiaires de l'Action Sociale n'était qu'une activité "en blanc", ou comme le disent F. Aballéa et A. Glogowski "seconde" et "intermédiaire". Bien entendu, nous ne nous rallions nullement pour autant à une forme quelconque de psychologisme; pas même à celle de la "victime". La psychologie que nous invoquons, à l'instar de celle qui préside dans les analyses sociologiques refusant d'amputer l'*homo sociologicus* de l'une de ses dimensions constitutives, n'est faite que "de bric et de broc", l'expression a déjà été osée par R. Boudon (19). Ce qui revient à dire qu'elle est à concevoir comme relative à la situation dans laquelle on observe les individus. **«Cela résulte, dira R. Boudon, de ce que les représentations que le sociologue propose du comportement des individus sont dépendantes du problème qu'il étudie»** (20). Dans ces conditions, loin de postuler un primat du psychologique ou sa négation dogmatique, c'est à l'analyse de la situation envisagée qu'il revient de fournir la part du psychologique à retenir dans l'explication du phénomène étudié. Et s'il s'avère que bien souvent le sociologue ne retient chez les individus qu'il étudie

(19) R. Boudon (entretien avec); "L'individualisme en sociologie"; *Esprit*; N°11/ 1985; p.106.

(20) *Ibid.*

CONCLUSION

qu'une psychologie élémentaire faite de motivations rudimentaires (recherche de l'intérêt propre, influence sociale, conformité à la norme, etc.), il ne peut, sans conséquences épistémologiques importantes, en faire fi. L'enjeu, on le voit, ne se limite pas à un tracé de frontières disciplinaires, il engage la portée herméneutique de l'analyse sociologique. Cela dit, il se peut que dans certaines situations la psychologie des individus ne joue guère de rôle, sinon celui d'un intermédiaire réfléchissant dans la conscience du sujet les contraintes situationnelles. Mais, encore une fois, c'est par l'observation et l'analyse de la situation qu'il convient de l'établir.

Or, justement dans les situations de recours à l'Action Sociale, les motivations des individus, leur psychologie, ne sont ni secondaires ni un simple intermédiaire entre des déterminations supra-individuelles et leurs agissements singuliers. Nous espérons l'avoir suffisamment établi ci-avant. C'est pourquoi, lorsque nous avons affaire à ce type de situation, il devient nécessaire de cerner au mieux ces motivations, ces psychologies des bénéficiaires, et en tout cas leur laisser, dans l'explication du recours à l'Action Sociale, leur rôle de variables ou facteurs explicatifs. C'est pourquoi encore nous ne pouvons plus nous satisfaire du point de vue selon lequel les bénéficiaires de l'Action Sociale partageraient globalement ou unanimement la psychologie particulière de la "victime", réduite à la forme privative d'une psychologie de l'action positive. L'apologisme que l'on rencontre dans les analyses de l'Action Sociale n'est jamais qu'une option réductrice soumettant les propositions explicatives au schéma du "paradigme déterministe"; et bientôt, à une variété de moralisme.

CONCLUSION

Sans épiloguer sur le sociologue et ses pauvres, pour reprendre une formule naguère appliquée au philosophe (21), nous noterons, comme l'ont souligné certaines analyses du rapport social ainsi engagé entre les sujets de l'observation et le chercheur, qu'il y a toujours entre les uns et les autres des investissements réciproques d'ordre affectif, normatif et cognitif. En un mot, il y a toujours une représentation sociale de soi et de l'autre, une relation "a-scientifique" à l'objet qui imprègne parfois fortement celle qui seule importe dans la recherche : la relation de savoir (22). Qui mieux est, si l'on ajoute une teinte des "passions démocratiques" qui nous habitent, on conçoit que la relation savante aux "défavorisés" soit régulièrement traversée de considérations bienveillantes. Ce qui ne devient vraiment dommageable que lorsque les hypothèses et les propositions explicatives s'en trouvent limitées. C'est le cas avec la "psychologie de la victime" que nous tiendrons aussi pour une sorte de concession moralisante à la disparité des situations sociales qui éclate lorsque le chercheur rencontre avec naïveté (méthodologiquement nécessaire mais idéologiquement opérante) son "objet". Cette "psychologie", ou encore, idéologie de la victime s'enracine, à n'en pas douter, dans ce regard, charitable et impuissant, du chercheur qui ne peut partager qu'avec des mots ou des idées le "mal social" qu'il touche du doigt. La littérature sur la pauvreté et les "clientèles" de l'Action Sociale fourmille d'appréciations entièrement guidées par

(21) Cf. J. Rancière; *Le philosophe et ses pauvres*; Fayard; 1983.

(22) Le thème est par exemple fréquent chez P. Bourdieu (Cf. *Le sens pratique*; *Op. Cit.*; etc.). En compagnie de J.C. Chamboredon et J.C. Passeron il affirmera que «Parmi les présupposés que le sociologue doit au fait qu'il est un sujet social, le plus fondamental est sans doute le présupposé de l'absence de présupposés qui définit l'ethnocentrisme»; *Le métier de sociologue*; Mouton; 1968; P.100; 4^{ème} Ed, 1983. Le même thème est présent chez D. Bertaux lorsqu'il traite de l'approche biographique (Cf. "L'approche biographique. Sa validité, ses potentialités"; "Histoire de vie ou récit de pratique?"; *Op. Cit.*). «En réalité, dira-t-il, l'approche biographique touche non seulement à la théorie, mais surtout au rapport du sociologue à la société», (*Approches sociologiques des modes de vie-débats en cours-; rapport DGRST*; 1981; p.20). Le thème se retrouve encore chez tous les méthodologues et rend compte de ce que la neutralité et l'objectivité du sociologue ne peuvent être acquises sans considération de ce que le sociologue est aussi un être social.

CONCLUSION

cette représentation. La notion et l'idée de victime ont en effet cet avantage de permettre à la fois la description de l'état de chose et l'expression de la commisération. Mais, on l'imagine, ce sentiment devient vite un frein lorsqu'il interdit de penser autrement qu'en termes de "victime" la situation de ces populations. Comme si, en leur prêtant des capacités autonomes et positives, on allait les accabler encore un peu plus.

N'engageons pas la polémique sur ce point et affirmons seulement que, pour notre part, nous ne prétendons nullement échapper au rapport social qui caractérise ce type de recherche, ni même avoir fait preuve d'insensibilité grâce à on ne sait quelle vertu de la science. Cependant, nous restons convaincu que le rapport du sociologue à son objet d'étude ne s'épuise pas dans ce rapport social dès lors que des règles explicites de méthode sont suivies. Règles parmi lesquelles nous rencontrons celle de la "distance méthodique", c'est-à-dire du refus de l'ethno ou de l'égoïsme. Règle impérative, comme l'a rappelé à son tour R. Boudon lorsqu'il analysait de manière critique l'étude d'E. Chinoy sur les ouvriers américains de l'automobile; car sinon nos propositions ne relèveront que de l'ordre de l'éthique, et nos théories, bien souvent, prendront ce caractère irréfutable, "infalsifiable" dans le vocabulaire de K.R. Popper, des théories closes ou métaphysiques (23). Maintenant, si nous avons prôné la "familiarité", ce n'était pas parce qu'il fût nécessaire de contredire la règle. Tout au contraire, c'était pour satisfaire à un principe de méthode largement utilisé par les ethnologues et repris par les tenants de l'interactionnisme notamment (24). Le but n'était pas d'effacer un rapport social jugé, plutôt par coquetterie, "défavorable"; c'était de favoriser, avec le temps, une accumulation d'informations susceptible de mettre à l'épreuve la représentation

(23) R. Boudon; *La logique du social*; *Op. Cit.*; notamment Ch. VIII; et K.R. Popper; *La logique de la découverte scientifique*; *Op. Cit.*

(24) Cf. J.M. Chapoulie; *Préface à H.S. Becker*; déjà cité.

CONCLUSION

initiale. Mais, nous nous sommes déjà expliqué sur ce point.

Retenons de tout cela, qu'attribuer aussi naturellement une "psychologie de la victime" aux populations de l'Action Sociale c'est céder à ce qui voulait être évité; à savoir, se faire le chantre d'un psychologisme tempéré par l'expression d'un point de vue normatif. Et ce d'autant, que rares sont les auteurs qui ont cherché à fournir un statut théorique précis à cette fonction de victime si facilement dévolue à ces populations.

C. Pétonnet s'y est pourtant engagée, ce qui mérite une nouvelle fois notre attention. Elle conclut en effet son *Ethnologie des banlieues* par quelques considérations sur la fonction sociale remplie par la fraction de la population de l'Action Sociale qu'elle étudie. «*Pour l'heure, nous dit-elle, il semble bien que les gens unanimement désignés comme marginaux, asociaux, inadaptés ou handicapés, soient à la société contemporaine ce que les pharmakoi étaient aux Athéniens, c'est-à-dire, à la fois, le mal et le remède*» (25). Ainsi pour C. Pétonnet ces populations de l'Action Sociale sont-elles une «*catégorie sacrificable*» (26), les victimes émissaires de la société contemporaine. C. Pétonnet situe donc clairement son propos dans l'ordre des représentations symboliques, ou encore de la signification sociale de l'existence de la population étudiée. Et à ce titre, il pourrait à l'occasion valoir comme contexte discursif des appréciations précédemment envisagées. Considérons son argumentation pour savoir s'il y a lieu de modifier notre jugement.

L'argumentation se développe selon une procédure analogique. L'observation, par toute une tradition de l'ethnologie, du sacrifice comme phénomène social, les réflexions spéculatives sur la fonction de la victime émissaire, semblent établir la permanence du principe

(25) C. Pétonnet; *On est tous dans le brouillard; Op. Cit.*; p.325.

(26) *Id.*, p.323.

CONCLUSION

sacrificiel et autoriser, pour ce qui concerne notre société également, la formulation d'une «loi homéostatique du groupe». La formule est empruntée à D. Cooper qui lui donne le contenu suivant : «Une ou plusieurs personnes, considérées comme déviantes par rapport à l'objectif du groupe, doivent être offertes en sacrifice pour maintenir l'intégrité de celui-ci» (27). De là cette affirmation très générale de C. Pétonnet, concernant la société contemporaine : «Le sacrifice est toujours là qui opère en sourdine, totalement désacralisé, extrêmement effacé quant aux rites, refoulé et complètement intériorisé quant à sa fonction demeurée intacte» (28).

On se demande, bien sûr, quelle peut-être cette "fonction demeurée intacte" d'un sacrifice dépouillé d'autant d'attributs. Et la généralité de l'affirmation devient embarrassée dès qu'elle se trouve appliquée aux populations considérées. «Si donc l'hypothèse est juste selon laquelle la fonction sacrificielle, intériorisée, se perpétue, on commence à comprendre pourquoi "il faut" fabriquer des coupables de toute espèce qui n'existeraient pas si on ne les y aidait. Mais il n'est pas nécessaire qu'ils meurent. La dépense en hommes serait trop manifeste. On les soigne au contraire. Dans notre société les mots tuent aussi, ils suffisent pour tuer» (29).

En fait, C. Pétonnet nous fournit ici l'argument qui limite la validité de l'analogie à laquelle elle a eu recours. Le sacrifice en effet n'a pas lieu. C'est certainement pourquoi elle ne lui confère finalement qu'un statut culturel inconscient. Car, même si on tient à le voir symboliquement perpétué, il n'en reste pas moins manifeste que ce que produit d'abord l'Action Sociale, c'est bien une forme de compensation des différentes pathologies sociales. Et cela, bien au

(27) D. Cooper; *Une grammaire à l'usage des vivants*; Le Seuil; Coll. Combats; 1976; p.89. Cité par C. Pétonnet.

(28) C. Pétonnet; *Op. Cit.*; p.319.

(29) *Id.*, p.324.

CONCLUSION

delà de la phase transitoire au cours de laquelle la Cité grecque entretenait les quelques individus qu'elle allait bientôt lapider hors les murs. C'est, comme l'a bien remarqué J. Donzelot, qu'il y a contradiction entre un tel principe sacrificiel et le principe même de l'Action Sociale dont la fonction déclarée et réalisée est de compenser les maux, de secourir et d'indemniser ceux que la philosophie sociale qui a prévalu à son organisation regardait encore comme les "victimes" de la société inégalitaire (30). Comme le reconnaît C. Pétonnet elle-même : *«On les soigne au contraire»*. Dans ces conditions, pour pouvoir penser que l'Action Sociale est l'instrument raffiné de production de la victime émissaire de la société actuelle, il faut pouvoir lui dénier cet effet réel de compensation. Il faut pouvoir en fait contredire tout le mouvement historique de la société qui a permis la formation de l'Etat-providence, l'instauration d'une société de "Welfare state" dont le moins qu'on puisse lui reconnaître est de chercher à enrayer les processus de victimisation. Sauf à cultiver le paradoxe, on ne peut tenir l'Action Sociale pour l'instance de production des "victimes". Dès lors, comme semble s'en convaincre C. Pétonnet, le principe sacrificiel se réduit à n'être plus qu'un schème mental accidentellement greffé sur la population de l'Action Sociale. Il explique, non pas la fonction de l'Action Sociale, mais au plus ce qu'on peut convenir d'appeler l'inconscient collectif de la société.

En conséquence, c'est donc à tort que l'on a pu chercher à tirer l'argumentation de C. Pétonnet vers une explication de la fonction sociale des dispositifs d'aide et de protection, et y trouver une raison supplémentaire de tenir les populations de l'Action Sociale pour, seulement, des "victimes". Même si nous devons partager l'interprétation de C. Pétonnet, nous serions toujours fondé à

(30) Cf. J. Donzelot; *L'invention du social*; Fayard; 1984.

CONCLUSION

affirmer : ici, dans ce qu'autorise l'Action Sociale, il n'y a plus de victimes.

En somme, la problématique de la victimisation n'est d'aucun secours pour l'analyse des relations sociales qui s'engagent au sein de l'Action Sociale. Ou bien elle traite de mécanismes macrosociaux d'ordre symbolique, dont les effets semblent eux aussi rester symboliques, comme chez C. Pétonnet; ou bien elle ne peut prétendre qu'à imposer aux faits d'observation des schémas d'analyse des plus globaux, telles les différentes variantes de la théorie de la domination. A moins qu'elle ne serve qu'à l'expression des sentiments et de l'éthique d'un chercheur peut-être désorienté par ses observations. L'hypothèse d'une Action Sociale productrice de "victimes" se révèle surnuméraire et plonge, ceux qui s'en tiennent aux faits d'observation, dans l'embarras ou l'aporie lorsqu'il est question d'expliquer l'autonomie ou l'activité des individus ou des familles à l'endroit des institutions. F. Aballéa et A. Glogowski sont de ceux-là. Malgré leur problématique de la victimisation, ils font valoir dans leurs conclusions qu'une des hypothèses, à leurs yeux **«la moins explicite mais la plus générale»** (31), se trouve fondée. Ce qu'ils expriment en affirmant : **«Les familles de l'A.S.E. conservent une certaine autonomie vis-à-vis de l'institution, (...). La passivité des familles est une illusion ou une apparence. Certes nous n'irions pas jusqu'à dire que le jeu est clair, que ces parents ont toujours une pleine conscience des avantages et des inconvénients des mesures qui les concernent, qu'ils apprécient toujours leur marge de manoeuvre. Mais ils essaient toujours de minimiser les inconvénients et de maximiser les avantages»** (32).

(31) F. Aballéa et A. Glogowski; *Op. Cit.*; p.124.

(32) *Ibid.*

2) FAIRE CARRIERE DANS L'ASSISTANCE ?

En appréciant les stratégies d'utilisation de l'Action Sociale, en dégagant notamment de la stratégie d'entretien de la dépendance la manifestation d'un processus d'adaptation à la situation, n'a-t-on pas déjà fait apparaître les grandes lignes d'un parcours possible au sein de l'institution, et les directions à suivre pour faire carrière dans l'Assistance ?

En se posant ainsi la question d'une possible carrière dans l'Assistance, nous voulons d'abord tester la validité d'un concept que l'on a pu voir appliqué dans des domaines parfois proche du nôtre. Sans parler des carrières professionnelles décrites par la sociologie du travail, les "carrières du pauvre" l'ont été par R. Ogien et J. Katuszewski, celle du fumeur de marijuana par H.S. Becker, E. Goffman de son côté ayant tracé la carrière morale du malade mental (33). Dans tous les cas, ce sont des processus temporels qui sont décrits, et non pas seulement les instantanés d'un état. D'autre part, ce sont des processus temporels qui se déroulent au sein d'une structure d'organisation sociale : l'hôpital chez E. Goffman, le groupe des fumeurs de marijuana chez H.S. Becker, les institutions de l'Action Sociale chez R. Ogien et J. Katuszewski. Enfin, la temporalité du processus n'est pas uniforme. Des phases, étapes ou périodes sont

(33) R. Ogien et J. Katuszewski; *Les carrières du pauvre*; Ed. Université de Provence; 1981.
H.S. Becker; *Outsiders*; Op. Cit. E. Goffman; *Asiles*; Op. Cit.

CONCLUSION

dégagées; et, leur articulation décrit le déroulement de la carrière. De ce point de vue, il est indéniable que nous avons rencontré tous ces éléments dans notre étude. Voyons donc si nous pouvons reconstruire une carrière pour les assistés.

1) *Le point de départ "social" de la carrière d'assisté.*

Dans *Asiles*, E. Goffman situe très précisément le point de départ de la carrière du *malade mental* dans un acte social de désignation. C'est la plainte d'un membre de l'entourage, à l'occasion d'un comportement déviant, qui entraînera l'hospitalisation, et cela, nous dit E. Goffman, *«indépendamment de l'origine psychologique de la maladie mentale»* (34). H.S. Becker, pour sa part, envisage *«l'engagement»* à partir de *«motifs socialement appris»* comme point de départ de la carrière déviante du fumeur de marijuana. Ces motifs s'acquièrent *«au cours d'interactions avec des déviants plus expérimentés»* (35), et autorisent l'affranchissement vis-à-vis des contrôles sociaux mis en oeuvre par la société globale, *«pour tomber, précise H.S. Becker, sous l'influence de ceux d'un groupe restreint»* (36). Chez J. Katuszewski et R. Ogien, on trouve une phase de *«prise de contact»* avec les institutions; prise de contact dont l'enjeu est une *«construction sociale»* : celle de la biographie anticipée du "pauvre". C'est donc aussi par une activité spécifique des assistés potentiels pour accéder aux services sociaux que s'engage

(34) E. Goffman; *Op. Cit.*; p. 188

(35) S.H. Becker; *Op. Cit.*; p. 53.

(36) *Id.*; p. 83.

CONCLUSION

une "carrière du pauvre" qui *«procède par l'adéquation (ou la non-adéquation) progressive entre des symptômes et une biographie officielle anticipée»* (37).

Ce qu'il importe donc ici de remarquer, c'est que dans tous les cas le point de départ d'une carrière est socialement situé, et non pas imputable aux seules caractéristiques individuelles. S'il y a toujours des motivations individuelles, encore faut-il que ces dernières reçoivent un sens social, qu'il y ait, pour reprendre une expression de H.S. Becker, une "transaction" entre l'individu et la société ou un groupe social. Autrement dit le point de départ d'une carrière est toujours éminemment social. L'enjeu est la reconnaissance par le groupe ou par l'institution des attributs individuels qui conditionnent la carrière future. Et l'on comprend d'ailleurs pourquoi E. Goffman ou H.S Becker sont amenés à voir dans cette reconnaissance le moment de l'attribution des qualités stigmatisantes qui du malade mental, qui du fumeur de marijuana.

Peut-on pour notre population faire la même constatation ? R. Ogien et J. Katuszewski, pour leur part, l'ont faite en étudiant ce qu'ils ont appelé "les biographies anticipées, les généalogies officielles et les stratégies personnelles des assistés". Même si chez eux, la "carrière" reste fondamentalement polysémique, "composite", et en appelle quant à sa compréhension à des temporalités aussi différentes que ce qu'ils nomment *«"le temps structurel" (celui du rite et de la répétition), "le temps historique" (celui du changement et de l'émergence de formes sociales), et "le temps catégoriel" (celui des interprétations présentes en termes d'avenir ou de passé)»* (38), on rencontre toujours *«une cumulation d'expériences déterminant la formation d'un "état" quelconque»*; ce qu'ils décrivent encore comme

(37) J. Katuszewski et R. Ogien; "Les carrières du pauvre"; *Economie et Humanisme* N°254/1980; p.51.

(38) R. Ogien et J. Katuszewski; *Les carrières du pauvre*; *Op. Cit.*; pp. 21-22.

CONCLUSION

«émergence» (39). Sans nous engager dans la même voie démonstrative, attachons-nous également à retrouver ce point de départ "social" de la carrière d'assisté.

A n'en pas douter, il y a dans l'histoire des individus et familles rencontrés un moment à partir duquel, ils le disent eux-mêmes, ils appartiennent à la population assistée. Ce moment, du côté des individus, est celui de l'accident, du malheur qui les a frappés et les a fait basculer de l'autre côté de la barrière invisible qui désormais les sépare des autres. Or, ici aussi, ces événements malheureux vont devoir prendre un sens social, participer d'une transaction sociale pour provoquer ce basculement et inaugurer une éventuelle carrière d'assisté. Nous l'avons vu, l'événement malheureux originaire peut revêtir toutes les formes d'accidents ou d'erreurs qui peuvent affecter la vie d'un individu, y compris l'inintentionnelle "origine sociale" qui fait se percevoir soi-même comme né "sous le signe du malheur". Mais, nous l'avons aussi remarqué, ce n'est pas considéré en lui-même que cet événement malheureux originaire intervient dans le changement de condition des individus. Sous cet angle, les différentes modalités du malheur sont des équivalents et n'interviennent qu'en tant qu'elles représentent un motif d'insertion dans l'un des dispositifs de l'Action Sociale. La transaction a lieu entre des individus atteints sous une forme ou sous une autre par le malheur et les institutions sociales chargées de compenser ou d'obvier aux conséquences d'un tel malheur. C'est donc la socialisation de la prise en charge du malheur des individus qui fournit les motifs individuels d'inauguration d'une éventuelle carrière dans l'Assistance. Certes, à l'échelle de la société globale les disparités sociales, ou plus exactement les stratégies d'intégration sociale, viennent réduire la portée du propos. Selon l'appartenance sociale, les traditions culturelles, l'insertion dans des réseaux "informels"

(39) *Id.*; p. 22 et p. 30.

CONCLUSION

de solidarité, etc., et selon aussi la nature du malheur, les motivations individuelles à avoir recours aux formes socialisées de l'assistance vont profondément varier. Disons schématiquement que leur variation renvoie à des séries complexes de facteurs qui entrecroisent les dimensions législatives et réglementaires aux pratiques éventuellement ségrégatives des agents d'exécution de la loi ou de la règle; les dimensions culturelles et de prestige social aux capacités des institutions à répondre aux demandes ou à ne pas ignorer la demande latente; voire, certaines dimensions sociales (segments d'organisation socio-professionnelle, solidarité ethnique, par exemple) agissant parallèlement ou contradictoirement aux institutions plus générales. Toutefois, pour ceux qui seront motivés à faire jouer les mécanismes de compensation sociale du malheur, il y a là un point de départ possible pour une carrière d'assisté.

Plus précisément, nous dirons que nous entrons dans une phase préliminaire au cours de laquelle interviendront différents processus qui favoriseront ou non l'engagement dans la carrière d'assisté. Si certains traits de la situation sociale des individus, évoqués plus haut, peuvent représenter, selon la formule employée par E. Lemert, des "contingences de la carrière" (40) -c'est notamment ce que l'on veut dire lorsqu'on parle de "familles défavorisées"-, ces traits vont recevoir au cours de cette phase préliminaire une objectivité qui leur faisait encore défaut, même si leur existence était depuis longue date connue des intéressés comme des autres. La décision de placement d'un jeune délinquant par le juge, l'ouverture de droits aux ASSEDIC pour celui qui vient de perdre son emploi, l'acceptation d'une cure hospitalière de désintoxication ou pour trouble mental, la condamnation ou le simple abandon de la part d'un conjoint, etc., vont, en ouvrant soit des droits à l'aide ou à la protection sociale, soit une intervention de contrôle par les

(40) E. Lemert; "Legal Commitment and Social Control"; *Sociology and Social Research*; XXX; 1946.
Cité par E. Goffman; *Op. Cit.*

CONCLUSION

institutions spécialisées, fournir l'occasion de développer le processus d'objectivation au terme duquel l'individu concerné recevra une identité nouvelle et dûment attestée. Pour certains cela consistera à passer de la "mauvaise réputation" au statut, réprouvé, du "cas social"; pour d'autres à enregistrer une chute brutale de statut social, ou comme on a pu nous le dire, à "tomber de haut"; pour d'autres encore, à recevoir *ex abrupto* un autre statut social parfois perçu comme plus honorable. Mais dans tous les cas nous retrouvons ce processus de stigmatisation largement illustré par la sociologie de la déviance, qui objective une perception de soi, pour soi comme pour les autres, à l'aide d'une catégorisation, la plupart du temps, négative, mais pas toujours. Délinquant, alcoolique, malade mental, sont des catégories négatives; chômeur ou invalide, ne le sont pas absolument; femme seule ou "mère-célibataire" tendent à passer pour des catégories positives lorsqu'elles peuvent bénéficier d'une aura de souveraineté. Le processus d'objectivation qui a lieu dans cette séquence de la "carrière de l'assisté" procède à la fois de ce que nous avons remarqué comme étant une "présence singulière du malheur", et de la nécessité dans laquelle se trouvent ceux que nous avons observé de manifester les "signes de leur pathologie sociale".

Et, c'est au cours de différentes cérémonies, qui peuvent être des cérémonies de dégradation de statut pour reprendre la formule de H. Garfinkel, mais aussi, selon nous, des cérémonies d'attribution d'un statut nouveau, que se réalise ce processus d'objectivation. La fréquentation de lieux socialement marqués comme la permanence de circonscription de Service Social, le Centre Communal d'Action Sociale, le Palais de Justice, l'hôpital, etc., de même la confrontation avec les personnels qu'on y rencontre et les exhibitions de l'intimité auxquelles il faut se livrer, sont à regarder comme les instruments rituels des cérémonies de stigmatisation ou de désignation.

CONCLUSION

C'est aussi au cours de cette période que l'on voit intervenir les personnages qui accompagneront la personne stigmatisée tout au long de sa carrière. Les travailleurs sociaux bien sûr, et plus généralement tous les agents spécialisés des institutions du contrôle social, qui, comme il a été dit, remplissent un office de médiation nécessaire entre l'individu ou la famille et les institutions de l'Action Sociale. En effet, sans l'intervention de l'assistante sociale, de l'éducateur, du juge, du médecin, de l'orientateur, etc., l'individu reste généralement en marge de l'institution et, en tout cas, ne peut prétendre autrement que sous la forme d'un service rendu ponctuel et accessoire au bénéfice de ses "droits sociaux". Dès lors qu'il se trouve en situation de dépendre principalement, voire exclusivement, des avantages des services sociaux; autrement dit, dès lors que la solidarité sociale s'effectue massivement par l'intermédiaire des institutions spécialisées, les agents de ces institutions interviennent et effectuent, selon l'expression en vigueur dans le milieu professionnel, une "prise en charge" de l'individu ou de la famille. Cette "prise en charge" se présente d'emblée comme une intrusion dans ce qui relevait toujours de la sphère du "privé", et comme une ouverture sur le domaine organisé de la solidarité sociale. L'immixtion dans l'intimité, trop souvent unilatéralement remarquée, s'accompagne, comme de son envers, d'une véritable découverte des réponses socialement prévues, plus ou moins adéquates mais réelles, aux situations de chacun. C'est ce que nous ont exprimé plus d'une fois les familles en nous affirmant que tel travailleur social, tel médecin, les "connaissait bien"; c'est-à-dire qu'ils connaissaient, et leur intimité jusques et y compris leurs défaillances les plus secrètes, et les réponses les plus adaptées à leur situation. Ainsi entendue l'intervention des travailleurs sociaux et des agents des institutions de l'Action Sociale, constitue le point d'ancrage à partir duquel se définit la nouvelle situation de l'intéressé. Plus qu'une tentative arbitraire de dépossession de l'autonomie individuelle, la présence des agents de l'Action Sociale

CONCLUSION

témoigne de l'entreprise de réorganisation des relations sociales qui se poursuit à partir des institutions, si ce n'est à leur initiative.

Ce sont en effet de nouveaux rapports sociaux qui s'engagent alors, non seulement parce qu'un individu se voit pris dans des relations institutionnelles dont il avait pu ne jamais soupçonner l'importance, mais parce qu'à terme c'est l'ensemble de ses relations sociales qui se trouve modifié, pour déboucher sur un univers relationnel peuplé de ceux que nous avons appelés au début de cette étude les "personnages clés". Bien souvent en effet, c'est au cours de cette période que les individus qui subissent ce processus de stigmatisation vont connaître toutes les formes d'abandon, de reniement, de désaveu; mais aussi, et à leur initiative, toutes les formes de prise de distances vis-à-vis des anciennes relations. Les "petites réflexions" qui blessent, les attitudes de l'autre qui font dire que l'on a désormais affaire à un "Monsieur" ou à une "Madame", mais aussi, et peut-être en réaction, une façon de se draper dans "sa fierté", nous ont été régulièrement rapportés pour nous expliquer des relations distendues, qui avec la parentèle, qui avec les anciennes amitiés. Bref, cela ressemble à ce que E. Goffman ou H.S. Becker ont pu décrire concernant les déviants. Ajoutons que bien souvent la perte ou le relâchement des anciennes relations s'accompagne d'une mobilité dans l'espace socio-géographique. Rejet et autoségrégation concourent donc, sur un temps plus ou moins long et suivant, semble-t-il, des itinéraires d'inscription dans l'espace socio-géographique, à la définition d'un nouvel univers de relations sociales. Au minimum, comme nous l'avons rencontré une fois, celui-ci ne se composera que de relations avec les travailleurs sociaux. Mais dans la plupart des cas, outre ces derniers et les agents des institutions spécialisées, c'est tout un ensemble de nouvelles fréquentations qui se dessine. Et pourrait-on dire, une nouvelle culture qui apparaît, si, comme, l'écrit H.S. Becker à la suite de E.C. Hugues, *«Une culture apparaît chaque fois qu'un groupe de personnes se trouve confronté à un même*

CONCLUSION

problème, et dans la mesure où les membres de ce groupe sont capables d'entrer en interaction et de communiquer les uns avec les autres»(41).

Cette définition de la culture d'un groupe convient parfaitement à la population que nous avons étudiée. Ceux que nous avons appelés les "fréquentations" admettaient ce trait caractéristique de partager une identité de situation, et cela de manière souvent restrictive eu égard aux éléments définissant la situation individuelle. Quant à la capacité d'entrer en interaction et de communiquer, il apparaît qu'elle trouve un terrain des plus favorables lors des relations avec les institutions. Nous l'avons déjà noté, les institutions sont aussi des lieux à l'intérieur desquels s'échangent de l'information, des conseils, se font des comparaisons, et bientôt, avec le temps et l'habitude, se nouent des amitiés. Parfois même, pour des objectifs pédagogiques ou thérapeutiques, ce sont les agents des institutions qui provoquent et entretiennent l'interaction. Et il n'est pas rare qu'au terme d'une hospitalisation, d'un passage dans un établissement spécialisé, des couples se forment et des amitiés durables s'installent.

Il y a donc au cours de cette période tout un jeu social de déplacement des intérêts et de recomposition des relations avec les autres. Et l'on sait maintenant combien ces dernières peuvent revêtir d'importance dans les stratégies individuelles d'utilisation de l'Action Sociale. Ajoutons toutefois que l'élaboration de ce tissu de relations nouvelles ne prend pas, sauf de manière semble-t-il exceptionnelle, la signification d'un accès à une communauté (42). Pour qu'il en soit ainsi, il faudrait que notre population admette un plus fort degré de cohésion interne, ce qui se manifeste, comme il a

(41) H.S. Becker; *Op. Cit.*; p.104.

(42) Cf. L. Gruel, Cl. Liscia, C. Pétonnet, J.F. Laé et N. Murard, etc., qui limitent leurs propos aux Cités d'Urgence ou de Transit.

CONCLUSION

été observé, par l'adoption d'un système d'autojustification, d'une idéologie communautaire (43). Ce que nous rencontrons plutôt, ce sont des traits idiosyncrasiques, des valeurs partagées et, plus tard, une idéologie "sociale" puisqu'elle affecte la perception du rapport de l'individu à la société d'une représentation du principe de régulation de la société globale qu'est la solidarité organisée de l'Etat-providence. De même, c'est à travers des réseaux, plus ou moins informels et plus ou moins étanches, que nous voyons circuler cette culture de groupe. Tout cela sans entraîner des formes d'organisation communautaire au sens strict du terme. C'est pourquoi, d'après ce que nous avons pu aussi observer, les interactions prennent si facilement l'aspect d'affinités électives.

Mais il ne s'agit là encore que d'une phase préliminaire au cours de laquelle nous assistons à la mise en oeuvre des différents processus qui dans les phases ultérieures tiendront une place capitale. Pour l'instant, nous n'avons perçu que ce qui est le plus communément partagé par les bénéficiaires de l'Action Sociale. Or, cette communauté de sort laisse encore ouverte bien des possibilités de "sorties". Des récupérations de statut sont réalisables pour peu que des événements plus heureux viennent à leur tour modifier la situation. Un emploi retrouvé, un renoncement à des pratiques déviantes, ou comme l'on dit, une "vie refaite", peuvent renverser le sens de l'évolution de ces processus. Des dégradations plus radicales de statut peuvent aussi se produire lorsque la personne s'engage dans une déviance qui en appelle aux formes les plus dures de répression. Bref, à cette phase, toutes les stratégies sont encore possibles.

(43) Cf. H.S. Becker à propos de l'idéologie des homosexuels; *Op. Cit.*, p.61, et, L. Gruel; *Art. Cit.*

CONCLUSION

2) La phase probatoire.

Nous avons remarqué combien les familles qui dépendent de l'Action Sociale pouvaient connaître de brutales ruptures de ressources, et donc de conditions d'existence, lorsqu'elles arrivaient à l'expiration de certains droits ou lorsqu'elles avaient complètement utilisé les avantages antérieurement accordés. Pour autant, nous savons que l'aide et la protection sociales ne s'arrête pas avec la fin de ces premières prestations. Au contraire, il se passe comme une sorte de déploiement de l'éventail des possibilités de l'Action Sociale. Alors que précédemment la prestation reçue apparaissait comme la plus opportune, il s'avère au moment où elle cesse qu'un nombre d'autres dispositions, tout à fait variable selon la situation individuelle, peut encore convenir, ou pour le moins constituer une réponse évitant le dénuement. C'est ce que nous ont signifié bien des familles en nous affirmant qu'avant de recevoir la nouvelle prestation, elles ne savaient pas qu'elles y avaient droit. En somme la période qui s'ouvre ici est celle qui, à la suite de l'extinction ou de l'insuffisance d'une première prestation de protection ou d'aide sociale, correspond à l'attribution de prestations complémentaires ou compensatoires.

Cette séquence de la "carrière de l'assisté" peut donc coïncider avec une deuxième phase réglementaire d'attribution d'aides, dites "aides facultatives". Les cas les plus courants sont ceux des chômeurs ou des malades de longue durée qui, avec le temps, voient se réduire la prestation initiale. Aussi est-il organisé l'attribution, la plupart du temps sous condition de ressources, d'allocations d'aide de niveau très variable mais généralement peu élevé, et à titre précaire. Ce que nous envisageons donc ici, ce sont les aides extra-légales, monétaires, distribuées par des organismes publics : CCAS;

CONCLUSION

CPAM; CAF; ASSEDIC; DDASS; etc.; auxquelles il convient d'ajouter les aides monétaires ou en nature accordées, toujours de manière exceptionnelle, par des organismes privés : Secours Catholique; Associations diverses "d'anciens buveurs guéris"; et, toute association susceptible d'avoir une vocation "sociale" (pour notre part nous avons par exemple rencontré des associations d'anciens combattants).

A ce propos, concernant la ville de Rennes, L. Gruel devait observer entre 1983 et 1984, non seulement un accroissement sensible des bénéficiaires des aides facultatives, mais une évolution de la physionomie des familles secourues. Citons *in extenso* sa remarque. *«Les familles très nombreuses, clientèle traditionnelle du service social, sont devenues une frange étroite de la population bénéficiant de l'aide facultative : les demandeurs ayant plus de quatre enfants à charge représentent moins de 2% de la clientèle du CCAS, moins de 15% des clientèles de la DDASS et de la CAF, moins de 5% de l'ensemble des ménages secourables. Il y a là un effet de l'évolution démographique mais aussi et surtout un indice de la meilleure couverture des charges parentales par le biais, notamment, du complément familial. Les personnes âgées sont également de moins en moins présentes : alors que les plus de 60 ans représentaient encore près de 20% de la clientèle du CCAS en mai 1981, ils en constituent à peine 3% en avril 1984. Les réformes en faveur du 3^e âge associées à l'abaissement relatif du plafond des ressources jugé acceptable tendent à écarter la vieillesse de l'assistance facultative. En retour, les familles monoparentales sont devenues plus nombreuses, ce qui ne traduit pas une détérioration de leur statut spécifique (institutionnellement mieux pris en compte) mais reflète la progression générale des ruptures d'union et des maternités célibataires et leur fréquente association avec une situation socio-professionnelle modeste ou précaire (les familles monoparentales sont sur-représentées parmi les ouvrières et le personnel de service). Enfin et surtout, la population*

CONCLUSION

secourue devient plus jeune (les moins de 35 ans représentaient 55% de la clientèle du CCAS en mai 1981, 70% aujourd'hui) compte tenu en particulier de la forte progression des jeunes célibataires au chômage» (44).

Cette observation qui enregistre certaines tendances profondes du système, vient aussi conforter l'idée que la distribution des prestations d'aide et de protection sociales admet dans le temps des ruptures qui placent les individus concernés en situation de recourir de manière quasi nécessaire aux "aides facultatives", aux "secours", assurés par les différents organismes publics d'Action Sociale. La fin des droits aux allocations familiales accordées dans les premières années qui suivent la naissance de l'enfant, la perte de ceux octroyés au jeune demandeur d'emploi ou à celui qui vient d'achever l'un des nombreux stades de réinsertion professionnelle et sociale, conduisent inéluctablement la "mère-célibataire" et le jeune chômeur à connaître le besoin d'un secours d'urgence.

La séquence de la "carrière de l'assisté" que nous envisageons maintenant peut aussi avoir lieu à tout autre moment de la relation avec les institutions. Autre moment particulièrement fécond, celui de la constitution des dossiers et du temps de la gestion administrative nécessaire à l'ouverture d'un droit. Des "secours exceptionnels" fournis par le CCAS, des "secours d'urgence" accordés par la DDASS ou la CAF (qui bien souvent représentent des avances sur une allocation à venir: Aide Sociale à l'Enfance dans la grande majorité des cas), des "secours ordinaires" procurés par la CPAM, seront sollicités et perçus au titre de l'urgence de la situation. Dans ce cas, nous assistons à la confusion, dans le temps vécu, de la séquence préliminaire et de la séquence probatoire qui nous intéresse

(44) L. Gruel; "Le partage institutionnel des pauvres"; dans: *Précarité et logiques des prestations sociales facultatives; étude réalisée dans le cadre de l'APRAS pour la CAF D'Ille et Vilaine et la Ville de Rennes; Université de Rennes 2-LARES; 1985; pp.44-45.*

CONCLUSION

désormais. Cependant, du point de vue des temps de la carrière, il nous faut les distinguer.

La phase probatoire va d'abord réclamer, une nouvelle fois, mais selon d'autres modalités, une démonstration du bien fondé de la demande. Toutes les aides sont, par nature, assorties de conditions restrictives. Celle que l'on retrouve dans pratiquement tous les cas est une condition de ressources, bien que variable selon les organismes. Mais d'autres conditions peuvent être fixées par les organismes prestataires. Ainsi la CAF exige du demandeur qu'il soit allocataire, la CPAM qu'il connaisse des problèmes de santé, les ASSEDIC qu'il soit chômeur, le CCAS qu'il réside dans la commune, etc. Enfin, certaines aides ne sont accordées que si elles ont été présentées par des assistants sociaux. Il est donc demandé à celui qui sollicite une aide de justifier d'un profil de situation recevable par l'organisme d'Action Sociale. Ce qui nécessite, outre la réactualisation du motif initial qui avait provoqué le recours au système de protection et d'aide sociales, la production d'éléments nouveaux ayant trait aux conditions d'existence, exceptionnelles ou régulières, du demandeur. En d'autres termes, la pathologie sociale de ce dernier va gagner en extension et affecter l'ensemble du domaine de sa vie privée, au moins sous l'angle de ses besoins non satisfaits pour insuffisance de ressources. Faire état d'un revenu ou d'un quotient familial inférieurs à ceux retenus par les différents organismes, cela revient à élargir la sphère de son incapacité à des domaines comme ceux de l'éducation et de l'entretien des enfants, de l'entretien du conjoint; somme toute, à ne plus avoir l'aptitude à "vivre en bon père de famille" selon la formule consacrée.

Dès lors, la réitération de la condition sociale qui contraint à recourir à l'Action Sociale, va favoriser la fixation de la perception de soi sur la figure stigmatisée du cas social. Et c'est à partir de ce moment, nous semble-t-il, que vont prendre consistance

CONCLUSION

les stratégies d'utilisation que nous avons dégagées antérieurement. On conçoit bien en effet que pour certains cette séquence de la carrière ressemble à une sorte de répétition de l'événement malheureux qui les avait précipités dans les rets de l'Action Sociale. La représentation de soi se fige alors en une image négative. C'est en termes de perte, de renoncement, de repli, d'atonie que va se vivre ce qu'on regardera bientôt comme une exclusion sociale. Et ce qui sauve parfois ceux qui se trouvent dans un tel rapport de sujétion, c'est leur "force morale", sous l'aspect d'une éthique récusant le principe de dépendance qui habite toute Action Sociale. A l'inverse pour d'autres, c'est à la consolidation d'une image de soi dont le processus d'objectivation amorcé dans la phase précédente avait fourni les lignes directrices, à laquelle nous assistons. Faire la démonstration de l'étendue de sa pathologie sociale, c'est aussi faire la preuve de son "bon droit" à prétendre bénéficier des dispositions du système de protection et d'aide sociales. Le paradigme de l'ayant droit peut prendre consistance et guider bien des actions entreprises par rapport aux institutions de l'Action Sociale. D'abord, il s'agira de pouvoir bénéficier de ses "droits", à entendre, nous l'avons vu, non seulement comme l'ensemble des prestations légales de solidarité sociale, mais aussi comme les diverses dispositions réglementaires extra-légales. La finalité ou les cibles de toutes ces dispositions sont en quelque sorte appropriées dans une conscience de soi telle que celles-ci vont autoriser une forme de reconnaissance sociale. C'est en effet congrûment que dispositions institutionnelles et situation personnelle vont pouvoir se présenter. A telles enseignes que, on s'en souvient, toute disposition nouvelle est explorée, testée, sous l'angle de sa capacité à satisfaire les besoins et les aspirations jugés légitimes lorsqu'on se trouve dans cette situation.

Nous pouvons donc penser que c'est bien au cours de cette séquence de la carrière qu'une stratégie comme celle de l'entretien de la dépendance peut trouver, empiriquement, les marques de son

CONCLUSION

réalisme. La morale qui sauve ici est d'abord pragmatique, ce qui ne veut pas dire, on le sait, qu'elle soit dépourvue d'idéal.

Mais quelle que soit la stratégie qui guide les actions individuelles, la phase probatoire est celle de l'apprentissage approfondi des institutions de l'Action Sociale. Jusqu'alors les apprentissages pouvaient n'être que sectoriels, partiels et superficiels. Désormais, ils demandent à être étendus aux autres organismes ou aux autres services d'un même organisme. En un mot, ils apportent une vision panoramique des services de l'Action Sociale. Les arcanes du fonctionnement institutionnel seront alors mis à jour sous leurs aspects opératoires. Et c'est sous forme de tactiques, tactique d'intimidation, de feinte soumission, mais aussi de réelle adhésion, que ces apprentissages organiseront le rapport aux institutions .

C'est donc maintenant que les réseaux de relations vont pouvoir jouer pleinement. En concourant à l'information du récipiendaire, ils participent au premier chef à cet apprentissage approfondi des institutions de l'Action Sociale. Dans le même temps, ils demandent à être entretenus et affinés. Ainsi voit-on certaines "fréquentations" abandonnées au profit de nouvelles encore plus proches du point de vue des traits de situation et, les familles le disent ainsi, des traits de caractère. L'idiosyncrasie s'accuse donc au point de conduire à l'expression d'une commune identité à partir de quelques traits présentés comme fondamentaux : par exemple, la maternité célibataire, la santé perdue sur le front du travail, mais aussi, le sens de la dignité, ou encore, l'esprit de ne s'en laisser point conter. Mais c'est toujours avec les travailleurs sociaux que la relation va devoir être renforcée et, si l'on peut dire, institutionnalisée. D'abord parce qu'ils restent malgré tout la source la plus sûre d'informations. Ensuite parce que leur intervention auprès des organismes prestataires peut s'avérer décisive. L. Gruel dans l'étude citée le remarque également: *«Le fait que les dossiers*

CONCLUSION

soient ou non préparés par des assistants sociaux a une importance sensible sur les décisions» (45). «A la DDASS, précise-t-il, toutes les demandes d'Aide à l'Enfance ont reçu un accueil favorable, et dans près de 90% des cas, la commission d'attribution a décidé le montant proposé par l'assistant social. A la CAF et à la CPAM, le poids des propositions de l'assistant social apparait du même ordre, (...) Au CCAS, (...) on note par ailleurs que lorsque les demandes sont appuyées par un courrier de l'assistant social (10% des cas environ, mais sur-représentés dans les sollicitations de secours exceptionnels), elles aboutissent presque toujours à une aide (...)» (46).

C'est dans ces conditions que la relation avec le travailleur social va prendre, si elle ne l'avait déjà, l'allure d'un "contrat". C'est d'abord auprès de lui que le demandeur aura souvent à faire ses preuves. Celles évoquées plus haut concernant sa situation (ressources, état matrimonial, situation de famille, etc.), mais aussi celles qui se trouvent réclamées dans le cadre du "contrat" qu'il vient de passer. Définir un cadre relationnel, et cultiver la relation, lorsque l'appui du travailleur social n'est pas négligé, deviennent des opérations de la première importance à ce moment de la carrière de l'assisté.

Ce moment de la "carrière" peut d'ailleurs durer fort longtemps. Certains même ne poursuivront pas au delà. Et c'est chez eux que l'on risque de rencontrer, généralement au bout de quelques années, la figure du misérable déchu, de plus en plus marqué par l'acharnement d'un sort contraire, parfois vaincu, mais toujours secouru à la veille de franchir la frontière de l'inacceptable. Surtout lorsqu'il se trouve esseulé, c'est lui qui hier hantait les

(45) L. Gruel; *Op. Cit.*; p.53.

(46) *Id.*, pp.53-54.

CONCLUSION

couloirs du Bureau d'Aide Sociale pour un "bon de pain" ou un "bon de charbon", aujourd'hui ceux du CCAS pour une I.R.M. (intervention régulière mensuelle), ceux du Secours Catholique pour sa chemise, et, dans certains cas, ceux des "Refuges" pour son gîte et son couvert. Car, c'est un fait à ne pas oublier, la population de l'Action Sociale, envisagée globalement, recèle en ses marges des personnes dont l'itinéraire au sein de l'Action Sociale aura été celui-ci.

Il s'en faut pourtant que tous ceux ayant atteint cette deuxième phase de la "carrière" finissent ainsi leur périple institutionnel. A cette phase encore, des "sorties" sont possibles, et pour les mêmes raisons qu'au cours de la phase précédente. Mais des maintiens, parfois sur des périodes fort longues peuvent avoir lieu et autoriser l'accès à la troisième séquence de la "carrière".

CONCLUSION

3) La phase de légitimation.

Ici, nous envisageons toutes les circonstances, toutes les conduites, qui permettent aux assistés, au prix parfois d'une "illusion rétrospective", d'adopter sur eux-mêmes et leur situation un "point de vue", d'acquiescer, disions-nous précédemment, un statut social. Or, nous l'avons noté, c'est bien souvent en accédant à de nouvelles prestations, autrement durables et stables, que les individus et les familles adoptent ce nouveau "point de vue". Par suite, la séquence qui s'ouvre maintenant peut être envisagée comme celle de la légitimation. Et, il y a plusieurs raisons à cela.

D'abord, elle se présente comme l'issue d'un plus ou moins long affrontement avec les institutions et les agents des institutions de l'Action Sociale. Issue qui enregistre la légitimité de la demande d'aide ou d'allocation sociales. La rente d'invalidité versée par la Sécurité Sociale, l'octroi de l'Allocation aux Adultes Handicapés par la COTOREP, d'autres fois l'acceptation ou le maintien d'une tutelle, et plus généralement l'ensemble des aides légales, consacrent le "bon droit" de celui qui y prétendait. La légitimité est conférée par la sanction positive des institutions.

Toutefois cette légitimité institutionnelle ne saurait supporter à elle seule un processus de légitimation sociale. Cette conformité du fait avec la règle n'est finalement qu'une sorte de redondance de la situation dans laquelle se trouvent les bénéficiaires de l'Action Sociale. Au mieux atteste-t-elle de la "bonne foi", du "bon droit", bref du respect de la norme en matière de solidarité

CONCLUSION

sociale. Mais elle laisse pendant la normalité de la situation de l'intéressé. En d'autres termes, l'accès aux dispositifs de l'Action Sociale, en provoquant le processus d'objectivation évoqué plus haut, provoque la redéfinition de la normalité du bénéficiaire. Point de vue goffmanien si, comme nous avons eu l'occasion de le préciser, on ne réduit pas la stigmatisation à la seule exhibition d'une anormalité. Il y a nous dit E. Goffman un «**maniement du stigmaté**». Et, précise-t-il, **«Si donc l'on tient à qualifier l'individu stigmatisé de déviant, mieux vaudrait sans doute le nommer un déviant normal»** (47). De ce fait, le stigmaté est aussi un enjeu de légitimation. Point de vue wébérien encore, voire même parsonien, si l'on a à l'esprit que chez eux les activités sociales ont toujours du "sens" pour ceux qui les réalisent. Ou, comme l'écrit F.A. Isambert à propos du premier: **«Au principe même, le sens (sinn) des activités sociales se donne par rapport aux agents, ce qui ne fonde pas seulement le sens des activités, mais constitue les agents dans leur subjectivité»** (48). La légitimation est donc bien à entendre comme une mise en rapport des **«conduites axiologiques des acteurs et de l'ordre social»** (49). Ou encore, selon la formule que F. Bourricaud applique à T. Parsons, **«Une compatibilisation progressive et précaire des différents éléments du système social»** (50).

Pour notre part, nous voyons dans la légitimité institutionnelle à la fois un point de départ et un aboutissement du processus de légitimation. La légitimité obtenue à partir des dispositifs de l'Action Sociale renvoie aux valeurs et à la philosophie sociale de l'Etat-providence. L'idée fondamentale, rappelons-le, est celle qui voit une forme d'injustice dans l'accident et le malheur individuels puisqu'ils introduisent l'inégalité entre

(47) E. Goffman; *Stigmaté; Op. Cit.*; p.154.

(48) F.A. Isambert; "Les avatars du «fait moral»"; Art. déjà cité; p.54.

(49) Id.; p.42.

(50) F. Bourricaud; *L'individualisme institutionnel, essai sur la sociologie de Talcott Parsons*; PUF; Coll. Sociologies; 1977; pp.324-325.

CONCLUSION

des individus réputés égaux. Il y a donc, impératif moral de la société égalitaire, à réparer, compenser, les effets de l'accident et du malheur, à organiser une nouvelle répartition de la "donne" sociale : c'est la justice redistributive de l'Etat-providence. Cette philosophie sociale traite l'accident individuel comme une cause, non pas seulement conjoncturelle, mais structurelle de l'inégalité, et partant de l'injustice. Elle inaugure ainsi un type de lien entre l'individu et la société dans lequel s'atténue le rapport d'extériorité, comme si se développait une dimension communautaire lors même que la société proclame des valeurs individualistes. En termes durkheimiens cela revient à dire que *«la solidarité mécanique lie moins fortement les hommes que la solidarité organique»* (51). Chaque individu porte ainsi en lui le principe de la solidarité sociale puisque tout accident l'affectant équivaut à une rupture de l'équilibre social, de l'équilibre des plateaux de la balance de la justice, de la "norme" au sens étymologique du terme. Le bénéfice de la solidarité sociale ne s'inscrit pas seulement au crédit de la société, comme effet résultant, bénéfique pour l'harmonie sociale, ou, selon le point de vue adopté, comme thérapeutique curative; il s'inscrit aussi au crédit de l'individu quant à sa légitimation sociale.

Nous avons eu l'occasion de décrire celle-ci en termes de justification ou d'auto-justification. Les propos tenus par les familles étaient explicites. Il n'est donc point nécessaire d'y revenir. De même, nous les avons encore envisagées dans le point précédent, les procédures d'attribution des aides sociales reposent sur l'exhibition de toutes sortes de justificatifs. Or, nous semble-t-il, cela n'est pas purement formel, cela n'a pas seulement le sens d'une technique administrative probatoire, mais prend sens pour ceux qui ont ainsi à se justifier.

(51) E. Durkheim; *De la division du travail social*; *Op. Cit.*; p.124.

CONCLUSION

Nous soutiendrons ici que le processus d'objectivation ou de stigmatisation admet un prolongement sous l'aspect d'un processus de normalisation, à entendre, non pas comme l'imposition d'une norme extrinsèque, mais tout au contraire comme l'adoption d'une norme intrinsèque. En effet, à l'opposé des théories de la normalisation qui, en sociologie de la déviance ou en sociologie de l'Action Sociale, ont toujours tenu la norme pour extérieure aux individus, exigeant donc la violence, que ce soit sous forme d'intériorisation chez l'individu ou sous forme d'institutionnalisation dans la collectivité; nous envisagerons l'institution de la norme d'une manière beaucoup plus pacifique. Il ne s'agit pas pour nous de récuser toute idée de violence dans les modalités d'imposition de la norme en général, ce serait absurde. Mais, s'agissant des normes qui se trouvent en jeu dans les politiques sociales et dans leurs dispositifs instrumentaux, il nous semble tout à fait réducteur de n'envisager qu'une modalité d'imposition : la violence, fût-elle symbolique. A preuve, l'impuissance dans laquelle se sont trouvées ces théories pour envisager autrement, que sous la forme politique et idéologique d'un rapport dominant/dominé, les processus de normalisation.

Par normalisation, nous entendons d'abord mettre l'accent, à l'instar de G. Canguilhem, sur la polarité dynamique par laquelle le social comme, selon lui, le vivant instituent la norme (52). «*L'homme normal*, avait-il écrit dès son premier essai, *c'est l'homme normatif, l'être capable d'instituer de nouvelles normes*» (53). Ce qu'il convient alors de souligner, c'est que la normalité n'est pas à concevoir comme le simple résultat d'un constat, une espèce d'état passif par lequel se trouve affiché un degré plus ou moins grand de proximité avec la norme. La normalité c'est d'abord une activité.

(52) Cf. G. Canguilhem; *Nouvelles réflexions concernant le normal et le pathologique (1963-1966)*; dans : *Le normal et le pathologique*; PUF; Coll. Quadrige; 1984.

(53) G. Canguilhem; *Le normal et le pathologique*; Op. Cit.; p.87.

CONCLUSION

La confusion semble venir de ce que, pour un observateur, la normalité c'est toujours quelque chose qui se mesure, qui s'apprécie en termes d'écart. En un mot, nous sommes dans une opération d'abstraction par laquelle nous espérons bien dresser une sorte d'état des lieux. Mais pour un acteur, la normalité s'apprécie en termes d'activités pourvues de sens. La normalité, philosophiquement parlant, c'est son engagement comme sujet. Ce qui revient à dire, lorsque dans l'analyse on entend se placer du point de vue de l'acteur, qu'on ne peut la réduire à la saisie d'un écart; et la normalisation, aux procédures correctives dudit écart.

G. Canguilhem le souligne quand il refuse de tenir le pathologique pour l'anormal, au sens privatif du terme. Mieux, il insiste pour que la normalité soit conçue comme une résultante vitale. Ce qu'il nous propose d'ailleurs de comprendre comme un mouvement d'adéquation avec le milieu. A ce propos, on conçoit pourquoi, discutant des conceptions darwiniennes, G. Canguilhem, bien que ne s'y référant nullement, admet une identité de position, ou pour le moins, fait état d'une convergence de vue avec celui qui, par raison de méthode, avait voulu établir quelques "règles relatives à la distinction du normal et du pathologique". En effet, G. Canguilhem comme E. Durkheim mettent l'accent sur le fait que la normalité est aussi un pouvoir d'anticipation et d'adaptation aux nouvelles conditions du milieu. Le crime de Socrate chez Durkheim, comme la drosophile à ailes vestigiales chez Canguilhem, sont "normaux" du fait qu'ils sont normatifs. C'est-à-dire qu'ils sont susceptibles de se substituer aux autres formes de comportement ou d'espèce alors en vigueur; même si ces dernières, pour un observateur, seront toujours tenues pour normales parce que générales. **«Leur normalité leur viendra de leur normativité»** écrira G. Canguilhem (54).

(54) G. Canguilhem; *Op. Cit.*; p.91.

CONCLUSION

Ce qu'il nous semble important de dégager de cela, c'est qu'une entreprise de normalisation peut être tout autre chose qu'une tentative extérieure et *a posteriori* de réduction des écarts. Elle peut être aussi à l'oeuvre dans toute tentative d'ériger l'écart en une nouvelle norme, surtout s'il a pu recevoir une valeur. Citons encore une fois G. Canguilhem : *«La norme, en dépréciant tout ce que la référence à elle-même interdit de tenir pour normal, crée d'elle-même la possibilité d'une inversion des termes. Une norme se propose comme un mode possible d'unification d'un divers, de résorption d'une différence, de règlement d'un différend. Mais se proposer n'est pas s'imposer. (...) Une norme, en effet, n'est la possibilité d'une référence que lorsqu'elle a été instituée ou choisie comme expression d'une préférence et comme instrument d'une volonté de substitution d'un état de choses satisfaisant à un état de choses décevant»* (55).

C'est de ce point de vue que nous tiendrons le processus d'objectivation du sujet pathologique, véritable constante des différentes phases de la carrière de l'assisté, pour le support d'un processus de normalisation. La pathologie sociale dont tout bénéficiaire de l'Action Sociale doit faire montre, est bien sûr l'aveu d'un écart par rapport à la norme sociale de l'intégration souhaitable, celle qui reçoit la généralité. Et cet écart est pathologique au sens plein du terme, car il s'accompagne, on s'en est rendu compte, de *"pathos"*. Maintenant, si c'est bien à sa correction que s'emploient les institutions de l'Action Sociale, le processus de normalisation, quant à lui, s'opère par l'inversion des termes. En effet, parce que la situation de bénéficiaire de l'Action Sociale érige sa pathologie en condition *sine qua non*, cette pathologie sociale, en tant que telle, devient normative. La situation sociale faite à ces individus pathologisés se présente *comme* une situation sociale préférable, non pas à la situation antérieure ou à la

(55) G. Canguilhem; *Op. Cit.*; p.177.

CONCLUSION

situation des autres, mais à l'absence de situation sociale, ou si l'on préfère, à la situation extrême de l'exclusion, celle des laissés-pour-compte, des sans-statut. Ici c'est la pathologie sociale qui est valorisée, qui devient synonyme de norme d'être social. Et nous avons vu selon quelles modalités les pathologies sociales effectives, tout en manifestant une hiérarchie dans l'ordre de la valeur, vont pouvoir permettre le réagencement du système de valeurs propre et autoriser la production du paradigme de l'ayant droit. A ce point, celui-ci doit être regardé comme l'affirmation d'une préférence pour la situation d'assisté ou, ce qui revient au même, d'une aversion d'une situation de non-reconnaissance sociale. Par parenthèse, on comprend mieux pourquoi les "cas sociaux" et autres "pauvres" deviennent dans la bouche des familles rencontrées les figures rhétoriques de l'anti-modèle.

Au total, nous reconnaitrons une puissance de normativité à la pathologie sociale des assistés. Et, c'est cette puissance de normativité qui permet de concevoir la normalité de la situation d'assisté. Pour avoir objectivé la pathologie sociale, la relation avec les institutions de l'Action Sociale engendre un processus de normalisation dont l'aboutissement est la valorisation de la pathologie, la production d'une nouvelle norme à l'inverse de celle par rapport à laquelle la pathologie avait d'abord disqualifié. En d'autres termes encore, la stigmatisation initiale devient véritablement, comme le veut E. Goffman, le "point de vue" à partir duquel l'acteur entre en relation avec les autres, s'inscrit dans le système social, et, pourrait-on dire, reconstruit le monde.

Encore une fois, on ne peut réduire l'assisté au rôle d'un agent passif, subissant la stigmatisation avec le fatalisme de l'impuissant, et n'ayant d'autres ressources que se plier à

CONCLUSION

l'implacable autorité du dominant. La normalisation ne se réduit pas non plus à un exercice d'imposition de la norme sur un sujet passif. Celui-ci, dans un processus de normalisation, doit être tenu pour fondamentalement actif. Or cette activité peut venir contrarier les éventuelles intentions normalisatrices des dominants, ou plus simplement, faire triompher d'autres intentions. En somme, il suffit de se convaincre d'une possible dialectique des intentions humaines pour qu'une situation qui se laisse d'abord saisir comme celle de l'imposition de la norme dominante, de l'anormalité et de l'impuissance du sujet pathologisé, se révèle grosse d'une nouvelle normalité, puisqu'il peut y avoir normativité de la pathologie.

Ajoutons encore, que ce processus de normalisation, comme le paradigme de l'ayant droit qui en rend compte, ne sont pas à considérer comme des activités "défensives". Nous y voyons au contraire des activités "offensives". C'est pour cela que nous les avons envisagées, au début de cette étude, comme une recherche et une acquisition de statut social. Et, si cela prend l'allure d'une auto-justification, d'une quête de légitimité, elles ne méritent pas pour autant d'être interprétées comme une rhétorique déviante. Comme tout un chacun, les assistés recourent à la légitimation. Mieux pouvons-nous dire maintenant, c'est en cours de "carrière" qu'ils l'obtiennent, qu'ils arrivent à mettre en communication leurs conduites axiologiques et l'ordre social, pour reprendre la formule de F.A. Isambert. En un mot, c'est parce qu'ils sont capables de légitimation qu'un statut social s'offre à eux comme terme d'une carrière réussie.

* *
*

CONCLUSION

Finalement, les différentes séquences que nous venons d'envisager, parce qu'elles décrivent un parcours social, peuvent donc bien définir une carrière possible dans l'assistance. Celle-ci se déroulera dans le temps, non pas un temps uniforme, identique pour tous, mais un temps qualifié, fait d'étapes successives. D'autre part, elle engagera tout un déploiement de relations sociales, et provoquera l'insertion dans de nouveaux réseaux de relations. Enfin, elle contribuera à façonner une identité sociale et participera d'une attribution de statut social.

Certes, cette présentation en termes de "carrière" vient redoubler la description des stratégies d'utilisation et les interprétations que nous avons pu en proposer. Elle offre néanmoins un avantage sur ces dernières, celui de nous permettre de saisir ce que l'on pourrait dire être la logique que développe, sûrement à son insu, l'institution de l'Action Sociale. Car, ne l'oublions pas, la "carrière" en question n'a cours qu'à l'intérieur de l'institution. Sous cet angle, la "carrière dans l'assistance" est l'articulation de la logique individuelle des bénéficiaires de l'Action Sociale, et de la logique institutionnelle de l'Action Sociale elle-même. Elle illustre donc notre propos de la troisième partie.

Mais de plus, elle autorise aussi, à l'intérieur du tableau prospectif qu'elle fournit, à distinguer les différentes manières de procéder à cette articulation. En effet, nous l'avons mentionné à chacune des séquences, le rapport que développent les bénéficiaires avec les institutions de l'Action Sociale se trouve spécifié. Dans la phase initiale, le rapport s'apparente à celui du "service rendu" pour cause d'accident. Le recours ou l'intervention de l'institution sont commandés par des motifs circonstanciels, et une grande latitude est laissée aux bénéficiaires quant à leurs attitudes à l'endroit de l'institution. C'est pourquoi à cette phase nous pouvons rencontrer toutes les stratégies d'utilisation. Au cours de la phase suivante, le

CONCLUSION

bénéficiaire, même s'il est soutenu par les travailleurs sociaux ou le personnel des organismes de l'Action Sociale, est appelé à entrer conjoncturellement en relation avec les institutions -du moins pour les prestations qui n'ont pas le caractère durable et automatique de la plupart des prestations légales-. Et, s'il a toujours à faire la même preuve, celle de sa pathologie sociale, les modalités ou la manière d'administrer cette preuve vont pouvoir fortement varier d'un organisme à l'autre. Cela tient fondamentalement à ce que la relation avec l'institution se fait ici dans le cadre d'une des fonctions remplies par celle-ci, savoir, l'aide facultative ou le service exceptionnel. Il s'agit donc d'une relation fortement empreinte de précarité. Or dans ce cadre-là, chaque institution procède de manière autonome, notamment quant au mode d'attribution de l'aide ou du secours, et gère directement son rapport avec le bénéficiaire. La relation est de type "face à face", et favorise de ce fait les "mises en scène" au cours desquelles le demandeur est tenu de se présenter "à son avantage". C'est alors que toutes les pratiques de contournement de la règle vont pouvoir éventuellement se développer, et se révéler, dans certains cas, des plus efficaces. Les fausses déclarations auprès des organismes distributeurs de l'aide, et qui consistent généralement à "taire" les aides obtenues auprès d'autres organismes ou à minimiser certaines ressources annexes, la plupart du temps non-salariales, de même que certaines manoeuvres de séduction des travailleurs sociaux ou des personnels des organismes, constitueront les artifices réguliers d'une "mise en scène" exigée par la rencontre, chacun pouvant y suivre sa logique, d'un bénéficiaire potentiel d'une part, et d'une institution d'autre part. D'autres procédures de "mise en scène" seront quelquefois utilisées. Nous l'avons dit, le conflit, l'intimidation, la violence à l'occasion, traversent ces face à face. Mais dans tous les cas, celui qui sollicite sera tenu de constamment renouveler, auprès d'une institution qui ne réclame rien d'autre que leur étalage, les marques de son appartenance. Ce qui explique qu'une

CONCLUSION

stratégie d'utilisation, telle la stratégie de sujétion, soit du même coup disqualifiée.

Par contre, lorsque nous abordons la phase de légitimation, la relation avec l'institution exige une autre définition. Si des "mises en scène" ont toujours lieu, nous assistons cette fois, et pour garder le langage du théâtre, à "une générale". L'enjeu, on s'en souvient, est l'obtention de prestations à la fois plus régulières, plus durables et d'une meilleure "image" que les aides et secours de la phase précédente. Or, ici, ce n'est plus avec une poussière d'organismes plus ou moins substituables que le demandeur va devoir traiter. La prestation demandée le place généralement en face d'une organisation des services sociaux plus rigoureuse et plus rigide, allant dans certains cas jusqu'à la coordination des différents organismes qui antérieurement n'agissaient que pour leur compte. Cette fois, c'est à une véritable autorité que s'adressera l'assisté. Laquelle d'ailleurs peut fort bien le sanctionner de manière négative, notamment lorsque des tentatives de contournement ont été déjouées, et, éventuellement, lui faire perdre ainsi le crédit gagné au cours des phases précédentes. En fait, nous avons affaire à un impétrant pour qui la gratification escomptée n'est rien moins qu'un statut social autrement valorisant. Dans ces conditions, c'est un rapport d'allégeance qui tend à apparaître entre le bénéficiaire de ce type de prestation et l'institution de l'Action Sociale entendue génériquement. C'est pourquoi seule une stratégie d'entretien de la dépendance peut se satisfaire d'un tel rapport.

Partant, lorsque nous parlons d'une "carrière dans l'assistance" c'est bien sûr à cet itinéraire théorique que nous nous référons. Dans les faits, c'est-à-dire d'après les itinéraires qu'empruntent réellement les bénéficiaires de l'Action Sociale, il conviendrait de parler avec la marque du pluriel de "carrières" possibles dans l'assistance. Nous nous en doutons, chaque carrière

CONCLUSION

représenterait un assemblage particulier, de la totalité ou d'une partie, des séquences plus haut dégagées. Mieux même, et nous venons de le signaler, certaines de ces carrières réclament ou excluent l'une des stratégies d'utilisation inventoriées. Mais contentons-nous d'enregistrer le fait, sans même chercher à caractériser plus finement ces différentes "carrières" effectives, car ce qu'il nous semblait important d'établir c'était avant tout la possibilité logique d'une carrière dans l'assistance. Nous aurons donc dégagé ses conditions de possibilité comme ses conditions d'exercice, sachant que les itinéraires singuliers suivis par les bénéficiaires réels peuvent emprunter un tout autre chemin que la "voie royale" par nous tracée.

CONCLUSION

3) PLAIDOYER POUR UNE SOCIOLOGIE DE L'ACTION SOCIALE.

Il nous paraît temps, maintenant, de faire quelques suggestions concernant la capacité de la sociologie à faire entrer dans son champ d'investigation les politiques sociales et leurs effets.

D'abord, il est bien certain que si la sociologie doit être convoquée à l'analyse, c'est comme discipline à part entière, comme savoir cumulé, et non comme coloration demi-savante pour des intérêts divers d'ordre idéologique ou politique. Ce qui veut dire en tout premier lieu de ne pas limiter les cadres de l'analyse ou de la compréhension aux impératifs des options idéologiques que l'on rencontre dans le champ de l'Action Sociale. Or, il semble que sur ce point les difficultés aient été, et restent, plus importantes que ne laisse supposer cette pétition de principe. L'Action Sociale aujourd'hui, comme l'avait été hier le travail dans la grande industrie, est au coeur d'un débat d'idées qui confronte sur les plans éthiques et idéologiques des sensibilités et des thèses différentes. Ce sont donc des approches essentiellement socio-politiques qui ont prévalu dans ce domaine. Cela est inévitable et "en soi" nullement préjudiciable. Toutefois, la perspective qui s'est ainsi imposée, a favorisé une tendance, sensible dans la sociologie de l'Action Sociale, à confondre problèmes méthodologiques et problème moral, à glisser d'un point de vue heuristique vers un point de vue normatif.

CONCLUSION

Certes, il y a eu, et y a-t-il encore, une sorte de contentieux entre la discipline et ce domaine du "social". Si ce dernier a parfois été présenté comme l'objet transcendantal de la sociologie, en retour, N. Lefaucheur et F. Bailleau l'ont bien noté dans leur introduction à l'ouvrage collectif intitulé *Lectures sociologiques du travail social* : «*Dans les années 60, le "domaine du social" reste pour la sociologie un champ peu reconnu : à peine exploré et non revendiqué*» (56). Et, ajoutent-ils, «*S'il existait alors une sociologie politique, une sociologie urbaine, une sociologie du travail, une sociologie de l'éducation, et même une sociologie criminelle, il n'y avait pas de sociologie du travail social : le "domaine du social" n'était qu'un "champ d'application" et non une branche de la sociologie*» (57). Il est vrai que le foisonnement de la "recherche contractuelle" des années 70 a favorisé l'avènement attendu. Une "sociologie du travail social ou de l'Action Sociale" avait vu le jour, et de nouveaux sociologues se faisaient connaître pour avoir à cette occasion énoncé et dénoncé le «sens» du travail social. Or ce ne fut là, du moins à notre sens, qu'une maïeutique bien artisanale. Et il faudra attendre les toutes dernières années pour que "travail social" ou "Action Sociale" soient regardés comme des objets "ordinaires" de la sociologie. L'ouvrage pré-cité l'évoque déjà dans son titre.

En effet, pour avoir trop facilement admis que le travail social représentait le maillon faible, et par là même révélateur, de l'organisation politique de la société, la sociologie de l'Action Sociale a plus souvent fait état de ses connivences idéologiques avec les protagonistes du débat (travailleurs sociaux, responsables administratifs et politiques de l'Action Sociale), que de ses connivences épistémologiques avec le reste de la discipline. Non que

(56) F. Bailleau, N. Lefaucheur, V. Peyre et al.; *Lectures sociologiques du travail social*; Op. Cit.; p.16.

(57) Id. p.17.

CONCLUSION

l'expérience ait été improductive. Loin s'en faut, et nous en sommes redevable. Les analyses de l'Action Sociale en termes de contrôle social ou de normalisation, notamment, restent un horizon de référence qui témoigne de la pertinence de la liaison théorique à établir entre la formulation et la mise en oeuvre d'une intention politique, et les effets, susceptibles d'être interprétés dans le cadre de la sociologie, de cette intention. Pour notre part, nous n'avons guère débordé cet horizon qui, au demeurant, constitue avec quelques questions, telles la stratification sociale, la mobilité et la reproduction sociales, etc., les questions incontournables de la théorie sociologique. Cependant, peut-être n'était-ce qu'un péché de jeunesse, ces analyses n'ont pu, par vice de fond, satisfaire pleinement à l'une des exigences fondamentales de la discipline; exigence nettement énoncée par E. Durkheim, selon laquelle : *«Un fait social ne peut être expliqué que par un autre fait social»* (58).

Adoptant régulièrement un point de vue normatif, ces analyses ont contribué à accrédi-ter l'idée que l'Action Sociale n'était que le produit dérivé de l'hypostatique pouvoir du dominant sur le dominé. Or, en focalisant ainsi le principe de l'explication, ce sont plutôt les préjugés, au sens de sociologie de sens commun, de sentiments et représentations idéologiques, qui ont constitué le fait social à l'analyse duquel on entendait procéder. Révélateur de la chose, la réflexion méthodologique s'est souvent cantonnée à une reprise de la méthode archéologique ou généalogique expérimentée par M. Foucault dans ses analyses du «renfermement». Ainsi, avec les mêmes avantages, mais aussi les mêmes inconvénients, la méthode dont M. Foucault avait lui-même envisagé qu'elle *«ne fasse rien d'autre que jouer le rôle d'un instrument qui permette d'articuler, d'une façon un peu moins imprécise que dans le passé, l'analyse des formations sociales et les descriptions épistémologiques»* (59), a permis d'ériger

(58) E. Durkheim; *Les règles de la méthode sociologique*; PUF; Coll. Quadrige; 1981; p.143.

(59) M. Foucault; *L'archéologie du savoir*; Gallimard; 1969; pp.270-271.

CONCLUSION

quelques principes d'inspiration philosophique (60) en "faits sociaux" dont la fécondité explicative a pu être rapportée au seul domaine d'une idéologie du moment, celle des "sixties" selon L. Ferry et A. Renaut (61). M. Gauchet, G. Swain, Ph. Raynaud, par exemple, l'ont établi à propos de la naissance de la psychiatrie moderne et de l'éducation spécialisée, il faut en fait renverser la problématique foucauldienne de l'exclusion, renouer avec la problématique toquevillienne de la société démocratique, pour restituer au fait asilaire ou institutionnel sa fonction socialisatrice, celle de l'intégration de ceux qu'ils nomment les "infirmes du signe", c'est-à-dire : *«Des "exclus", non pas au sens où la société les ségrégerait nécessairement, mais au sens où ils sont symboliquement réputés exclus de l'humain de par leur impuissance à la réciprocité»* (62). Or, c'est à l'élargissement au domaine de la politique sociale (politique familiale, enfance inadaptée, logement social, etc.) de ce qui avait prévalu dans celui de la psychiatrie et de l'éducation spécialisée d'abord, pénitentiaire ensuite, que s'est consacrée une bonne part de la sociologie de l'Action Sociale.

C'est donc d'abord à la validité de l'impératif disciplinaire que nous en appelons pour souhaiter le développement d'une sociologie de l'Action Sociale. Ensuite, quelques idées directrices nous semblent devoir être retenues pour favoriser ce développement.

(60) Plus précisément heideggeriano-nietzschéens selon la formule adoptée par L. Ferry et A. Renaut à la suite des déclarations de M. Foucault soi-même. Ils consistent pour l'essentiel à situer le propre de la raison moderne dans son incapacité à penser la différence (ou l'altérité) et dans sa propension à la refouler. L. Ferry et A. Renaut; *La pensée 68, essai sur l'anti-humanisme contemporain*; Gallimard; 1985; p.130.

(61) L. Ferry et A. Renaut; *Op. Cit.*

(62) G. Swain; *"Une logique de l'inclusion; les infirmes du signe"*; *Esprit* N°5/1982; p.62. Cf. également; M. Gauchet et G. Swain; *La pratique de l'esprit humain, L'institution asilaire et la révolution démocratique*; Gallimard; 1980, G. Swain; *Le sujet de la folie*; Privat; 1978, Ph. Raynaud; *"L'éducation spécialisée en France; 1882-1982"*; *Esprit* 5/1982.

CONCLUSION

En tout premier lieu, comme l'ont entrepris M. Gauchet et Gl. Swain dans le domaine de la santé mentale, il convient, pour plagier une formule célèbre, de remettre sur ses pieds la représentation des fonctions des institutions de l'Action Sociale. L'histoire des institutions de l'Action Sociale témoigne, pour l'essentiel, non d'une logique de l'exclusion sociale, mais à l'inverse, d'une logique de l'inclusion.

Nous en voulons encore pour preuve, l'impasse dans laquelle se sont retrouvées les différentes tentatives faites pour saisir la fameuse logique de l'exclusion. Ainsi, dans un numéro spécial consacré à "L'exclusion sociale", la revue *Droit social* entendait en 1974 appréhender dans la France de l'époque le phénomène lui-même, objet, précisait J. M. Belorgey dans sa présentation, *«du scandale et du désarroi»*. Pour ce faire, la plupart des articles de ce numéro spécial allaient tenter une définition de l'exclusion qui pouvait se ramener à une précision de la situation d'individus, de familles ou de groupes, dans leurs rapports aux institutions sociales, particulièrement, la famille, la santé, l'enseignement, la Justice, la ville. Comme l'énonçait encore la présentation de J.M. Belorgey, *«Les exclus seraient alors les isolés, les vieillards, les orphelins, les enfants illégitimes, les chômeurs, les malades de longue durée, les malades mentaux et handicapés physiques, les délinquants, les illettrés, les habitants des bidonvilles et des taudis surpeuplés ou, pourquoi pas, des périphéries urbaines»* (63). Bien que tous les auteurs s'accordassent pour n'y point voir là la définition "scientifique" du phénomène, elle semblait suffisamment descriptive pour autoriser la mise à jour des mécanismes producteurs, et, bientôt, les comptes devenus légendaires de R. Lenoir : *«un français sur dix si on se limite à l'inadaptation sociale, et un sur cinq si on y ajoute la*

(63) J.M. Belorgey; Introduction au numéro spécial "L'exclusion sociale"; *Droit social* N°11; Nov. 1974; p.3.

CONCLUSION

débilité physique ou mentale» (64). Mais ce qui était surtout remarquable, c'était la manière dont les différentes causes du phénomène ainsi saisies recevaient, dans la deuxième partie du numéro, leur traitement correctif sous l'intitulé les "politiques" (politique du logement, de l'éducation spécialisée, de la santé mentale et de l'Action Sociale). Et même lorsque E. Alfandari faisait cette "constatation paradoxale", **«Les assistés, qui demeurent des exclus quoiqu'assistés, risquent de se voir enfoncer dans l'exclusion parce qu'assistés. Par un phénomène d'interréaction, le remède redevient cause»** (65), c'était à une politique publique de protection et d'aide sociales rénovée qu'il en appelait pour faire cesser le mal. D'un mot, c'était donc de manière symptomatique que la question de l'exclusion sociale traitée par la revue, l'était comme un défaut d'intégration imputable, parfois aux moeurs et aux mentalités, mais toujours aux politiques publiques.

Le symptôme, ici encore, est le fond idéologique commun à partir duquel la société démocratique est amenée à concevoir l'altérité sur la base d'une égalité fondamentale. C'est bien parce que l'Autre participe du Même, comme l'enseignait déjà Platon, qu'il y a scandale à ce que l'altérité soit pensée absolument, car c'est à sa propre négation que cela conduit. Mais c'est à Tocqueville que l'on doit la réflexion la plus élaborée sur ce point.

Pour dire vite, devenue empathique l'humanité exige l'obligation morale, à peine de sombrer dans un nihilisme forcené. Pratiquée par la société cette philosophie de l'Homme requiert des institutions *ad hoc* : les institutions démocratiques. L'Action Sociale en est l'une d'elles. Tel est le sens de la réflexion de Tocqueville pour qui : **«Il est évident que [les] obligations mutuelles ne naissent**

(64) R. Lenoir; *Les exclus; Seuil; Coll. Points Actuels; 1974; p.9.*

(65) E. Alfandari; *"L'aide sociale et l'exclusion; paradoxes et espérances"; Op. Cit.; p.93.*

CONCLUSION

pas du droit naturel, mais du droit politique, et que la société obtenait plus que l'humanité seule n'eût pu faire (66). «Il existe en effet, remarquait-il encore, *parmi tous les citoyens d'une démocratie, une convention (...); tous se sentent sujets à la même faiblesse et aux mêmes dangers, et leur intérêt, aussi bien que leur sympathie, leur fait une loi de se prêter au besoin une mutuelle assistance*» (67). Or, ce qui vaut sur le plan des mœurs n'est pas transposable, tel quel, sur le plan politique. L'analyse de Tocqueville a la finesse de dégager les conséquences du caractère contradictoire de l'égalité dans la société. Chacun y étant *«tout à la fois indépendant et faible»* (68), le secours ne peut venir d'un *alter ego* également débile et impuissant. C'est donc vers l'Etat démocratique et bureaucratique que le citoyen se tourne. L'aide et l'assistance ne peuvent qu'être affaire de politique publique de l'Etat. Lue ainsi, l'analyse tocquevillienne fait état d'une puissance d'anticipation sur le mouvement historique de l'institutionnalisation de l'Action Sociale sous sa forme d'Etat-providence. Mais plus encore, elle en livre le fondement théorique puisqu'elle lie étroitement l'institution à l'essence de la société démocratique, comme modalité d'intégration sociale.

En somme, l'analyse tocquevillienne rend compte de la confusion idéologique qui a affecté la compréhension de l'Action Sociale. L'égalité politique appelle l'Action Sociale comme puissance d'intégration sociale. Mais comme elle n'agit qu'auprès de ceux dont l'inégalité sociale est devenue patente, le sentiment démocratique, peut-être surpris par sa propre impuissance historico-politique, a confondu l'objet de l'intervention et le produit de l'intervention. Cependant, conformément à ses inclinations, c'est vers l'Etat qu'il

(66) A, de Tocqueville; *De la démocratie en Amérique II*; R, Laffont; Coll. Bouquins; 1986; p.540.

(67) Id, p.548.

(68) Id, p.631.

CONCLUSION

s'est retourné, et parfois s'en est pris. Dans ces conditions, comme l'a écrit Gl. Swain, «*On voit pourquoi la tant fameuse et fastidieuse «exclusion» est vouée pour ainsi dire structurellement à s'accréditer comme le mythe d'un monde démocratique : c'est qu'elle est ce que le processus social vise centralement et par excellence à réduire (...), l'indéfini reproche qu'un univers de l'inclusion est condamné à s'adresser à lui-même*» (69).

Il convient donc, nous paraît-il, de restituer à l'Action Sociale sa dimension fondamentale d'inclusion du citoyen démocratique, toujours au sens toquevillien, dans sa société. Dès lors, il n'est plus besoin d'intenter un procès à l'Action Sociale, son analyse n'exige plus l'adoption d'une méthode cathartique et son sens n'a pas le statut du refoulé d'une société en quête d'un supplément d'âme. C'est plutôt à l'analyse des procédures et des effets de cette modalité d'intégration dans la société démocratique que doit se consacrer la recherche sociologique. Ce qui ne préjuge nullement de pouvoir rencontrer, comme tendent à le montrer certains travaux, des "effets pervers" de type ségrégationniste. Mais ce qui n'interdit pas non plus de pouvoir penser les effets de l'Action Sociale en termes d'intégration effective, d'adaptation des individus concernés à leur cadre social. Bref, il importe que l'analyse sociologique se départisse de ses "préjugés démocratiques" pour s'en tenir au fait social fondamental de la société démocratique.

(69) Gl. Swain; "Une logique de l'inclusion..."; art. Cit.; p.75.

GLOSSAIRE (*)

ADULTES HANDICAPES : Personnes dont les capacités physiques ou mentales présentent un taux d'incapacité d'au moins 80%, et qui bénéficient à ce titre d'avantages sociaux. Notamment l'Allocation aux Adultes Handicapés, versée par les Caisses d'Allocations familiales.

AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : Qualité d'une personne qui ayant satisfait à certaines obligations, notamment de cotisations, se trouve garantie par l'un des régimes de sécurité sociale contre certains risques. Le régime général prévoit l'affiliation de tous les ressortissants, soumis à la législation de sécurité sociale, par leur rattachement à la Caisse primaire d'assurances maladie de leur résidence.

Ce glossaire a été principalement établi à partir des ouvrages de :
- E. Alfordari; *Aide sociale, action sociale*; Paris; Dalloz; 1977;
- P. & R. Beau; *Lexique de la protection sociale*; Paris; Dalloz; 1986
- A. Thévenet; *L'Aide sociale aujourd'hui*; Paris; Ed. E.S.F.; 1984.

AIDE FAMILIALE : Travailleur Social agréé par les Caisses d'assurances maladie et les Caisses d'allocations familiales et dont la mission est d'aider les femmes ayant au moins un enfant en bas âge, en cas de maladie ou d'accouchement. Synonyme de "Travailleuse familiale".

AIDE HOSPITALIERE : Prise en charge totale ou partielle par un organisme d'Assurance maladie des frais d'hospitalisation d'un assuré ou d'un ayant droit.

AIDE JUDICIAIRE : Permet de garantir les droits en justice d'un plaideur aux ressources modestes. Celui-ci peut bénéficier du concours gratuit d'avocats ou d'officiers ministériels, et de l'avance par l'Etat des frais engendrés par une instruction. Cette aide est accordée devant les juridictions civiles, pénales (pour la seule partie civile) et administratives.

AIDE MEDICALE : Service public départemental assurant la prise en charge des soins que nécessite l'état de santé de toute personne impécunieuse résidant en France. Cette prise en charge se fait soit dans un établissement hospitalier, soit à domicile selon les principes du libre choix du médecin (inscrit sur liste départementale) et de la couverture directe des soins sans avance de la part du malade.

AIDE MENAGERE : 1) Services ménagers accordés aux personnes âgées qui en ont besoin pour leur vie quotidienne. L'aide ménagère est octroyée sans condition de santé définie dans le cadre de l'aide sociale. Une réforme de 1977 lui assigne pour but le maintien à domicile, le plus longtemps possible, des personnes âgées.

2) Personne salariée d'un organisme social assurant des travaux ménagers dans un foyer ou au domicile des personnes âgées.

AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT - A.P.L. : Prestation résultant d'une importante réforme décidée par la Loi du 3/1/1977. Elle a pour objet de faciliter l'accession à la propriété des plus démunis, de promouvoir la qualité des logements et de réhabiliter l'habitat ancien. Doit, à terme, se substituer aux différentes allocations de logement.

AIDE SOCIALE (stricto sensu) : Regroupe différentes formes d'assistance aux personnes démunies de ressources pour faire face, par elles-mêmes, à certains besoins non couverts par les régimes de Sécurité sociale. L'aide sociale est essentiellement constituée de l'aide médicale, de l'aide aux personnes âgées, de l'aide aux personnes handicapées, de l'aide à l'hébergement et à la réadaptation sociale, et surtout, de l'Aide Sociale à l'Enfance. Depuis 1983, l'aide sociale est essentiellement à la charge des départements.

AIDE SOCIALE A L'ENFANCE - A.S.E. : Système de protection de l'enfant contre les carences et les dangers de toutes sortes qui le menacent. Le Code de la Famille et de l'Aide sociale distingue les enfants surveillés, les enfants secourus, les enfants recueillis temporairement, les enfants en garde, placés sous la protection du service de l'A.S.E. d'une part, et les pupilles de l'Etat placés sous sa tutelle d'autre part. L'Aide sociale à l'enfance se fait sous forme d'actions de prévention, d'assistance éducative et psychologique, d'attribution d'une allocation mensuelle, afin de permettre aux familles d'assurer à l'enfant la santé, la sécurité et l'éducation.

ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPES- A.H. ou A.A.H. - Prestation créée en 1975 pour donner aux adultes handicapés un minimum de ressources devant leur permettre d'avoir une vie plus autonome. Elle concerne les personnes handicapées de plus de vingt ans admettant un taux d'incapacité permanente d'au moins 80%. Allocation versée

GLOSSAIRE

mensuellement par les Caisses d'Allocations familiales. [Cf. C. O. T. O. R. E. F. J]

ALLOCATION D'EDUCATION SPECIALE- A.E.S. : Instaurée par la Loi d'orientation de juin 1975. Elle remplace l'allocation d'éducation spécialisée et l'allocation des mineurs handicapés. Allocation versée sans condition de ressources aux familles qui ont à charge un enfant handicapé de moins de vingt ans. Attribuée par la Commission Départementale de l'Education Spéciale (C.D.E.S.), elle est payée par les Caisses d'Allocations familiales. [Cf. C.D.E.S.]

ALLOCATION AU JEUNE ENFANT - A.J.E. : L'A.J.E. remplace les allocations pré et postnatales et se substitue au complément familial lorsqu'il était dû au titre d'enfants de moins de trois ans. Elle est versée sans condition de ressources pendant la grossesse et jusqu'au troisième mois après la naissance, et, lorsque les ressources de la personne qui en a la charge n'excèdent pas un certain plafond, jusqu'à ce que l'enfant atteigne 3 ans. Elle est versée autant de fois qu'il y a d'enfants qui répondent aux conditions d'attribution.

ALLOCATION DE PARENT ISOLE - A.P.I. : Prestation destinée à garantir provisoirement un revenu familial minimum à toute personne qui, par suite de veuvage, de séparation ou d'abandon, se trouve subitement seule pour assumer la charge d'un ou plusieurs enfants. Cette prestation est également accordée aux femmes qui, bien que n'ayant pas encore d'enfant à charge, se trouvent en état de grossesse. L'allocation est versée au maximum pendant 12 mois. Toutefois, pour les personnes ayant des jeunes enfants à leur charge, cette durée peut être prolongée jusqu'à ce que le dernier enfant ait atteint l'âge de 3 ans.

A. E. M. O. - ASSISTANCE EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT :

Ensemble de mesures préventives et éducatives se déroulant dans l'environnement habituel de l'enfant en danger, et auxquelles sont associés le Juge des enfants et le service de l'Aide sociale à l'enfance. Introduite dans le Décret-loi du 30/10/1935, l'assistance éducative vise non à supprimer ou restreindre l'exercice de la puissance parentale, mais d'en faire surveiller l'exercice par les services sociaux.

ASSISTANT(E) SOCIAL(E) - A. S. :

Personne dont la tâche est de dépister les causes qui compromettent l'équilibre physique, mental ou social d'un individu, d'une famille ou d'un groupe, de rechercher toute mesure susceptible d'y remédier et de la mener à bien. Elle assure également une fonction de conseil auprès des services sociaux. Elle peut exercer ses fonctions dans un service public ou privé. Sa formation comporte trois années d'étude, et est sanctionnée par un diplôme d'Etat.

A. P. A. S. E. - ASSOCIATION POUR L'ACTION SOCIALE ET

EDUCATIVE : Organisme rennais assurant la tutelle aux prestations sociales, et financé par la DDASS.

A. S. S. E. D. I. C. - ASSOCIATIONS POUR L'EMPLOI DANS

L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE : Associations chargées de l'application de la convention d'assurance chômage en vigueur. Les ASSEDI ont pour mission de recueillir l'affiliation de tous les employeurs; de recouvrer les ressources de cette assurance (cotisations patronales et salariales, et le cas échéant, de la contribution de solidarité, etc); de verser les prestations non seulement de l'assurance chômage proprement dite, mais aussi celles du régime de solidarité.

ASSURANCES SOCIALES : On désigne par ce terme le regroupement de certains risques couverts par les différents régimes de sécurité sociale. Il s'agit des risques de maladie, invalidité, vieillesse, veuvage, décès, charge de maternité et de famille. Ceux-ci sont répartis en trois «branches» gérées chacune par une caisse nationale pour le compte du régime général des salariés. Les risques maladie, maternité, invalidité, veuvage, décès sont gérés par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (C.N.A.M.T.S.). Le risque vieillesse est géré par la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (C.N.A.V.T.S.). Le risque familial est géré par la Caisse nationale des allocations familiales (C.N.A.F.).

ATELIER PROTEGE : Etablissement social d'accueil et de traitement des adultes handicapés ayant une incapacité de travail supérieure au tiers de celle d'un travailleur valide. Ces adultes handicapés y sont orientés par les C.O.T.O.R.E.P. (Cf. plus bas). Ils sont affectés à des travaux à la fois thérapeutiques et productifs leur assurant une rémunération au moins égale à 90% du S.M.I.C. Ils ont la qualité de travailleurs salariés au regard de la législation du travail et de celle de la sécurité sociale.

AYANT DROIT (stricto sensu) : L'ayant droit est la personne qui peut bénéficier des prestations de sécurité sociale, non à titre personnel mais du fait de ses liens avec l'assuré. Sont donc ayants droit à ce titre : * le conjoint de l'assuré social, sans activité professionnelle, légitime ou séparé, divorcé ou veuf (une prolongation de droit est accordée pendant les douze mois suivant l'événement); * le (la) concubin(ne), qui en droit de sécurité sociale est assimilé(e) au conjoint; * les enfants âgés de moins de seize ans et non salariés. Des dérogations existent pour les apprentis de seize à dix-huit ans, les étudiants jusqu'à dix-neuf ans, etc. * les

ascendants, descendants, alliés et collatéraux (au sens de l'article 285 du Code de la sécurité sociale); * les appelés du contingent.

BENEFICIAIRE (stricto sensu) : Au sens de la Sécurité sociale, le bénéficiaire est la personne qui, à un titre ou à un autre (conjoint, enfants, ascendants, etc.), a droit à une prestation sociale.

BONS VACANCES : Aide financière accordée par les Caisses d'Allocations familiales aux familles allocataires disposant de revenus modestes pour leur permettre d'envoyer leurs enfants en vacances. La formule a été élargie aux salariés, à faibles ressources, avec le système des chèques vacances.

B. A. S. - BUREAU D'AIDE SOCIALE : Fusion des anciens bureau de bienfaisance, créé sous la Révolution, et bureau d'assistance, créé par la Loi du 15/7/1893. Le Bureau d'aide sociale est un établissement public communal ou intercommunal ayant une double mission d'instruction des demandes d'admission aux différentes formes d'aide sociale et de distribution de secours en nature ou en espèces aux indigents ou personnes en difficultés permanentes ou momentanées. Il participe également à la création de services à caractère social (crèches, dispensaires, service d'aide ménagère, etc.). Il est maintenant remplacé par le Centre Communal d'Action Sociale dont les attributions sont semblables sous réserve des dispositions réglementaires d'application. [Cf. C. C. A. S.]

C. A. F. - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : Organisme de droit privé chargé d'un service public. Il existe 115 caisses en France. Elles versent les prestations familiales légales et exercent une action sanitaire et sociale à l'intérieur d'une circonscription territoriale donnée et dans le cadre d'un programme type visant différents secteurs d'intervention possibles.

C. N. A. F. - CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS

FAMILIALES : Etablissement public national à caractère administratif jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière des régimes de prestations familiales. Elle assure le financement des Caisses d'Allocations familiales grâce aux ressources transmises par l'A.C.O.S.S. (Agence centrale des organismes de sécurité sociale) qui, elle-même gère les fonds collectés par les U.R.S.S.A.F. (Unions pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale). Elle gère trois fonds correspondant aux prestations familiales proprement dites, aux frais de gestion des organismes et à l'Action sociale. Par la coordination de l'action des Caisses d'Allocations familiales, elle impulse les politiques nationales et joue un rôle consultatif auprès du ministre ayant la tutelle de la Sécurité sociale.

C. P. A. M. - CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE :

Dans le cadre du régime général de sécurité sociale, Caisse qui assure dans sa circonscription (souvent un département) l'immatriculation des assurés sociaux, l'accueil et l'information des prestataires, le service des prestations dues au titre des assurances maladie, maternité, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles. Elle exerce aussi une action sanitaire et sociale dans le cadre des programmes définis par le ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale, après avis de la Caisse Nationale.

C. A. T. - CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL : Etablissement d'accueil et de traitement des adultes handicapés dont la capacité de travail ne dépasse pas le tiers de celle d'un travailleur valide. Les adultes y sont orientés par les C.O.T.O.R.E.P. en vue d'une adaptation socio-professionnelle progressive. Toutefois, l'article 167 du Code de la Famille et de l'aide sociale qui régit les C.A.T. met davantage l'accent sur l'accueil, le soutien médico-social et éducatif, l'épanouissement personnel que sur le travail. Les C.A.T. assurent

leur équilibre financier au moyen d'un prix de journée alloué par l'Aide sociale à la charge de l'Etat.

C. C. A. S. - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : Nouvelle dénomination des Bureaux d'aide sociale (B.A.S.). Ils exercent également une action de prévention, d'animation et de développement social en liaison avec les services publics et les institutions privées. [Cf. B.A.S.]

COMMISSION D'ADMISSION A L'AIDE SOCIALE : Organisme siégeant mensuellement au niveau du canton pour délibérer sur les demandes d'admission à l'Aide sociale. La commission d'admission est compétente, non seulement pour admettre une personne au bénéfice de l'Aide sociale, mais aussi pour lui retirer ce bénéfice après une procédure de révision ou pour décider du principe de récupération. Ses décisions sont susceptibles d'un recours devant la Commission départementale d'admission à l'aide sociale présidée par le président du Tribunal de Grande Instance.

C. D. E. S. - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION SPECIALE : Organisme de diagnostic, d'orientation et de prise en charge des enfants et adolescents handicapés (jusqu'à 20 ans). C'est la pièce "maîtresse" du système de «l'Enfance inadaptée». Cette commission comprend notamment des représentants des associations de parents d'élèves et des associations des familles d'enfants handicapés. Ses pouvoirs portent sur le placement dans les établissements et les décisions de prise en charge par les Caisses d'assurance maladie, d'allocations familiales ou les Commissions d'Aide sociale.

C. O. T. O. R. E. P. - COMMISSION TECHNIQUE D'ORIENTATION ET DE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL : Organisme départemental chargé de diagnostiquer l'aptitude au travail des adultes handicapés

GLOSSAIRE

et de se prononcer sur leur orientation et leur reclassement professionnels. La commission apprécie le taux d'invalidité de ces adultes et détermine si leur état justifie l'attribution d'une Allocation aux Adultes Handicapés, d'une allocation logement. Elle se prononce encore sur l'orientation et l'admission dans des établissements spécialisés (Ateliers protégés ou Centres d'aide par le travail). La C.O.T.O.R.E.P. a donc pouvoir de décision dans les mêmes conditions que la C.D.E.S. mais c'est la personne handicapée et non la famille qui est l'objet de la décision.

CURATELLE : Régime de protection prévu par la loi pour un malade mental dont l'altération durable des facultés nécessite une assistance dans les actes de la vie civile, sans le mettre dans l'incapacité d'agir lui-même.

DELEGUE A LA TUTELLE : Personne nommée par les autorités ayant prononcé une mesure de tutelle aux prestations sociales (Cf. infra), pour appliquer cette tutelle. Elle doit posséder un certificat national de compétence et être habilitée par le Directeur départemental des Affaires sanitaires et sociales.

D. D. A. S. S. - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES : La décentralisation sur le département de certaines compétences autrefois attribuées à l'Etat, et le regroupement sous une responsabilité unique du secteur sanitaire et du secteur social ont eu comme effet de dédoubler les directions départementales sanitaires et sociales. L'une est sous l'autorité du représentant de l'Etat dans le département (préfet-commissaire de la République), l'autre, sous celle du président du Conseil Général. A la tête de chaque D.D.A.S.S. le directeur départemental dispose d'un corps d'inspecteurs des affaires sanitaires et sociales, de médecins-inspecteurs de la santé, du service social départemental composé d'assistants sociaux polyvalents de secteur ainsi que d'assistants

GLOSSAIRE

sociaux spécialisés, d'ingénieurs de génie sanitaire, de personnel technique : éducateurs, psychologues, infirmières, etc. La D.D.A.S.S assure également la tutelle et le contrôle des établissements publics ou privés recevant un prix de journée, et l'ensemble des actions sanitaires sur le département (surveillance de l'environnement, hygiène de l'eau, lutte contre les pollutions, prophylaxie des maladies, vaccinations, etc.)

EDUCATEUR DE L'EDUCATION SURVEILLEE : Fonctionnaire du ministère de la Justice chargé de la rééducation des mineurs délinquants ou en danger. Il exerce soit en établissement, soit en milieu ouvert.

EDUCATEUR SPECIALISE : Technicien des relations humaines chargé, en établissement ou en milieu ouvert, de l'observation, de l'éducation ou de la rééducation d'enfants et d'adolescents inadaptés, en vue de leur faire acquérir leur propre autonomie.

ENFANT A CHARGE : En matière de Sécurité sociale, la définition de l'enfant à charge exclut toute notion de lien juridique unissant l'enfant et l'assuré. Sont donc concernés : les enfants légitimes, les enfants naturels, les enfants adoptifs, les pupilles de la Nation dont l'assuré est tuteur, les enfants recueillis à titre définitif, le conjoint de l'enfant à condition qu'il remplisse certaines conditions. D'autres cas particuliers sont prévus par la Sécurité sociale (enfant de 16 à 18 ans en apprentissage, poursuivant des études, enfant de troupe, etc.).

ENQUETE SOCIALE : Procédure obligatoire assurée par les services sociaux des Caisses de Sécurité sociale en vue d'octroyer aux assurés sociaux ou aux familles des secours financiers.

GLOSSAIRE

HANDICAP : En matière d'Aide sociale et de Sécurité sociale, des premières dispositions légales en faveur des diminués physiques qui concernaient les victimes de la guerre 14-18, à la Loi d'orientation du 30 juin 1975, le handicap se définit comme une situation de désavantage, notamment dans la relation avec autrui. La législation actuellement en vigueur a posé en principe que la prévention et le dépistage des handicaps ainsi que l'aide aux handicapés étaient une «priorité nationale». Les mesures prises concernent soit les "handicapés mineurs" (éducation, orientation professionnelle, soins, etc.), soit les "handicapés adultes" (emploi, garantie de ressources minimales, etc.). Enfin, la Loi définit comme un droit fondamental l'intégration sociale des handicapés.

INCAPACITE : Dans le langage de la Sécurité sociale, situation d'une personne qui, à la suite d'un accident ou d'une maladie, a perdu tout ou partie de la plénitude de ses possibilités professionnelles pour des raisons physiques ou mentales.

INVALIDE : Pour la Sécurité sociale, personne atteinte d'une incapacité de travail partielle ou totale de caractère durable susceptible de recevoir une pension d'invalidité. Pour la détermination de leur pension la Sécurité sociale classe les invalides en : * invalides de première catégorie, c'est-à-dire capables d'exercer une activité rémunérée; * invalides de deuxième catégorie, c'est-à-dire absolument incapables d'exercer une profession quelconque; * invalides de troisième catégorie, c'est-à-dire qui étant incapables d'exercer une profession, doivent en outre recevoir l'assistance d'une tierce personne pour effectuer leurs activités ordinaires.

I. R. M. - INTERVENTION REGULIERE MENSUELLE : Aide versée par le C.C.A.S. sous conditions de ressources. Elle vise la garantie d'un revenu minimal. Son calcul se fait en fonction des

ressources du demandeur, du coût de son logement (d'où la différence été/hiver du montant), et du nombre de personnes à charge.

PRESTATION FACULTATIVE : prestation accordée à un assuré ou un allocataire, en sus des prestations légales, par un organisme de protection sociale, pour l'aider à couvrir des dépenses laissées à sa charge, par un état de maladie, de grossesse, de maternité, d'invalidité, d'absence de ressources, etc. Les conditions d'attribution sont généralement liées au niveau des ressources de l'assuré ou de l'allocataire. Cette prestation n'est octroyée que par décision individuelle. Elle est facultative pour les organismes de protection sociale, et n'a pour but que de compenser la rigidité ou les lacunes des prestations légales.

PRESTATION LEGALE : Prestation à laquelle peut prétendre l'allocataire, l'assuré ou ses ayants droit qui remplissent certaines conditions définies par la loi ou le règlement, et dont le versement s'impose dès lors aux organismes de protection et d'aide sociales.

PRESTATION SOCIALE : Expression très générale désignant l'ensemble des prestations fournies par un système de sécurité sociale.

P. M. I. - PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE : Action médicale destinée à prévenir les anomalies ou infirmités menaçant l'enfant dès avant sa conception et jusqu'à l'âge de 6 ans. Elle est confiée à un service spécialisé de la D.D.A.S.S. comprenant un personnel médical, para-médical et spécialisé compétent. Cette action médico-sociale comporte la protection préconceptionnelle, la protection prénatale et postnatale, l'agrément et le contrôle des assistantes maternelles, la prise en charge de la planification familiale, l'agrément et la surveillance des établissements de la petite enfance (crèches, jardins d'enfants, etc.).

S. E. A. - SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (Association départementale) : Forme d'association sous laquelle l'initiative privée crée, organise et gère des établissements de l'enfance inadaptée ou des actions de prévention de la délinquance. La plupart des associations de ce type sont regroupées au sein de grandes fédérations comme l'U.N.I.O.P.S.S. (Union nationale interfédérale des Organismes privés sanitaires et sociaux).

TRAVAILLEUR SOCIAL : Terme générique désignant les personnes spécialisées dans les questions sociales et les relations entre individus. Elles peuvent exercer leurs fonctions auprès d'un individu, d'un groupe ou d'une communauté, au service d'une institution publique ou privée.

TRAVAILLEUSE FAMILIALE : Employée par un organisme de sécurité sociale, une association ou une collectivité (commune ou service social d'entreprise), la travailleuse familiale aide la mère de famille malade ou enceinte. Se distingue de l'Aide ménagère en ce qu'en plus des tâches de la vie familiale elle aide à l'éducation des enfants.

TUTELLE AUX PRESTATIONS SOCIALES : Créée par la Loi du 18/10/1966, sur le modèle de la tutelle aux prestations familiales qu'elle absorbe désormais. La tutelle aux prestations familiales était envisagée dans l'intérêt de l'enfant lorsque les prestations étaient détournées de leur objectif. Le Juge des enfants était compétent pour retirer la qualité attributaire à l'allocataire et décider le versement des prestations à un tiers. Avec la tutelle aux prestations sociales le champ des prestations s'est élargi. Il comprend non seulement toutes les prestations familiales, mais aussi les prestations d'aide sociale servies à des enfants ou pour des enfants (secours à l'enfance, aide à la famille), et, enfin, les bourses

GLOSSAIRE

d'étude. Mieux, en son article 1 la Loi de 1966 vise encore toutes les prestations versées pour des adultes et ayant un caractère d'assistance. Donc les prestations qui relèvent du régime d'Aide sociale ou de la Sécurité sociale (allocations du Fonds national de solidarité, prestations de vieillesse non contributives, etc.). Désigné en justice, le tuteur a charge d'utiliser les prestations au profit du bénéficiaire et d'assurer auprès du père ou de la mère de famille une action éducative, généralement budgétaire. Sa gestion est contrôlée par le directeur de la D.D.A.S.S.

BIBLIOGRAPHIE

- ABALLEA (F.) et GLOGOWSKI (A.);** "Les familles de «l'Assistance»" (1) et (2); *Recherche Sociale* N° 87 & 88; FORS; 1983.
- ALFANDARI (E.);** *Aide sociale, action sociale*; Paris; Dalloz; 2^e Ed.; 1977.
- ; "Le rôle de la faute dans le droit français de la Sécurité Sociale"; *Revue trimestrielle de droit sanitaire et social*; 1/1971.
- ; "L'aide sociale et l'exclusion : paradoxes et espérances"; *Droit Social*; N°11/1974.
- ALTHUSSER (L.);** *Pour Marx*; Paris; F. Maspéro; 1965.
- A.N.A.S.S.** [Association Nationale des Assistants de Service Social]; XXXV^e Congrès; Marseille 1980; *Travail social, contrôle social?*; Paris; Les éditions ESF; 1981.
- ARIES (Ph.);** "La mort inversée : le changement des attitudes devant la mort dans les sociétés occidentales"; *Archives Européennes de Sociologie*; N°2; 1967.

BIBLIOGRAPHIE

- ARISTOTE; *Ethique à Nicomaque*; trad. Franç. J. Tricot; Paris; Librairie Philosophique J. Vrin; 1983.
- ARMAGNAC (M.); "La tutelle aux prestations, des choix à définir"; *Actualités Sociales Hebdomadaires*; N°1408; 22 juin 1984.
- ARON (R.); *La lutte des classes, nouvelles leçons sur les sociétés industrielles*; Paris; Gallimard; 1964.
- ; "La classe comme représentation et comme volonté"; *Cahiers Internationaux de Sociologie*; Vol. XXXVIII; 1965.
- ; *Les étapes de la pensée sociologique*; Paris; Gallimard; 1967.
- BAILLEAU (F.); "Contrôle social...travail social"; *La Marge*; N°62; 1984.
- BAREL (Y.); *La marginalité sociale*; Paris; PUF; Coll. "la politique éclatée"; 1982.
- BAUDELOT (Ch.) et ESTABLET (R.); *L'école capitaliste en France*; Paris; F. Maspéro; 1971.
- BAUDELOT (Ch.), ESTABLET (R.), MALEMORT (J.); *La petite bourgeoisie en France*; Paris; F. Maspéro; 1974.
- BECKER (H.S.); *Outsiders*; The Free Press of Glencoe (1963); trad. franç. éd. A. M. Métaillié; 1985.
- BELORGEY (J.M.); "Introduction" au numéro spécial : "L'exclusion sociale"; *Droit Social*; N°11; Nov. 1974.
- BERLOT (L.); *Le bazar de la solidarité*; Paris, J.C. Lattès; 1985.
- BERTAUX (D.); *Histoires de vies ou récits de pratiques? Méthodologie de l'approche biographique en sociologie*; Paris; CORDES; 1976.
- ; "L'approche biographique, sa validité méthodologique, ses potentialités"; *Cahiers Internationaux de Sociologie*; LXIX; 1980.
- B.I.P.E. & C.N.A.F.; "Le coût de l'enfant et consommation familiale"; *Etudes CAF*; N°19; 1977.
- BLANCHET (A.) et al.; *L'entretien dans les sciences sociales*; Paris; Dunod; 1985.
- BLUM (R.); *Soziologische Konzepte der Sozialarbeit*; Ed. Caritas; Luzern; Suisse. Trad. Franç. Editions du Centurion; 1970.

BIBLIOGRAPHIE

- BOBROFF (J.) et LUCCIONI (M.); *La clientèle du travail social : Assistés marginaux ou travailleurs à intégrer ?*; Paris; Les éditions ESF; Coll. "pratiques sociales"; 1975.
- BOISARD (P.); "La réduction de la durée du travail dans les entreprises. Processus et enjeux"; *Centre de Recherches en Sciences Sociales du Travail*; 1982.
- ; et VENNAT-DEBAYE (M.M.); "Les salariés et le temps"; Centre d'Etudes de l'Emploi; *Bulletin d'information*; N°56; juin 1982.
- BOU (F.); *Les sondages peuvent-ils se tromper?*; Paris; Calmann-Lévy; 1974.
- BOUDON (R.); *Les méthodes en sociologie*; Paris; PUF; Coll. Que sais-je?; 1969.
- ; *Effets pervers et ordre social*; Paris ; PUF; Coll."sociologies"; 1977.
- ; *La logique du social*; Paris; Hachette; 1979.
- ; *La place du désordre*; Paris; PUF; Coll."sociologies"; 1984.
- [entretien avec]; "L'individualisme en sociologie"; *Esprit*; N°11; 1985.
- ; "Sociologie -A. Les développements"; *Encyclopædia Universalis*; 1985.
- ; et BOURRICAUD (F.); *Dictionnaire critique de la sociologie*; Paris; PUF; 1982.
- BOUGET (D.); *Fauvreté et aide sociale départementale en France*; Thèse pour le Doctorat ès sciences économiques; Univ. Rennes-I; 1981.
- ; "Fauvreté et aide sociale à l'enfance"; *Cahiers Economiques de Bretagne*; N°2; 1983.
- BOURDIEU (P.); *La distinction, critique sociale du jugement*; Paris; Les Editions de Minuit; Coll."le sens commun"; 1979.
- ; *Le sens pratique*; Paris; Les Editions de Minuit; Coll."le sens commun"; 1980.
- ; *Questions de sociologie*; Paris; Les Editions de Minuit; Coll. "documents"; 1980.
- ; *Homo academicus*; Paris; Les Editions de Minuit; 1984.

BIBLIOGRAPHIE

- BOURDIEU (P.), CHAMBOREDON (J.C.), PASSERON (J.C.); *Le métier de sociologue*; Paris-La Haye; EHESS-Mouton; 1968.
- BOURRICAUD (F.); *L'individualisme institutionnel, essai sur la sociologie de Talcott Parsons*; Paris; PUF; Coll."sociologies"; 1977.
- ; *Le bricolage idéologique, essai sur les intellectuels et les passions démocratiques*; Paris; PUF; 1980.
- ; *Le retour de la droite*; Paris; Calmann-Lévy; 1986.
- BREBAUT (B.); *La pauvreté un destin?*; Paris; Editions L'Harmattan; Coll. "logiques sociales"; 1984.
- CANNELL (Ch. F.) et KAHN (R. L.); "L'interview comme méthode de collecte"; dans FESTINGER (L.) et KATZ (D.) *Research Methods in the Behavioral Sciences*; New York; 1953; trad. franç.; PUF; Coll."psychologie d'aujourd'hui"; t.2; 1959.
- CANGUILHEM (G.); *Essai sur quelques problèmes concernant le normal et le pathologique* (1943); et, *Nouvelles réflexions concernant le normal et le pathologique* (1963-1966); essais rassemblés sous le titre : *Le normal et le pathologique*; PUF; 1^{ère} Ed. 1966; 5^{ème} Ed. Coll."Quadrige"; 1984.
- CARLIER-MACKIEWICZ (M.); "Les veuves et leurs familles dans la société d'aujourd'hui"; *Etudes CAF*; N°3; 1967.
- CASTEL (R.); *Le psychanalisme*; Paris; F. Maspéro; 1973.
- ; *L'ordre psychiatrique*; Paris; Les Editions de Minuit; 1976.
- ; *La gestion des risques*; Paris; Les Editions de Minuit; 1981.
- ; "La guerre à la pauvreté aux Etats Unis : le statut de la misère dans une société d'abondance"; *Actes de la Recherche en sciences sociales*; N°19; janv. 1978.
- C.E.R.E.Q.; "Les emplois types des activités sociales, socio-culturelles et de conseil"; *Répertoire français des emplois*; *La Documentation Française*; 1983.
- CIBOIS (Ph.); "La représentation factorielle des tableaux croisés et des données d'enquête : étude de méthodologie sociologique"; *Informatique et Sciences Humaines*; N°46-47; 1980.

BIBLIOGRAPHIE

- CIBOIS (Ph.); "L'analyse des données et sociologie". *L'Année Sociologique*; Vol.31; 1981.
- CLOSETS (F. de); *Toujours plus!*; Paris ; Grasset; 1982.
- CROZIER (M.) et FRIEDBERG (E.); *L'acteur et le système*; Paris; Seuil; 1977.
- DAVAL (R.); *Logique de l'action individuelle*; Paris; PUF; Coll."sociologies"; 1981.
- DEBONNEUIL (M.); "Les familles pauvres d'une ville moyenne"; *Economie et statistiques*; N°105; Nov.1978.
- DESCARTES (R.); *Règles pour la direction de l'esprit*; Paris; Gallimard; 1953.
- DONZELOT (J.); *La police des familles*; Paris; Les Editions de Minuit; Coll."critique"; 1977.
- ; *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*; Paris; Fayard; 1984.
- DUBOURG (G. O.) and MANDELBRÖTE (B. M.); "Mentally Ill Widows"; *The International Journal of Social Psychiatry*; Vol.XII; N°1; 1966.
- DUCHATELET (G.); "Action sociale et familles socialement handicapées"; *Etudes CAF*; N°14; 1972.
- DURKHEIM (E.); *De la division du travail social* (1893); Paris; PUF; Coll. Bibliothèque de philosophie contemporaine; 10^{ème} Ed.; 1978.
- ; *Les règles de la méthode sociologique* (1895); Paris; PUF; Coll. "Quadrige"; 20^{ème} Ed.; 1981.
- ; *Textes. 3-Fonctions sociales et institutions*; Paris; Les Editions de Minuit; Coll. "le sens commun"; 1975.
- DUTREMIT (J. M.); "Les voies et les moyens de l'efficacité sociale"; *Informations Sociales-CNAF*; N°6; 1982.
- ; "Descripteur de l'intégration familiale dans la société"; ronéo; GECEPS; 1984.
- ELLUL (J.); "variations historiques des motivations au travail"; *Quelles motivations au travail*; Société Française de Psychologie; Paris; Ed. ESF; 1982.

BIBLIOGRAPHIE

- ENGELS (F.); *Ludwig Feuerbach et la fin de la philosophie classique allemande* (1886); dans *Etudes philosophiques*; Paris; Editions Sociales; 1968.
- [revue] *ESPRIT*; N° spécial : "Pourquoi le travail social?"; 4-5/1972.
- EWALD (F.); *L'Etat providence*; Paris; Grasset; 1986.
- FAUGERON (Cl.), FICHELET (M.), FICHELET (R.), POGGI (D.), ROBERT (Ph.); *De la déviance et du contrôle social (représentations et attitudes)*; rapport multigraphié DGRST; 1975.
- FERRAROTTI (F.); *Histoire et histoires de vie. La méthode biographique dans les sciences sociales* (1981); trad. Franç.; Paris; Librairie des Méridiens; Coll."sociologies au quotidien"; 1983.
- FERRY (L.) et RENAULT (A.); *La pensée 68. Essai sur l'anti-humanisme contemporain*; Paris; Gallimard; 1985.
- [rapport] FORS (fondation pour la Recherche Sociale); *La pauvreté et la lutte contre la pauvreté*; Commission des Communautés Européennes; Paris; 1980.
- FOUCAULT (M.); *L'archéologie du savoir*; Paris; Gallimard; 1969.
- ; *L'ordre du discours. Leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970*; Paris; Gallimard; 1971.
- FOURNIER (J.) et QUESTIAUX (M.); *Le pouvoir du social*; Paris; PUF; Coll."économie en liberté"; 1979.
- FOURQUET (F.) et MURARD (L.); "Les équipements du pouvoir"; *Recherches* N°13; Déc. 1973.
- FREUND (J.); *Sociologie de Max Weber*; Paris; PUF; Coll."le sociologue"; 1966.
- ; *Philosophie et sociologie*; Ed. Gabay/Louvain-La-Neuve; 1984.
- GALLAND (O.) et LOUIS (M. V.); "Chômage et action collective"; *Sociologie du Travail*; 2/81; Avril-Juin 1981.
- GAUCHET (M.) et SWAIN (Gl.); *La pratique de l'esprit humain. L'institution asilaire et la révolution démocratique*; Paris; Gallimard; 1980.
- GAUDEMAR (J.P. de); *La mobilisation générale*; Paris, Editions du Champ Urbain; 1979.

BIBLIOGRAPHIE

- GHIGLIONE (R.) et NATALON (B.); *Les enquêtes sociologiques*; Paris; A. Colin; Coll."U"; 1978.
- ; BEAUVOIS (J.L.), CHABROL (C.), TROGNON (A.); *Manuel d'analyse de contenu*; Paris; A. Colin; Coll."U"; 1980.
- ; NATALON (B), BACRI (M); *Textes et entretiens : une méthode d'analyse des contenus*; Univ. Paris-VIII; 1983.
- GIRARD (A.); *Le choix du conjoint*; Paris; PUF-INED; Travaux et documents; 2^{ème} Ed.; 1974.
- GOFFMAN (E.); *Asiles* (1961); présentation, index et notes de la trad. Franç. par CASTEL (R.); Paris; Les Editions de Minuit; Coll."le sens commun"; 1968.
- ; *Stigmate* (1963); trad. franç.; Paris; Les Editions de Minuit; Coll."le sens commun"; 1975.
- ; *La mise en scène de la vie quotidienne. 1- La présentation de soi*; trad. Franç.; Paris; Les Editions de Minuit; Coll."le sens commun"; 1973.
- GREFFE (X.); *La politique sociale*; Paris; PUF; 1975.
- GREIMAS (A. J.); *Sémantique structurale*; Paris; Larousse; 1966.
- GREMY (J. P.); "L'analyse formelle des questionnaires d'enquête"; *L'Année Sociologique*; 31/1981.
- GREVET (P); *Besoins populaires et financement public*; Paris; Editions Sociales; Coll."économie et politique"; 1976.
- GROSSIN (W); *Les temps de la vie quotidienne*; Paris-La Haye; Mouton; 1974.
- GRUEL (L.); "Echos d'un village ouvrier. Population, mode de vie, appropriation culturelle de l'espace à la Cité d'Urgence de Cleunay (Rennes)"; *ADSEA d'Ille et Vilaine*; ronéo; 1981.
- ; *Marxismes(s) et capitalisme «social»*; Thèse de 3^{ème} cycle de sociologie; Univ. Paris-X; 1980.
- ; "Le partage institutionnel des pauvres"; dans SAVINA (M.) et GRUEL (L.); *Précarité et logique des prestations sociales facultatives*; Univ. Rennes-II; 1985.

BIBLIOGRAPHIE

- GRUEL (L.); "Conjurer l'exclusion : rhétorique et identité revendiquée dans les habitats socialement disqualifiés"; *Revue Française de Sociologie*; XXVI; 1985.
- ; et MESSU (M.); "Sur le chapitre inédit du Capital"; Univ. Rennes-II; ronéo; 1978.
- GUILLEMARD (A. M.); *La retraite une mort sociale*; Paris; Mouton; 1972.
- ; *La vieillesse et l'Etat*; Paris; PUF; Coll."politiques"; 1980.
- HATCHUEL (G.); "Caractéristiques des ménages à bas revenus. Enquête CNAF-CREDOC 1979"; *Consommation*; N°4; 1985/86.
- HATZFELD (H.); *Du paupérisme à la Sécurité Sociale. Essai sur les origines de la Sécurité Sociale en France (1850-1940)*; Paris; A. Colin; 1971.
- HIRSCHMAN (A.); *Exit, Voice and Loyalty*; Cambridge; Massachusetts; Havard University Press; 1970. Trad. franç. *Face au déclin des entreprises et des institutions*; Paris; Ed. Ouvrières; 1972.
- ; *Bonheur privé, action publique* (1982); trad. franç.; Paris; Fayard; Coll."l'espace du politique; 1983.
- HOGGART (R.); *The Uses of Literacy* (1957); trad. Franç. : *La culture du pauvre*; Paris; Les Editions de Minuit; Coll. "le sens commun"; 1970.
- ILLICH (I.); *Le travail fantôme* (1980); trad. Franç.; Paris; Seuil; 1981.
- ION (J.) et TRICART (J. P.); *Les travailleurs sociaux*; Paris; Editions La Découverte; Coll."repères"; 1984.
- ISAMBERT (F. A.); "Les avatars du fait moral"; *L'Année Sociologique*; Vol.30; 1979-80.
- ; "Une sociologie de l'avortement est-elle possible?"; *Revue Française de Sociologie*; XXIII/3; 1982.
- JACQUES (F.); *Différence et subjectivité*; Paris; Aubier-Montaigne; Coll."analyse et raison"; 1982.
- JAVEAU (Cl.); *Leçons de sociologie*; Paris; Méridiens Klincksieck; 1986.

BIBLIOGRAPHIE

- JOSEPH (I.) et FRITSCH (Ph.); "Disciplines à domicile"; *Recherches*; N°28; Nov. 1977.
- KANT (E.); *Critique de la raison pure* (1781 et 1787); trad. franç.; Paris; PUF; Coll."bibliothèque de philosophie contemporaine"; 5^{ème} Ed.; 1967.
- ; *Fondements de la Métaphysique des moeurs* (1785); trad. franç. et notes DELBOS (V.); Paris; Delagrave; 1966.
- KASTERSZTEIN (J.); "L'identité sociale et la différenciation sociale"; *Actes du colloque sur l'identité sociale*; Univ. Rennes-II; 4-6 déc. 1978.
- KATUSZEWSKI (J) et OGIEW (R.); "Les carrières du pauvre"; *Economie et Humanisme*; N°254; juillet/août 1980.
- KAUFMANN (J. C.), LAIGNEAU (M.), MESSU (M.); *L'intelligence morte du capital*; Rennes; ARES; 1978.
- LABBENS (J.); *Le quart monde. La condition sous-prolétarienne*; Pierrelaye; Ed. Science et Service; 1969.
- ; *Sociologie de la pauvreté, le Tiers-monde et le Quart-monde*; Paris; Gallimard; 1978.
- LAE (J. F.) et MURARD (M.); *L'argent des pauvres. La vie quotidienne en cité de transit*; Paris; Seuil; 1985.
- LANE (R. E.); "Market and the Satisfaction of Human Wants"; *Journal of Economic Issues*; 12; 1978.
- LASCOUNES (P.); *Prévention et contrôle social*; Paris; Masson; 1977.
- ; "Contrôle social : bon sujet, mauvais objet"; *Sociologie du Sud-Est*; N°27-28; 1981.
- LAUTMAN (J.); "Où sont les classes d'antan?"; dans *La sagesse et le désordre. France 1980*; sous la direction de MENDRAS (H.); Paris; Gallimard; 1980.
- ; "Intérêt et limites des enquêtes sociologiques"; *Encyclopædia Universalis*; Symposium; 1985.

BIBLIOGRAPHIE

- LAZARSFELD (P.); "Evidence and Inference in Social Research";
traduction partielle : "Des concepts aux indices empiriques";
dans BOUDON (R.) et LAZARSFELD (P.); *Le vocabulaire des sciences
sociales*; Paris-La Haye; Mouton; 1965.
- , JAHODA (M.), ZEISEL (H.); *Les chômeurs de Marienthal* (1932); trad.
franç.; Paris; Les Editions de Minuit; 1981.
- LEBART (L.); "L'analyse statistique des réponses libres dans les
enquêtes socio-économiques"; *Consommation-Revue de socio-
économie*; N°1; 1982.
- ; "Sur la valeur opératoire de certaines informations subjectives
dans les enquêtes socio-économiques"; *Journal de la Société de
Statistique de Paris*; t.124; N°1; 1983.
- LEGROS (M.); "Evaluation de la qualité des soins et des changements de
structures hospitalières"; *Rencontre-Cahier du travail
social*; N°51; Automne 1984.
- LEMERT (E. M.); *Social Pathology*; New York; Mc Graw-Hill Book C°;
1951.
- ; *Human Deviance, Social Problems and Social Control*; Englewood;
Prentice Hall; 1967.
- LENOIR (R.); *Les exclus*; Paris; Editions du Seuil; 1974.
- LE NY (J. F.); *Apprentissage et activités psychologiques*; Paris; PUF;
1967.
- LEPAGE-CHABRIAIS (M.); "Les anciens d'établissements spécialisés? Une
réponse positive"; *Sauvegarde de l'Enfance*; N°5; 1982.
- LEVI-STRAUSS (Cl.); *Les structures élémentaires de la parenté*; Paris-
La Haye; Mouton & C°; 2^{ème} Ed.; 1967.
- LEVY-LEBOYER (Cl.); *Psychologie des organisations*; Paris; PUF; 1974.
- ; "Satisfaction et motivation : théories et recherche"; *Bulletin de
psychologie*; T. 33; N° 344; 1980.
- ; *La crise des motivations*; Paris; PUF; 1984.
- LEWIS (O.); *Les enfants de Sanchez* (1961); trad. franç.; Paris;
Gallimard; 1963.

BIBLIOGRAPHIE

- LEWIS (O.); *La vida : a Puerto Rican Family in the Culture of Poverty*; New York; Random House; 1966; trad. Franç.; Paris; Gallimard; 1968.
- LIDVAN (P.); "Attitudes des jeunes face au travail"; *Cahier du Centre d'Etude de l'Emploi*; N°26; 1983.
- LIEGBOIS (J. P.) [sous la direction del]; *Idéologie et pratique du travail social de prévention*; Toulouse; Privat; 1977.
- LINTON (R.); *The Cultural Background of Personality* (1945); trad. franç.; Paris; Bordas; 1977.
- LION (A.) et MACLOUF (P.); *L'insécurité sociale, paupérisation et solidarité*; Paris; Les Editions ouvrières; Coll. "politique sociale"; 1982.
- LISCIA (Cl.); "Le travail social, le logement et l'argent"; *Les Temps Modernes*; N° 354; 1976.
- ; "L'habitat du pauvre"; *Sociologie du Travail*; 1977.
- ; *Familles hors la loi*; Paris; F. Maspéro; Coll. "malgré tout"; 1978.
- ; "Miroir sans reflet. La famille dans les cités de transit"; *Esprit*; N°5; mai 1982.
- MAITRE (J.); "Sociologie de l'idéologie et entretien non directif"; *Revue Française de Sociologie*; XVI; 1975.
- MARTIN (J. B.); *La fin des mauvais pauvres. De l'assistance à l'assurance*; Seyssel; Editions du Champ Vallon; Coll. "milieux"; 1983.
- MARX (K.); *Avant-propos à la Critique de l'économie politique* (1859); trad. franç.; Paris; Gallimard; Coll. "NRF-La Pléiade"; 1965.
- ; *Le Capital*; Livre premier (1867); trad. franç.; Paris; Gallimard; Coll. "NRF-La Pléiade"; 1965.
- et ENGELS (F.); *L'idéologie allemande* (1846); trad. franç.; Paris; Editions Sociales; 1968.
- NATALON (B.); "La psychologie et l'explication des faits sociaux : I-problèmes épistémologiques"; *L'Année Sociologique*; 31/1981.
- MENDRAS (H.); *Eléments de sociologie*; Paris; A. Colin; Coll. "U"; 1975.

BIBLIOGRAPHIE

- MERTON (R. K.)**; *Social Theory and Social Structure*; Glencoe; The Free Press; 2^{ème} Ed.; 1957; trad. franç. par MENDRAS (H.); Paris; Plon; 1965.
- MESSU (M.)**; *L'Action Sociale : prestations et politiques familiales*; thèse pour le doctorat de 3^{ème} cycle de sociologie; Univ. Paris-X; 1980.
- ; "La pédagogie du vivre ensemble ou le cadre de vie au service de l'action sociale"; dans BAILLEAU (F.), LEFAUCHEUR (N.), PEYRE (V.): *Lectures sociologiques du travail social*; Paris; Les Editions ouvrières-CRIV; Coll."politique sociale" nouvelle série; 1985.
- MEYER (Ph.)**; "Introduction" au N° spécial "pourquoi le travail social?" de la revue *Esprit*; N°4-5; 1972.
- ; *L'enfant et la raison d'Etat*; Paris; Seuil; Coll."points"; 1977.
- MICHELAT (G.)**; "Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie"; *Revue Française de Sociologie*; XVI; 1975.
- MILANO (S.)**; *La pauvreté en France*; Paris; Le Sycomore; Coll. "contradictions"; 1982.
- MINC (A.)**; *L'après-crise est commencé*; Paris; Gallimard; 1982.
- MONTMOLLIN (G. de)**; *L'influence sociale. Phénomènes, facteurs et théories*; Paris; PUF; Coll."psychologie aujourd'hui"; 1977.
- MORIN (E.)**; *Sociologie*; Paris; Fayard; 1984.
- MOSSÉ (E.)**; *Les riches et les pauvres*; Paris; Seuil; 1983.
- NEVCOMB (Th. M.)**; "L'interdépendance de la théorie et des méthodes socio-psychologiques"; dans FESTINGER (L.) et KATZ (D.) : *Research Methods in the Behavioral Sciences* (1953); trad. franç.; PUF; Coll."psychologie d'aujourd'hui; t.1; 1959.
- NICOLAS (J.P.)**; *La pauvreté intolérable. Biographie sociale d'une famille assistée*; Toulouse; Ed. Erès et J. P. Nicolas; 1984.
- NOGUES (H.) et al.**; *Politique d'aide ménagère aux personnes âgées en Loire-Atlantique*; CEBES (Centre d'Etude des Besoins Sociaux); Univ. Nantes; ronéo; 1984.

BIBLIOGRAPHIE

- MUTTI (J.); *Théorie de la motivation humaine*; Paris; PUF;
Coll. "psychologie aujourd'hui"; 1980.
- OFFE (C.); "Competitive Party Democracy and Keynesian Welfare State";
Policy Sciences; 15; 1983.
- ; "Le travail comme catégorie de la sociologie"; *Les Temps Modernes*;
N°466; mai 1985.
- OGIEN (A.); "L'ordre de la désignation. Les habitués dans les services
hospitaliers"; *Revue Française de Sociologie*; XXVII/1; 1986.
- OGIEN (R.); *Théories ordinaires de la pauvreté*; Paris; PUF; Coll. "le
sociologue"; 1983.
- ; et KATUSZEWSKI (J.); *Les carrières du pauvre*; Univ. de Provence;
multigraphié; 1981.
- OUTIN (J. L.); "Familles et droits sociaux. Les modalités d'accès aux
prestations familiales"; *Etudes CAF*; 1979.
- PEQUINOT [rapport]; "La lutte contre la pauvreté"; *Conseil Economique
et Social*; J.O. n° 9; 1979.
- PERRIN (G.); "Pour une théorie sociologique de la Sécurité Sociale
dans les sociétés industrielles"; *Revue Française de Sociologie*;
VIII/1967.
- PETONNET (C.); *Ces gens-là*; Paris; F. Maspéro; Coll. "Cahiers libres";
1968.
- ; *On est tous dans le brouillard; ethnologie des banlieues*; Paris;
Ed. Galilée; 1985.
- PHILIPPONNEAU (M.); *Changer la vie, changer la ville : Rennes 1977*;
La Baule; Ed. Breiz; 1976.
- PITROU (A.); "La vie précaire des familles face à leurs difficultés";
Etudes CAF; N° 21; 1978.
- PIVEN (F. V.) & CLOWARD (R. A.); *Regulating the Poor : the Functions
of Public Welfare*; Vintage Book Edition; 1972.
- PLATON; *République*; dans *Oeuvres Complètes*; Paris; Société d'édition
«Les Belles Lettres»; Coll. des Universités de France-
Association G. Budé; 1965.

BIBLIOGRAPHIE

- POIRIER (J.), CLAPIER-VALLADON (S.), RAYBAUT (P.)**; *Les récits de vie-
théorie et pratique*; Paris; PUF; Coll. "le sociologue"; 1983.
- POPPER (K. R.)**; *La logique de la découverte scientifique* (1959); trad.
franç.; Paris; Payot; 1984.
- ; *Conjectures et réfutations* (1963); trad. franç.; Paris; Payot;
1985.
- POULANTZAS (M.)**; *Fascisme et dictature*; Paris; F. Maspéro; Coll.
"textes à l'appui"; 1970.
- ; *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*;
Paris; Ed. du Seuil; Coll. "sociologie politique"; 1974.
- RANCIBRE (J.)**; *Le philosophe et ses pauvres*; Paris; Fayard; 1983.
- RAY (J. C.)**; "L'analyse qualitative des revenus des familles les plus
pauvres"; *Consommation*; N° 3-4; 1980.
- ; et **CARVOYEUR (L. S.)** ; "Les pauvres et le recensement. Valeur des
informations recueillies en quartier défavorisé et conséquences
sur d'autres sources statistiques"; *Cahiers Economiques de Nancy*;
N° 12/1984.
- RAYMOND (H.)**; "Analyse de contenu et entretien non directif :
application au symbolisme de l'habitat"; *Revue Française de
Sociologie*; IX; 1968.
- ; "Une méthode de dépouillement et d'analyse de contenu appliquée
aux entretiens non directifs"; Paris; Institut de Sociologie
Urbaine; multigr.; 1968.
- RAYNAUD (Ph.)**; "L'éducation spécialisée en France : 1882-1982";
Esprit; N°5/1982.
- RICCI (G.)**; "Naissance du pauvre honteux : entre l'histoire des idées
et l'histoire sociale"; *Annales E.S.C.*; Janv-Fév. 1983.
- ROBERT (Ph.)**; "Le contrôle social et ses histoires"; dans : *Travail
social, contrôle social?* ; XXXV^e Congrès de l'ANASS; Ed.
E.S.F.; 1981.
- ; "De la «criminologie de la réaction sociale» à une sociologie
pénale"; *L'Année Sociologique*; vol. 31; 1981.

BIBLIOGRAPHIE

- ROCHER (G.); *Introduction à la sociologie générale. I-L'Action Sociale*; Paris; Ed. H.M.H.; Coll. Points; 1968.
- ROSANVALLON (P.); *La crise de l'Etat-providence*; Ed. du Seuil; 1981.
- ; [entretien avec]; "Conquérir de nouvelles zones de progrès social"; dans : *Sécurité Sociale : l'enjeu*; propos recueillis par BONO (R.); Paris; Ed. Syros; 1983.
- ROUSSON (M.); "La motivation au travail comme mode d'adaptation"; dans : *Quelles motivations au travail?*; Paris; Société Française de Psychologie- Psychologie du travail; Ed. E.S.F.; 1982.
- RUBEL (M.); *Karl Marx, essai de biographie intellectuelle*; Paris; Ed. M. Rivière; 1957.
- SAINSAULIEU (R.); *L'identité au travail*(1977); Paris; Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques; seconde édition revue et augmentée; 1985.
- ; "Faire du projet : processus socioculturels de la création d'acteurs"; dans : *Quelles motivations au travail?*; Paris; Société Française de Psychologie- Psychologie du travail; Ed. E.S.F.; 1982.
- SAMUEL (M.) et ROMER (M.); *Temps libre ou temps social*; Paris; Librairie des Méridiens; 1984.
- SAPIR (E.); *Anthropologie; t.1-culture et personnalité; t.2-culture* (1915 à 1938); présentation et notes de l'édition française par BAUDELLOT (Ch.); Paris; Ed de Minuit; Coll."le sens commun"; 1967.
- SARTRE (J. P.); *L'être et le néant*; Paris; Gallimard; 1943.
- ; *Critique de la raison dialectique*; Gallimard; 1960.
- SCARDIGLI (V.) et MERCIER (P. A.); *Ascension sociale et pauvreté*; CREDOC; ronéo; 1978.
- SHELLING (T. C.); *Micromotives and Macrobehavior* (1978); trad. Franç. *La tyrannie des petites décisions*; Paris; PUF; Coll. "sociologies"; 1980.
- SEVE (L.); *Marxisme et théorie de la personnalité*; Paris; Ed. Sociales; 1974.

BIBLIOGRAPHIE

- SIMMEL (G.); "Der Arme"; *Soziologie*; Duncker & Humblot; 1908. Traduit par JACOBSON (C.) : "The Poor"; *Social Problems*; 13; N°2; Fall 1965; et repris dans LEVIN (D. N.); *Georg Simmel : On Individuality and Social Forms*; University of Chicago Press; 1971.
- ; *Sociologie et épistémologie*; traduction de *Grundfragen der Soziologie* et autres études; introduction J. Freund; Paris; PUF; Coll."sociologie"; 1981.
- SIMONOT (M.); "Entretien non directif, entretien non préstructuré : pour une validation méthodologique et une formalisation pédagogique"; *Bulletin de psychologie*; t.XXXIII, N°343; 1979.
- STOETZEL (J.); "La conception actuelle de la notion d'attitude en psychologie sociale"; *Bulletin de psychologie*; t.XVI; N°221; 1963.
- ; "La connaissance des opinions et des attitudes"; dans *Traité de psychologie appliquée*; t.9 : *La psychologie sociale*; Paris; PUF; 1972.
- et GIRARD (A.); *Les sondages d'opinion publique*; Paris; PUF; Coll."le psychologue"; 1973.
- STOLERU (L.); *Vaincre la pauvreté dans les pays riches*; Paris; Flammarion; Coll."textes politiques"; 1974.
- SWAIN (Gl.); *Le sujet de la folie, naissance de la psychiatrie*; Toulouse; Privat; Coll."rhadamanthe"; 1977.
- ; "Une logique de l'inclusion : les infirmes du signe"; *Esprit*; N°5/1982.
- TABARD (M.); "Besoins et aspirations des familles et des jeunes"; CREDOC-CNAF; *Etudes CAF*; N°16; 1974.
- ; "Note sur l'exploitation des deux enquêtes «situations-perceptions des conditions de vie»"; contribution au rapport FORS (Fondation pour la recherche sociale) sur la pauvreté et la lutte contre la pauvreté; CREDOC-Commissariat Général du Plan; 1980.
- , VAN EFFENTERRE (Y.), GUILLOT (M.), PITROU (A.), VALETTE (E.); "Conditions de vie des familles"; *Etudes CAF*; N°11; 1967.

BIBLIOGRAPHIE

- TABOADA-LEONETTI (I.); "Le problème de l'identité chez les migrants des départements d'outre-mer : l'exemple réunionnais"; *Sociologie du Travail*; N°3; 1972.
- ; "Identité individuelle, identité collective : problèmes posés par l'introduction du concept d'identité en sociologie"; dans *Informations sur les sciences sociales*; SAGE; Londres & Beverly; 20; 1/1981.
- THEVENET (A.); *L'aide sociale aujourd'hui*; Paris; Ed. E.S.F.; 5^{ème} édition refondue et actualisée; 1984.
- TOCQUEVILLE (A. de); *De la démocratie en Amérique I & II* (1835 & 1840); Introduction et notes de MELONIO (F.); Paris; Robert Laffont; Coll."bouquins";1986.
- TOME (H.) et BARIAUD (F.); "La structure de l'identité. Recherche sur des populations d'adolescents français"; Actes du colloque sur l'identité sociale; Université Rennes-II; 4-6 Déc. 1978.
- TROGNON (A.); "Remarques sur les effets comparés de l'entretien non directif et du questionnaire sociologique"; *Bulletin de psychologie*; N°334; 1978.
- VERDES-LEROUX (J.); *Le travail social*; Paris; Les Editions de Minuit; Coll."le sens commun"; 1978.
- VINCENT (J. M.); "la méthodologie de Max Weber"; *Les Temps Modernes*; N°251; Avril 1967.
- VINGRE (M.); *Le social c'est fini!*; Paris; Ed. Autrement; 1980.
- VUILLEMIN (J.); *Physique et métaphysique kantienne*; Paris; PUF; 1965.
- WEBER (M.); *Le savant et le politique* (1919); trad. Franç.; Paris; Plon; 1959. Introduction de ARON (R.).
- ; *Gesammelte Aufsätze zur Religionssoziologie* (1920); trad. franç.
- CHAVY (J.) : *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*; Paris; Plon; 2^{ème} Ed.; 1967.
- ; *Wirtschaft und Gesellschaft* (1922); trad. franç. FREUND (J.) : *Economie et société*; t.1; Paris; Plon; Coll."recherches et sciences humaines"; 1971.

BIBLIOGRAPHIE

WEBER (M.); *Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre* (1922); trad. franç. des principaux essais par FREUND (J.); Paris; Plon; Coll. "recherches et sciences humaines"; 1965.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE.....4

- 1) *Intentions, présupposés et hypothèses de départ.....10*
- 2) *D'un choix de méthode.....30*
- 3) *Du pouvoir explicatif des facteurs économiques.....48*

PREAMBULE ; PRESENTATION DESCRIPTIVE DE LA POPULATION ETUDIEE.....54

- 1) *L'acteur : objet sociologique.....55*
- 2) *Les acteurs : individus empiriques.....68*
 - a) *L'environnement.....68*
 - b) *Les ressources.....70*
 - c) *Biographies.....75*
- 3) *La famille acteur collectif.....90*
- 4) *Les personnages clés.....92*
 - a) *L'assistante sociale.....92*
 - b) *Le docteur.....93*
 - c) *Les fréquentations.....95*
 - d) *Les figurants.....97*

I^{ère} PARTIE

LES STRATEGIES D'UTILISATION DE L'ACTION SOCIALE.....98

CHAPITRE I :

La stratégie d'entretien de la dépendance99

CHAPITRE II :

La stratégie de sujétion136

CHAPITRE III :

La stratégie d'attente147

CONCLUSION164

II^{ème} PARTIE

L'ACQUISITION D'UN STATUT SOCIAL..172

INTRODUCTION : *La recherche d'un statut
social par l'insertion dans les dispositifs
de l'Action Sociale173*

CHAPITRE I :

Pôles de structuration d'une identité sociale179

1) Une présence singulière du malheur179

2) Le droit au non travail190

CHAPITRE II :

*Structuration de l'identité sociale et
recherche d'un statut social215*

1) Structuration de l'identité sociale215

2) Modalités d'acquisition du statut social228

a) Modalités pratiques230

b) Modalités idéologiques237

CONCLUSION244

III^e PARTIE

LOGIQUE D'ADAPTATION247

INTRODUCTION248

CHAPITRE I :

L'acteur et sa situation : construction d'un
modèle de situation sociale256
1) Une méthodologie situationnelle256
2) Une structure de la situation dominée par
les institutions de l'Action Sociale264
3) Une situation conditionnellement contractuelle ..298
4) Des signes de pathologie sociale310
Conclusion du chapitre315

CHAPITRE II:

L'acteur en situation : place et rôle d'un système
de préférences317
1) A propos de l'intériorisation et de la "culture
du pauvre"320
2) Depuis les "chômeurs de Marienthal"332
3) Encore une fois à propos des motivations338
4) De l'importance des facteurs subjectifs346
5) Le paradigme idéologique de "l'ayant droit"353
Conclusion du chapitre364

CONCLUSION370

CONCLUSION GENERALE377

1) Ici, il n'y a plus de victimes380
2) Faire carrière dans l'assistance?403
3) Plaidoyer pour une sociologie de
l'Action Sociale433

GLOSSAIRE441

BIBLIOGRAPHIE456

TABLE DES MATIERES 474

CAHIER DE RECHERCHE

Récemment parus :

La "système-compatibilité". Eléments de formalisation pour une théorie de l'évolution des systèmes, par Saadi Lalhoul, N° 4, Octobre 1990.

L'analyse lexicale appliquée à des données d'enquête : état des lieux, par François Yvon, N° 5, Décembre 1990.

L'analyse de contenu : premiers éléments de réflexion, par le Département "Evaluation des politiques publiques", N° 6, Décembre 1990.

Les domiciles de la précarité : contribution aux recherches sur le logement des plus démunis, par le Département "Evaluation des politiques sociales", N° 7, Janvier 1991.

Enquête sur mémoires - Etudes et recherches dans le secteur social : recueil de textes, Volume 2, par Michel Legros, Département "Evaluation des politiques sociales", N° 8, Janvier 1991.

Evaluation des politiques publiques : éléments de réflexion méthodologique et épistémologique, par le Département "Evaluation des politiques publiques", N° 9, Janvier 1991.

Président : Bernard SCHAEFER Directeur : Robert ROCHEFORT
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél. : (1) 40.77.85.00

CREDOC

Centre de recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie